JUILLET 1979 — N° 304 - 26e année

LE MONDE diplomatique

32 pages - 6 F
Algérie : 6,00 DA — Maroc : 6,00 dir.
Canada : 1,50$c. — Roy.-Uni : 50 p.
Espagne : 100 p. — Suisse : 3 F.S.
Italie : 1 300 lires
Abonnements : voir tarif page 21.
Publication mensuelle
5, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09

Paysans dépossédés de la terre

(Pages 9 à 14.)

Réfugiés

Par CLAUDE JULIEN

LORSQU'UN *drame est prévisible, il est criminel de ne pas le prévoir. Car l'indifférence se fait alors complice des souffrances et des morts que l'on aurait pu éviter, des cruelles épreuves que l'on aurait pu soulager plus tôt et plus efficacement.*

Au Nicaragua, *l'affrontement militaire entre sandinistes et garde nationale était parfaitement prévu.* Depuis l'an dernier, tous les responsables s'attendaient à une nouvelle offensive des guérilleros, dont seule la date faisait mystère. Aucun *doute ne pesait sur l'obstination de Somoza.* Nul *n'ignorait qu'il s'agirait d'une véritable guerre, avec son cortège de victimes civiles.* Bien timide paraissait alors la médiation de Washington : le président Carter *aurait voulu se débarrasser d'une encombrante dictature, trop longtemps soutenue par les Etats-Unis, mais reculait devant l'éventuelle instauration d'un régime révolutionnaire.* Après avoir supprimé l'aide militaire au Nicaragua, *il lui faisait attribuer en mai un crédit du Fonds monétaire international,* lui-même suspendu quelques mois plus tôt.

Le Front *sandiniste n'a pu se développer, et au prix de combien de sacrifices, que parce que la dictature des Somoza,* pendant quarante-trois ans, a suscité une colère populaire de plus en plus virulente. Mais Washington avait fait son choix. Pour *n'avoir pas voulu favoriser, voilà dix,* vingt ou trente *ans,* la solution libérale alors possible, les Etats-Unis ont puissamment contribué à porter la violence au niveau qu'elle connaît aujourd'hui.

ET pourtant, tôt ou tard, la tyrannie de Somoza sera balayée. A retarder l'échéance, ses protecteurs n'auront gagné qu'une chose : plus longue et sauvage la répression, plus radicale la force politique qui en viendra à bout. Et, *ce jour-là, combien* de Nicaraguayens chercheront *à quitter* leur pays ? *Fuyant les hostilités, ils sont aujourd'hui vingt mille repliés au* Honduras. Fuyant le futur régime, seront-ils demain proportionnellement aussi nombreux que les Cubains qui ont refusé le castrisme ?

Et l'histoire se répète à l'infini. Du Chili aux Philippines, du Zaïre au Paraguay, plus longtemps resteront en place les dictatures qui jouissent de la sympathie de l'Occident, plus durs et plus anti-occidentaux seront les *régimes révolutionnaires qui s'installeront sur leurs décombres.* Et les réfugiés afflueront : certains parce que gravement compromis dans trop de crimes, d'autres parce que ne supportant *pas* qu'un autoritarisme succède à un autre. Il *sera* alors un peu tard pour s'émouvoir. Il faudra quand même, dans la hâte et l'improvisation, voler au secours de pauvres gens dont les pathétiques récits, abondamment illustrés, s'étaleront dans la presse.

LA *tragique odyssée des réfugiés* indochinois *n'a pas d'autre origine.* Sans *craindre de se répéter,* il faut bien rappeler le lien *étroit* qui existe entre les circonstances de la décolonisation et la nature du régime qui en est issu. Que serait l'Inde aujourd'hui si *Londres n'avait, en temps voulu,* traité avec Gandhi et Nehru ? Et que serait le Vietnam si Paris et Washington lui avaient épargné deux interminables guerres au long desquelles se sont *durcis les cadres du parti, formés dans les « pays frères » ?*

La fuite à bord d'embarcations de fortune est le plus récent épisode d'une injustice qui commença voilà bien longtemps dans l'indifférence. *Comment préconiser l'organisation de secours* « purement humanitaires » à l'exclusion de toute considération « politique », alors que les origines du drame sont, elles, bel et bien politiques ? Il serait tout aussi vain de ressasser d'anciennes responsabilités, pourtant impossibles à *évacuer.* Mais l'aide, généreuse et rapide, fournie aux *réfugiés* indochinois prendra tout son sens dans la mesure où, en *refusant* de dissocier l'effet de la cause, on voudra bien penser aux comportements politiques actuels qui préparent ailleurs, pour dans un an ou dans cinq ans, d'autres *flots de réfugiés abandonnant* des régimes nés de l'aveuglement de pays qui se réclament de la liberté et de la dignité de l'homme. Selon le haut commissariat pour les réfugiés : plus d'un million de *réfugiés d'Indochine et, en 1977, dernier* chiffre connu, trois millions sept cent mille réfugiés en Afrique, dont on parle peu, pour lesquels l'Europe peut beaucoup.

L'INQUIÉTUDE DES PUISSANTS

Les Etats-Unis procèdent à la réalisation d'un projet déjà ancien : la création d'une force spéciale d'intervention capable de se porter rapidement en tout point du tiers-monde où leurs intérêts économiques seraient menacés. Appelée Unilateral Corps, cette force compterait quelque cent dix mille hommes et, selon M. Harold Brown, secrétaire à la défense, elle devrait être structurée et équipée pour avoir la possibilité d'entrer en action en cas de « crises qui pourraient précéder une guerre majeure en Europe ».

Par leurs effectifs, comme par leur niveau technologique, comme le montre ci-dessous l'article de Michael Klare, les capacités américaines d'intervention sont très supérieures à celles de l'Union soviétique qui, cependant, sur l'arc de cercle s'étendant du Pakistan à la Turquie, bénéficieraient de l'avantage que constitue la proximité géographique. Ce déséquilibre est-il compliqué d'une supériorité soviétique en matière d'armements stratégiques ?

La polémique sur ce point bat son plein aux Etats-Unis, où M. Howard Baker, leader du groupe républicain au Sénat, vient de prendre position contre le traité SALT 2. Il ne pourrait l'approuver, a-t-il dit, qu'à condition qu'il soit profondément amendé afin de supprimer la « substantielle supériorité stratégique » *que, à ses yeux, le texte permet à l'U.R.S.S. de s'assurer.*

Cette déclaration rend encore plus sombres les perspectives de ratification d'un traité contre lequel se dressait déjà une impressionnante coalition dont Sylvia Crane analyse, page 5, les moyens d'action et les méthodes. Grandes sont ainsi les inquiétudes du président Carter qui, de surcroît, voit se multiplier les signes d'une récession dont les conséquences économiques, à l'échelle mondiale, ne pourraient qu'aggraver l'instabilité internationale. Un blocage du traité SALT 2 par le Sénat ajouterait aux préoccupations des Soviétiques, dont les dirigeants actuels ont tout misé sur la « détente ».

Un arsenal très élaboré

Par MICHAEL T. KLARE *

LES analystes occidentaux ont souvent considéré que l'appareil militaire soviétique était structuré selon le modèle de la machine de guerre américaine. Cette tendance s'est notamment manifestée à propos des forces d'intervention. Ainsi les porte-hélicoptères soviétiques sont parfois décrits comme des « porte-avions », les unités d'infanterie côtière russes sont considérées comme l'équivalent du corps des « marines », et les brigades de parachutistes soviétiques sont placées sur le même plan que les forces américaines d'intervention à grande distance (1). Pourtant, l'Union soviétique n'a jamais tenté de copier l'appareil d'intervention américain, et les forces plus ou moins comparables qu'elle a pu créer sont conçues pour des missions différentes.

Les forces d'intervention sont destinées à envahir et occuper un pays étranger en vue de modifier son comportement politique. Dans le vocabulaire du Pentagone, elles doivent avoir la faculté *« de pénétrer par la force en territoire occupé par l'ennemi, à une grande distance, contre une opposition armée »* (2). Bien entendu, elles peuvent aussi, par une *« démonstration de force »*, être utilisées pour intimider des puissances hostiles, ou pour aider un gouvernement allié, ou pour appuyer les forces régulières dans un conflit majeur. Mais, ce qui les distingue des forces classiques, c'est leur aptitude à occuper un territoire tenu par l'ennemi très au-delà du périmètre normal de défense.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les Etats-Unis ont déployé outre-mer des effectifs nombreux afin de veiller à la sécurité du monde occidental. La plupart de ces troupes sont stationnées le long des principales frontières est-ouest en Europe et le long du 38e parallèle en Corée, mais d'autres unités ont été spécialement destinées à faire face à toute éventualité en tout autre point du globe. Celles-ci, stationnées aux Etats-Unis, en mer, ou dans les bases à l'étranger, peuvent à *tout moment, sur ordre du* président des Etats-Unis, être dirigées sur des points névralgiques éloignés. Entraînées et équipées pour pénétrer en territoire ennemi, ces forces peuvent aussi être utilisées pour manifester l'aptitude de Washington à engager les hostilités au cas où un gouvernement jugé menaçant persévérerait dans la conduite qu'on lui reproche. Le général George S. Brown, ancien président du comité d'état-major combiné, déclarait en 1978 devant le Congrès : *« La protection des intérêts américains peut requérir la disponibilité et l'éventuelle utilisation de la force militaire américaine dans des régions où l'instabilité, une tension accrue, ou un conflit ouvert menace* (nos) *intérêts. Depuis la seconde guerre mondiale, l'expérience indique que l'utilisation en temps opportun des forces militaires pour une démonstration de force a parfois été suffisante pour prévenir des hostilités ouvertes. D'un autre côté, le déploiement et l'utilisation de forces relativement importantes peuvent être requis. »* (3).

« Une guerre et demie »

EN outre, ces forces d'intervention sont disponibles pour faire face à la *« demi-guerre » (half war)* qui figure parmi les hypothèses du Pentagone. Selon la doctrine en vigueur, en effet, les stratèges supposent qu'un jour l'Amérique pourrait avoir à s'engager dans une *« vraie »* guerre *(one war)* en Europe contre les troupes du pacte de Varsovie et, en même temps, dans un conflit limité *(half war)* sur autre terrain. Pour être en mesure de faire face à une éventualité mineure dans *le tiers-monde* sans être pour autant obligés de diminuer leur capacité de contenir les Soviétiques en Europe, les Etats-Unis doivent avoir la possibilité de participer à *« une guerre et demie » (one-and-a-half-war)*, ce qui suppose l'entretien de puissantes forces de combat autres que celles de l'OTAN (4).

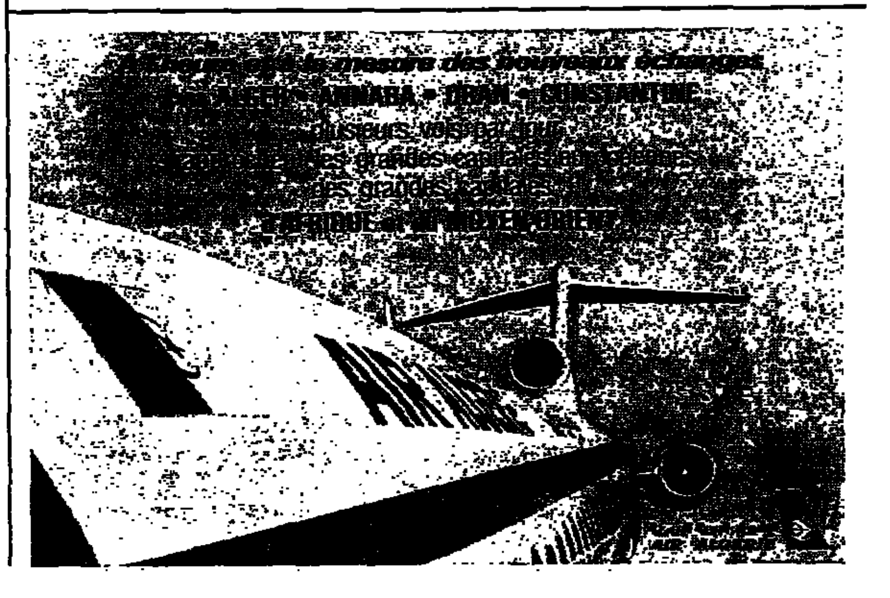
Ce concept de la « demi-guerre » signifie que les Etats-Unis estiment que leur sécurité nationale peut être menacée tout autant par des perturbations économiques et politiques dans le tiers-monde que par une hypothétique guerre Est-Ouest en Europe. *L'économie américaine, en effet,* est de plus en plus dépendante de sources étrangères pour son approvisionnement en matières premières — particulièrement les produits énergétiques — et des marchés étrangers pour écouler sa production. Du coup, les *« intérêts nationaux »* de l'Amérique englobent le libre accès aux gisements pétroliers étrangers et la maîtrise des principales routes maritimes. M. Harold Brown, secrétaire à la défense, déclarait devant le Congrès, le 25 janvier 1979 : *« De manière irréversible, les Etats-Unis sont impliqués dans les questions mondiales ; notre économie en est arrivée à dépendre grandement de l'importation de ressources énergétiques et de matières premières, et 9 % de notre P.N.B. résultent maintenant de la vente à l'étranger de biens et services américains. »* Pour protéger ces intérêts, et pour assurer la survie de gouvernements pro-américains à l'étranger, *« nous sommes tenus de placer un enjeu stratégique en des lieux éloignés tels que la mer du Japon, les détroits de Malacca, le golfe Persique, les Dardanelles, la Baltique et la mer de Barents »*. Si notre accès à ces régions était menacé, ajoutait M. Brown, nous devrions être prêts *« à agir tôt et avec assurance »* (5).

Après la guerre du Vietnam, certains *dirigeants américains ont* argué que les Etats-Unis devraient éviter d'utiliser la force militaire pour répondre à de tels défis dans le tiers-monde. *« La leçon* (du Vietnam), *déclarait* le sénateur Edward Kennedy devant le Sénat en 1975, *est que nous devons rejeter l'encombrant manteau de gendarme du monde. »* Et le sénateur Alan Cranston disait : *« Les Etats-Unis doivent être un voisin pacifique et non pas un actif interventionniste »* (6).

(Lire la suite page 6.)

* Directeur du projet sur le militarisme et le désarmement de l'Institute for Policy Studies de Washington, auteur de *War without End : American Planning for the Next Vietnams* (Knopf, New-York, 1972).

(1) Pour un exemple de telles analyses, cf. W. Scott Thompson, *Power Projection : A Net Assessment of U.S. and Soviet Capabilities*, National Strategy Information, New York, 1978.
(2) U.S. Congress, Congressional Budget Office, *U.S. Projection Forces : Requirements, Scenarios, and Options*, Washington 1978, p. 3
(3) George S. Brown, *United States Military Postures for Fiscal Year 1979*, Département de la défense, Washington, 1978, p. 17. Pour une analyse des manifestations de force, voir l'article d'Alan Wolfe, *le Monde diplomatique*, mars 1979.
(4) Cf. *Projection Forces*, op. cit., pp. 1-6.
(5) Harold Brown, *Department of Defense Annual Report, Fiscal Year 1980*, Département de la défense, Washington, 1979, pp. 30-31.
(6) Cité par *The Defense Monitor*, tome IV, n° 7, septembre 1975, p. 5.



INGOUVERNABLE ITALIE ?

Par FERDINANDO SCIANNA

LE 10 juin dernier, les Italiens ont eux aussi voté pour élire leurs représentants au Parlement européen. Pourtant, il avait été peu question de l'Europe au cours de la campagne électorale (mais *en a-t-on véritablement parlé* dans les autres pays de la Communauté ?). La campagne avait en effet pour unique objet les élections législatives nationales anticipées, qui ont eu lieu le 3 juin.

En cinq ans, les électeurs italiens se sont rendus aux urnes à cinq reprises pour des consultations générales. Trois fois à la suite d'une dissolution anticipée du Parlement — en 1972, 1976 et 1979, — deux fois pour des *référendums* — en *1975* sur le divorce et en 1978 sur le financement des partis politiques et sur la loi Reale (loi de police antiterroriste).

Les dernières élections, elles aussi, ont été une sorte de référendum. Après trois *ans de violences politiques* et d'une expérience de gouvernement qui s'est révélée désastreuse, les Italiens devaient *dire clairement* s'ils voulaient ou non le *prolongement* de ce singulier accord entre *démocrates-chrétiens* et *communistes* mondialement connu sous le nom de « compromis historique ».

Les *résultats* montrent à l'évidence que, décidément, les Italiens ne veulent plus du compromis historique, à supposer qu'ils l'aient jamais vraiment désiré par le passé.

Le grand vaincu est le parti communiste, qui passe de 34,4 à 30,4 % des votants, avec une perte nette de quatre points. Mais, aux élections européennes, une semaine plus tard, il reculait encore, descendant au-dessous du seuil fatidique des 30 % et *retournant pratiquement à sa* situation d'avant 1976, c'est-à-dire avant le grand bond en avant. La démocratie chrétienne maintient ses positions avec 38,3 %, soit un demi-point de moins, et effleure sa plus basse limite historique. Et c'est là une grande surprise. Si, en effet, on s'attendait à un *recul communiste, bien* que dans de moindres proportions, tous les sondages donnaient la D.C. en net progrès, au-delà de 43 % des suffrages.

De même, le parti socialiste reste bloqué à 9,8 %, à sa grande déception, car il comptait sur un « effet Europe » qui n'a nullement joué en faveur des socialistes (et pas *seulement* en Italie). La *droite fasciste se maintient autour de* 5 %.

Mais qui a donc remporté ces élections ? Les partis du centre laïc, social-démocrate, républicain, libéral, que tout le monde considérait comme finis et qui, à eux *trois, recueillent 8,7 % des voix.* Et — grande nouveauté — les radicaux, les seuls qui aient vraiment remporté un *grand succès en triplant leurs voix* et faisant plus que quadrupler le nombre de leurs députés (de quatre à dix-huit), encore qu'avec un pourcentage relativement limité de 3,5 % des *suffrages.* L'extrême gauche, enfin, maintient avec peine ses députés et son pourcentage.

Une autre donnée, peut-être la plus importante : près de six millions de personnes se sont abstenues de voter ou *ont remis des bulletins* blancs ou nuls. C'est un phénomène inédit dans de telles proportions pour ce pays qui, au moins sur le plan de la *participation* électorale, s'était toujours montré extrêmement politisé : évolution d'autant plus importante que les radicaux ont dû leur succès au *fait d'avoir misé sur la protestation et le* refus.

Commune condamnation

EN 1976, cette protestation et ce refus avaient *eu pour cible principale la* D.C., au pouvoir sans interruption depuis trente ans, toujours avec les mêmes *hommes,* souvent incapables et corrompus, et avec les mêmes méthodes de clientélisme et de gaspillage. Les électeurs avaient donné leurs voix au P.C.I. contre la démocratie chrétienne, mais *le P.C.I.* s'était servi de cette force pour sauver la *D.C. et se faire son complice.* Maintenant, le mépris et la condamnation atteignent aussi les communistes, leur incapacité et leur renoncement, leur arrogance, qui s'ajoutent à celle des démocrates-chrétiens.

(Lire la suite page 17.)

Dans ce numéro :

Oublier l'idéologie et les horreurs du IIIe Reich ou bien les réduire à l'irrationnel ? Et s'il existait un seuil de prospérité facile au-delà duquel ordre et sécurité deviennent prioritaires ?

Du nazisme au « redéploiement »

Par JEAN CHESNEAUX *

LES crimes et les catastrophes, comme les miracles, n'ont lieu qu'une fois. L'immense tragédie cynique et sordide du nazisme, de Nuremberg à Auschwitz, ne se répètera jamais sous cette forme. Doit-on, pourtant, la rejeter dans le passé ?

On dira : faut-il oublier, faut-il se souvenir ? Question trop simpliste. L'oubli, c'est un peu facile. Il est des choses qu'on n'efface pas en rayant le 8 mai de la liste des fêtes publiques... Mais le souvenir peut-il se nourrir seulement de réactions morales et de piété émue, comme ce fut le cas avec le film *Holocauste*. Dire *« plus jamais ça »*, quand il s'agit de faits aussi exceptionnels, ce n'est pas s'avancer beaucoup.

Après bientôt un demi-siècle, chacun sent confusément que le nazisme reste actuel, qu'il continue à nous interpeller. Mais quelle actualité ? La vraie question n'est-elle pas, au-delà de tant de livres et de tant de films, une question politique : celle de l'articulation du nazisme par rapport au mouvement général du vingtième siècle. Exception embarrassante ? Signe précurseur ? Paradigme logique ?

Le livre de David Shoenbaum, thèse de doctorat érudite déjà ancienne et dont la version française est couverte d'éloges par ses promoteurs et commentateurs (« un classique américain », dit Alfred Grosser), présente une « lecture » du IIIe Reich peut-être plus significative aujourd'hui que lors de son élaboration aux Etats-Unis il y a quinze ans (1). Le nazisme serait une pulsion irrationnelle, un nœud de forces contradictoires et incohérentes, une *« jungle de plus en plus difficile à décrire* (page 330), un *« irrésistible mouvement de destruction et d'autodestruction »* (selon le dissident nazi Rauschingg, appelé ici en renfort). Bref, on se trouve devant un refus d'analyse... tout cela ne serait plus notre affaire. Le chancelier Schmidt, commentant *Holocauste* à la télévision française, n'attribuait-il pas les crimes nazis à un acteur indéterminé — « on », le plus souvent — qu'il suffirait de laisser dans l'ombre : *(« On a foulé aux pieds la dignité... On a conduit les gens... Ces étapes ont conduit... »)* ?

L'épisode nazi, selon Schoenbaum, n'est fait que de poussées contradictoires, sans perspectives et sans rationalité. Hitler et son entourage *« pilotaient à vue »* : problèmes agraires, capitalisme industriel, condition féminine, circuits de distribution. L'intérêt de l'étude dense et convaincante de Mihaly Vajda (2), un sociologue dissident de l' « école de Budapest », est au contraire d'ordonner les mêmes faits en fonction d'une analyse cohérente. Il insiste, lui aussi, sur ce que le nazisme a de singulier, mais comme réponse allemande spécifique à un problème majeur de notre temps : le passage au néocapitalisme. A cette fin, il compare le IIIe Reich à ce qui en est en apparence l'opposé extrême : le *New Deal* rooseveltien. L'une traumatisante, l'autre sécurisante, ce sont deux réponses parallèles aux exigences de relance du capitalisme, à long terme et pas seulement à court terme. Washington, comme Berlin, a eu recours à l'inflation, à l'élévation du pouvoir d'achat, aux grands travaux pour résorber le chômage. Avec une différence majeure : le sol léger de la démocratie américaine pouvait supporter ces mutations, alors que, pour mettre en œuvre la lourde machine sociale allemande, il fallait un agent politique autonome, le nazisme, disposant d'une base de masse dans les classes moyennes laminées par ces mutations mêmes. L'Allemagne nazie s'est enfoncée dans la guerre et l'atrocité, l'Amérique rooseveltienne a maîtrisé l'avenir...

Par le biais du *New Deal*, on arrive ainsi aux rapports entre le IIIe Reich et la R.F.A. La formule de Schoenbaum (page 25) est vigoureuse : la R.F.A. est la *« preuve après coup »* du nazisme. Son étude abonde en exemples concrets de cette modernité structurelle introduite par le nazisme très méthodiquement, en dépit de son *« irrationalité nihiliste »*. Travail féminin (dont les effectifs ont doublé dans l'industrie), liquidation des petites entreprises au profit des cartels capables d'élargir le marché, exode rural (puisque seuls les fils aînés se voient garantir la ferme familiale), mobilité sociale élargie mais sur un critère politique, le loyalisme nazi).

Cette mutation néocapitaliste est le fait essentiel. L'égalitarisme publicitaire des nazis, auquel s'arrêtent Schoenbaum et ses commentateurs, n'est qu'anecdotique : classe unique sur les paquebots, cantine SS ouverte à la fois à l'aristocrate et au rustaud... Ce sont là, explique Vajda, simples formalités d'achat de la classe ouvrière : il faut libérer les travailleurs de leur conscience de classe et les intégrer dans la *Volksgemeinschaft*, la communauté de peuple.

Vis-à-vis du monde ouvrier, on pourrait aller plus loin. Mais Schoenbaum, et pour cause, ne tire aucun parti de la distinction féconde proposée par Antonio Negri et la gauche marxiste italienne, entre « classe ouvrière garantie » et « classe ouvrière précaire ». La classe ouvrière garantie (emplois stables dans la grande industrie), puissamment défendue par ses syndicats sociaux-démocrates, avait bien tenu le coup face à la crise ; le nazisme a eu du mal à la gagner à lui. C'est sur la classe ouvrière précaire qu'il s'est appuyé (prolétaires flottants, chômeurs). Au contraire, en France, la crise avait tout aussi durement frappé les « garantis », qui ont fait le Front populaire derrière les Timbaud et les Frachon. La thèse de Schoenbaum a été préparée il y a quinze ans ; il ne pouvait utiliser ces notions marxistes nouvelles. Faut-il pour autant le féliciter, comme le fait Emmanuel Todd (page 12), d' *« échapper au labyrinthe de la problématique marxiste »*. Certes, cette dernière remarque vise les rapports entre nazis et grands industriels allemands. Pour le Komintern, les premiers n'étaient que les agents des seconds, acculés par la crise. Mais il est un peu facile de ne juger de la validité du marxisme qu'à travers sa version la plus schématique. Au lieu de faire assaut d'érudition sur la collusion entre nazis et industriels au plan individuel, au lieu de s'en tenir aux « rapports de propriété », ne pourrait-on réfléchir sur les « rapports de production » (Bettelheim), c'est-à-dire sur la conjonction historique manifeste, d'après les faits mêmes rapportés par Schoenbaum, entre le nazisme et la concentration capitaliste ?

Avec le IIIe Reich, l'Allemagne a donc « épousé son siècle », et les discours passéistes des Darré, sur le sang et le sol, ne servaient qu'à faire passer la pilule. Car cette entrée forcée dans la modernité entraînait une polarisation économique accrue (concentration des entreprises, redistribution de la main-d'œuvre, décalages régionaux). L'appel à l'intégration sociale dans la *Volksgemeinschaft*, loin d'être irrationnel, était la condition politique de ces mutations sévères. Le nazisme est un fait politique autonome, certes, mais comme opérateur de mouvements profonds qui sont « en dernière instance » d'ordre économique.

Contrôle objectif et consensus

LE nazisme était-il pour autant une « révolution », comme Schoenbaum l'aurait découvert ? Disons plutôt, par anachronisme voulu, qu'il était un « redéploiement ». Redéploiement néocapitaliste très précoce et pourtant inéluctable, car l'Allemagne de Weimar, frappée par la crise, ne pouvait, comme l'Angleterre, se replier sur l'Empire, ni différer les choix, comme la France, grâce aux réserves du monde rural, ni diluer les effets du choc, comme les Etats-Unis, grâce à l'assise mondiale du dollar.

Si la R.F.A. est bien l'héritière des nazis, c'est donc au niveau de la société « civile « (Gramsci) mise en place en 1933-1945. Nuremberg n'a liquidé du nazisme que la « société politique ».

L'Allemagne de Bonn s'est développée dans une conjoncture historique bien différente de celle des années 30. Elle s'est intégrée avec succès au marché mondial en expansion (notamment grâce à l'élan initial donné par l'aide américaine). Elle n'a plus besoin d'expédients autarciques, comme les aciéries Goering. Les couches dirigeantes, ayant la situation bien en main, n'ont pas dû s'en remettre à un appareil politique autonome et dangereux. L'ordre social fonctionne de façon beaucoup plus aisée, sans la matraque du S.S.

Mais il a bien fallu assurer cet ordre, et la R.F.A. a vite été conduite à réinventer des pratiques autoritaires de contrôle collectif. Fritz Dupont vient de présenter un bilan impressionnant (3) qui contraste avec l'optimisme benoît et lénifiant des experts français face au miracle allemand. Moyens techniques et politiques considérables de la police, interdictions professionnelles *(Berufsverbot)*, criminalisation judiciaire de la dissidence politique, censure et autocensure dans les moyens de communication de masse et dans l'édition. Les syndicats eux-mêmes, montre Fritz Dupont, sont devenus des rouages de l'ordre de la sécurité : ils excluent préventivement leurs membres « suspects ».

On peut s'étonner que les auteurs (« Fritz Dupont ») de cet inventaire inquiétant se dérobent devant la large audience dont toutes ces mesures bénéficient en R.F.A. Il est simpliste de dire, en répétant le vieux discours du Komintern une fois de plus, qu'elles ont été *« imposées à des millions de gens de bonne foi »*, habilement manipulés ; qu'elles reflètent l'aggravation de la crise et le fait que l' *« économie de marché cesse d'être convaincante »* (pages 88, 137). Ce n'est pas la crise récente qui a fait retomber la R.F.A. dans le contrôle social répressif ; celui-ci s'est lentement instauré à travers vingt ans de prospérité. Pour que la machine économique tourne à plein rendement, un large consensus est nécessaire. Jeux télévisés mettant la délation à l'honneur, bénévolat de l'ordre dans les rues et les quartiers, haine panique de la dissidence. *« Il y a quelques années, je recevais des lettres d'encouragement signées et des lettres de menace anonymes. Maintenant, c'est l'inverse... »* (Heinrich Böll, cité par Fritz Dupont).

Pour une certaine bonne conscience occidentale, la croissance économique est la mère de la liberté. Les indices de production et le niveau de vie seraient la meilleure garantie des droits de l'homme, c'est au moins ce qu'on déclare dans les milieux du CIEL (Comité des intellectuels pour l'Europe des libertés)... Que les sous-développés fassent l'effort nécessaire, et ils accèderont à la démocratie libérale !

Et s'il existait aussi un seuil par en haut ! *Un seuil de prospérité* facile et de dépendance technologique, au-delà duquel démocratie et liberté ne sont plus que des fardeaux, au-delà duquel l'ordre et la sécurité deviennent prioritaires, dans l'intérêt suprême de l'intégration sociale et en s'appuyant sur la peur et le conformisme ?

Au-delà de ce seuil, dit Wolf Biermann, le poète contestataire chassé récemment de R.D.A., le libéralisme tourne à vide, les libéraux ne sont plus qu'une *« brigade de réparation dans l'usine à assujettir ; ils graissent la machine à briser les hommes, avec de la graisse de cerveau »* (4).

Que le passage à la société de conformisme répressif soit dans la logique de la crosisance, la Commission trilatérale l'a déclaré sans ambages dans son rapport sur la crise de la démocratie (5).

C'est pourquoi le nazisme reste actuel. Il a pu être accidentel et pathologique, il a pu prendre des formes si extrêmes qu'elles nous garantissent par là même contre son retour pur et simple. Mais il n'en était pas moins fonctionnel, il était une forme spécifique d'un phénomène beaucoup plus général. Il continue à nous rappeler jusqu'où peut s'élever le coût social de la modernité, il continue à nous mettre en garde.

* Historien.

(1) David Schoenbaum, *la Révolution brune* (préface d'Emmanuel Todd), Laffont, coll. « Les hommes et l'histoire », Paris, 1979, 416 pages, 85 F.

(2) Mihaly Vajda, *Fascisme et mouvement de masse*, Le Sycomore, Paris, 1979, 145 pages, 56 F.

(3) Fritz Dupont (collectif franco-allemand), *la Sécurité contre les libertés, le modèle ouest-allemand*, EDI, Paris, 1979, 301 pages, 58 F.

(4) Wolf Biermann, *Ainsi soit-il et ça ira*, Christian Bourgois, Paris, 1979, 288 pages, 50 F.

(5) *The Crisis of Democracy, Report on the Governability of Democracies to the Trilateral Commission*, New York University Press, 1975. Voir, à ce sujet, l'article de Claude Julien : « Les sociétés libérales victimes d'elles-mêmes ? » dans *le Monde diplomatique* de mars 1976.

Un livre d'Alain Lipietz sur l'inflation

REGARD NEUF SUR LE MARXISME

Par THIERRY PAQUOT *

DANS son livre, Crise et inflation, pourquoi ? Alain Lipietz (1) pose une question (pourquoi la crise actuelle est-elle inflationniste ?) qui cache à la fois un refus et une ambition. Le refus, c'est de désigner LE coupable, comme le font les pseudo-théories traditionnelles qui accusent tour à tour la demande, les coûts (de l'énergie, des salaires, etc.), la masse monétaire, d'être responsables de la hausse des prix. L'auteur considère ces interprétations comme obsolètes et leurs fondements erronés. Un tel refus entraîne, ici, une ambition légitime : l'élaboration d'une théorie du capitalisme (2). Pour expliquer les spécificités économiques d'aujourd'hui, Alain Lipietz est conduit à examiner dans le détail ce qui les a produites. Ce qui justifie le long détour théorique et méthodologique qui nous est présenté : quelle est la nature des modifications permanentes du capitalisme (dans l'organisation du travail, dans la structuration de l'appareil productif, etc.), quels sont les concepts qui en rendent compte ? Les réponses à ces deux questions s'insèrent dans l'historique de la reproduction/transformation du mode de production capitaliste. Ainsi il est avancé une nouvelle périodisation des rythmes d'accumulation du capital et une typologie des modes de régulation de ce système : « Nous voyons donc se dessiner deux variantes de la régulation capitaliste selon une périodisation intimement liée au développement des forces productives : une première forme, que l'on peut appeler concurrentielle, de validation au coup par coup de chaque production-reproduction privée, à l'intérieur de la division sociale du travail formée de façon radicalement exogène aux unités économiques ; une seconde forme, que l'on peut caractériser comme monopoliste, tendant à réaliser, dans l'espace de la circulation, un prolongement des caractères de régularité et de proportionnalité « a priori » qui sont le propre de la division manufacturière du travail. Ou encore (...) une internationalisation, au sein de chaque unité de production, de la résolution de la contradiction social/privé » (page 177).

Plus loin, l'auteur définit la conception d'accumulation intensive comme étant l'accumulation « pour autant qu'elle a pour effet d'accroître la plus-value relative, en transformant le système des normes de production à travers une révolutionnarisation des forces productives. Il s'agit, cette fois, d'un concept de « pertinence » : l'accumulation intensive s'accompagne, en règle générale, d'une accumulation extensive, tout comme la plus-value relative s'accompagne de plus-value absolue, dans sa masse mais aussi dans son taux (page 239) ». Lipietz aurait dû insister plus longuement sur la coexistence de la plus-value relative et de la plus-value absolue, car cela remet en cause toute une conception idéaliste de l'enchaînement des stades du capitalisme. Par ailleurs, il insiste sur l'importance de la notion de « composition organique du capital » (en particulier dans la démonstration de la fameuse « loi de la baisse tendancielle du taux de profit »), et sur l'équivoque possible contenue dans le texte de Marx. L'auteur relève d'autres ambiguïtés dans l'œuvre de Marx, pourtant il se dit « marxiste » ; que faut-il donc entendre par ce qualificatif de moins en moins à la mode ?

D'abord, une relecture critique des œuvres de Marx et d'Engels, l'utilisation de certains concepts qu'il convient de restituer dans la problématique d'ensemble dont ils sont extraits, la réévaluation de certains « acquis » théoriques... Et même la proposition de nouveaux développements. Par exemple, Lipietz considère qu'il manque chez Marx une théorie rendant compte de l'évolution générale du niveau général de prix nominaux, théorie qu'il est urgent de construire pour expliquer l'inflation et dont il propose une première ébauche. Ensuite, la démarche scientifique adoptée, alliant l'histoire concrète à la théorie abstraite l'enchaînement rigoureux des concepts, etc. En troisième lieu, la pratique constante de l'analogie : Lipietz rompt avec toute une tradition de marxistes orthodoxes et ose frayer avec des chercheurs non convertis ! Ainsi la géométrie différentielle, la théorie des catastrophes de René Thom, les analyses de Waddington sur la morphogenèse, les travaux de von Foerster sur la cybernétique, la théorie de la relativité générale d'Einstein, la mécanique quantique et, bien évidemment, les dernières recherches économiques, permettent des avancées fructueuses tant au niveau de l'illustration d'une intuition non encore conceptualisée qu'à celui de la validation d'une proposition théorique.

Enfin, le primat de la contradiction : pas d'analyse systématique (bien que s'inspirant des travaux de F. Perroux et de G. Destanne de Bernis sur la régulation, etc.), pas d'analyse structurale : une analyse dialectique. Mais pas une dialectique figée, réinjectée « a posteriori ». Non, la contradiction au cœur des choses, déchirées entre la lutte et l'unité. L'architecture est alors la suivante : une contradiction essentielle (et classique) entre la socialisation des forces productives et le caractère privé de l'appropriation, à laquelle viennent s'articuler trois autres contradictions :

— La contradiction social/privé qui se résout à travers la forme-valeur et l'argent ;

— La contradiction entre les détenteurs des moyens de production et les producteurs dépossédés qui se résout à travers le salariat et l'extorsion de la plus-value ;

— L'aliénation de ces travailleurs dans le procès de travail qui trouve une solution à travers le progrès technique, le fordisme, etc. Il s'agit de remettre en place toute la combinaison de ces différents rapports et, ce faisant, de montrer le lien entre la production marchande et la perte, par le producteur direct, de la maîtrise du processus productif. L'originalité de cette étude est de cerner l'inflation dans l'enchevêtrement de ces contradictions.

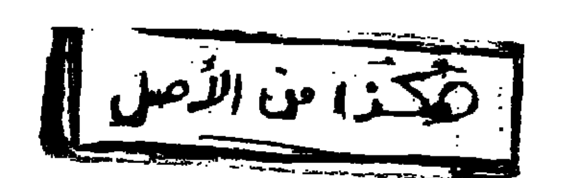
L'itinéraire suivi est résumé en conclusion : « Nous sommes partis du caractère marchand de l'économie marchande : de la séparation des unités économiques, qui engendre la forme valeur et la forme Etat. Nous avons montré que le développement du rapport capitaliste de la manufacture à l'automation imposait un changement dans le régime d'accumulation : depuis la reproduction simple et la reproduction extensive (faiblement) élargie jusqu'à l'accumulation intensive. Nous avons montré comment ce changement de régime impliquait un changement dans la régulation, tendant (mais tendant seulement !) à prolonger dans la circulation la régularité de l'organisation de la production. (...) Pour étudier cette régulation, il nous reste à prendre en compte l'aspect que nous avons jusqu'ici volontairement laissé de côté : l'effet des rapports spécifiquement capitalistes sur la forme valeur elle-même, non pas la mesure du capital par les rapports de valeur, mais la prise en compte de ce que les valeurs qui s'échangent sont des capitaux : des « valeurs-en-procès » qui se valorisent. » C'est l'objet du second volume, c'est aussi la réponse à la question posée par le titre.

Finalement, ce qui est nouveau, c'est le rapport avec les références (l'usage passionnant qui est fait de Marx), c'est aussi l'élargissement du champ étudié (ne pas limiter l'inflation à tel ou tel particularisme phénoménal), c'est également le raisonnement théorique. Voici un bon exemple de revalorisation du travail intellectuel. Puisse-t-il être imité...

* Economiste, université de Paris-X, Nanterre.

(1) Ed. Maspero, Paris, 1979, 390 pages, 70 F. Alain Lipietz est polytechnicien et chercheur en économie. Il a déjà publié, chez le même éditeur, *le Tribut foncier urbain* et *le Capital et son espace*. Il collabore à la revue *Partis Pris*.

(2) Ce premier volume traite de l'*accumulation intensive*, le second, en cours de rédaction, de la *régulation monopoliste*. La matière première de cet ouvrage (en deux tomes) est tirée du premier volume d'un travail collectif réalisé sous l'égide du CEPREMAP pour le compte de la D.G.R.S.T., intitulé *Approches de l'inflation : l'exemple français*. Ont participé à cette entreprise, outre A. Lipietz, J.-P. Benassy, R. Boyer, R.-M. Gelpi, J. Mistral, J. Munoz et C. Ominami.



LES PROLONGEMENTS DE LA CRISE AU NICARAGUA

Difficile rupture avec le passé en Amérique centrale

Une page se tourne dans l'histoire des vieilles dictatures autocratiques de l'Amérique centrale. Poussé dans ses ultimes retranchements, le général Somoza se sera désespérément accroché à son pouvoir chancelant sous les coups de l'offensive lancée en juin par les guérilleros sandinistes. Avec les signes de décomposition de son régime, déjà enregistrés tout au long de 1978, il est évident que le dictateur nicaraguayen n'aurait pas pu prolonger aussi longtemps son agonie sans appuis extérieurs. A cet égard, les tergiversations des Etats-Unis ont longtemps fait obstacle à la recherche d'une issue moins sanglante pendant qu'il en était encore temps.

Tout en dénonçant les constantes violations des droits de l'homme au Nicaragua, le gouvernement Carter continuait à soutenir Somoza en sous-main. En mai dernier, Washington donnait encore son feu vert au Fonds monétaire international pour accorder un prêt de plus de 65 millions de dollars au Nicaragua. Le maître de Managua n'a pas non plus manqué de moyens pour équiper la garde nationale en armes modernes et doubler ses effectifs qui sont passés à treize mille hommes en moins d'une année. Somoza a également pu compter sur un lobby très actif aux Etats-Unis. A la mi-juin, quelque cent trente parlementaires américains réclamaient encore le rétablissement de l'aide militaire à sa dictature.

Sous la pression des événements, Washington a cependant été amené à changer son fusil d'épaule pour tenter de sauver ce qui pouvait encore l'être. Pour ne pas perdre la face, à la réunion extraordinaire de l'Organisation des Etats américains qu'ils avaient pourtant eux-mêmes convoquée, les Etats-Unis se sont finalement résignés à accepter ce qu'ils avaient jusque-là refusé, le départ de Somoza et son remplacement par un gouvernement démocratique.

***Des contacts ont alors été pris avec le gouvernement* provisoire de reconstruction nationale ayant l'aval du Front sandiniste. Mais les revendications des sandinistes sont difficilement conciliables avec le genre de démocratie que les Etats-Unis souhaitent pour une région qu'ils ne cessent de considérer comme leur chasse gardée. Car ce que les guérilleros veulent empêcher à tout prix, c'est l'établissement d'un « somozisme sans Somoza ».**

Par JEAN-CLAUDE BUHRER

COMME la crise qui a secoué le *Guatemala il y a tout juste* vingt-cinq ans, les événements actuels du Nicaragua débordent largement les frontières de ce pays. Avec leurs ramifications internationales, ils engagent l'avenir de l'ensemble de l'Amérique centrale, d'autant que la famille Somoza a traditionnellement joué un rôle de gardien de l'ordre dans la région.

Installé au pouvoir en 1936, à la *faveur de l'intervention des « marines »* américains, le clan Somoza a longtemps été le défenseur vigilant des intérêts des Etats-Unis et l'un des garants du *statu quo.* Jusqu'à l'arrivée de M. Carter à la Maison Blanche, il n'y avait guère eu de nuages entre Managua *et Washington,* l'administration américaine préférant jeter un voile pudique sur les excès et les exactions de la dictature, et la fidélité des Somoza ne *faisant* jamais *défaut aux* Etats-Unis. Dans les instances internationales, que ce soit à l'ONU ou à l'O.E.A., le Nicaragua a toujours soutenu sans réserve les positions américaines. Il a suivi les Etats-Unis jusque dans la guerre de Corée, s'est naturel*lement rallié aux sanctions contre* Cuba et s'est associé à l'intervention à Saint-Domingue en 1965.

En Amérique centrale, une solide inimitié a opposé la dictature nicaraguayenne et le régime modéré du Costa-Rica, surtout depuis les réformes entreprises vers les années 50 à San-José par le président José Figueres, ennemi juré des Somoza. Ceux-ci ne se sont d'ailleurs jamais privés d'exercer des pressions sur un voisin d'autant plus sensible qu'il n'entretient pas de véritable armée. Disposant d'une propriété en territoire costaricain, le maître de Managua avait longtemps eu pour habitude de s'y rendre quand bon lui semblait. Aux *dernières élections costa-ricaines,* le général Somoza avait souhaité à mots à peine couverts la victoire du candidat conservateur, M. Rodrigo Carazo. Mais, une fois au pouvoir, celui-ci n'a pu ignorer l'hostilité de la majorité de ses compatriotes envers le régime Somoza. *Sous la pression des événe*ments et des constantes incursions de la garde nationale nicaraguayenne à l'intérieur de son pays, le président Carazo n'a guère eu le choix : le Costa-Rica a été le premier pays latino-américain à rompre ses rela*tions diplomatiques* avec la *dictature* somoziste.

Les encouragements prodigués par le général Somoza aux adversaires du régime du général Torrijos, en particulier à l'ex-président Arnulfo Arias, ne pouvaient qu'envenimer ses relations avec Panama. Il n'est donc pas étonnant que Panama n'ait pas caché ses sympathies pour les sandinistes et ait été le premier pays à reconnaître *le* gouvernement *provisoire formé* le 16 juin par l'opposition nicaraguayenne.

C'est surtout au Guatemala, au Salvador et au Honduras, dont les régimes autoritaires s'apparentent à des degrés divers au sien, que l'influence de la *famille Somoza était la plus percep*tible. Les liens personnels entre les chefs militaires de ces quatre pays étaient encore renforcés par leur appartenance commune au conseil de défense centraméricain (CONDECA) créé sous l'égide des Etats-*Unis. Par* la place qu'il y occupait, le général Somoza jouait en son sein un rôle moteur.

Avant même que n'éclatent les troubles, des manœuvres conjointes avaient été organisées ces dernières années, avec la participation de conseillers américains, dans le nord du Nicaragua où s'étaient implantés des foyers de *guérilla. Lors du soulèvement de sep*tembre 1978, l'armée hondurienne s'était jointe à la garde nationale nicaraguayenne pour donner la chasse aux guérilleros à la frontière. A l'initiative du général Somoza, les présidents des quatre pays membres du CONDECA avaient tenu une réunion secrète le 30 décembre dernier au Guatemala pour analyser « *l'état de la subversion* » en Amérique centrale. D'autres rencontres au plus haut niveau ont eu lieu par la suite pour coordonner la lutte antiguérilla.

Selon le *front* sandiniste, des *forces* du CONDECA auraient été engagées en juin dans les combats à Rivas, à Leone et dans d'autres localités du nord du pays. Des troupes honduriennes ont aussi été concentrées à la frontière nicaraguayenne dans la région d'*El Espino. A l'époque,* un *colonel* guatémaltèque, attaché militaire à Managua, a été fait prisonnier par les sandinistes.

La collaboration entre forces conservatrices de la région avait été encore plus évidente lors de la crise guatémaltèque de 1954. A l'époque, le clan Somoza avait pris une part active au renversement du gouvernement réformiste du colonel Jacobo Arbenz au *Guatemala. Cette fragile expérience* démocratique avait commencé dix ans plus tôt, au lendemain de la chute de la dictature du général Ubico, chassé par un soulèvement populaire. Brillamment élu à la présidence de la République, Juan José Arevalo tenta alors d'engager son pays sur la voie de la réforme. Mais sa politique nationaliste ne tarda pas à entrer en conflit avec les intérêts américains. Le colonel Arbenz lui succéda *légalement* en 1951 et eut l'audace, jamais vue au Guatemala, de s'attaquer à l'omnipotence de la United Fruit Company. Pour les milieux de droite et les Etats-Unis, il importait dès lors d'étouffer sans attendre ce qui pourrait devenir contagieux. *Trahi* par les *chefs* militaires, Arbenz ne sera pas en mesure de résister à l'invasion des mercenaires de Castillo Armas, venus du Honduras. Pour monter cette opération, la C.I.A. avait pu compter à la fois sur la complicité de la United Fruit et le *concours* des *gouvernements du* Nicaragua et du Honduras. A la veille même de l'intervention de Castillo Armas, qui devait débuter le 17 juin pour aboutir le 27 à la démission d'Arbenz, Managua et Tegucigalpa avaient rappelé leurs ambassadeurs au Guatemala. *De force, le Guatemala* était ainsi rentré dans le rang tandis que les régimes autoritaires de la région s'en trouvaient consolidés.

« Climat de coup d'État permanent »

UN quart de siècle plus tard, le Guatemala ne s'est pas encore remis de la fin brutale de l'unique tentative démocratique de son histoire. *« L'oligarchie guatémaltèque change d'administration tous les quatre ans, mais le système n'a rien à envier à celui du Nicaragua »,* nous faisait remarquer Manuel Colom Argueta, ancien maire de la capitale, et dirigeant de la gauche modérée, assassiné en mars dernier. « *Pour masquer sa dictature,* ajoutait-il, *la droite a inventé un régime de démocratie restreinte avec des méthodes répressives de type fasciste et des lois d'exception qui ont éliminé les libertés civiques et politiques. Le pays vit dans l'absence de légalité et de sécurité pour les citoyens, dans un climat de coup d'Etat permanent.* »

A son tour, Manuel Colom a été victime des groupes paramilitaires d'extrême droite qui sévissent impunément au Guatemala. Lui-même estimait d'ailleurs que la violence politique avait fait quelque soixante mille morts depuis 1954. Pourtant, en accédant à la présidence le 1er juillet 1978, le général *Lucas Garcia* avait promis de mettre un terme à la violence. Une année plus tard, force est de constater que, loin de s'améliorer, la situation n'a fait qu'empirer. La police admet elle-même qu'elle découvre en moyenne cinq cadavres par jour, généralement des *opposants exécutés* pour des raisons politiques.

La répression a pris pour nouvelle *cible les Indiens, surtout les communautés* en conflit avec les propriétaires fonciers (1). L'Armée de guérilla des pauvres a repris le flambeau du mouvement insurrectionnel des années 60. Cette organisation clandestine qui prône la guerre populaire pour renverser l'ordre établi tend à s'implanter en milieu rural, et s'est signalée par de spectaculaires coups de main. Le 10 juin, le chef d'état-major de l'armée de terre, le général David Cancino, candidat potentiel à la présidence, a été abattu par des inconnus.

Confrontés à des problèmes sociaux et de structures analogues, les militaires des pays voisins ont de bonnes raisons de s'inquiéter des conséquences des événements du Nicaragua. Les tensions restent vives au Salvador, comme en ont témoigné en mai dernier l'occupation des ambassades du Costa-Rica, du Venezuela et de France, puis l'assassinat du chargé d'affaires de Suisse. A deux reprises, également en *mai dernier, la police* n'avait pas hésité à tirer dans la foule, faisant chaque fois une vingtaine de victimes.

Jusqu'ici, les militaires qui, depuis près d'une cinquantaine d'années, président aux destinées du Salvador, n'ont apparemment eu d'autre souci que de défendre les privilèges de quelques grandes familles créoles uniquement préoccupées de leurs propres intérêts. La situation s'est encore détériorée depuis l'élection très controversée en février 1977 du général Carlos Humberto Romero à la présidence de la République. Au lendemain du scrutin, une centaine de partisans du candidat malheureux de l'opposition démocrate chrétienne qui manifestaient contre la fraude avaient trouvé *la mort lors* d'affrontements avec les forces de l'ordre. L'horizon politique paraissant bouché et la population voyant se dégrader des conditions d'existence pourtant déjà précaires, les luttes sociales ont pris une tournure de plus en plus aiguë, surtout dans les campagnes où vivent plus de 60 % des habitants.

A la montée des récriminations populaires a répondu une intensification



de la répression tandis que les groupes de guérilla se montrent de plus en plus actifs. Enlèvements, assassinats, massacres, exécutions sommaires sont devenus pratiques courantes et le Salvador s'est progressivement installé dans le cycle infernal de la violence. Une nouvelle organisation d'opposition, le Bloc populaire révolutionnaire, formé de différents syndicats agricoles et étudiants, a joué un rôle de premier plan dans les manifestations de ces derniers temps. Pris de court par les événements, le gouvernement du général Romero semble de plus en plus isolé. L'Eglise ne lui ménage plus ses critiques. Washington tend à prendre ses distances et plusieurs organismes internationaux l'ont condamné pour ses violations systématiques des droits de l'homme.

Au Honduras, les promesses faites par le triumvirat qui s'est emparé du pouvoir en août 1978 de donner une nouvelle impulsion à la réforme agraire attendent toujours d'être réalisées. Les occupations de terres ont repris et à diverses reprises des affrontements entre paysans et forces de l'ordre se sont soldés par des morts. En mars dernier, *trois ouvriers ont été* tués lors d'une grève dans l'industrie textile tandis que le chef de la junte, le général Policarpo Paz, annonçait la découverte d'*« un complot fomenté par des éléments criminels »*. Dans ces conditions, on se demande à Tegucigalpa si les militaires respecteront leur engagement d'organiser des élections l'année prochaine en vue de favoriser le retour aux normes constitutionnelles.

Nul doute que l'éviction du général Somoza de la présidence du Nicaragua entraînerait des répercussions dans les autres pays d'Amérique centrale. Mais, de même que leurs atermoiements ont contribué à compromettre les chances d'une transition moins brutale au Nicaragua, les ambiguïtés politiques des Etats-Unis ne facilitent guère une indispensable rupture avec le passé en Amérique centrale.

---

(1) Cf. l'article d'Yvon Le Bot : « Ghetto indien et luttes de classes au Guatemala », dans *le Monde diplomatique* de juin 1979.

Correspondance

Une lettre du lieutenant-colonel Guy Doly

Auteur, sous le pseudonyme de « François », du roman intitulé la Sixième colonne *et, sous son nom, du livre* Stratégie France-Europe, *le lieutenant-colonel Guy Doly nous adresse la lettre suivante :*

Mis en cause dans *le Monde diplomatique* de juin 1979 par Alain Joxe, signataire d'un article intitulé « Erosion de la souveraineté de défense », je vous prie de bien vouloir insérer, conformément à la loi, la mise au point suivante.

Elle se rapporte à une phrase de son texte qui fait référence à mon livre *Stratégie France-Europe : « Préfacé par le commandant de l'Ecole de guerre, l'ouvrage fut sanctionné par une promotion du commandant Doly au grade de lieutenant-colonel. »*

M. Joxe n'a aucune qualité pour juger ainsi de l'avancement dans un grand corps de l'Etat auquel il n'appartient pas. Il porte atteinte aussi à la mémoire du général Laurier, décédé en 1978, unanimement respecté dans l'armée française pour sa haute *intégrité, en* laissant *entendre* qu'il a pu favoriser ma promotion en préfaçant et en encourageant mon étude.

On peut ne pas être d'accord sur le plan des idées. Mais il est particulièrement vil d'associer à ce plan des considérations de personne. Com*ment un spécialiste qui se pique de* donner des leçons peut-il s'abaisser à de telles *outrances* ?

Ou bien donnerait-il une idée des procédés auxquels certains courants de pensée seraient prêts pour faire régner un terrorisme intellectuel ? C'est inquiétant pour la démocratie. Car la démocratie est le droit à la parole. M. Joxe voudrait-il faire taire ceux qui ne sont pas de son avis et imposer que tout le monde pense comme lui ?

Le Monde diplomatique se tient habituellement à un autre niveau.

Nouvelle atteinte aux droits de l'homme au Chili

LES MAPUCHES MENACÉS D'EXTERMINATION LÉGALE

Au cours des cinq dernières années, le Chili s'est fait tristement connaître par les violations des droits et de la dignité de l'homme commises par la dictature militaire. Cependant, une grande partie de l'opinion publique ignore probablement que 5 % de la population chilienne sont de race mapuche. Ces aborigènes qui vivent actuellement sur des territoires s'étendant de la province de Bio-Bio jusqu'à Llanquihue, au sud du pays, possèdent une langue propre, une expression artistique, musicale et religieuse, et donc une identité culturelle.

Fin mars, la dictature a signé un décret-loi qui consacre l'extermination légale des Mapuches. C'est une mesure grave, mais qui a peu retenu l'attention, peut-être par méconnaissance de la réalité du peuple mapuche.

DEPUIS l'arrivée du conquérant espagnol en 1536, l'histoire des Mapuches est marquée par une résistance qui s'étend sur plus de trois siècles. C'est l'une des guerres les plus longues, et en même temps les plus méconnues, de l'histoire universelle. Pour le peuple mapuche, elle s'est traduite par des milliers de morts, la désintégration de son organisation économique originelle, la perte de ses terres et, souvent, l'esclavage d'un grand nombre des siens au service de ceux qui recherchaient la richesse facile. Certains ont prétendu justifier cette invasion du conquérant sur le plan idéologique, en arguant d'une prétendue barbarie de l'indigène ; d'autres, tel Bartolomé de Las Casas, s'opposèrent aux cruautés de cette guerre déclenchée par le colonialisme espagnol.

Mais les armes coloniales ne purent vaincre la résistance. En 1641, le pacte de Quilin reconnut le fleuve Bio-Bio comme frontière séparant le territoire mapuche au sud et le territoire chilien au nord. Depuis lors, la colonisation adopte une tactique différente. On privilégie la pénétration individuelle et en douceur. L'évangélisation, le commerce et l'alcool sont les « méthodes civilisatrices » à la fin de la colonie et au cours du dix-neuvième siècle. Sous prétexte d'évangéliser et d'humaniser l'Indien, certains membres du clergé catholique ont prêché la résignation, contribuant ainsi à faire accepter l'ordre et le système coloniaux ; ils ont été en partie contrecarrés par d'autres catholiques qui, à diverses époques historiques, se sont efforcés de transformer la prédication de l'Evangile en une pratique libératrice de l'état d'injustice et de misère auquel était soumis le peuple mapuche.

Au dix-neuvième siècle, les commerçants furent des agents importants de la colonisation et du capitalisme commercial. Avec le soutien des autorités, ils pénétraient en caravanes sur le territoire mapuche, vendant, faisant du trafic et soudoyant certains. Ce fut le commerce de l'alcool qui causa le plus de ravages, car il permit de tromper les Mapuches, d'usurper leurs terres et de les dégrader. Cette forme de colonisation se consolidait par la fondation de petits villages où s'installaient des maisons de commerce d'origine diverse : françaises, allemandes, etc. Elles deviennent peu à peu le centre principal de la vie de ces villages et, en même temps, des courroies de transmission idéologique et culturelle.

Toujours au dix-neuvième siècle, la législation concernant les indigènes constitue un autre élément important de la politique de domination. Tout commence avec l'arrêté suprême de 1810 sur le droit à la chilénité de l'indigène ; elle se poursuit en 1813, avec une loi définissant des lieux de résidence pour les indigènes ; 1850 : loi sur la colonisation étrangère ; 1866 : loi destinée à réglementer la possession légale des terres occupées par les Mapuches ; 1884-1929 : remise des titres de grâce, et formation des réductions ; 1927-1929 : loi sur la division des communautés ; 1930 : division des communautés et création des tribunaux pour Indiens destinés à trancher les litiges concernant les terres (ils ne firent qu'allonger les procédures et aggraver les problèmes dans les réductions).

Toute cette législation visait un même but : permettre, soit à l'Etat, soit, principalement, à des particuliers chiliens et étrangers, de s'emparer des terres mapuches. Car aucune loi n'évita l'usurpation, l'hypothèque des terres, l'achat des récoltes sur pied, offrant à quelques-uns l'occasion d'accumuler capitaux et terres. Au contraire, il s'agissait très souvent de légaliser ces pratiques. En outre, l'Etat octroya de grandes concessions de terres à des associations chiliennes et étrangères : Concession Budi, General Koerner, Woodhouse, Nueva Italia, etc., qui furent exonérées d'impôts pour plusieurs années. Il s'y ajouta, surtout à la fin du dix-neuvième siècle, la vente aux enchères par l'Etat de terres situées dans les régions où il était prévu de faire passer le chemin de fer central.

Au total, tout cela réduisit la superficie des terres mapuches à un minimum et les confina dans les zones les moins fertiles et souvent montagneuses et érodées. Entre 1884 et 1929, trois mille soixante-dix-huit titres de grâce ont été délivrés, pour une superficie de 475 423 hectares, en faveur de soixante-dix-sept mille sept cent cinquante indigènes, c'est-à-dire une moyenne de 6,1 hectares par personne ; en revanche, au cours de la même période, les colons se sont vu attribuer 9 millions d'hectares, soit en moyenne 500 hectares chacun. Ce phénomène d'usurpation, de même que l'hypothèque des terres, s'est poursuivi au vingtième siècle. De telle sorte que, dans les années 40, 100 000 hectares au moins sont passés aux mains de particuliers. Au cours des dernières décennies, la duperie fut le moyen le plus couramment employé. Profitant des problèmes linguistiques et de l'analphabétisme, beaucoup de personnes sans scrupules ont, avec la complicité des autorités, fait signer des papiers aux Mapuches ; ceux-ci, en apposant leurs empreintes digitales, croyaient signer un titre d'emprunt ou de restitution de terres, alors qu'en pratique ils étaient victimes d'une usurpation.

Les moyens de la résistance

DE tout temps, la terre fut pour les Mapuches un élément essentiel de leur subsistance et de leur organisation. Elle n'a donc pas de valeur commerciale, elle est un élément de leur culture, ce qui explique pour une grande part leur résistance au cours du dix-neuvième siècle. Ils se soulevèrent plusieurs fois, profitant des contradictions de la classe dominante lors des guerres civiles de 1851 et 1859 (1). Les derniers soulèvements se produisirent entre 1880 et 1882. L'armée vint au secours du gouvernement : une campagne militaire sur le territoire de l'Araucania aboutit à la défaite des Mapuches en 1883 — c'est ce que les historiens traditionnels appellent la « pacification de l'Araucania ». Malgré cela, le peuple mapuche continua à s'organiser et à s'exprimer sur le plan culturel.

Cette volonté de s'organiser et de développer la culture mapuche sera l'une des formes que revêtira la résistance au vingtième siècle. Quelques organisations subirent l'influence du jeu politique traditionnel mais — c'est important — elles furent à l'origine de l'expression des inquiétudes mapuches, de leur opposition à la manipulation et contribuèrent à renforcer la conscience des discriminations et à stimuler l'organisation. Parmi elles, la Société moderne Araucania, fondée en 1916 ; plus tard, la Corporation araucane (influencée par le conservatisme) et, durant les dernières années de démocratie, l'Association nationale indigène. Les femmes, également, trouvèrent un moyen d'expression organique dans la société Fresia ; les étudiants, dans le cadre du Centre nehuentuayn, vers 1938, et, plus récemment, de la Fédération des étudiants indigènes. Ce sont là les racines des mouvements de mobilisation et des organisations qui, de façon plus radicale, se développent à partir des années 60. Cette longue tradition de résistance et d'organisation allait naturellement déboucher sur une participation enthousiaste des Mapuches à la mobilisation du paysannat sous l'Unité populaire et à la création de nouveaux organes de pouvoir.

Ce phénomène et les conditions favorables créées par le gouvernement de Salvador Allende, permirent la récupération d'environ 70 000 hectares de terres, la promulgation d'une loi indigène plus juste, la suppression des tribunaux pour Indiens, la sensible augmentation des bourses pour étudiants mapuches, la création de l'Institut de développement indigène (aujourd'hui dissous par la dictature), chargé de promouvoir le développement social, économique et culturel. Pour la première fois, les Mapuches furent les protagonistes d'un vaste mouvement paysan dont le but était non seulement la possession de la terre mais aussi la transformation des structures de la société chilienne.

Les visées de la dictature

DEPUIS le coup d'Etat, les Mapuches ont subi une répression sévère. Ils ont perdu les droits qu'ils avaient conquis. Cela se traduisit d'abord par l'absence de crédits et d'assistance technique, l'absence de bourses et la dévolution des terres aux usurpateurs, situation qui allait être aggravée par le décret-loi signé par Pinochet le 22 mars 1979, sous le prétexte d'« *incorporer les Mapuches à la chilénité, en leur donnant des droits et responsabilités égaux à ceux de toute la population* ». Deux dispositions reflètent le but véritable de la nouvelle législation : a) l'article premier indique : « *Les parcelles résultant de la division des réserves cesseront d'être considérées comme terres indigènes, et leurs adjudicataires ou propriétaires cesseront d'être considérés comme indigènes* » ; en clair : la condition d'indigène est abolie ; b) les terres qui auront été divisées pourront être hypothéquées en faveur de tout organisme d'Etat, d'institutions financières, bancaires ou de crédit ; historiquement, cette méthode a servi à dépouiller les Mapuches de leurs terres.

Pour procéder à la division, il suffit que la demande en soit formulée par un membre de la communauté, qu'il soit Mapuche ou usurpateur. Le caractère antidémocratique de cette législation est encore plus manifeste quand on sait l'ignorance absolue des textes dans laquelle sont tenus les intéressés.

La dictature a précisé que la loi permettrait une assistance technique, économique, sociale et éducative. Mais, en pratique, elle a bloqué l'assistance technique et les crédits, supprimé les bourses et les foyers étudiants, commercialisé les soins médicaux. Divers chiffres et études officiels indiquent que la production agricole diminue dans les provinces de Malleco et Cautin, où se concentre la population paysanne mapuche. Qui plus est, la Chol-Chol Foundation, dont le siège est à Washington, a récemment reçu l'autorisation, entre autres, de stimuler la production de films, de spectacles de télévision, de programmes de radio, de revues, etc., pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans. Ce qui revient à lui donner le pouvoir de commercialiser les expressions culturelles d'un peuple, de transformer le Mapuche en un simple *objet de curiosité, de le dépouiller* de son identité pour mieux l'éliminer.

Cette loi a provoqué la réaction immédiate des Mapuches qui ont manifesté leur total désaccord et montré comment son application entraînera pour eux la perte de leurs terres et de leurs valeurs culturelles et une aggravation de la misère. Les milieux ecclésiastiques, principalement l'évêché de Temuco, ont exprimé publiquement une opinion semblable. La dictature a répondu par une vaste campagne publicitaire montant en épingle un prétendu soutien des intéressés et à laquelle l'incarcération temporaire de plusieurs dirigeants mapuches et les attaques contre certains représentants de l'Eglise catholique apportent une cuisant démenti.

Par une action solidaire, l'opinion publique internationale soucieuse du respect des principes démocratiques et des droits de l'homme ne peut-elle pas contribuer à empêcher l'application de cette loi, dont les Mapuches ont réclamé l'annulation ? Une grave menace pèse sur l'existence d'un peuple qui, comme tous, a le droit d'exister et de se développer.

(COMITE MAPUCHE DE SOLIDARITE.)

(1) Rappelons, à cette occasion, le rêve monarchique d'un Français originaire du midi de la France qui, sous le nom de Orllie Antoine Ier, se proclama roi de l'Araucania et canalisa une partie de l'hostilité mapuche envers la classe dominante.

Fondateur des Panthères noires, harcelé par le F.B.I. depuis dix ans

HUEY P. NEWTON, ACQUITTÉ EN MARS, COMPARAIT A NOUVEAU EN JUSTICE

AVEC la fin des « étés chauds », l'extermination systématique des Black Panthers les plus actifs, la neutralisation de quelques autres effrayés par la répression, on avait pu croire en Europe que le parti des Black Panthers avait cessé d'exister ou du moins d'avoir une influence dans les communautés noires. En fait, il cherchait à élaborer une alternative politique à la violence spontanée qui avait fait de nombreuses victimes sans apporter de réels changements à la condition des Noirs. Cela représentait pour le système un danger peut-être plus sérieux que des insurrections momentanées. Aussi, dès mars 1967, Huey P. Newton, fondateur des Black Panthers, a-t-il été en butte aux manœuvres du F.B.I., qui le considérait comme une « *menace pour la sécurité nationale* ».

La lutte que le F.B.I. menait contre la gauche américaine avait reçu le nom de COINTELPRO (Counter Intelligence Program). Les directives qu'il donnait en 1968 étaient nettes : « *Les jeunes Noirs modérés doivent comprendre que, s'ils succombent à l'enseignement révolutionnaire, ils seront des révolutionnaires morts.* »

Une des tactiques du F.B.I. pour mener à bien son programme était, comme le rapporte en 1975 la commission du renseignement du Sénat, l'organisation d'un réseau national d'« *amis du bureau* » chargés de diffuser des informations fausses ou malfaisantes sans qu'elles soient attribuées au bureau : vaste manipulation des médias grâce à certains journalistes à la dévotion du F.B.I. afin que puissent être utilisées contre ceux qu'on voulait détruire les manœuvres les plus illégales sans que l'opinion publique soit alertée. Il n'est donc pas étonnant que la presse n'ait pas rendu compte des deux cent cinquante-trois actions menées de juillet 1968 à avril 1971 contre les Black Panthers. En 1970, COINTELPRO demandait à ses agences locales de mener « une action de contre-espionnage *pour briser le B.P.P.* (Black Panthers Party), *même si aucun fait ne venait corroborer les charges* ».

Après le scandale du Watergate, on avait pu croire qu'allait cesser l'offensive contre la gauche américaine, et en particulier la campagne secrète qui visait « *à neutraliser, discréditer et détruire* » le B.P.P. Devant les nombreuses critiques adressées au F.B.I., créé pour réprimer la criminalité et non les activités politiques, son directeur, Clarence Kelley, supprima COINTELPRO, dont l'action se poursuivit sous un autre nom. Après cette mesure, le Bureau du F.B.I. de San-Francisco avisa, le 27 juillet 1973, le directeur intérimaire du F.B.I., L. Patrick Gray, qu'une opération était prévue contre Huey Newton, « *en raison de ses capacités pour l'activité révolutionnaire* ». Pour mener à bien ses opérations d'espionnage politique sous le couvert d'investigations criminelles, le F.B.I. s'allia au Service de répression de la drogue (D.E.A.) et à d'autres agences gouvernementales, tel l'I.R.S., chargé du recouvrement des impôts, l'Alcohol, Tobacco and Firearms (A.T. & F.) et les « red squas » de Berkeley et d'Oakland.

Un officier, doté d'une longue expérience, Georges Zeigler, à la tête d'un groupe d'élite, l'escouade C-4, fut chargé de bâtir « *une affaire Huey Newton, rattachée à la prostitution, au jeu et à la drogue* » (Memorandum Zeigler, 7 janvier 1975). Ce document de cinquante-cinq pages devait conclure qu'« *aucune preuve n'avait jamais été trouvée pour venir matérialiser les activités de Huey P. Newton* ». Mais, entre-temps, les agents locaux, qui avaient reçu l'ordre d'accorder « *une attention immédiate et vigoureuse* » à l'opération et de « *donner à cette affaire une conclusion logique aussi rapidement que possible* » (note du directeur du F.B.I. à l'agent spécialement chargé de l'affaire), avaient fait subir des interrogatoires systématiques (assortis de menaces) aux proxénètes, prostituées et trafiquants arrêtés, ce qui aboutit à la fabrication d'une série de faux témoignages. Cinq raids furent menés contre les locaux des Black Panthers. Newton eut à faire face à une série de provocations et fut finalement accusé d'avoir tué une prostituée de dix-sept ans dans une rue d'Oakland. Devant une telle situation, Newton préféra s'éclipser et s'exila pour trois ans à Cuba.

A son retour, les attaques redoublèrent contre lui. En juillet 1978, *New Times*, dans un article de vingt pages, sous le titre « Le parti est fini », accusait Newton et son parti d'agir « *comme des hommes de main du milieu* ». Citant des sources policières, il s'étendit longuement sur les trois accusations formulées contre Newton.

Par MADELEINE LAFUE-VERON *

La première avait trait à l'attaque dont avait été victime le leader des Black Panthers qui s'était aventuré sans le savoir dans un bar « pour Blancs seulement » et y avait été rossé par des voyous blancs, action dont avait résulté l'inculpation de Newton mais non celle de ses agresseurs (en juillet 1978, le juge Kelsay déchargea Newton de cette accusation).

Selon la seconde, Newton avait battu un tailleur d'Oakland, Preston Callins, mais il fut acquitté en septembre 1978 quand la prétendue victime jura que Newton était innocent et que la police lui avait fait subir des pressions pour témoigner du contraire.

Quant à la troisième accusation, elle avait trait à l'assassinat de la jeune prostituée. Lors de l'audition préliminaire, le « *témoin du crime* », Raphaelle Gary, une prostituée de trente-deux ans, fit des déclarations contradictoires, reconnut finalement qu'elle n'y voyait pas la nuit et que, de plus, à l'époque, elle était droguée. Dans un enregistrement présenté devant la cour, Gary disait que la police lui avait dit « *vouloir attraper le leader noir et avoir déjà assez de preuves pour coincer Newton* » avant qu'elle ait identifié sa photo. Gary, qui d'abord avait refusé de reconnaître Newton comme l'agresseur, avouait l'avoir reconnu, ensuite, parce qu'on lui avait promis, en échange de son témoignage, de l'argent, de ne plus l'arrêter pour prostitution et de lui donner une maison dans une autre ville « *pour se refaire une nouvelle vie* ». Ce témoin, par ailleurs compromis dans un assassinat et convaincu d'avoir fait de fausses déclarations à la police, ne fut pas pour autant poursuivi, mais le procureur dut renoncer à l'utiliser quand le procès lui-même s'ouvrit, le 7 mars 1979, devant la cour d'Oakland. Les trois nouveaux témoins cités ne furent pas plus convaincants. Le premier, Michel Jenkins, finit par avouer que, contrairement à ce qu'elle avait dit aux policiers, elle n'avait pas reconnu Newton au moment de l'assassinat et avait subi des pressions de la police pour déclarer le contraire. Le second témoin fut récusé par le procureur lui-même quand il fut démontré qu'à l'époque du crime il se trouvait emprisonné. Quant au troisième, Carl Lee Buy, il fut accusé par un autre témoin d'être, en réalité, lui-même l'auteur du crime. Malgré cela, dix jurés votèrent l'acquittement et deux votèrent coupable.

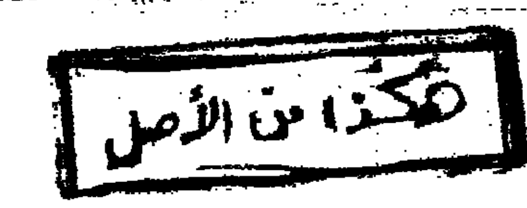
En principe, toute décision de la cour doit être obtenue à l'unanimité. Le procureur, sinon, a toute latitude soit d'abandonner l'accusation, soit de décider qu'il y aura un autre procès. Il a fixé le nouveau procès de Newton au 30 juillet. Connaissant maintenant les arguments de la défense, il sera plus à même de susciter d'autres témoins ou de créer d'autres preuves.

Pourquoi est-il si important d'abattre Newton ? A cause des programmes d'aide sociale organisés par le Black Panthers Party et dont un des principaux centres est justement Oakland. Dans cette ville, il a créé l'Oakland Community School, comptant cent soixante élèves, école pilote destinée à démontrer que des enfants qui, par ailleurs, seraient déclarés inaptes aux études parce qu'appartenant à des milieux culturellement trop défavorisés sont en réalité capables de faire une bonne scolarité si on tient compte de leurs problèmes. Le Black Panthers Party a ouvert d'autres écoles et universités dans certaines villes. Il a lancé également des programmes d'aide aux vieillards, aux handicapés, aux adolescents très touchés par le chômage. Il a ouvert des cliniques médicales, si nécessaires dans un pays où les plus défavorisés ne jouissent d'aucune sécurité sociale. Il distribue des vêtements, de la nourriture, non seulement aux Noirs mais aussi aux Chicanos, aux Chinois. Côte à côte, des Noirs et des Blancs travaillent dans cette entreprise — dont le but n'est pas de faire la charité, mais qui recherche l'unification et l'organisation des pauvres des deux communautés en leur apprenant à ne pas lutter entre elles mais à s'unir contre l'ennemi commun. Et c'est bien là ce qui inquiète le gouvernement. Modestes, localisés, mais persévérants et efficaces, ces programmes sont des sortes de modèles destinés à prouver concrètement qu'il y a une alternative au système capitaliste.

Au niveau national, le Black Panthers Party participe aux élections, dénonce les brutalités policières, lutte contre la répression gouvernementale, soutient les droits de tous les groupes opprimés. Au niveau international, il participe aux luttes pour le respect des droits de l'homme, aide les mouvements de libération en Afrique du Sud et en Rhodésie et, d'une façon patiente et pragmatique, amène la communauté noire à prendre conscience des luttes que d'autres Noirs opprimés mènent dans le monde. D'autre part, les Black Panthers ont un bi-mensuel qui tire à vingt mille exemplaires et qui, actuellement, mène campagne pour que le procureur soit destitué. Il n'en faut pas plus pour expliquer la série de procès auxquels Newton, que le système n'est pas arrivé à récupérer (1), doit faire face. Quand, le 30 juillet, il comparaîtra à nouveau devant la cour d'Oakland, il sera en danger d'être condamné.

* Avocat à la cour de Paris.

(1) Contrairement à Eldridge Cleaver : voir l'article sur sa « conversion » dans *le Monde diplomatique* de février 1977. Sur le projet COINTELPRO, voir l'article de T.D. Allman dans *le Monde diplomatique* de décembre 1978.



هكذا من الأصل

Vigoureuse polémique aux Etats-Unis entre partisans et adversaires du traité SALT 2

Par SYLVIA E. CRANE

SIGNE à Vienne le 18 juin par MM. Brejnev et Carter après six ans *de difficiles négociations*, le second traité sur la limitation des armements stratégiques (SALT 2) a été salué par M. Cyrus *Vance, secrétaire* d'Etat, comme « *un pas essentiel vers une plus grande sécurité de l'Amérique et du monde* », pendant que les *Soviétiques voyaient en lui* « *un événement de grande portée historique* ».

Ce document compliqué — une centaine de pages — comporte *dix-neuf* articles et plusieurs protocoles qui détaillent les limitations imposées pour cinq ans sur les engins nucléaires, y compris les I.C.B.M. (fusées balistiques intercontinentales) basées à terre, les fusées *lancées par sous-marins* et les bombardiers stratégiques. Un protocole interdit, jusqu'à la fin de 1981, le déploiement de fusées mobiles et *de* missiles Cruise *lancés à partir du sol ou de la mer*. Le traité SALT 1 avait fixé à deux mille quatre cents le nombre autorisé de lanceurs de missiles et de fusées ; le nouveau traité réduit ce plafond à deux mille deux cent cinquante, obligeant les Soviétiques à détruire environ deux cent cinquante lanceurs démodés et autorisant les Etats-Unis à en construire quelque cent cinquante nouveaux. Dès l'annonce de l'accord, et avant même sa signature, le président Carter a pu ainsi ordonner la mise en route d'un programme de fusées MX qui, pouvant se déplacer sur 7 000 kilomètres de voies ferrées, seront moins *vulnérables* que les *Minuteman*.

Sur le contingent autorisé, pas plus de mille trois cent vingt missiles pourront comporter des têtes autonomes (M.I.R.V., Multiple Independently Targeted Re-entry Vehicle) dont le nombre, pour chaque vecteur, est limité à dix pour les fusées basées au sol et à quatorze pour les fusées lancées par sous-marins. D'autres limitations sont imposées aux bombardiers B-52, qui ne pourront pas transporter plus de vingt missiles Cruise et aux I.C.B.M. dont huit cent vingt seulement pourront avoir des têtes multiples (M.I.R.V.). Le traité autorise chacun des deux camps à *déployer* un nouveau système d'armements basés au sol.

Si les limitations prévues par le traité sont assez relâchées, n'introduisant pas d'importante réduction d'armements stratégiques et encore moins des mesures de véritable désarmement, elles font cependant progresser le système de maîtrise *(control)* des armements et donnent un coup de frein au *développement* qualitatif des armements stratégiques. Bien que les plafonds fixés soient assez *élevés, malgré la décision américaine de construire* la *fusée MX*, et bien que les plans du bombardier B-1 et de la bombe à neutrons soient prêts, le *traité ralentit* bel et bien l'escalade et laisse la voie ouverte au troisième accord qui doit suivre.

Le traité est politiquement important, aussi bien pour les Soviétiques, soumis à de fortes pressions en faveur d'une augmentation du niveau de vie, que pour M. Carter, qui gouverne dans des conditions difficiles. Sa conduite de la politique économique n'est *approuvée* que par 18 % des Américains, et il compte sur sa politique étrangère pour améliorer son image : en mars, après les rencontres de Camp David, sa popularité remontait à 42 %, marquant une progression de cinq points par rapport à février. Si ses succès sur la scène internationale sont assez minces, ils sont cependant présentés au public sous un jour très favorable et les deux accords dont il a obtenu la signature (traité *égypto-israélien* et SALT 2) sont accueillis comme des succès personnels qui rehaussent son prestige.

Deux conceptions de la sécurité nationale

SA position reste cependant difficile au Sénat, où trente-quatre votes hostiles suffisent à empêcher la ratification du traité SALT 2. Bien qu'il ait augmenté le budget militaire de 3 %, M. Carter apparaît comme un prudent artisan de la paix : il a amélioré les relations avec Moscou, bien qu'il ait négligé M. Brejnev en décembre dernier, juste avant de recevoir M. Deng Xiaoping à Washington. Cette attitude fut interprétée comme une manière d'apaiser, au Congrès, les « faucons » qui estiment qu'un jeu de balance dans les relations triangulaires favorise la détente avec Moscou. La Chine demande que lui soit accordée la clause de la nation la plus favorisée (pour ce faire, elle a même accepté que les Etats-Unis imposent des quotas à leurs importations de textiles chinois), mesure que les milieux d'affaires américains envisagent avec faveur. Mais, politiquement, une telle décision supposerait un traitement égal pour Moscou et pour Pékin ; or les échanges avec l'Union soviétique sont gênés par l'amendement Jackson-Vanik qui limite le commerce américano-soviétique tant que les juifs ne pourront pas émigrer librement. Sur ce point, Moscou a fait des concessions, forçant ainsi la main de M. Carter qui doit maintenant obtenir le concours du Sénat pour améliorer les relations aussi bien avec Moscou qu'avec Pékin.

L'effort principal de la Maison Blanche vise les adversaires du traité SALT 2. Un porte-parole du département d'Etat a déclaré : « *Nous ne disons pas que SALT 2 va nous introduire dans une nouvelle ère de détente avec les Soviétiques, mais voyez ce qui se passerait en l'absence de ce traité.* » Devant une commission du Sénat, M. Harold Brown, secrétaire à la défense, a annoncé : « *Si le traité SALT 2 est tenu en échec, nous demanderons 3 milliards de dollars de plus pour la défense stratégique au cours de chacune des dix prochaines années, et nos dépenses militaires pendant la prochaine décennie dépasseront 1 000 milliards de dollars.* » M. Zbigniew Brzezinski, pourtant réputé pour son antisoviétisme, a participé à une tournée de conférences en faveur du traité SALT.

M. Carter n'a rien négligé pour convaincre le public que SALT 2 est compatible avec la sécurité des Etats-Unis et la renforce. En octobre dernier, deux physiciens nucléaires du M.I.T. et de Harvard, membres du Boston Study Group, ont publié, dans le *Scientific American*, un article remarqué qui démontre que l'escalade dans les armements stratégiques réduit la sécurité nationale en rendant les villes américaines plus vulnérables à des missiles soviétiques de plus en plus perfectionnés, et ils concluaient leur étude en préconisant une réduction de 40 % des armements stratégiques. C'est un point de vue que James Reston a soutenu en ces termes : « *Il est facile de s'égarer dans tous les arguments techniques à propos de la puissance comparée des missiles Cruise, des bombardiers Backfire, des fusées à têtes multiples sur des plates-formes mobiles, etc. Mais, au bout du compte, le débat autour des SALT se réduit à la question simple de savoir si la sécurité des Etats-Unis sera meilleure avec ce traité limité ou sans lui.* »

M. Robert McNamara, président de la Banque mondiale, ancien secrétaire à la défense, est intervenu dans le débat. Alors qu'il prononçait un discours à l'université de Chicago, il se heurta à des manifestants pacifistes qui lui reprochaient l'intervention au Vietnam lorsqu'il était membre du gouvernement Lyndon Johnson. Il provoqua une certaine surprise en déclarant qu'il partageait leurs sentiments, puis il posa la question-clé : « *Qu'entendons-nous par sécurité ?* » A l'appui du traité SALT 2, sa réponse est sans ambiguïté : « *Comment pouvons-nous bâtir pour nos enfants un monde offrant plus de sécurité — avec davantage d'armes ou davantage d'idées et d'imagination ? Une société peut atteindre le point où des dépenses militaires supplémentaires n'apportent plus un supplément de sécurité... Dans la mesure où ces dépenses militaires réduisent sévèrement les ressources disponibles pour d'autres investissements et services sociaux essentiels, elles peuvent éroder notre sécurité au lieu de la renforcer.* »

Citant toute une série de chiffres, M. McNamara a ajouté : « *Les nations du monde dépensent maintenant plus de 400 milliards de dollars chaque année pour la défense militaire. Environ trente-six millions d'hommes sont maintenant sous les armes ou dans des forces paramilitaires, avec, en outre, vingt-cinq millions d'hommes dans les forces de réserve et encore trente millions de civils employés dans des activités reliées au domaine militaire... Les dépenses publiques pour la recherche et le développement d'armements approchent 30 milliards de dollars à l'échelle mondiale, soit un total supérieur à toutes les sommes consacrées aux recherches sur l'énergie, la santé, l'éducation et l'alimentation.* » En contraste, le tiers-monde sous-développé compte plus de un milliard de gens vivant dans la misère, et M. McNamara a conclu : « *Nous ne pouvons pas bâtir un monde connaissant la sécurité en le fondant sur la misère humaine.* »

Une formidable coalition d'opposants

LA principale opposition au traité *SALT 2 vient de l'aile droite du* Congrès qui doute de l'efficacité du système de vérification prévu par l'accord. *Au cours des derniers mois, le gouvernement* Carter n'est parvenu que de justesse à surmonter les obstacles qu'il *rencontra à propos de la ratification du* traité sur le canal de Panama, des livraisons d'armes à la Turquie et de la vente d'avions à l'Egypte et à l'Arabie Saoudite. La plupart des observateurs estiment cependant que les difficultés auxquelles se heurtera la ratification du traité SALT 2 sont beaucoup plus considérables.

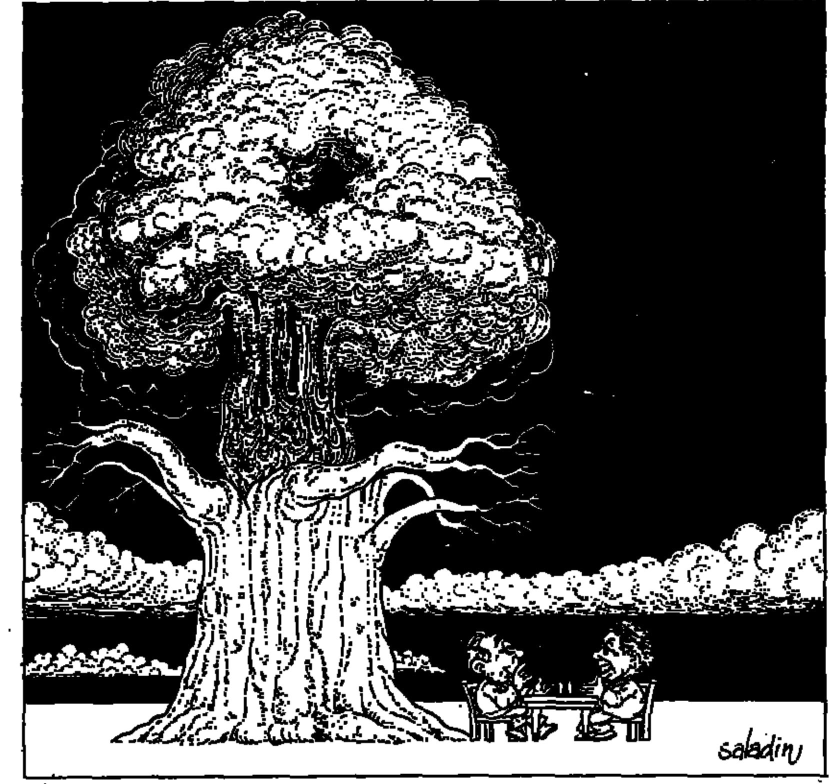
Une formidable opposition est, en effet, *conduite par un nouvel organisme*, intitulé Coalition for Peace Through Strength (Coalition pour la paix par la force), créé voilà dix mois comme groupe de pression du très conservateur American Security Council. Ayant à sa disposition des fonds pratiquement illimités, ce groupe a dépensé plus de 10 millions de dollars dans une campagne pour obtenir le soutien de cent quatre-vingt-treize membres du Congrès et de quatre-vingts organisations nationales. Il a rassemblé des anciens officiels du Pentagone, parmi lesquels deux anciens présidents de l'état-major combiné (l'amiral Thomas Moorer et le général Lyman Lemnitzer), les généraux John Singlaub et George Keegan, qui ont signé, dans le *New York Times*, un placard publicitaire d'une pleine page qui dénonce le traité comme un danger pour la défense des Etats-Unis. L'American Conservatrice Union, émanation de l'aile du parti républicain favorable à M. Ronald Reagan, a récemment dépensé plus de 400 000 dollars pour faire diffuser, par trois cent soixante stations de télévision, dans quarante-quatre Etats, un film hostile au traité SALT et intitulé « *Puissance soviétique et mythe américain, les Etats-Unis en retraite.* »

Formé voilà deux ans pour s'opposer aux SALT, le Committee on the Present Danger est toujours très actif sous la direction de deux anciens membres du Pentagone, MM. Paul Nitze et Eugène V. Rostow, qui se distinguèrent dans la guerre du Vietnam, et de M. Lane Kirkland, trésorier de l'A.F.L.-C.I.O., successeur probable de M. George Meany à la tête de la centrale syndicale. Il faut ajouter à ce groupe le Committee for a Democratic Majority, composé de personnalités, comme le sénateur Henry Jackson, qui entendent fonder la sécurité nationale sur des armements plus nombreux et plus modernes que ceux dont dispose l'Union *soviétique*. *Les leçons* de la défaite militaire des Etats-Unis au Vietnam et de la victoire en Iran d'opposants non armés qui eurent raison du chah, malgré son puissant arsenal, ne sont, à leurs yeux, que des accidents techniques.

L'amiral Elmo Zumwalt, ancien chef des opérations navales, s'est lancé dans la polémique en déclarant à la télévision que le comité d'état-major combiné avait de sérieuses réserves à l'égard du traité. *M. Stansfield Turner, directeur de la* C.I.A., a affirmé devant le Congrès que, à la suite de la perte de deux stations *de contrôle en Iran, il n'était plus possible* de vérifier si l'U.R.S.S. se conformait aux clauses du traité. Afin de répondre à *cette objection*, Washington demanda avec insistance à la Turquie d'autoriser des avions d'observation U-2 à décoller *de son territoire pour effectuer des vols* de surveillance dans l'espace aérien soviétique — et Ankara n'est pas disposé à accéder à cette requête sans s'être assuré de la réaction de Moscou. Des scientifiques nient qu'il soit nécessaire de procéder à de telles vérifications, et que la surveillance par satellites est largement *suffisante. Sans donner plus de* détails, M. Brown, secrétaire à la défense, assure que, dans un an, les déficiences *actuelles seront corrigées.*

Sur la colline du Capitole, les spécialistes estiment que, au mieux, trente-cinq sénateurs sont de fermes partisans du traité SALT 2 et que onze autres penchent en sa faveur, pendant que vingt-huit lui sont franchement hostiles et que vingt-six n'ont pas encore pris position. L'attitude ombrageuse du Congrès peut être interprétée comme une tactique qui permettrait d'arracher au gouvernement, soucieux d'obtenir la ratification, le maximum de concessions. Pour que le traité soit ratifié à la majorité requise des deux tiers, un bon nombre des sénateurs actuellement hésitants devront être persuadés de suivre le président Carter. Dans ce but, vingt et un partisans de SALT 2 ont créé, l'an dernier, le SALT Working Group, qui concentre ses efforts sur des sénateurs dont l'autorité est indispensable au succès de l'entreprise, notamment M. Richard Byrd (démocrate de Virginie occidentale), leader de la majorité, M. John Stennis (démocrate du Missouri), président de la commission des services armés, et M. Sam Nunn (démocrate de Georgie).

Parmi les principaux « faucons » au Sénat, il faut compter trois républicains : MM. Jake Garn et Orrin Hatch (tous *deux élus de l'Utah) et M. Barry Goldwater* (ancien candidat à la présidence, élu de l'Arizona), plus le démocrate *Henry Jackson (Etat de Washington). Se sont joints à eux trois libéraux qui possèdent* une véritable notoriété, M. George McGovern (démocrate du Dakota du Sud), M. Mark Hatfield (républicain de l'Oregon) et M. *William* Proxmire (démocrate du Wisconsin), qui avancent une objection d'une autre nature : la promesse par M. Carter de donner le « feu vert » au missile MX en vue d'obtenir la ratification. De nombreux scientifiques, au Pentagone et ailleurs, s'opposent au MX en disant qu'il est irréalisable car il pose d'insolubles problèmes de contrôle et de guidage, minant ainsi les bases mêmes du traité. Le conseiller scientifique du président Carter, le Dr Frank Press, donne la préférence au système de fusées lancées à partir de sous-marins, mais MM. Brzezinski et Stansfield font valoir que la construction du MX est indispensable pour obtenir la ratification par le Sénat.



Les deux commissions-clés

AUTRE élément délicat du dossier, les deux *commissions du Sénat devant* lesquelles se dérouleront les auditions qui modèleront l'opinion publique (la commission des *affaires étrangères et la* commission des services armés), comportent un nombre exceptionnel d'adversaires du traité. *Or ce sont ces deux* commission des services armés) com- procédure, organisent le débat, accueillent *les amendements et font rapport en* séance plénière ; c'est bien d'elles que dépendra le résultat du vote.

Dans la commission des affaires étrangères, huit sénateurs sont favorables au traité ; ils sont conduits par MM. Frank Church, *président* de la *commission*, démocrate de l'Idaho, Claiborne Pell, démocrate du Rhode-Island, et Jacob Javits, républicain de New-York. Les deux principaux porte-parole des sept adversaires du traité au sein de cette commission sont MM. Jesse Helms, républicain de Caroline du Sud, et Hayakawa, républicain de Californie. Parmi les principaux hésitants, il faut citer : MM. John Glenn (démocrate de l'Ohio), Henry Bellmon (républicain de l'Oklahoma) et William Cohen (républicain du Maine). A la suite du renversement du chah en Iran, le sénateur Howard Baker, leader de la minorité, a quitté le camp des partisans du traité en considérant qu'il serait désormais impossible de vérifier que les Soviétiques le respectent.

Au sein de la commission des services armés, on ne compte que quatre partisans du traité, conduits par MM. John *Culver (démocrate de l'Iowa) et Gary* Hart (démocrate du Colorado), face à sept adversaires, parmi lesquels *MM. Henry Jackson et Barry Goldwater*. Six membres de la commission sont hésitants, entre autres MM. John Stennis (président de la commission) et Sam Nunn, tous deux très influents démocrates conservateurs du Sud, le second affirmant que seuls de nouveaux engagements de l'exécutif, dans le domaine de la défense, pourraient le convaincre de voter pour la ratification.

Le gouvernement est hostile à tout amendement en considérant qu'une modification du traité sur un point ne pourrait que détruire son équilibre d'ensemble. Le 13 mai, M. Cyrus Vance, secrétaire d'Etat, lançait cet avertissement : « *Le traité a été soigneusement rédigé* » et « *des amendements portant sur l'une quelconque de ses parties risquent de le tuer dans sa totalité* », ce qui signifie que des négociations patientes ont abouti au minimum acceptable par les Soviétiques. *Au cas où des amendements* seraient refusés, de nombreux observateurs craignent une réédition de l'échec *de Woodrow Wilson au moment de la* ratification du pacte de la Société des Nations. Les adversaires du traité rappellent *que c'est grâce à l'acceptation* d'amendements que les accords sur le canal de Panama ont pu être ratifiés. *Mais le sénateur Claiborne Pell récuse* cette analogie en observant que « *Brejnev n'est pas Torrijos et que les Russes ne sont pas les Panaméens* ».

Jusqu'à présent, les organisations hostiles au traité SALT 2 ont dépensé 1,5 million de dollars de plus que ses partisans, mais ces derniers gardent bon espoir en raison, notamment, de la réaction populaire et de la détermination du président Carter. Il est probable que les auditions et débats seront fort longs. Si les perspectives de ratification demeurent peu claires, si les rangs des partisans résolus ne s'élargissent pas de manière sensible, il est hautement probable que le gouvernement retardera le vote final pour ne le faire intervenir qu'après l'élection présidentielle de novembre 1980, le traité figurant alors au cœur de la campagne.

Un ajournement peut fort bien jouer en *faveur de M. Carter qui apparaîtrait* ainsi comme le principal champion de la paix et de la détente dont le pays *a besoin et que la population désire* sauvegarder. On pourrait même en conclure que *les tactiques de retardement ont été délibérées*. L'opposition libérale, qui critique le président Carter pour sa politique intérieure et lui reproche d'avoir augmenté les dépenses militaires alors que les programmes sociaux sont soumis à un régime d'austérité, serait ainsi détournée vers un autre objectif. En l'absence d'une récession accentuée, d'une véritable dépression économique, d'une inflation incontrôlée ou des conséquences du scandale Bert Lance, M. James Carter pourrait fort bien détourner la campagne présidentielle de son terrain traditionnel — prospérité intérieure et niveau de vie — pour obtenir sa réélection pour un second mandat et en se battant *essentiellement en faveur du* traité SALT 2.

L'inquiétude des puissants

UN ARSENAL

(Suite de la première page.)

De telles opinions soutenaient la décision du Congrès en 1975 de bloquer toute intervention militaire en Angola. Mais, de plus en plus préoccupée de sa dépendance à l'égard du pétrole importé, inquiète des récents événements dans le Proche-Orient et de ce qui est perçu comme un *plus grand* activisme des Soviétiques sur la scène mondiale, l'Amérique considère à nouveau l'intervention comme l'ultime ressource de son action diplomatique. Dans une déclaration télévisée, M. Harold Brown, secrétaire à la défense, déclarait le 25 février dernier que les fournitures de pétrole du Proche-Orient *« font clairement partie de nos intérêts vitaux »* et que, si ces fournitures venaient à être menacées, *« nous entreprendrions toute action qui conviendrait, y compris l'utilisation de la force militaire »* (7).

La force pour protéger la prospérité

En *fin de compte*, le rôle des forces américaines d'intervention est d'empêcher dans l'ordre politico-économique mondial tout changement qui *menacerait de manière durable* la prospérité des Etats-Unis. Ces forces doivent être prêtes pour un rapide déploiement en un quelconque point du globe et capables de triompher aussi bien d'une armée moderne que de guérillas faiblement équipées. La doctrine du Pentagone considère aussi que ces forces, dans le cas d'une telle opération, doivent éventuellement être capables de triompher d'un corps expéditionnaire soviétique, et cela sans l'aide des alliés des Etats-Unis. C'est en fonction de ces objectifs que les Etats-Unis maintiennent l'actuelle combinaison de *« forces d'intervention importantes, diversifiées, avec de nombreuses unités d'appui »* (8).

Selon le Pentagone, ces forces d'intervention américaines comportent les éléments suivants :

— *Le corps des marines* (fusiliers marins), avec trois divisions de 20 000 hommes chacune et leurs escadrilles aériennes respectives. Force d'intervention par excellence, il compte 192 000 hommes et femmes, dont 30 000 (soit une division plus une escadrille) dans la réserve. Le corps dispose de 364 avions de combat (F-4, AV-8, A-4 et A-6), de 438 hélicoptères (dont 54 AH-IJ), de 575 tanks M-60 et de l'artillerie correspondante. Normalement, une unité *amphibie* (un bataillon d'assaut renforcé et ses engins de débarquement) est stationnée en Méditerranée et deux dans le Pacifique (9).

— *Les forces mobiles d'intervention de l'armée*, comprenant la 82e et la 101e division aéroportée (respectivement 15 000 et 18 000 hommes). Ces divisions « légères », normalement basées aux Etats-Unis (la 82e à Fort-Bragg, en Caroline-du-Nord, et la 101e à *Fort-Campbell, dans le Kentucky*), sont maintenues à un niveau élevé de préparation pour être transportées dans le plus bref délai dans une région en crise (en octobre 1973, par exemple, la 82e division fut mise en alerte pour être éventuellement envoyée en Israël, puis en mai 1978 pour une intervention au Zaïre, enfin en février 1979 pour transport éventuel au Yémen). Bien que ces divisions ne disposent pas *du soutien aérien intégral* que possèdent les divisions de « marines », la doctrine du Pentagone prévoit le déploiement simultané de plusieurs escadrilles (de 75 à 100 avions chacune) du Tactical Air Command. Au cas où ces forces se révéleraient insuffisantes, trois autres divisions d'infanterie seraient disponibles dans l'éventualité d'une « demi-guerre ». D'autre part, en cas de crise moins grave, Washington peut utiliser des unités aéroportées comme les « forces spéciales », les « rangers » et la nouvelle force antiterroriste constituée à Fort-Bragg (10).

— *Les capacités de transport de l'aviation* comportent 70 transporteurs lourds C-5A Galaxy, 234 transporteurs moyens C-141 Stralifter, et 234 transporteurs tactiques C-130 Hercules. Ces appareils conduiraient l'armée ou les *« marines » sur un champ de bataille* outre-mer. Au total, les C-5A et les C-141 peuvent transporter 16 000 tonnes de charge et 60 000 combattants pleinement équipés sur des distances supérieures à 3 000 miles, tandis que les C-130 peuvent transporter 5 125 tonnes ou 21 500 hommes au-delà de 2 500 miles. Ces appareils peuvent se voir adjoindre dans un bref délai quelque *230 avions de transport commerciaux* (727, 747, etc.) de la Civil Reserve Air Fleet (11).

— *Les porte-avions de la marine* (13 navires et leurs avions) plus les navires d'escorte et de ravitaillement (le Pentagone espère maintenir ces forces à leur niveau actuel ; la pression du Congrès en faveur de la création d'une Ve flotte dans l'océan Indien pourrait toutefois le contraindre à porter les *effectifs* à 14 *ou même* 15 porte-avions). Ensemble, ils représentent 800 avions de combat et de soutien (F-14, F-4, A-7, A-6) plus les éléments anti-sous-marins (A.S.W.), ainsi que les hélicoptères de reconnaissance (12). Parce *qu'ils* n'ont pas à dépendre de bases en terre étrangère, ces porte-avions constituent l'épine dorsale des forces d'intervention.

— *Les forces amphibies de la marine*, avec *64 navires* amphibies d'assaut et de transport (13) qui peuvent transporter plus d'une division de « marines » et son matériel et la conduire sur le champ de bataille avec ses propres hélicoptères (300), péniches de débarquement (100) et tanks.

Les unités précédemment énumérées ne constituent que le fer de lance des forces américaines d'intervention. Pour obtenir un tableau complet, il conviendrait d'y ajouter les unités aériennes tactiques par lesquelles l'aviation peut appuyer les forces d'intervention de l'armée de terre, les tankers du Strategic Air Command pour le ravitaillement en vol des avions de transport, et tout l'appareil de communications, *de logistique et de services médicaux*. Globalement, les capacités d'intervention comptent probablement 600 000 hommes en uniforme (environ 28 % du total de la force armée) et consomment 28 500 millions de dollars, soit 22 % du budget de la défense pour l'année fiscale 1980 (14).

Aux yeux de certains experts du Pentagone, cette force, si prodigieuse soit-elle, parait insuffisante pour assurer la protection des principaux intérêts américains à l'étranger. Citant le renforcement d'adversaires potentiels *comme* la Syrie et l'Irak, ces officiers estiment que la force d'intervention devrait être développée si le Pentagone veut garantir l'accès des Etats-Unis au pétrole du golfe Persique en cas d'hostilités. Un haut responsable du Pentagone déclarait au magazine *Fortune* en mai 1979 qu'il n'était pas *« hautement persuadé »* que les Etats-Unis puissent déployer des forces suffisantes dans un délai assez bref pour *faire face aux plus exigeantes éventualités* dans la région du Golfe (15). Pour répondre à cette préoccupation, le gouvernement Carter annonçait en avril que le Pentagone établirait une force d'intervention rapide *(rapid-reaction strike force)* de 100 000 hommes pouvant être éventuellement déployée dans le Golfe. Cette force spéciale comporterait probablement les 82e et 101e divisions plus d'autres unités *de l'armée, de la marine et de* l'aviation (16). En outre, l'aviation accroît le nombre de ses avions de transport C-141 et va se procurer les avions tanker-cargo perfectionnés KC-10A (17).

La priorité de Moscou

Du côté soviétique les priorités stratégiques se présentent de manière très différente. Alors que la doctrine militaire américaine met l'accent sur la *« défense avancée »* aux frontières extérieures du monde occidental (Allemagne, Turquie, Corée, etc.), la doctrine soviétique insiste sur la fortification de l'U.R.S.S. elle-même pour en faire un bastion imprenable en cas d'attaque venant de l'Ouest. Ainsi, près de la moitié de toutes les forces de combat terrestre américaines sont stationnées outre-mer, alors que 18 % seulement des divisions soviétiques sont déployées en dehors des frontières de l'U.R.S.S., et encore se trouvent-elles en Europe de l'Est, considérée comme avant-poste défendant les approches de Moscou (18).

La doctrine soviétique se distingue aussi de la doctrine américaine par la définition des types de guerres auxquelles les forces soviétiques doivent être préparées. Pour Washington, les forces américaines doivent être prêtes à affronter les Russes dans une grande variété de conflits, depuis un engagement limité en mer jusqu'à une guerre nucléaire totale. Pour Moscou, tout conflit Est-Ouest conduira automatiquement à l'escalade jusqu'à la guerre totale, et les forces soviétiques sont préparées à affronter cette éventualité (19). Il *en* résulte que les Etats-Unis maintiennent à la fois des divisions lourdes pour le théâtre européen et des divisions légères pour une crise *dans le tiers-monde*, alors que toutes les divisions soviétiques sont conçues pour un affrontement majeur avec l'Ouest.

La doctrine soviétique ne prévoit pas l'équivalent de la stratégie américaine d'une guerre et demie *(one-and-a-half-war)*. Tandis que les Etats-Unis réservent une bonne part de leurs forces pour une demi-guerre *(half-war)* dans le tiers-monde, toutes les forces soviétiques sont destinées à la défense stratégique. Moscou considère cependant que ces forces peuvent, à l'occasion, être utilisées pour d'autres missions conformes à la politique étrangère soviétique. Un exemple en *fut* donné *lorsque* la *marine soviétique* croisa au large des côtes du Vietnam au moment de l'entrée des troupes chinoises dans ce pays : elle se comportait bien alors comme une force d'intervention, mais les unités impliquées dans l'opération étaient considérées par Moscou comme « prêtées » pour une mission autre que leur mission normale et elles seraient probablement rappelées dès qu'elles seraient *nécessaires pour jouer leur rôle principal*, la protection de l'U.R.S.S. elle-même (20).

En dépit de ces différences, certains analystes considèrent que l'U.R.S.S. est prête à lancer, contre des gouvernements hostiles outre-mer, des interventions de type occidental. Pourtant, la doctrine soviétique prévoit une telle action uniquement à la requête d'un gouvernement ami demandant assistance, comme cela s'est en effet produit en Angola, en Ethiopie, en Afghanistan. La doctrine soviétique ne requiert donc pas des forces spécialisées capables, selon la doctrine américaine, *« de pénétrer par la force en territoire occupé par l'ennemi, à une grande distance, contre une opposition armée »*. *Les Soviétiques ne parlent* pas davantage d'*« intérêts »* outre-mer, tels que le pétrole ou des ressources minérales, qui justifieraient une telle capacité d'intervention. Cette attitude est motivée aussi bien par le pragmatisme que par l'idéologie : les dirigeants soviétiques sont pleinement conscients de la détermination des Occidentaux à protéger leurs intérêts vitaux outre-mer, et il est implicitement entendu que Moscou ne voudrait pas engager ses propres forces dans un conflit limité dans le tiers-monde et s'exposer ainsi au risque d'un conflit direct avec *les forces militaires américaines* (21).

Bien que les forces soviétiques soient principalement conçues en vue d'une guerre totale avec l'Occident et ne comportent pas l'équivalent des unités américaines d'intervention, certaines unités *conçues pour* une guerre totale Est-Ouest présentent des caractéristiques qui leur permettraient d'être éventuellement utilisées pour les interventions outre-mer :

— *L'infanterie de marine*, qui compte quelque douze mille hommes affectés soit à la flotte soit aux flottes fluviales. Elle a été créée au début des années 60 pour fournir à la marine une capacité limitée d'assaut amphibie. Contrairement aux *« marines »* américains, elle n'est pas équipée de tanks ou d'autres matériels lourds et ne possède pas sa propre force aérienne. *D'après M. Graham* Turbiville, ancien analyste du Pentagone, sa principale mission consiste à protéger les flancs côtiers des forces terrestres du pacte de Varsovie sur le continent européen, où l'aviation soviétique basée au sol pourrait assurer la couverture aérienne nécessaire (22). Théoriquement, l'infanterie de marine pourrait aussi être transportée par navires pour être utilisée hors du théâtre *européen*, mais ses *effectifs* limités et l'absence d'une force aérienne propre la placeraient en sérieuse condition d'infériorité face à des positions solidement défendues. Comme l'a écrit un expert, *« son développement progressif et sa taille actuelle ne peuvent étayer la théorie selon laquelle la réactivation de l'infanterie de marine en 1963 indiquait une intention de développer une capacité d'intervention outre-mer dans le style occidental »* (23) ;

— *Les forces aéroportées* comportent sept divisions de parachutistes d'environ sept mille cinq cents hommes chacune ; elles sont équipées d'armes d'infanterie, de missiles antitanks et d'artillerie. Bien qu'elles soient souvent comparées aux 82e et 101e divisions américaines, les unités de parachutistes soviétiques n'ont pas pour objectif premier une intervention dans le tiers-monde : elles sont d'abord conçues en vue d'un rôle d'appui sur le théâtre européen. Dans les récentes manœuvres du pacte de Varsovie, elles ont été utilisées pour neutraliser les points forts tenus par l'adversaire en avant des principales forces d'attaque ou pour occuper des positions-clés (ports, pistes d'atterrissage, ponts, etc.) derrière les lignes ennemies (24). On peut présumer que ces forces entreraient éventuellement en action dans le cas de soulèvements en Europe de l'Est ou dans l'une des Républiques *soviétiques*. Certains analystes occidentaux ont suggéré qu'elles pourraient constituer le fer de lance d'une intervention dans le tiers-monde mais, *en l'absence de véritables porte-avions*, elles seraient extrêmement vulnérables à une attaque par avions ou par blindés ; il est donc improbable qu'elles seraient lancées contre un adversaire déterminé et bien équipé. Ces divisions, a-t-on annoncé, furent mises en état d'alerte en vue d'une éventuelle intervention en Egypte pendant la guerre d'octobre 1973, justifiant ainsi l'*« alerte nucléaire »* alors ordonnée par MM. Nixon et Kissinger, mais la plupart des experts considèrent que ces unités parachutistes, munies d'équipements légers, auraient été décimées par les puissantes forces blindées israéliennes (25) ;

— *Les capacités de transport aérien* comprennent quelque 1 300 appareils parmi lesquels, en ce qui concerne les avions à long rayon d'action, 735 An-12 (transports moyens), 50 An-22 (cargos lourds) et 30 Il-76 (26). Capables de transporter des troupes et du matériel à des distances relativement grandes, ces avions ne peuvent pas être ravitaillés en vol et devraient donc faire escale sur des aéroports amis. Le plus grand de ces appareils, le turbopropulseur An-22, ne peut transporter que 175 000 livres de charge, contre 220 000 livres pour l'appareil américain C-5A, et son rayon d'action n'est que de 3 100 miles contre *3 750 pour* son équivalent américain. Ces avions ont servi au ravitaillement des troupes en Angola et en Ethiopie. Toutefois, les Soviétiques n'ayant pas d'avions de combat basés sur porte-avions pour protéger leurs transports non armés, ces appareils *seraient* inutilisables en face d'une menace aérienne sérieuse (27) ;

— *Les « porte-avions »* soviétiques ne sont en rien comparables aux porte-avions américains (avec leurs avions de combat de haute performance), car il *ne s'agit* que de porte-hélicoptères : deux porte-hélicoptères de la classe *Moskva* et deux de la classe *Kiev* pour appareils à décollage vertical. Le *Moskva* et le *Leningrad* (de 15 000 tonnes) portent de 18 à 20 hélicoptères KA-25 équipés de torpilles ; le *Kiev* et le *Minsk* (40 000 tonnes) transportent 25 hélicoptères KA-25 plus une douzaine d'avions de combat à décollage vertical Yak-36 (28) dont le rôle n'est pas exactement connu mais dont la capacité de charge est limitée. Aucune de ces unités ne peut être comparée au nouveau porte-avions américain *Nimitz* (propulsion nucléaire, 93 000 tonnes, 100 avions de combat). Les Soviétiques les désignent comme des *« croiseurs anti-sous-marins »*, *et tout ce que* l'on sait à *leur sujet* suggère que leur principale fonction serait de localiser, de poursuivre et de détruire les *sous-marins* américains équipés de fusées nucléaires (et, du même coup, de protéger les *sous-marins* soviétiques) (29). En temps de paix, ils peuvent aussi être utilisés pour des démonstrations de force, afin de manifester le soutien accordé à *de lointains alliés*, mais ils seraient d'une efficacité limitée pour appuyer une opération amphibie contre des positions fortement défendues ;

— *Les forces amphibies* comptent 84 navires dont 25 seulement — 14 bateaux de la *classe Alligator*, 10 de la classe *Ropucha* et le nouveau *Ivan-Rogov* — sont considérés par le Pentagone comme ayant une autonomie suffisante (30). Chacune de ces unités est plus petite que son plus proche équivalent américain. Ainsi les navires de la classe *Alligator* (5 800 tonnes) possèdent une capacité qui n'atteint pas le tiers des navires américains de la classe *Iwo-Jima* et *n'ont pas une force autonome d'hélicoptères* (31). Même le nouveau *Ivan-Rogov* (13 000 tonnes, le plus grand navire *soviétique* amphibie), vient loin derrière le porte-hélicoptères américain *Tarawa* de 39 000 tonnes (32). Bien que certaines de ces unités aient accompagné des navires de combat dans l'océan Indien et dans le Pacifique, Siegried Breyer et Norman Polmar estiment, dans leur *Guide to the Soviet Navy*, que *« ces forces amphibies sont d'abord destinées aux opérations de soutien terrestre et naval sur la périphérie de l'Union soviétique »* (33).

Une capacité « inégalée par toute autre nation »

L'ENSEMBLE de ces forces permettent à Moscou de fournir une aide importante à des régimes étrangers amis, mais avec seulement une capacité modeste d'intervenir contre un adversaire bien armé. Pour toute entreprise majeure, ces forces soviétiques d'intervention pourraient bien entendu être appuyées par des unités de combat régulières — mais au détriment du système de défense sur les théâtres européen ou chinois. Certains analystes occidentaux pensent que Moscou a entrepris un effort pour développer ses forces d'intervention, mais les indications en ce sens restent très limitées. *L'infanterie de marine* et les troupes parachutistes sont restées au même niveau depuis une vingtaine d'années, et aucune indication ne permet de penser que les Soviétiques aient entrepris de construire des porte-avions d'attaque sur le modèle américain. L'U.R.S.S. a étendu ses capacités amphibies, mais plutôt en améliorant les modèles existants que par

---

(7) Cf. *The New York Times*, 26 février 1979.

(8) Cf. *Projection Forces*, op. cit., p. 3.

(9) International Institute for Strategic Studies, *The Military Balance, 1978-1979*, Londres, 1978, p. 6.

(10) Cf. *Projection Forces*, op. cit., pp. 9-11, et *The Military Balance*, op. cit., p. 6.

(11) Cf. *Projection Forces*, op. cit., pp. 11-12 ; *The Military Balance*, op. cit., pp. 7-8 ; *Jane's All the World Aircraft 1976-1977*, Franklin Watts, New York, 1976, pp. 319-333.

(12) Cf. *Projection Forces*, op. cit., pp. 15-16.

(13) *The Military Balance*, p. 7 ; Norman Polmar, *The Ships and Aircraft of the U.S. Fleet*, 11e édition, U.S. Naval *Institute Press*, *Annapolis*, 1978, pp. 122-143.

(14) Estimations fournies par Randall Forsberg, du Boston Study Group.

(15) Cf. Juan Cameron, « Our What-If Strategy for Mideast Trouble Spots », dans *Fortune*, 7 mai 1979, p. 154.

(16) *The New York Times*, 20 avril 1979.

(17) « Major Weapons Systems Spending Detailed », dans *Aviation Week and Space Technology*, 29 janvier 1979, p. 22.

(18) *The Military Balance*, op. cit., pp. 5-10.

(19) Cf. Peter H. Vigor, « The Soviet View of War », et Malcolm Mackintosh, « Soviet Military Policy », dans Michael McGwire, *Soviet Naval Developments : Context and Capability*, Dalhousie University, Halifax, 1973.

(20) Cf. Ken Booth, « Military Power, *Military Force*, and Soviet Foreign Policy », dans McGwire, op. cit., pp. 27-43 ; Michael T. Klare, « Superpower Rivalry at Sea », dans *Foreign Policy*, hiver 1975-1976, pp. 86-96 et 161-167.

(21) Cf. Christopher D. Jones, « Just Wars and Limited Wars », *World Politics*, octobre 1975, pp. 44-68.

(22) Graham H. Turbiville, « Warsaw Pact Amphib Ops in Northern Europe », dans *Marine Corps Gazette*, octobre 1976, pp. 20-27.

(23) Cf. McGwire, op. cit., p. 144.

(24) Cf. Graham Turbiville, « Soviet Airborne Forces », dans *Army*, avril 1976, pp. 18-27.

(25) *Id.*, pp. 26-27.

(26) Cf. *The Military Balance*, op. cit., p. 10.

(27) Cf. *Projection Forces*, op. cit., pp. 57-58.

(28) Siegfried Breyer et Norman Polmar, *Guide to the Soviet Navy*, 2e édit., U.S. Naval Institute Press, Annapolis 1977, pp. 112-117 ; Jean Labayle Couhat, *Combat Fleets of the World, 1978-1979*, Naval Institute Press, Annapolis, pp. 428-429 et 444-446 ; *Jane's Fighting Ships, 1976-1977*, Franklin Watts, New-York, 1976, pp. 688-689.

(29) Cf. Gary Charbonneau : « The Soviet Navy and Forward Deployment », dans *U.S. Naval Institute Proceedings*, mars *1979*, pp. 35-40.

(30) Cf. George S. Brown, op. cit. (note 3), p. 90.

(31) Cf. Breyer et Polmar, op. cit., pp. 298-306, et *Jane's Fighting Ships*, op. cit., pp. 726-727.

(32) *Aerospace Daily*, 17 octobre 1978, p. 219.

(33) Cf. Breyer et Polmar, op. cit., p. 493.



TRÈS ÉLABORÉ

un programme radical pour augmenter sa flotte. De même, les vieux avions de transport ont été remplacés par des avions à réaction, mais les effectifs *de cette flotte aérienne de transport* ont diminué pendant que s'effectuait la modernisation.

Sans aucun doute, à *Moscou comme* à Washington, des militaires estiment que les capacités d'intervention dont ils disposent sont trop limitées. Les successeurs de M. Brejnev peuvent, à cet égard, se montrer plus compéhensifs que les dirigeants actuels. Mais, de plus en plus préoccupés par la menace chinoise, il est peu probable qu'ils acceptent de transférer des ressources du principal théâtre vers les moyens d'intervention dans le tiers-monde.

La puissance et l'efficacité comparées des forces d'intervention américaines et soviétiques peuvent être ainsi schématisées :

— *Effectifs* : en comptant seulement les « marines » et les divisions de parachutistes, on arrive du côté américain à 215 000 hommes contre 64 500 pour l'Union soviétique, soit un avantage de 3 contre 1 en faveur des Etats-Unis.

— *Porte-avions* : 1 039 600 tonnes pour les Etats-Unis, contre 114 000 tonnes pour l'Union soviétique (soit un avantage de 9 contre 1). Les porte-avions américains peuvent lancer 800 avions d'attaque, contre peut-être 40 Yak-36 d'une valeur douteuse (soit un avantage de 20 contre 1) ; *compte* tenu du rayon d'action et de la capacité de charge, cet avantage passe à 100 contre 1.

— *Transports aériens* : les C-5A, C-141 et C-130 américains peuvent transporter 21 135 tonnes tandis que les An-12, An-22 et Il-76 soviétiques peuvent transporter 24 140 tonnes ; ce léger avantage des Soviétiques est toutefois compensé par le rayon d'action supérieur des avions américains.

— *Forces amphibies* : 944 000 tonnes pour les Etats-Unis, contre 175 000 tonnes pour l'Union soviétique, soit un avantage de 5 contre 1 pour les Etats-Unis.

Cette supériorité *numérique* des forces américaines d'intervention est accentuée par la qualité de leurs performances : absence de capacité de ravitaillement en vol pour les avions de transport soviétiques, absence d'unités d'hélicoptères intégrés aux forces amphibies, absence de blindés pour les *fusiliers marins soviétiques*. Plus important encore, l'U.R.S.S. n'a pas de véritables porte-avions d'assaut. Ne possédant pas de supériorité aérienne sur le champ de bataille, les forces terrestres soviétiques seraient hautement vulnérables et ne sont donc pas en mesure de lancer une grande opération de débarquement comparable à celles de « marines » américains pendant la seconde guerre mondiale ou la guerre de Corée.

Aussi la RAND Corporation pouvait-elle conclure en 1977 que « *les capacités soviétiques globales* » d'intervention à l'étranger « *n'atteignent pas, et de loin, les capacités globales que les Etats-Unis pourraient braquer sur une cible* » (34). Cette appréciation a été confirmée par le rapport du Comité d'état-major pour 1979 : la capacité américaine d'intervention par la force militaire « *est inégalée par toute autre nation* » (35).

Le rôle des alliés

CELA vaut pour toute comparaison entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. L'écart se creuse encore davantage si l'on fait entrer en ligne *de compte les capacités d'intervention* des pays alliés de part et d'autre. La Grande-Bretagne et la France possèdent chacune d'importantes capacités d'intervention qui peuvent se révéler utiles dans l'hypothèse d'une crise en Afrique ou au Proche-Orient. *Les alliés de l'U.R.S.S. au sein du* pacte de Varsovie ne pourraient guère fournir qu'un soutien symbolique. La Grande-Bretagne et la France possèdent chacune deux porte-avions en service, et ces deux pays ont des unités de parachutistes et des forces de *contre-insurrection (36). La France* a montré qu'elle pouvait effectuer des opérations de « police » au Shaba, avec les avions de transport américains, et la Belgique a plusieurs fois envoyé ses parachutistes au Zaïre. Ces capacités d'intervention sont bien entendu équilibrées par les forces cubaines en Angola et en Ethiopie. Mais, à moins de diminuer leurs effectifs engagés en Angola, il est improbable que les Cubains puissent disposer de forces suffisantes pour un conflit majeur sur un autre terrain. De surcroît, les *Cubains ne peuvent pas recevoir des* Soviétiques un soutien aérien comparable à celui dont peuvent disposer les Britanniques et les Français.

Les Etats-Unis disposent d'une importante capacité de lancer sur grande échelle une intervention contre une *opposition armée dans pratique*ment n'importe quelle région du tiers-monde. La seule éventualité prévisible qui poserait probablement de sérieuses difficultés serait le contrôle militaire des champs pétrolifères du Proche-Orient. Etendus sur une vaste région, et extrêmement vulnérables au sabo*tage, il est improbable que les forces* américaines les trouveraient encore intactes lorsqu'elles parviendraient à s'en emparer. Le développement de la puissance militaire de nombreux pays du tiers-monde — *soutenus* par des livraisons d'armes occidentales aussi bien que *soviétiques* — *pose* aussi un problème au Pentagone. Mais il ne fait aucun doute que les forces spécialisées américaines constituent un instrument qui doit être pris au sérieux soit pour une démonstration de force, soit pour une action d'intimidation, *soit en cas de nécessité, pour une* intervention contre des pays du tiers-monde hostiles.

Pour Moscou, les possibilités de choix sont beaucoup plus limitées. L'U.R.S.S. continuera de fournir une aide militaire, parfois importante, à ses alliés outre-mer, mais elle *ne* paraît pas capable de lancer une intervention sur grande échelle contre un adversaire résolu et bien équipé, de surcroît situé à grande distance du territoire soviétique. A supposer qu'un conflit éclate dans l'arc qui s'étend du Pakistan et de l'Afghanistan jusqu'à l'Irak et à la Turquie, Moscou pourrait bien entendu déplacer ses forces par voie de terre jusqu'au champ de bataille. Partout ailleurs, cependant, les Soviétiques se heurteraient à des difficultés majeures pour insérer leurs forces en *quantité suffisante et* assez rapidement pour garantir le succès de l'opération, spécialement si l'adversaire dispose d'une force aérienne. Il apparaît donc improbable que Moscou s'engage dans une intervention de grand style dans une région du tiers-monde qui ne jouxte pas les frontières de l'U.R.S.S. Et, si les Etats-Unis ou l'OTAN étaient impliqués dans un conflit lointain, la probabilité d'un affrontement direct avec les Soviétiques est proche de zéro — ce qui fut en effet le cas depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Tout alarmisme à propos d'une crise éventuelle en Afrique ou au Proche-Orient serait donc déplacé. Les Soviétiques continueront de cultiver leurs liens avec des régimes plus ou moins inspirés du marxisme, mais leur expérience malheureuse en Somalie et en Egypte de même que le ton de plus en plus anti-soviétique de nouveaux dirigeants iraniens ne peuvent que les inciter à la prudence. L'aide soviétique à ses alliés — Ethiopie, Angola, Yémen du Sud, etc. — continuera d'indisposer les dirigeants occidentaux et de ce fait favorisera les appels en faveur d'un plus grand effort anti-soviétique au Proche-Orient, mais Moscou ne sera probablement pas tenté de relever, en termes militaires, le défi que peuvent constituer les décisions occidentales d'intervenir outre-mer.

MICHAEL T. KLARE.



(Dessin de Saladin.)

(34) W. Scott Thompson, *The Projection of Soviet Power*, RAND Paper n° P-5988, RAND Corporation, Santa Monica, 1977, p. 6.

(35) Cf. *George S. Brown, op. cit.* (note 3), p. 17.

(36) Cf. *The Military Balance*, op. cit., pp. 19-24.

LA LUTTE DES KURDES IRANIENS

Le P.D.K.I. aspire à une solution fédérale

Par
A.H. KRULICH-GHASSEMLOU

DANS un document remis le 28 mars 1979 à l'imam Khomeiny, le parti démocratique du Kurdistan d'Iran (P.D.K.I.) déclare notamment : « *Notre peuple a combattu pour deux objectifs principaux : le renversement de la dictature et son remplacement par un régime humain respectueux des libertés politiques et des droits sociaux dans tout l'Iran, l'obtention des droits nationaux pour tous les peuples sous forme d'autonomie ou de fédération dans le cadre d'un Iran libre. (...) Comme il y a en Iran plusieurs peuples opprimés, un système fédéral pourrait être la formule la mieux adaptée.* »

A côté *d'autres minorités* (Azerbaïdjanais, Arabes, Baloutches, Turkmènes, etc.), on compte environ six millions de Kurdes en *Iran. Un an après la fondation, en* 1945, du P.D.K.I., une éphémère République kurde vit le jour à Mahabad, à *la faveur de l'occupation de l'Iran par* l'Union soviétique et par les alliés. Elle fut écrasée par le gouvernement de *Téhéran, appuyé par* les Anglais. Un vaste soulèvement devait éclater en 1967 et se prolonger pendant dix-huit mois. La *guérilla fut encerclée* non seulement par les forces armées iraniennes, mais aussi par les forces kurdes irakiennes de Barzani qui arrêtèrent un grand nombre de militants du P.D.K.I., entre autres, pour les remettre à la police iranienne. *C'est ainsi, par exemple*, que Soulaïman Mouïni, membre du comité central du P.D.K.I., fut arrêté sur ordre de Barzani et exécuté en 1968, son corps étant ensuite remis aux autorités iraniennes qui l' « exposèrent », attaché sur une échelle, dans plusieurs villes du Kurdistan iranien dans l'espoir de dissuader le peuple kurde de s'opposer au régime du chah.

En raison de son « insoumission », le Kurdistan iranien subit, sous la monarchie, *une oppression encore plus dure que les* autres régions. L'Iran est un pays arriéré, mais le Kurdistan y est l'une des régions *les plus pauvres*. En 1975, par exemple, le revenu moyen par habitant, dans l'ensemble du pays, atteignait 1 340 dollars, mais au Kurdistan il n'était que de 150 dollars. Refusant toute sécession, le P.D.K.I. réclame le respect des droits fondamentaux dans l'ensemble du pays et une structure fédérale qui respecterait les particularités des diverses minorités. Le document remis à l'imam Khomeiny en est ainsi amené à déclarer :

« *Le peuple kurde attend d'être investi d'une autorité qui lui permette de disposer de lui-même dans le cadre de l'Iran. Le Kurdistan autonome inclura tous les territoires habités par les Kurdes. Pour ce faire, les conditions historiques, géographiques et économiques doivent être prises en considération, de même que la volonté de la majorité des habitants concernés.* »

Et il insiste encore : « *L'autonomie (...) ou la structure fédérale ne vont, en aucune façon, à l'encontre de l'unité et de l'intégrité territoriales de l'Iran.* »

Le P.D.K.I. suggère que l'armée doit être du ressort du gouvernement central, alors que les régions autonomes exerceraient leur autorité sur la police et la gendarmerie. Reviendraient également au pouvoir central les affaires étrangères, la défense, la Banque centrale et les projets à long terme. L'imam Khomeiny n'a jamais rendu publique la revendication du P.D.K.I., et il n'y a pas répondu, mais les Kurdes sont de plus en plus accusés par le régime de poursuivre des objectifs séparatistes et de présenter des revendications maximalistes.

La tension est vive, comme l'ont montré les affrontements qui se sont produits en avril dernier à Nagadeh. Pendant deux mois, l'ayatollah Hassani, de Nagadeh, avait distribué des armes aux habitants turcs chiites de la ville en les incitant à s'en servir contre les Kurdes sunnites. Des violences furent, en effet, exercées contre les Kurdes et, plus particulièrement, contre les membres du P.D.K.I. Celui-ci demanda au gouvernement d'envoyer l'armée pour mettre fin aux massacres. Une fois *sur* place, l'armée prit fait et cause pour les Turcs, et c'est alors seulement que les Kurdes utilisèrent leurs propres armes pour se défendre. Des *conflits* analogues éclatèrent en d'autres villes. Le comportement des Kurdes en la circonstance semble bien montrer que leur fanatisme religieux ne joue plus aujourd'hui le rôle qui fut le sien dans le passé. En outre, le P.D.K.I., après la chute du chah, s'est montré soucieux de ne pas compromettre les chances d'un règlement dans un cadre républicain. S'efforçant de tracer une voie entre le nationalisme kurde et le chauvinisme persan, il souhaite que l'union des forces *progressistes* transcende les rivalités nationalistes. Entreprise particulièrement délicate dans un pays qui, à l'exception de la période *Mossadegh, n'a pas fait l'expérience* de la démocratie.

Alors que les Kurdes réclament « *une république démocratique pour l'Iran, l'autonomie pour le Kurdistan* », les leaders religieux *n'acceptent* pas le mot « *démocratique* » parce que, disent-ils, il ne correspond pas à l' « *esprit* » de la société iranienne, et ils se *montrent* pour le moins réservés à l'égard de l'autonomie dans une structure fédérale.

Ainsi, au cours des six derniers mois, l'ayatollah Montazari avait assuré les minorités qu'elles « *auront les mêmes droits que la majorité pour déterminer le destin commun* », et l'ayatollah Taleghani avait reconnu aux Kurdes le « *droit de créer leur propre avenir* » et s'était prononcé en faveur de l' « *octroi d'une large autonomie aux minorités ethniques* ». C'est encore lui qui, avec l'appui de ses sympathisants, a récemment et ouvertement critiqué l'ingérence de l'ayatollah Khomeiny dans les affaires laïques de l'Etat, alors que ce dernier, avant son retour au pays, se proclamait lui-même homme de religion et non politicien. Mais le premier ministre, M. Bazargan, après avoir assuré la délégation kurde que ses revendications « *seront étudiées* », s'en est pris aux « *groupes (...) populistes qui (...) fomentent des désordres en exploitant le prétexte (...) qu'ils sont Turkmènes ou Persans* ». M. Sanjabi, *pour sa part, avait mis les Kurdes en* garde contre « *ceux qui menacent l'unité nationale* ».

De son côté, l'imam Khomeiny a appelé ses partisans à « *écraser les bandits* » en province « *qui se dressent contre la révolution* », et il a mis les populations en garde « *contre ceux qui veulent semer la discorde* », invitant les Iraniens à « *écraser* » et « *anéantir* » ces « *bandits* ». Il les accuse d'être « *venus d'au-delà des frontières* ». Après avoir violemment dénoncé les « *politiciens, journalistes, écrivains et autres qui ne mentionnent ni Dieu ni l'Islam et se font les agents du diable* », il a demandé au peuple de s'écarter de ceux qui revendiquent une république démocratique. Selon l'ayatollah Saldari, la « *République islamique constitue le meilleur rempart contre la majorité sunnite du Kurdistan* ».

Le P.D.K.I. sait fort bien qu'il déstabiliserait le Proche-Orient s'il revendiquait l'union des Kurdes d'Iran, d'Irak, de Syrie et de Turquie. La création d'un Kurdistan indépendant avait été prévue par le traité de Sèvres (1920), rendu caduc par les victoires de Mustapha Kémal sur la Grèce. Le traité de Lausanne (1923) ne reprit pas le projet, de telle sorte que quelque vingt millions de Kurdes sont partagés entre quatre pays. Ils ne sont d'ailleurs pas les seuls à revendiquer le respect de leurs droits nationaux. Le P.D.K.I. voit plutôt une solution dans une fédération de républiques autonomes, en Iran mais aussi au-delà.

Un demi-siècle de répression

Le Kurdistan s'étend sur une superficie d'environ 500 000 kilomètres carrés ; on compte environ huit millions de Kurdes *en Turquie, six millions* en Iran, trois millions cinq cent mille en Irak, huit cent mille en Syrie.

EN TURQUIE

— 1922 : victoire de Mustapha Kémal.

— 1925-1940 : révoltes incessantes pour l'indépendance kurde ; la répression fait environ un million cinq cent mille victimes.

— 1966 : mise sur pied d'unités de lutte antiguérilla pour empêcher les Kurdes de Turquie d'imiter les Kurdes d'Irak, qui, depuis 1961, mènent la lutte armée pour obtenir leur autonomie.

— 1971 : coup d'Etat militaire, interdiction des associations et partis ; la « chasse aux Kurdes » recommence.

— 1973 : élections législatives et victoire du Parti républicain du peuple de M. Bulent Ecevit.

— 1974 : la coalition gouvernementale éclate après l'invasion de Chypre, la répression reprend de plus belle au Kurdistan.

— 1979 : le général Evren, chef d'état-major, s'entretient à Bagdad avec son collègue irakien ; ils décident une coopération turco-irakienne contre les Kurdes.

EN IRAK

— 1920 : une déclaration de la conférence de San-Remo (qui prépare le traité de Sèvres) promet aux Kurdes l'autonomie à l'intérieur des frontières irakiennes.

— 1943-1945 : le général Barzani dirige la révolte des Kurdes d'Irak ; *en 1945, il trouve refuge dans la* République kurde récemment créée en Iran. Après avoir lutté contre les armées turques et iraniennes, il se réfugie en 1947 en U.R.S.S., où il demeurera jusqu'à la révolution irakienne de 1958.

— 1958 (14 juillet) : la monarchie hachémite est renversée par le coup d'Etat du général Kassem ; les libertés démocratiques sont accordées aux différents peuples d'Irak mais, deux ans plus tard, il n'en restera pratiquement plus rien.

— 1961 : un nouveau soulèvement armé, dirigé par Barzani, éclate en septembre.

— 1968 : le VII[e] congrès régional du Baas reconnaît l'existence de la nation kurde.

— 1970 : accord le 11 mars entre le Baas et les Kurdes, auxquels une autonomie est formellement accor*dée ; toutefois, les limites territo*riales du Kurdistan autonome ne sont pas précisées, les régions les plus riches en pétrole (Kirkouk) en sont exclues, et le gouvernement de Bagdad, par des déplacements de population, conduit une politique d'arabisation de la région ; le statut d'autonomie n'accorde pas au Kurdistan *ses propres* institutions et ressources budgétaires.

— 1970 : nouvelle Constitution, proclamée le 17 juillet : elle ne mentionne pas l'accord du 11 mars.

— 1972 : le 9 avril, traité d'amitié et de coopération entre l'Irak et l'Union soviétique ; cette dernière fournit des armes et des experts.

— 1972 : toujours en guerre contre le gouvernement de Bagdad, le général Barzani accepte de s'allier avec le chah d'Iran et les Etats-Unis, qui cherchent à affaiblir le Baas, surtout après son accord avec Moscou, et à placer Barzani dans leur dépendance. Téhéran fait dépendre son aide à Barzani de la cessation de toutes les activités du parti démocratique du Kurdistan d'Iran. Le rapport Pike, de la C.I.A., précise : « Tant le président (Nixon) et le Dr Kissinger que le chef d'Etat étranger (le chah) ne désireraient pas que nos clients (les Kurdes d'Irak) puissent obtenir la victoire. Ils voulaient que les insurgés fussent à même de soutenir un degré d'hostilité juste assez élevé pour saper les ressources de l'Etat voisin (l'Irak). »

— 1975 : le 6 mars, accord d'Alger (à la *conférence de l'OPEP*) entre l'Iran et l'Irak contre le mouvement de Barzani, qui ne tarde pas à s'effondrer. Barzani se réfugie d'abord en Iran puis aux Etats-Unis, où il mourra en mars 1979. Les autorités de Bagdad brûlent et dépeuplent une bande de vingt kilomètres du territoire kurde le long des frontières de l'Irak avec la Turquie et l'Iran. Après le départ du chah (février 1979), elles dépêchent dans le nord du pays trente mille soldats qui ratissent la région pour liquider le nationalisme kurde.

EN IRAN

— 1937 : traité de Saadabad entre la Turquie, l'Iran et l'Irak pour empêcher la formation de bandes armées kurdes.

— 1945 : formation du parti démocratique du Kurdistan d'Iran (P.D.K.I.).

— 1946 : sous la présidence de Qazi *Mohammed, naissance en janvier de* la première république kurde, à Mahabad ; elle sera écrasée en décembre 1947.

— 1951 : arrivée au pouvoir du gouvernement du Dr Mossadegh.

— 1953 : coup d'Etat organisé par la C.I.A. contre Mossadegh ; le chah revient au pouvoir ; intensification de la répression contre tous les opposants.

— 1967 : soulèvement kurde, qui se prolongera pendant dix-huit mois ; les hommes de Barzani participent à la répression des Kurdes d'Iran.

— 1979 : départ du chah en février ; 98 % des votants approuvent en mars la fondation d'une république islamique.

Malgré les pièges de la dépendance néo-coloniale

LA GUINÉE-BISSAU PEUT ENCORE ÉCHAPPER AU SOUS-DÉVELOPPEMENT

Par RENE DUMONT

ENVELOPPÉE par le Sénégal au nord, la Guinée-Conakry à l'est, bordant l'Atlantique par une série de très larges estuaires dans lesquels la marée s'enfonce profondément — ce qui lui donne un magnifique réseau de voies navigables, — cette Guinée-Bissau, qui fut, jusqu'en 1973, la Guinée portugaise, n'est guère plus grande que la Belgique. Elle comptera peut-être neuf cent mille habitants quand tous les réfugiés que la guerre a chassés seront revenus, ce qui ne saurait tarder. Ce n'est pas ici le Sahel, et le pays est souvent verdoyant, bien que partout une seule saison des pluies alterne avec la longue saison sèche. Mais il y pleut abondamment dans le *Sud (2,50 mètres de pluie par an à* Latio, province de Tombali) et encore assez — un mètre au moins — dans les savanes du Nord.

Qui parcourt le pays est cependant vite frappé par la dégradation du milieu naturel, résultat de ce qu'on appelle curieusement sa « mise en valeur ». La très belle forêt dense subhumide du Sud, quand les défriches de culture, l'ont attaquée, est peu à peu éclaircie, repousse plus ou moins bien. On passe ainsi à la forêt claire, puis à la savane arborée et, finalement, on arrive déjà, autour de Massaba, à une certaine « sahelisation » de la végétation, où l'on retrouve les espèces caractéristiques de zones plus arides ; le mil chandelle du nord Sénégal se cultive ici jusqu'en forêt. Si la latérite (1) affleure souvent dans la région de Boé, il n'y a jamais eu ici de dégradation aussi poussée et généralisée que dans le nord du Sénégal, où l'excès de culture d'arachide, et même de céréales, la réduction des jachères ont accentué l'érosion éolienne par le vent d'harmattan, qui souffle du désert en hiver et finalement pousse ledit désert jusqu'aux portes de Dakar. Cependant, la dégradation constitue une grave menace, et les responsables l'ont compris, même si la réaction se fait attendre.

Le pays est parcouru de vallées et bas-fonds restant souvent humides en saison sèche et qui sont entourés d'une ceinture de palmiers à huile, lesquels résistent ici à la longue sécheresse, car leurs racines peuvent approcher de la nappe phréatique. Et sur tout le littoral, la mangrove de palétuviers, Avicenna et Rhizaphora, est peu à peu converti en rizières, après dessalage par une ou deux saisons des pluies. Le pays a donc les moyens d'arriver assez vite à l'autosuffisance alimentaire, qu'il réalisait avant la guerre de libération. Et il n'est pas dépourvu d'atouts : le milieu naturel est souvent favorable, et pas encore trop dégradé.

Les dirigeants actuels reprochent justement aux Portugais d'avoir laissé un pays non développé, presque sans routes ni industries, à part une belle brasserie pour l'armée portugaise, qui fut terminée juste pour son départ ! L'analphabétisme touchait la quasi-totalité de la population rurale et la médecine moderne était totalement absente des campagnes. Mais cette quasi non-intervention ne présente pas que des caractères négatifs. L'économie du pays n'a pas été « enfoncée » dans le sous-développement, dans le déficit alimentaire croissant, comme le Sénégal par exemple, par la domination des cultures d'exportation. Les portugais se sont contentés de pousser quelque peu l'arachide d'exportation, s'arrêtant au stade de l'économie de traite. Ils n'ont rien développé d'analogue au peuplement paysan portugais en Angola, ou aux grandes plantations du Mozambique. De sorte que les structures rurales traditionnelles restent à peu près intactes, facteur positif si on sait s'en servir, car il doit être possible de s'appuyer sur elles pour tenter une voie originale de développement non capitaliste. On ne se dit guère socialiste *ici, et les paysans ne tiennent* pas du tout à vivre comme leurs voisins de Guinée-Conakry : ils connaissent trop bien leur situation.

D'Amilcar Cabral aux dirigeants actuels

AMILCAR CABRAL était un agronome, diplômé de l'université portugaise. La seule enquête agricole sérieuse réalisée en Guinée portugaise le fut par lui, en 1953. Il se mit à la tête d'une lutte de libération qui eut une grande répercussion dans le monde entier. On a vu un peu partout dans le monde les photos de l'école sous les arbres des zones libérées, des magasins du peuple faisant du troc avec les paysans, de premiers soins médicaux dans les campagnes. Cabral estimait que le paysan était le vrai révolutionnaire dans ce pays, alors qu'ailleurs il était trop souvent considéré comme *« un allié douteux de la classe ouvrière »* — d'où le génocide paysan de Staline en 1929-1933 en U.R.S.S. En l'absence de classe ouvrière, on ne pouvait guère trouver — outre le paysan, très majoritaire — qu'une petite bourgeoisie en ville, subordonnée au pouvoir colonial (fonctionnaires et commerçants), laquelle, estimait Cabral, un peu à la suite de Fanon, n'avait guère d'autre issue que de *« se suicider en tant que classe »*.

L'Institut Amitié formait à Conakry les fils de combattants ou leurs orphelins, et les fils de cadres, en principe en alternant travail manuel et cours. Le but affiché était que les élèves devaient arriver à produire tout ce qu'ils mangent. *Il y a maintenant* dix instituts Amitié à travers le pays, mais il est douteux qu'ils produisent même 2 % de ce qu'ils consomment ; on reste très loin du compte, et *« l'esprit de la lutte »*, celui de la guerre de libération, est en train, lui aussi, de se *dégrader*.

Les dirigeants que j'ai pu rencontrer, du président Luiz Cabral aux commissaires d'Etat (et surtout Mario Cabral, qui dirige le développement rural), reconnaissent avec honnêteté qu'ils ont beaucoup à apprendre ; mais de *ce fait aussi, ils se trouvent parfois* sans défense devant l'emprise croissante de l'aide extérieure, dont on sait qu'elle est surtout dépensée en ville et accentue la dépendance, au lieu de conduire vers l'indépendance. Quels ont été, en Guinée-Bissau, les premiers pas du jeune Etat, dans l'ordre économique ?

Le budget de fonctionnement de la Guinée-Bissau en 1978 se monte à 1,2 million de contos, et le budget d'investissement à 1,5 million de contos (2). Sur ce dernier chiffre, on compte 87 % de dépenses extérieures, ce qui prouve que l'appel aux ressources locales (travail et matières premières, artisanat, etc.) *reste tout à* fait insuffisant (3). Et l'aide extérieure se montait l'an dernier à 2,1 millions de contos, dépassant donc en volume le montant de chacun des deux budgets. Tout cela n'annonce guère une proche indépendance économique. Il semble bien difficile de se dégager de l'ambiance néo-coloniale qui « assiège » littéralement ce petit pays entouré de ce qui fut — et reste encore un peu — l'Empire français.

En 1976-1977, les sept moyens projets industriels qui étaient en cours de réalisation devaient coûter 12 millions de dollars, soit environ 10 % du produit national brut du pays, mais ne devaient procurer en tout que trois cent soixante-treize emplois. Ici encore, on met le doigt dans l'engrenage du modèle industriel de l'Occident, qui exige beaucoup de capitaux mais ne mobilise guère les *« forces productives cachées »*, comme disent les Chinois, c'est-à-dire toutes les ressources locales, et d'abord la main-d'œuvre. Bissau, la capitale, consomme à elle seule, pour quelque cent mille habitants, soit le neuvième de la population totale, 6,5 fois plus d'électricité que tout le reste du pays. Et il est prévu que ce rapport va encore augmenter dans les prochaines années.

Dans un effort pour se procurer des devises et ne plus dépendre autant de l'aide extérieure, la Guinée-Bissau a demandé à la France de l'aider à développer les deux cultures d'exportation traditionnelles de l'Afrique soudanienne : arachide et coton. Le premier expert en matière de coton ne pensait qu'à développer cette seule culture, *sans tenir compte des autres* productions ; aussi les autorités ont-elles vite demandé son remplacement. M. Jacques Moineau, qui lui a succédé, a entrepris de traiter ce problème en tenant le plus grand compte des cultures vivrières, en recherchant une *intensification générale de l'agriculture* locale, avec expansion de la culture attelée.

Nous autres, agronomes européens, sommes venus en Afrique, surtout depuis 1945, trop souvent avec l'idée que le paysan africain, une fois pour toutes *admis comme ignorant*, avait le plus grand besoin de nos conseils. Nous les lui avons donc largement prodigués, et nous avons très généralement échoué. Le moment est enfin venu de reconnaître que les systèmes agricoles élaborés par les paysans africains au cours des siècles ont une grande valeur. Leur tradition de cultures mélangées couvre mieux le sol et exploite différents étages de racines, tout cela étant bien préférable aux monocultures que nous avons introduites.

Il *faut maintenant étudier*, outre les techniques et systèmes de cultures locaux, les structures agraires — les sociétés rurales traditionnelles, leurs groupes d'entraide, etc., — et voir comment elles peuvent évoluer, non vers un modèle préfabriqué capitaliste ou socialiste, mais vers une utilisation rationnelle des techniques qui leur seront avantageuses, dans le cadre de structures qui évolueront au gré des paysans.

Dans un village près de Bissau, un fort groupe de travailleurs construisait une maison, et un Blanc leur demande : *« Combien vous gagnez ? »* Ils nous regardent plutôt offensés : ils bâtissent une maison pour un vieux de leur village, sans salaire ; ils veulent tout simplement lui offrir un toit. Et c'est nous qui nous disons civilisés !

Ailleurs, je demande à un vieux *paysan, cultivant* avec beaucoup d'adresse les rizières de mangroves gagnées sur les marais de palétuviers bordant l'océan (4), ce qu'il lui faudrait pour qu'il produise plus de riz. La réponse ne se fait pas attendre car il y a déjà longtemps qu'il y pense. Il ne s'agit point d'engrais, de crédits, de grande hydraulique ; mais seulement de miel et de tissus. Avec 20 litres de miel et 40 litres d'eau mis à fermenter, on produit 60 litres d'hydromel, on tue un cochon — que la peste porcine a épargné, — on cuit du riz dans les grandes *marmites de fonte* (ou même d'aluminium) et on invite tous les amis. Ces « invitations de culture » traditionnelles se font aussi sans salaires, et sans même veiller jalousement à ce que l'invitation soit rendue jour pour jour. Le groupe d'hommes *ainsi rassemblé* édifie la digue qui empêchera le retour de l'eau salée lors des fortes marées, et la pluie de l'été suivant — appelée ici l'hivernage — dessalera la terre. Outre le miel, il faudrait aussi plus de tissus en boutique, car si l'on produit plus de paddy (riz brut), on aimerait pouvoir se vêtir mieux, et ne pas oublier la famille...

Une technologie appropriée

A BAFATA, les agronomes Diez et Moineau pratiquent le dialogue ouvert avec les paysans. Au lieu de leur apporter des conseils, quand ils arrivent au village, on y rassemble les paysans, y compris les *homen grande*, les vieux sages, que les jeunes *autorités politiques du village ne manquent pas de consulter*. Toutefois, on y oublie parfois d'appeler les femmes ; or ce sont elles qui fournissent le plus gros effort, la culture de la rizière. En pays Balante, cependant, du nom de l'ethnie du littoral sud, les hommes labourent avec la longue pelle de bois bordée de fer, le radi (le cayando de Casamance s'en rapproche beaucoup). Mais en pays Mandingue, Mandjake ou Peuhl, les femmes font seules tout le travail de la rizière, y compris le labour, avec la houe en forme de cœur qu'elles ont tenu à nous montrer, en nous disant que c'était trop dur pour elles. En pays Mandjake, autour de Cacken, au nord, les femmes fournissent environ 60 % du travail agricole, les hommes 40 %. Mais elles y ajoutent les corvées d'eau et de bois, le pilonnage du riz, la cuisine, le linge, le ménage et les enfants : elles travaillent au moins deux fois plus que les hommes. La révolution, disait Mao Tse-toung, ne sera jamais accomplie sans la libération des femmes. Mais les Guinéennes qui représentent leurs sœurs dans les instances internationales n'ont pas toujours l'air de savoir ce qu'est la peine des paysannes...

Il faut donner la plus large initiative aux paysans et aux paysannes africains. Partir des sociétés rurales telles qu'elles sont, de leurs ressources, de leurs potentialités et les aider avec des techniques adaptées à leur situation, qui ne sont nullement « inférieures ». Les routes de Guinée-Conacry sont bordées partout de tracteurs soviétiques hors d'usage ou simplement en panne. Mais les paysans de Guinée-Bissau ont vu les bœufs labourer pendant leur exil au Sénégal (5) : ils sont donc désireux d'envoyer leurs bœufs au centre de dressage, où on recueille le fumier et les nourrit de feuilles de manguiers et de bien d'autres arbres fourragers. On ne va pas demander au paysan guinéen d'ajouter à son riz et à son arachide la culture de fourrage à la main avec fanage et transport du foin des champs à la ferme. Mais on peut aménager un paysage bocager, mêlant partout l'arbre dispersé ou en haies à la culture annuelle. Arbre fruitier ou fourrager, palmier ou cajou, il va chercher loin en sous-sols les éléments fertilisants descendus par les pluies, protège le sol du soleil, y réduit l'évaporation, apporte de l'humus par ses feuilles, fixe l'azote de l'air s'il s'agit de légumineux, comme le cad (Acacia albida) des Sérères sénégalais, tec. Le sol nu trop longtemps est vite démoli par la brûlure du soleil et les érosions.

Une fois ses bœufs dressés, le paysan désire acheter charrues et charrettes, des semences sélectionnées et un peu d'engrais : il met *ainsi le doigt dans* un engrenage de progrès, enfin adapté à ses possibilités, dans lequel il garde la maîtrise de son exploitation.

Au départ, après la libération, certains politiques fort peu au courant des échecs des *fermes d'Etat* (en U.R.S.S., les kolkhosiens paient par leurs impôts les déficits des sovkhoses), pensaient fonder sur de telles exploitations étatisées le progrès de l'agriculture guinéenne, oubliant ainsi certains échecs retentissants au Ghana et en Guinée-Conakry. Ayant hérité des Portugais des stations expérimentales, ils y ont calculé la productivité du travail en plein champ. Pour 1 000 pesos de salaires versés, le produit brut obtenu variait de 5 à 200 pesos ! Dans presque toutes ces entreprises, la motopompe en panne laissait dépérir les jeunes plantations. Une tonne d'eau portée par une charrette à bœufs permettrait de les sauver.

La noria — chaîne de godets contenant chacun 3 litres d'eau, mue par une paire de bœufs tournant au manège — permet d'élever l'eau à moindre frais ; elle peut être construite et réparée par les forgerons locaux... et elle ne demande pas de carburant, qui fait si souvent défaut.

Les vendeurs de grandes sucreries ont proposé à la Guinée-Bissau une unité capable de produire 60 000 tonnes de sucre par an, qui aurait coûté 185 millions de dollars, soit une fois et demie le produit national brut du pays. Ils prévoyaient l'exportation du sucre. Or, avec le prix mondial habituel, un énorme déficit annuel peut être absolument garanti. La C.E.E. a vendu de telles sucreries à la Côte-d'Ivoire, et le contribuable européen devra bientôt payer chaque année la différence entre le prix du sucre européen, qui a été garanti à ce pays, et le prix mondial. Car il faudra exporter ce sucre, dont la C.E.E. est déjà surproductrice. Les pertes incombent au contribuable et les bénéfices vont au fabricant de matériel.

Les responsables de la Guinée ont fait réduire le projet à 10 000 tonnes de sucre par an, ce qui coûtera « seulement » 35 millions de dollars. Or, il existe à travers la Guinée une vingtaine de distilleries de canne, dont le jus extrait des tiges est mis à fermenter. Le « vin » de canne ainsi obtenu une fois distillé donne de l'eau de vie, en portugais *aguardiente*. Il suffirait de quelques milliers de dollars pour ajouter à toutes ces chaînes d'extraction du jus une série de bassines pour condenser ce jus en sucre brut, en sucre brun, comme cela se réalise dans le sous-continent indien *(gur)*, en Amérique du Sud *(panela)* depuis de longs siècles. Et cette technique résiste économiquement, il ne s'agit pas d'utopie. Si l'on veut continuer à produire autant d'alcool, de petites sucreries de ce type traitant chacune 1 000 tonnes de canne (soit 100 tonnes de sucre) exigeraient environ, par tonne de sucre produit, trois fois moins de capital que la grosse sucrerie envisagée. Si le taux d'extraction de sucre est moindre dans ces petites installations, on peut y utiliser comme fourrage de saison sèche les hauts de tiges feuillues, toujours perdues en grandes plantations. A Mauria, le bétail mange la bagasse, la tige d'où on a extrait le jus. On peut la récupérer pour cet usage en se servant de bois pour condenser les jus — bois que l'on brûle si souvent sur place en pure perte lors des *défriches* de culture.

L'usine de 10 000 tonnes en projet comporterait un barrage-réservoir qui coûterait 5 millions de dollars et noierait de fertiles vallées. Les terres qui *seraient irriguées ne seraient pas*, nous disent les pédologues, meilleures pour l'irrigation. Si les paysans des bas-fonds noyés se mettent à cultiver les pentes, ce qui est probable, l'érosion ainsi *déclenchée* colmatera vite le réservoir. En fonction du projet, *on cultivait en 1979, à Gambiel,* 23 hectares de cannes, et le responsable trouvait déjà bien difficile la gestion d'une telle entreprise. Que serait-ce avec 500 hectares !

Un autre projet déjà en cours de réalisation paraît encore plus dangereux : *il consiste à concentrer* à Cumere, aux abords de la capitale, le décorticage de 50 000 tonnes de paddy (riz brut) et l'usinage de 70 000 tonnes d'arachide, c'est-à-dire près de la moitié du riz et plus de la moitié de l'arachide produits par le pays. Une énorme folie, à notre avis, qui repose sur des contrats douteux : au Portugal, une entreprise analogue serait loin de donner les résultats promis par les constructeurs. Hugues Dupriez, analysant les petites rizeries artisanales des *dioulas* (commerçants autochtones) en Côte-d'Ivoire nous disait qu'en 1973 elles produisaient du riz décortiqué revenant à 43 F C.F.A. (6), tout en faisant un bénéfice moyen de 7 F par kilo. Le gouvernement ivoirien — qui se dit partisan de l'économie libérale — leur a opposé de grosses rizeries d'Etat, où le riz revenait alors à 70 F C.F.A. le kilo, mais qui en plus enregistraient un déficit moyen de 20 F au kilo ! Une telle expérience devrait suffire.

Si le riz est décortiqué sur place, comme le demandent les producteurs, la valeur ajoutée par cette transformation *reste en régions rurales. Le* capital par tonne traitée ici aussi diminue vite quand s'abaisse la taille de l'entreprise ; la valeur fertilisante des balles de riz, utilisées pour le « feuillage » des cultures, peut alors rester sur place. On peut aussi brûler les balles dans de petites *machines* à vapeur, comme le faisait l'Italie, ce qui dispenserait d'importer et de transporter du carburant. Ou encore, en installations plus petites, fournir l'énergie avec des bœufs tournant au manège.

Un raisonnement analogue peut être développé pour la décortiquerie d'arachide et même l'huilerie. L'économie d'échelle dont parlent tant les fabricants de gros matériel est, *surtout* en pays peu développé, un énorme mensonge : pour toutes ces fabrications, *il y a au contraire une « déséconomie »* d'échelle, tant pour le capital requis que pour la gestion. Et la grosse entreprise nationalisée « appelle » vite la corruption. Dans ce pays dépourvu de routes, le seul problème des transports incite à décentraliser.

La ville-capitale pousse à la dépendance

MAIS la Guinée est cernée de toutes parts par les pays francophones, et l'abondance qui règne dans les boutiques de Dakar fait rêver bien *des Guinéens ; beaucoup* émigrent dans ce pays, et même en France, pour pouvoir acheter tissus, transistors et vélos. Les « aides » extérieures poussent à ces formes d'équipements aussi grandioses que ruineuses. La capitale, Bissau, est sillonnée d'autos, et le *moindre fonctionnaire*, pour se rendre d'un commissariat d'Etat à l'autre (soit 2 km de distance en moyenne), emprunte une voiture ou une camionnette, plus gourmande encore d'essence ; quelques vélos entrent quand même dans ces commissariats, mais ce sont des *coopérants étrangers qui les* utilisent.

Un minimum d'austérité dans la capitale, un refus des projets grandioses et « inéconomiques », une priorité à la décentralisation, à l'initiative paysanne pour le développement rural, pour les cultures vivrières, et d'abord les rizières de mangrove : telles sont les principales conditions d'un développement non capitaliste qui ne s'enfoncerait pas dans un sous-développement qu'accentuerait une part excessive des cultures d'exportation et qui préserverait l'indépendance à long terme du pays. Il faut y ajouter une éducation totalement repensée, refusant l'école classique héritée des Portugais, où chacun espère accéder au lycée et recevoir ensuite une bourse d'étudiant au-dehors. L'Etat recrute facilement des agronomes, car c'était *la profession d'Amilcar Cabral*. Mais il les a jusqu'ici envoyés dans des pays qui se disent socialistes. Nous les avons vus revenir des très grandes étables de R.D.A., des coopératives bulgares de dix et quelques milliers d'hectares. D'autres avaient appris la mécanisation agricole des gros tracteurs d'U.R.S.S. ou de Tchécoslovaquie. Tout ce qu'ils avaient étudié là-bas n'était pas seulement totalement inutilisable mais certainement nuisible à leur compréhension des possibilités de développement adaptées à la situation actuelle des campagnes *guinéennes*.

Au centre de formation rizicole de l'Adrao, au Libéria, et dans les organismes de recherche des pays francophones, ils pourraient apprendre des éléments nécessaires à un développement rural original *bien adapté* à la situation réelle de leur pays.

L'école rurale reste le pivot essentiel du développement des campagnes. Telle qu'elle a été héritée, elle ne peut que compromettre ce dernier, attirant en ville les meilleurs fils des paysans. L'école rurale tanzanienne fournit la base d'un développement qui est recherché dans ce pays à partir du village. Et celui-ci contraste heureusement avec les bidonvilles du Kenya, et d'abord ceux qui entourent Nairobi.

On parle beaucoup en Guinée-Bissau de l'*« esprit de la lutte »*, celle de la libération, où puiser l'énergie de refuser la dépendance néo-coloniale. Tâche ardue, car c'est la dépendance qui est la facilité. Tout espoir n'est pas perdu : c'est à la jeune génération de Guinéens de donner la réponse. Mais si la petite bourgeoisie se maintient en tant que classe bureaucratique, avec un niveau de vie très supérieur à celui des paysans, comme cela commence à se marquer, alors il sera plus difficile encore d'échapper à cette dépendance néo-coloniale. Mais comment organiser des pouvoirs paysans *capables de défendre efficacement les* intérêts de ces vrais prolétaires des temps modernes : les paysans et, plus encore, les paysannes ?

(1) Le dernier terme de la dégradation, totalement infertile.

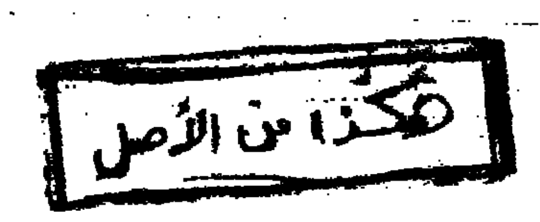
(2) Un conto vaut 1 000 pesos et on donne 7,2 pesos pour un franc au change officiel, deux à trois fois moins au marché noir !

(3) Evoquons ici le slogan chinois : *« Comptons d'abord sur nos propres forces »*.

(4) Où les risques de toxicité par le sel, les dérivés du fer et du soufre pouvant aller jusqu'à *l'acidification totale, sont* fort bien combattus par les techniques traditionnelles. Il ne faut donc y toucher qu'avec les plus grandes précautions.

(5) En mars 1979, M. Claude Cheysson, inaugurant pour la C.E.E. un pont sur la Casamance, parlait des *« 25 000 paysans casamançais encadrés »*. Le mot m'a fait peur, il évoque la caserne et non pas l'initiative paysanne.

(6) 1 franc C.F.A. = 2 centimes français.



PAYSANS DEPOSSEDES DE LA TERRE



(Photos Magnum-Eole.)

L'impératif alimentaire

Les paysans de l'Europe avaient été touchés les premiers : leur afflux dans les villes occidentales au moment de la révolution industrielle permit l'essor du capitalisme. Aujourd'hui, ce sont surtout ceux du tiers-monde qui, en masse, font les frais de la nouvelle « division internationale du travail ».

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (F.A.O.) prévoit que les pays en voie de développement devront importer en 1985 près de 95 millions de tonnes de céréales vivrières (en 1950, ils couvraient presque entièrement leurs besoins alimentaires). Les achats seront faits aux Etats-Unis et au Canada essentiellement — le fameux North American Breadbasket, — et déjà la Banque mondiale annonce de fortes augmentations de prix pour cette date fatidique.

L'agrobusiness n'a pas terminé son déploiement. Au nord, les milieux d'affaires y voient l'un des champs d'activité économique les plus prometteurs pour une relance de la croissance capitaliste. Mais ils ont besoin pour cela de conquérir les vastes espaces jusqu'ici épargnés, au Sud.

La F.A.O. et les autres institutions internationales qui s'occupent du développement peuvent difficilement éviter de servir de tremplin à de telles visées alors qu'elles tirent leurs moyens d'action des riches pays où règne ce fameux « modèle » qu'il s'agit maintenant de reproduire dans le tiers-monde. A l'occasion de la prochaine conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, qui va se tenir à Rome du 8 au 20 juillet sous l'égide de la F.A.O., M. Hernan Santa Cruz, responsable de la préparation de cette réunion, expose (page 10) *ce qu'on peut attendre des politiques officielles à l'heure de la « crise » et du nouvel ordre économique international. De son côté, M. Jacques Chonchol, qui dirigea la politique agricole du Chili sous l'Unité populaire, montre qu'il est d'autres voies possibles pour assurer un développement plus harmonieux des campagnes.*

Les autres articles expriment, quant à eux, les opinions qui ne se veulent pas seulement critiques à l'égard des politiques suivies par les milieux officiels, nationaux ou internationaux. Elles ont aussi pour souci majeur de prévoir les modalités d'un autre système de production alimentaire qui tienne compte des intérêts de tous.

La politique de la F.A.O. à la lecture des documents officiels

Défense et illustration du « modèle »

Par FRANÇOIS DE RAVIGNAN*

Lorsqu'une politique de développement est à ce point tributaire des gouvernements et des classes dirigeantes, il serait vain d'attendre qu'elle fasse passer en priorité les besoins des populations les plus pauvres.

A S'EN tenir aux documents préparatoires publiés en vue de la conférence de Rome, il est peu probable que cette réunion aboutisse à la moindre remise en cause des politiques de réforme agraire et de développement rural menées dans le monde depuis les années 60. Malgré la dégradation constante des conditions de vie dans les campagnes du tiers-monde, la critique n'est guère de mise en effet. Le principal rapport émanant de la F.A.O. (1) admet pourtant que « *la conséquence des interactions entre les politiques économiques et les structures sociales a été une croissance des inégalités et de la pauvreté rurale dans beaucoup de pays en développement, en dépit des taux de croissance élevés et en hausse des années 60* ». Mais on n'imagine pas un seul instant qu'il puisse exister un lien de cause à effet entre ces taux de croissance et les choix politiques qui les ont rendus possibles et l'appauvrissement des paysans « *dans beaucoup de pays en développement* ».

De telle sorte que la conférence de la F.A.O. risque fort d'avoir, une fois encore, pour fonction essentielle de justifier les politiques entreprises par les dirigeants tout en versant une larme sur leurs insuffisances, leurs difficultés d'application et sur les inévitables bavures qui en découlent.

La précédente conférence de la F.A.O. en 1974 (conférence alimentaire mondiale) avait mis l'accent sur la pénurie vivrière — toute relative d'ailleurs, mais entretenue et orchestrée par les Etats-Unis pour le plus grand bien de leur balance commerciale — et ouvert la voie à l'intensification des échanges alimentaires mondiaux en évoquant le rôle nourricier censé revenir aux grands pays producteurs. Bien des esprits généreux se laissèrent prendre à ce langage. C'est pourquoi il importe aujourd'hui de cerner la terminologie officielle afin de mieux saisir l'enjeu de la prochaine réunion.

La F.A.O. est une organisation gouvernementale. Il serait donc vain d'imaginer qu'elle puisse devenir un lieu de critique à l'adresse des gouvernements qui y sont représentés. Ceux-ci, en revanche, s'y exprimeraient-ils en grand nombre au nom de leurs peuples ? Michel Cépède (2) a eu l'occasion de s'interroger à ce sujet : « *Il faut constater que, sur près de cent cinquante gouvernements membres de l'O.N.U., une trentaine seulement sont des démocraties authentiques, une soixantaine sont d'indéniables dictatures, et le reste est trop souvent plus près de ces dernières que des premières... Il n'est plus permis de penser que l'ONU, nouvelle Sainte-Alliance des gouvernements, puisse parler au nom des peuples.* » Et Michel Cépède explique comment, en particulier à la F.A.O., on en est venu à cette situation : « *La première Conférence des Nations unies, en mai-juin 1943, décidait la fondation de la F.A.O... L'adoption d'une structure tripartite parallèle à celle de l'O.I.T. où « producteurs » et « consommateurs » eussent remplacés « patrons » et « ouvriers » fut proposée. Cette structure ne fut jamais acceptée par la majorité des Etats membres... Les conventions internationales ne sont plus l'instrument principal de l'action. La F.A.O. n'en a préparé que fort peu et dans des domaines limités, en général très techniques... Les instances dirigeantes ne votent pratiquement plus de recommandations aux Etats membres, elles les adoptent par « consensus », ce qui permet toutes les restrictions mentales, les réserves n'ayant même pas besoin d'être exprimées, puisqu'il est bien entendu qu'une « recommandation »... adoptée par consensus n'a aucun pouvoir contraignant... Comment s'étonner de l'inefficacité, grosse de déceptions, d'une telle structure ?* »

Les textes préparatoires destinés à la réunion de Rome justifient pleinement ces critiques. A ce détail près, cependant, qu'ils ne seront pas dépourvus d'efficacité puisqu'ils doivent justifier l'action des gouvernements et de la F.A.O., ignorant en quelque sorte la part de responsabilité qui leur incombe dans l'aggravation du sous-développement et la croissance des famines.

Un schéma valable pour tous

IL est symptomatique, à cet égard, que le constat d'échec des politiques agraires qui apparaît parfois dans les documents officiels ne soit jamais assorti d'un exemple précis citant tel ou tel cas, dans tel ou tel pays. Chacun sait, pourtant, que les réformes agraires avortées ne se comptent plus, et même que certains gouvernements déguisent, sous les apparences d'une réforme agraire, des politiques revenant au contraire à réserver les terres et les moyens de culture aux plus riches *(cf. les articles de Jacques Berthelot et de P.-C. Joshi dans les pages suivantes)*. En généralisant, sans exemple à l'appui, les notions de réforme agraire et de développement rural, les documents de la F.A.O. laissent entendre non seulement que toute politique se réclamant de ces notions est bonne *a priori*, mais encore qu'il existerait un modèle valable pour tous. La Tunisie suggère ainsi (3) que des experts internationaux soient chargés de mettre au point un schéma général de développement rural et de réforme agraire qui serait à la disposition des Etats membres du système des Nations unies... Le « modèle », en l'occurrence, n'est autre que celui qu'inspirent les économies occidentales dont le type de développement rural n'est jamais mis en question : il semble bien que, pour la F.A.O., réforme agraire et développement rural soient des problèmes spécifiques au tiers-monde. Le texte qui suit en donne une illustration assez exorbitante : « *Les déficiences écologiques que provoquent les conditions du sous-développement posent de graves problèmes auxquels l'institution d'un nouvel ordre international permettra de remédier en arrêtant la détérioration de l'environnement humain : grâce à la modernisation de l'agriculture et des diverses activités rurales...* » (4). Les « sous-développés » seraient-ils les seuls à causer des déficiences écologiques auxquelles le nouvel ordre économique ne peut que remédier ? Pas un seul intant on ne doute que la « modernisation » des zones rurales puisse avoir d'autres effets que bénéfiques sur l'environnement. D'autres ont pourtant observé bien des exemples du contraire (5).

« *La satisfaction des besoins fondamentaux ne saurait se réaliser sans procéder à la fois à l'accélération de la croissance économique, et à des mesures propres à changer le modèle de croissance comme à permettre aux groupes les plus économiquement faibles l'accès aux ressources productives* » (4). Cette formulation pourrait laisser entendre que les actuels modèles de croissance sont bien remis en question. Mais tout au contraire : la priorité est ici donnée à l'accélération de la croissance, la redistribution devant se faire dans un second temps, avec une « pensée particulière » pour les plus pauvres. Qu'une croissance accélérée puisse provoquer un afflux de richesses pour certains et l'appauvrissement des autres, cela n'est pas envisagé un seul instant. La pauvreté est évidemment une fatalité ! La croissance des famines qui résulte de tels processus ne paraît pas inquiéter outre mesure certains auteurs qui se contentent « *d'attirer l'attention sur la menace de malnutrition qui sévit en de nombreuses régions du monde* » (4). Or il ne s'agit pas précisément aujourd'hui d'une menace, mais bien d'une réalité angoissante. « *Les pays en développement devraient établir en matière d'agriculture les stratégies appropriées pour s'assurer un approvisionnement plus conforme à leurs besoins nutritionnels et industriels, pour développer l'emploi rural et pour accroître les revenus de leurs exportations. Ils devraient aussi procéder à la réforme de leurs régimes fonciers en vue de satisfaire à la fois à la justice sociale et au rendement de leur agriculture. Ils devraient développer les possibilités que représentent les terres inexploitées ou sous-exploitées ce qui contribuerait grandement à la solution de la crise alimentaire* » (4).

L'accent est mis ici sur la priorité qu'il y aurait à produire plus de vivres et de produits d'exportation ; à cela est ordonnée la réforme du régime foncier. Il est admis que si l'on produit plus la population sera nécessairement mieux nourrie. L'Inde et la Thaïlande sont pourtant des exemples récents montrant que cela n'est pas si simple. La priorité n'est pas de produire plus, mais de rétablir le lien entre l'acte de produire et celui de se nourrir, ce qui pose des questions de répartition non pas seulement des terres, mais aussi des intrants agricoles et du travail, et par conséquent du pouvoir.

En outre, la façon dont est envisagé le développement de l'emploi en zone rurale témoigne d'une confusion constante entre secteur rural et activité agricole : la croissance de l'emploi n'est attendue que de grands travaux d'infrastructure (dont on sait qu'ils ne fournissent jamais que de l'emploi temporaire et ne profitent pas souvent à ceux qui ont travaillé sur les chantiers), d'un « *équilibre raisonnable entre les techniques qui nécessitent de gros effectifs de main-d'œuvre et celles qui nécessitent des capitaux importants* », du développement des industries agricoles (dont on sait qu'elles sont rarement installées dans les campagnes, et qu'elles sont souvent peu créatrices d'emploi). De l'artisanat rural, si important pour la fabrication de biens de production et de biens de première nécessité, il n'est pas, à notre connaissance, une seule fois question dans les rapports.

(Lire la suite page 10.)

* Agronome, auteur notamment, avec Albert Provent, du *Nouvel ordre de la faim* (Le Seuil, Paris, 1978). François de Ravignan fait partie du Groupe de la déclaration de Rome, qui réunit des chercheurs et économistes ruraux ayant décidé d'organiser, sur les lieux mêmes de la conférence de la F.A.O., un colloque où ils exposeront leurs critiques à l'encontre des politiques actuelles de développement rural et les solutions de rechange possibles.

(1) *Examen et analyse de la réforme agraire et du développement rural depuis le milieu des années 60*, F.A.O., 1979.

(2) Président indépendant du conseil de la F.A.O. (1959-1973).

(3) Recommandations formulées par les gouvernements dans leurs rapports nationaux de synthèse (F.A.O., janvier 1979).

(4) Résolutions des Nations unies, de la F.A.O. et de diverses conférences mondiales concernant la réforme agraire et le développement rural (F.A.O., janvier 1979).

Lire pages 10 à 14

(Suite de la page 9)

Enfin le rôle des sociétés multinationales, dont les activités dans le tiers-monde ont fréquemment un effet dépressif sur l'emploi tout en accroissant les difficultés alimentaires de nombreux pays (5), n'est nullement dénoncé : on se borne à suggérer aux « Etats souverains » de « *formuler, adopter et appliquer un code de conduite des sociétés multinationales* ».

C'est d'ailleurs dans le cadre du « nouvel ordre économique international », c'est-à-dire « *d'une expansion continue et croissante* » des échanges internationaux à laquelle « *tous les pays sont invités à coopérer..., d'une libéralisation du commerce mondial, en particulier celui des produits alimentaires* » (4), que se situe la logique du développement rural de la F.A.O., alors qu'il est abondamment prouvé qu'aucun pays ayant résolu ou tenté de résoudre son problème alimentaire ne l'a fait sans soumettre son commerce extérieur à des règles extrêmement strictes, voire en rompant avec le marché mondial.

A ces conceptions économiques répondent des préoccupations culturelles s'inspirant des recettes de l'idéologie occidentale. Ainsi le « développement », conçu de l'extérieur, ira s'incarner dans les « *masses rurales* » à l'aide des options gouvernementales. Les textes sur la « participation » procèdent largement de la vision schématique du paysan ignorant et fataliste : il faut « *susciter chez l'individu la conviction qu'il peut améliorer son avenir... Les populations rurales peuvent être motivées, au moyen de séminaires expliquant les objectifs et méthodes de la réforme agraire* » (3). Il n'est pas exclu, certes, que ces populations rurales ou leurs organisations puissent être invitées à contribuer à la définition de ces objectifs et méthodes : « *Les gouvernements devraient s'efforcer de faire participer les organisations patronales les syndicats et les organisations paysannes aux procédures de prise de décision, dans la planification, la programmation, l'exécution et l'évaluation du développement rural* ». Phrase aussitôt contredite, hélas ! par ce qui suit, où il est question de « *mobiliser la communauté rurale au service du développement* » (4), alors qu'il faudrait, sans doute, commencer par se demander à l'inverse ce que pourrait être un développement au service des communautés rurales tenant compte de leurs particularités culturelles.

Les textes concernant les femmes sont particulièrement médiocres, allant jusqu'à évoquer la nécessité de « *former la femme aux travaux agricoles* » (4), comme si l'on ignorait le rôle fondamental que joue la femme dans la production agricole, dans la plupart des pays du tiers-monde. Plus généralement, perce une méconnaissance culturelle profonde des populations que l'on souhaite « *former à la vie en groupe* » ou à qui l'on se propose d'offrir « *des facilités récréatives et des programmes d'occupation des loisirs, pour leur plus grand bien physique, mental et spirituel* » (4). Alors que, sur ce point, n'importe quel paysan du tiers-monde pourrait donner des leçons à plus d'un expert de la F.A.O.

Quant aux recommandations concernant l'éducation et la formation, elles mettent l'accent sur l'acquisition de capacités techniques et professionnelles. Mais que les cadres de l'agriculture soient de moins en moins issus du monde rural, qu'un paysan, même très compétent, n'ait aucune chance dans la plupart des pays d'occuper des postes de responsabilité en matière de développement rural, cela ne paraît pas avoir préoccupé les auteurs du rapport. Pas plus, d'ailleurs, que la séparation du monde rural du reste de la nation, ou l'existence de conflits éventuels. En revanche, il convient d'éviter l'apparence de conflits : « *L'expropriation est admissible pour cause d'utilité publique, mais à condition de définir très clairement le montant adéquat des compensations à verser en temps utile qu'elle implique, et de ne pas ouvrir la porte à des contestations* » (4). On ne voit pas très bien ce que peut être une réforme agraire qui n'ouvrirait la porte à aucune contestation ? A moins d'être faite au seul profit de ceux dont le pouvoir ne doit pas être contesté.

Enfin s'il est admis que « *des décisions politiques peuvent être difficiles à prendre* » on les ramène, en général, à des problèmes d'organisation. Les obstacles majeurs à la réforme agraire et au développement rural seraient exclusivement d'origine légale, administrative ou technique, tout cela étant envisagé, dit un chercheur du Groupe de la déclaration de Rome (à qui revient le mot de la fin), à la manière d'un chef d'entreprise analysant le fonctionnement de sa firme pour la rendre plus efficiente.

FRANÇOIS DE RAVIGNAN.

(3 et 4) Voir les notes page 9.

(5) Cf. à ce sujet, entre autres, les ouvrages de Suzan George, Gérard Garreau, Frances Moore-Lappé et Joseph Collins et *le Monde diplomatique* de septembre 1978 (p. 9).

(6) Sans se borner à dénoncer un tel assortiment d'idées reçues et de vœux pieux, le Groupe de la déclaration de Rome a rassemblé des témoignages directs et des études de cas spécifiques relatant l'oppression qui sévit dans les régions rurales et les efforts des paysans pour y résister. *(Groupe de la déclaration de Rome, St Stephen School, Via Aventina 3, 00153 Rome. Tél. : 573.949.)*

Quand les traditions de propriété et d'entraide entrent en conflit avec les normes « modernes »

Un exemple de contre-réforme agraire au Togo

Par JACQUES BERTHELOT *

Les dirigeants togolais ne sont pas les seuls en Afrique à affronter les contradictions d'un développement rural selon des critères étrangers aux nécessités locales. Leur politique actuelle donne une idée assez typique de ces difficultés.

DANS son acception la plus courante, toute réforme agraire implique, outre des mesures d'accompagnement en amont et en aval de la production, une opération de redistribution foncière en faveur des paysans les plus pauvres ou sans terres. En Amérique latine, en Asie et en Afrique du Nord, elle apparaît comme un préalable essentiel au développement agricole. Par contre, on pense généralement que le problème ne se pose pas pour l'Afrique noire, où les terres en friche sont encore généralement abondantes, et où elles ne font pas l'objet d'une appropriation privée au sens occidental du terme.

Pourtant, les paysanneries des nombreux pays africains sont de plus en plus victimes de la tendance de l'administration à réserver les maigres deniers publics destinés à l'agriculture pour la promotion de grandes exploitations « modernes » : la plupart des planificateurs n'estiment pas le secteur traditionnel capable d'augmenter sa productivité dans un délai raisonnable. Leur jugement se fonde d'abord sur une conviction d'ordre politique : les autorités répugnent à concéder aux masses paysannes un droit de participation à la mise en œuvre d'un développement authentiquement coopératif ; au Togo, par exemple, cette mise à l'écart explique l'insuffisante progression de la production agricole, voire sa forte régression.

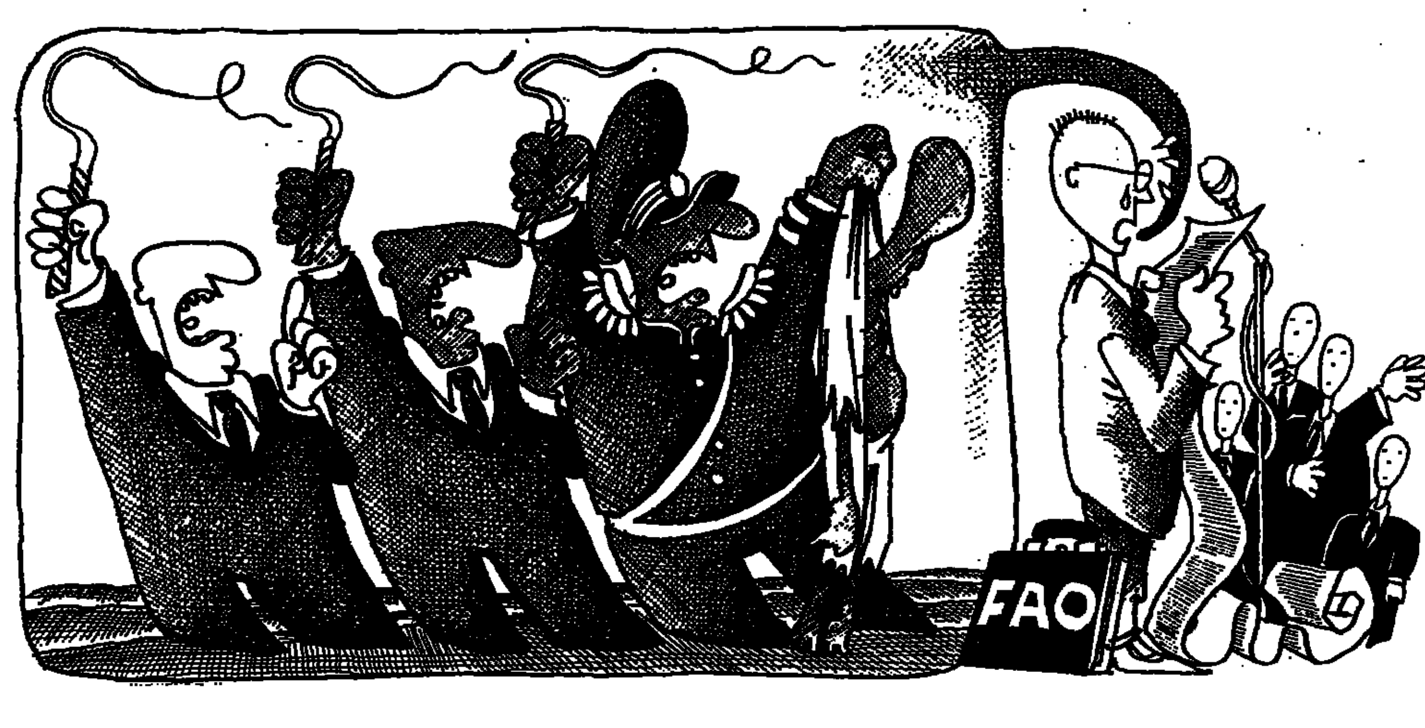
Du point de vue économique, cette politique subit une double pression : la population urbaine augmente d'autant plus vite que les revenus agricoles baissent en valeur relative, parfois en valeur absolue. L'exode rural accroît la demande de produits vivriers, mais aussi de produits d'importation réclamés par les couches urbaines privilégiées ; il faut les payer en devises au moyen d'exportations, dont la production limite celle des récoltes vivrières.

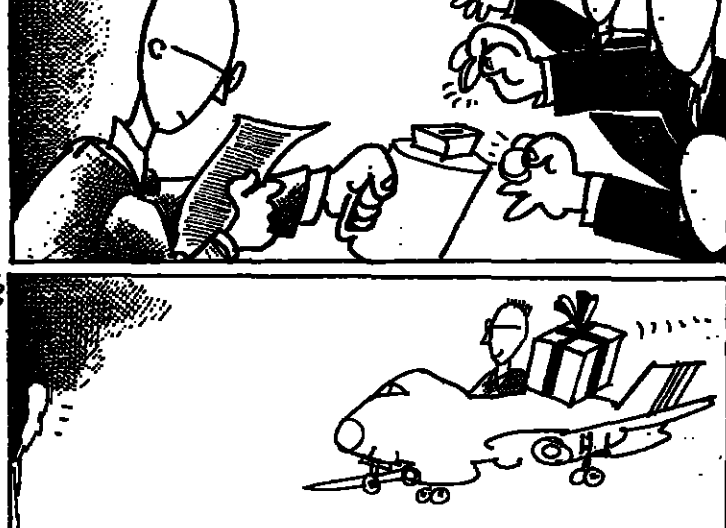
On assiste à l'aliénation culturelle des classes dominantes à l'égard du modèle industriel (occidental notamment), et le modèle de consommation évolue en parallèle avec les modèles technologique, spatial et institutionnel : le passage du mil au riz, et du riz au pain s'accompagne de l'apparition du tracteur — symbole de modernisation, — de la concentration urbaine et de l'exode rural, enfin d'institutions nouvelles juridiques, organisationnelles et de gestion, comme les coopératives. L'évolution récente de la politique agricole du Togo s'inscrit dans ce contexte en proposant la mise en place de grandes exploitations modernes qui se heurtent à la résistance passive des paysans ainsi qu'à des contraintes contradictoires de rentabilité. Les pouvoirs publics ont dû réorienter leur stratégie en s'efforçant de promouvoir d'abord des groupements coopératifs pour l'utilisation en commun des tracteurs. A l'inverse de la Côte-d'Ivoire, où les plantations grandes et moyennes sont nombreuses, ces dernières restent rares au Togo, limitées à une dizaine supérieures à 100 hectares, et appartenant pour la plupart au président et à des ministres. Quelques entreprises d'Etat existent aussi. L'agriculture togolaise repose sur deux cent trente mille exploitations de 175 hectares en moyenne cultivées par six cent mille paysans, soit 67 ares chacun.

Aussi irréaliste que ce soit, le plan 1976-1980 s'est fixé pour objectif de cultiver, en 1985, 435 000 hectares au sein du secteur « moderne », et notamment de « complexes agro-industriels », soit une surface supérieure aux 425 000 hectares des exploitations paysannes ! Le financement de ces complexes, pour lesquels un certain nombre d'études sont en cours, voire terminées, fait appel à toutes les ressources possibles : « *association capital privé et Etat, association de capitaux privés nationaux et étrangers garantis par l'Etat, aide bilatérale ou multilatérale appuyant les efforts gouvernementaux* ».

Quant à leur statut juridique, il s'agira soit de grandes fermes d'Etat, soit d'exploitations privées, soit d'entreprises mixtes, soit surtout de grandes coopératives de production, notamment dans les « zones vierges ». Dans les rues de Lomé, on peut lire depuis quatre ans de grands placards de propagande préconisant le « retour à la terre » avec des slogans tels que « *la terre ne ment jamais* », elle « *rend cent pour un* ». Les fonctionnaires de l'agriculture ont, en outre, été invités à créer des exploitations personnelles et même à y consacrer une partie de leur temps de travail.

* Economiste rural à l'Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse.





Avant la conférence de Rome

DÉVELOPPEMENT RURAL ET NOUVEL ORDRE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

Par HERNAN SANTA CRUZ *

LES experts prévoient qu'avant la fin du siècle la population des campagnes aura augmenté de sept cents millions d'individus, en dépit d'un exode rural massif. La plupart des êtres humains les plus déshérités sont déjà concentrés dans des zones rurales où le déséquilibre entre terres disponibles et habitants a pour effet direct de créer une masse énorme de paysans sans terre et de travailleurs quasiment démunis. C'est là un fait historique sans précédent.

* Représentant spécial du directeur général de la F.A.O., secrétaire général de la conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural.

La conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural fera le point sur ces questions et montrera essentiellement que la recherche des solutions n'est pas simplement un impératif national : elle suppose aussi la participation du monde entier.

Les stratégies de développement adoptées par la plupart des pays du tiers-monde au cours des deux dernières décennies ont échoué. Les populations rurales n'ont guère bénéficié des progrès réalisés. On l'admet généralement, mais en théorie seulement. Le développement économique du tiers-monde se heurte à une inertie naturelle presque insurmontable. Ceux des gouvernements qui sont à peine capables de faire face à leurs obligations nationales et internationales ne sauraient opérer des réformes fondamentales.

Au cours des deux dernières années, un nombre considérable de documents a été rassemblé et examiné à l'intention de la conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural. Cette documentation révèle tout d'abord une régression alarmante du milieu rural, une dégradation croissante de l'environnement physique et humain. Il ressort des recherches entreprises que des changements s'imposent sur tous les plans. Des problèmes de l'ampleur de ceux qui existent maintenant ne sauraient évidemment être résolus hors d'un contexte global qui comprend tous les maillons de la chaîne unissant l'agriculteur et le travailleur rural au consommateur final. Les faits rapportés sont le fruit d'analyses réalisées par les gouvernements eux-mêmes. Quatre-vingt-six de ces études ont été préparées en 1978 pour étudier plus en détail les facteurs de causalité des conditions rurales.

Au cours des dernières décennies, des conférences mondiales sur les problèmes de l'amélioration et de l'arriération rurale ont été organisées à intervalles d'environ un ou deux ans. Presque toutes ces conférences, tenues sous les auspices du système des Nations unies, ont permis d'examiner à fond les aspects sectoriels du développement rural ; elles ont mis l'accent sur la nécessité d'accorder une priorité élevée aux mesures à prendre dans tous les domaines : environnement, contrôle démographique, commerce, santé publique, emploi, habitat, droit de la femme, éducation, etc. Elles ont surtout insisté sur la relation étroite entre la solution des problèmes étudiés et la réforme agraire.

La conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural sera certainement la plus importante de la série car, pour la première fois, le problème sera examiné dans son ensemble et elle accordera un intérêt particulier aux questions de structures, aux causes et aux solutions possibles. Pour la première fois, on établira les rapports entre tous les aspects sectoriels du développement rural et entre responsabilités nationales et internationales afin de dégager des mesures à prendre éventuellement pour apporter des solutions efficaces. Il va sans dire que le fardeau le plus lourd retombera sur les pays en voie de développement. Aucune transformation réelle de la vie rurale n'est possible si l'on ne prend des décisions au niveau national pour faire du développement rural un instrument intégral et primordial du développement en général.

Déséquilibres internes

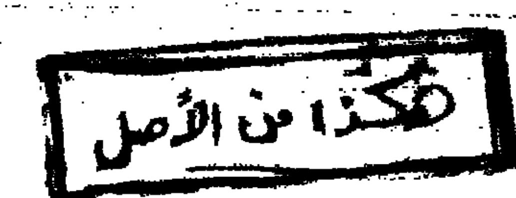
DANS les zones rurales proprement dites, on n'a aucun doute sur la marche à suivre : utilisation plus rationnelle et meilleur accès aux ressources fondamentales — terres, eau et énergie — ; expansion des emplois non agricoles par le biais de la diversification ; amélioration des efforts pour procurer des intrants agricoles, des possibilités de crédit et des services publics en faveur des petits exploitants ; meilleures conditions sanitaires et scolaires pour renforcer le potentiel des ressources humaines (seul moyen de ralentir la croissance démographique) ; expansion rapide des infrastructures : organisation des populations rurales pour leur permettre d'accroître leur pouvoir de négociation dans le cadre du processus politique.

Les populations rurales réduites à leurs seules forces ne sont pas à même de subvenir à leurs besoins. Elles doivent obtenir l'appui politique et financier de leurs gouvernements. Dans le passé, la plupart d'entre eux avaient pénalisé le secteur rural par des politiques de fixation des prix agricoles et d'imposition, des investissements déséquilibrés, l'inégalité de l'accès aux services publics et, surtout, en tenant les paysans à l'écart de la prise de décision. Le secteur rural a servi au financement du développement national, mais celui-ci a provoqué la marginalisation rurale. Pour renverser ces tendances, il faudra désormais consacrer davantage d'attention à ces politiques.

Il est toutefois nécessaire de dépasser les simples décisions d'investir ou de fixer des programmes de gouvernement. Il faut réexaminer l'ensemble des rapports existants entre les élites citadines et les masses rurales marginales. Les centres misent sur la production rurale pour les approvisionnements en nourriture et matières premières — agricoles ou minéraux — destinés à la consommation nationale et aux exportations. Celles-ci représentent la part la plus considérable des recettes en devises nécessaires à une industrialisation en faveur des villes. Dans l'hypothèse d'une société juste, les producteurs agricoles devraient être pour le moins en mesure de retirer de leur contribution au développement national des bénéfices qui leur garantissent la croissance ordonnée de leur productivité, de leurs possibilités d'emploi et de leur niveau de vie.

La détérioration de l'environnement rural qui caractérise maintenant presque tous les pays en voie de développement à économie de marché et le niveau effarant du paupérisme rural prouvent que les échanges entre le centre et la périphérie sont d'une injustice flagrante. Chassés par la misère, ceux qui affluent dans les villes ont l'illusion de pouvoir s'y assurer de certains avantages du progrès. Mais seule une faible minorité en profitera. En revanche, ces migrations sauvages sont la cause première de la concentration monstrueuse dans les milieux urbains, notamment dans les grandes capitales où règnent le chômage, le sous-emploi et la dégradation de l'environnement.

La situation dramatique du sous-développement social et économique des zones rurales du tiers-monde est sans doute devenue un problème de caractère planétaire ; non seulement par son envergure, mais aussi par ses



Ceux-là mêmes qui prétendent qu'un développement agricole significatif suppose l'existence de grandes exploitations modernes considèrent le droit foncier coutumier comme l'un des principaux obstacles à ce développement, tout en prétendant s'appuyer sur les traditions africaines de propriété collective et d'entraide. Au Togo, ce rôle revient à un expert de la F.A.O. qui, après avoir sévi au Cameroun, a préparé la réforme foncière promulguée par l'ordonnance du 6 février 1974 (1) : elle préconise de « *rendre obligatoire l'exploitation communautaire des terres* » au sein de grandes coopératives de production.

Contre le droit coutumier

AUX termes de l'ordonnance, « *les terres incultes à ce jour appartien- à la nation, dont elles constituent le domaine foncier national* », terres que l'Etat pourra redistribuer « *sous toutes les formes qu'il lui appartiendra de déterminer* ». Sont considérés comme incultes « *les terres qui n'auront fait l'objet d'aucune mise en valeur depuis plus de dix années consécutives* », mais on ne tient pas compte du fait que certaines ont besoin de plus de dix années de jachère pour reconstituer leur fertilité. Cependant, ce n'est pas cet aspect du texte qui est *a priori* critiquable, car il convient de faciliter la valorisation maximale du potentiel foncier national, puisque la production reste insuffisante et que l'emploi agricole pourrait s'accroître, notamment par migration des zones rurales surpeuplées vers des régions relativement vierges.

Le plus contestable est la volonté de faciliter la vente des terres par leur immatriculation et l'attribution de « *titres fonciers délivrés conformément à la loi* ». Désormais, les droits fonciers coutumiers (même sur les terres cultivées) ne seront plus reconnus en tant que tels, sauf s'ils sont confirmés par la délivrance de « *titres de propriété* » de droit « *moderne* ». On reproche, en effet, au système foncier coutumier de ne pas garantir une sécurité suffisante de tenure, et donc d'être défavorable aux investissements, à l'intensification ; cette critique oublie qu'il constitue, au contraire, la meilleure garantie pour les plus pauvres de n'être jamais privés de leur droit sur la terre de leurs ancêtres. Il s'agit, en effet, d'un droit personnel, attaché à la personne et non d'un droit réel attaché à la chose, reconnu à tout membre du lignage : « *Etre sans terre équivaudrait à être sans parents, situation inconcevable* » (2). Au Kenya, où l'on a privatisé les droits coutumiers, certaines catégories sociales jusqu'alors protégées subirent nombre de spoliations : les femmes et les enfants n'ont guère reçu de titres fonciers, alors qu'ils disposaient traditionnellement de terres distinctes de celles du chef de famille ; les paysans pauvres durent vendre les leurs. On reproche au droit coutumier d'ignorer l'aliénabilité des terres : en fait, cette pratique s'est répandue surtout dans les zones de culture de rente ; elle porte sur la partie défrichée et exploitée par le vendeur ; le consentement du lignage est généralement requis pour les terres en friche (3).

Parallèlement à cette révolution foncière, le Togo se prépare à une mutation technique : alors que l'agriculture utilisait environ trente-cinq tracteurs, l'arrivée, début janvier 1977, de quatre cents tracteurs nouveaux à Lomé n'a pas manqué de surprendre population et même fonctionnaires. Importés d'Espagne, ils coûtaient, avec leur équipement, 2,5 milliards de francs C.F.A. Un an plus tard, en mars 1978, on s'apercevait qu'ils ne pouvaient travailler seuls et nécessitaient l'achat de véhicules lourds pour le défrichement, d'un coût de 1,75 milliard de francs C.F.A. Il faudra encore du temps et d'autres milliards pour se rendre compte que la motorisation ne devient rentable en Afrique noire que dans des conditions bien précises et suppose, par exemple, la mécanisation complète des opérations (notamment de la récolte), ainsi que l'usage de désherbants. En agriculture paysanne, en effet, la motorisation a surtout pour effet d'accentuer le goulot d'étranglement de main-d'œuvre qui est constitué par les opérations de sarclage et de récolte. Indépendamment des retombées sur l'emploi (et sur les sols fragiles d'Afrique tropicale) qu'aurait une culture totalement mécanisée, celle-ci ne serait de toute façon rentable qu'avec un prix minimum de 80 F C.F.A. le kilogramme de maïs, alors qu'il est actuellement payé 40 F C.F.A. aux paysans. L'ensemble de cette réforme, dont on attend les décrets d'application, fait donc planer sur la paysannerie togolaise de graves menaces.

Devant sa réticence, devant la résistance des faits et des calculs sur la rentabilité des exploitations « modernes », les pouvoirs publics ont provisoirement différé la dotation des moyens prévus pour les O.R.P.V. (organismes régionaux de production vivrière). Ces organismes ont été créés début 1978 avec la mission de mettre en place de grandes exploitations motorisées, en les subventionnant sur quelques années de manière dégressive de façon à permettre leur pleine privatisation rapidement. Bien que les responsables régionaux des O.R.P.V. attendent toujours que des moyens leur soient attribués, cette éventualité constitue malgré tout une menace pour la paysannerie, consciente qu'elle va faire les frais de l'opération, directement ou indirectement.

Le Togo vit, depuis 1978, à l'heure « *de l'animation rurale et de l'action coopérative* » (ARAC), nouvelle appellation des anciennes structures régionales d'encadrement et de vulgarisation de l'agriculture (les SORAD), dont ni le personnel ni les méthodes n'ont changé : elles s'efforcent de rentabiliser les tracteurs disponibles et, pour ce faire, d'inciter les paysans à regrouper leurs parcelles en « blocs » de culture de manière à permettre le labour au tracteur, notamment pour développer la culture du paddy dans les bas-fonds, et plus généralement pour les cultures de coton et même de maïs. Toutefois, en dépit des efforts intenses de propagande qui sont mis en œuvre (en particulier par les ministres et l'appareil du parti qui multiplient les discours), en dépit aussi du fait que les travaux de labour se font à l'aide de crédits remboursables à la récolte (ainsi qu'éventuellement semences et engrais), les résultats sont bien maigres ; les paysans manifestent peu d'enthousiasme pour adhérer aux « *groupements à vocation coopérative* » et on peut les comprendre puisque la motorisation se traduit surtout par un accroissement important de leurs dépenses sans leur permettre vraiment une augmentation des superficies cultivées, leurs bras étant déjà pleinement mobilisés aux périodes de sarclage et de récolte.

Les réels besoins de la paysannerie

SI les mesures actuelles « d'animation rurale et d'action coopérative » sont vouées à l'échec, c'est faute d'avoir su identifier les véritables besoins des paysans et d'y répondre par des moyens appropriés.

Tout d'abord, au lieu de chercher à tout prix l'extension des surfaces cultivées, il semble plus urgent d'augmenter le revenu agricole individuel, seule manière de freiner l'exode rural et d'accroître le nombre des emplois agricoles : le plan prévoit de créer en cinq ans dix-sept mille cinq cents emplois dans les secteurs secondaire et tertiaire, alors que la population active doit augmenter de cent treize mille personnes. Cet accroissement du revenu par actif est lui-même lié à l'augmentation de la production, et à la hausse des prix payés aux producteurs qui résultera seulement d'une profonde remise en ordre des structures de distribution, et de la politique de l'office de commercialisation Togograin, en particulier : il intervient dans l'intérêt des consommateurs alors qu'il pourrait, en liaison avec le Crédit agricole, aider les producteurs à stocker pour tirer parti de prix à la consommation bien supérieurs en moyenne annuelle aux coûts normaux de stockage et de distribution.

Quant à la production, il reste en général une marge d'accroissement au moins aussi forte par intensification, par des augmentations de rendement, que par extension des superficies (mais ceci est très variable selon les régions). Dans les deux cas, il s'agit bien d'accroître la productivité du travail qui, compte tenu des techniques actuelles purement manuelles (daba et coupe-coupe), reste très limitée, encore qu'il ne faille pas trop vite remettre en cause ces techniques qui ont le mérite de permettre des cultures associées, intéressantes sur le plan de la fertilisation comme de la lutte antiparasitaire. Il va de soi que, partout où cela est possible sur le plan sanitaire, il y a lieu d'introduire la traction animale, bien que les techniciens togolais de l'agriculture n'y aient jamais cru jusqu'à présent. Malgré toutes les réserves que l'on peut formuler sur le « modèle ivoirien », l'on doit souligner le fort développement qu'y connaît la culture attelée depuis quelques années, dans des zones écologiquement semblables. Outre son intérêt évident pour accroître la productivité du travail, notamment pour les labours et les sarclages, il faut en souligner deux autres avantages : la charrette permet le transport des récoltes et du fumier (y compris du fumier artificiel, facile à réaliser en fauchant l'herbe avec une barre de coupe), et l'engraissement intensif du bétail.

Les moyens de ce développement dépendent de la dimension des exploitations et supposent que l'on adopte la forme coopérative pour résoudre les problèmes de crédit, d'approvisionnement, d'utilisation de certains équipements de stockage et de commercialisation.

Une telle politique implique une attitude fondamentalement différente des pouvoirs publics. Ce n'est évidemment ni avec des slogans ni avec la version plus technocratique de l'« éducation coopérative » selon les méthodes audiovisuelles du BIT (4) que l'on y parviendra, mais en se mettant à l'écoute des paysans, pour les aider à définir eux-mêmes les voies qu'ils entendent suivre. *Un tel projet ne semble pas réalisable* dans le cadre d'un régime politique, où même les plus hauts responsables des *organismes agricoles (pour ne parler* que d'eux) sont réduits au silence, et où toute information est étroitement censurée. Pour qu'il le devienne, il faudrait d'abord que les gouvernements du Nord, et notamment le gouvernement français, cessent de soutenir les régimes autoritaires qui règnent dans la plupart des pays d'Afrique. Il faudrait aussi que les peuples d'Europe modifient leur modèle culturel, en se démarquant notamment du modèle américain, ce qui permettrait notamment de limiter les relations avec les pays du tiers-monde, et d'y promouvoir un développement autocentré (5).

Cette mutation culturelle suppose aussi que l'Europe réalise sa propre réforme agraire, en socialisant l'appropriation des terres de façon à arrêter les transferts humains et financiers des campagnes vers les villes (6), et en développant des cultures de substitution aux importations agricoles du Sud, ainsi qu'une agriculture moins dévoreuse d'intrants importés, par exemple de phosphates du Togo.

JACQUES BERTHELOT.

(1) L.-J. Bachelet, *Système foncier, Togo. Législation agro-foncière et domaniale*, Rapport de fin de mission, F.A.O., 1975.

(2) D. Paulme, « Régimes fonciers traditionnels en Afrique », *Présence africaine*, n° 48, 1963.

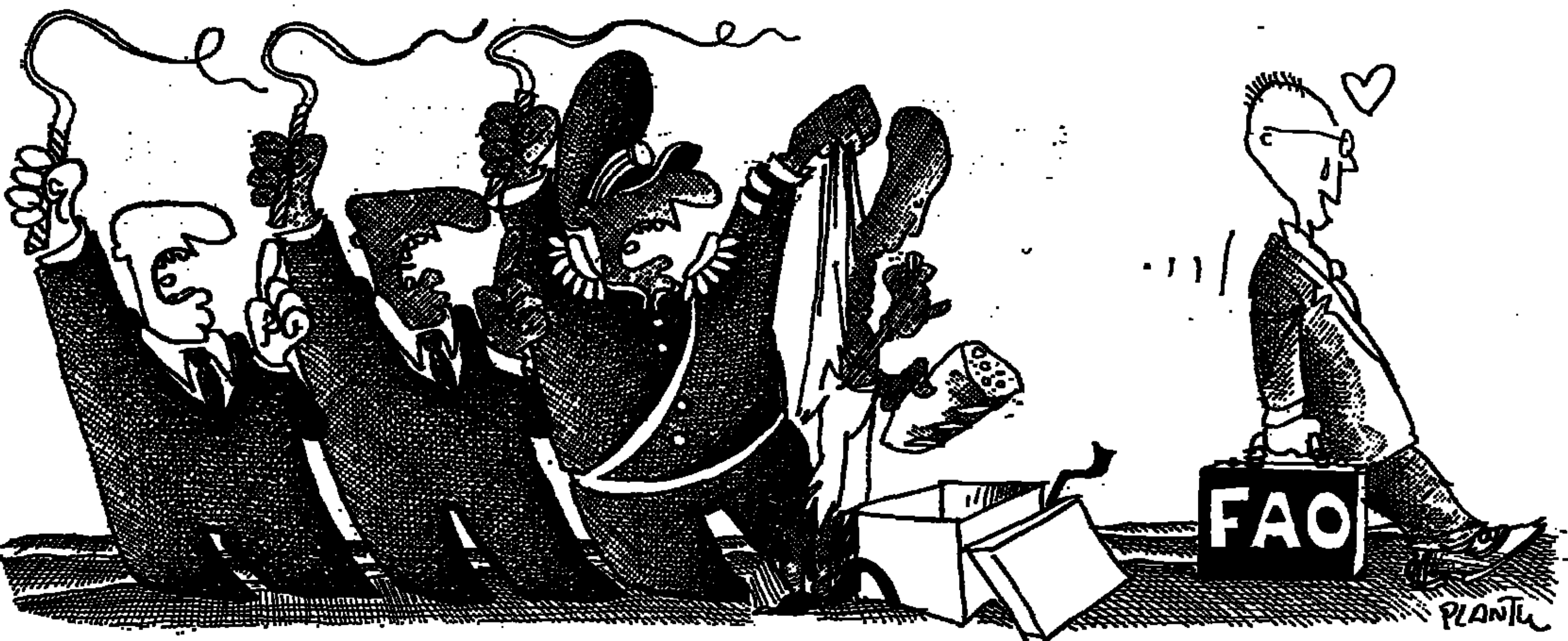
(3) H.-W. Okoth-Ogendo, « African Land Tenure Reform », in J. Heyer : *Agricultural development in Kenya*, Oxford University Press, 1976.

(4) Le Bureau international du travail utilise depuis trois ans des cassettes en langue vernaculaire et des schémas visualisant les avantages des « principes coopératifs ».

(5) Des analyses récentes expriment bien cette nécessité : cf. R.-H. Strahm, « Le verdict des faits », *le Monde diplomatique*, mai 1979 ; G. Roustang, « Environnement international et emploi », *Esprit*, janvier 1979 ; A. Grjebine, « Une stratégie alternative face aux changements des économies du tiers-monde », in Y. Berthelot, G. Tardy : *Le défi économique du tiers-monde*, Annexe 7, la Documentation française, Paris 1978, et J.-M. Jeanneney, *Pour un nouveau protectionnisme*, Le Seuil, Paris 1978.

(6) E. Pisani, *L'utopie foncière*, Gallimard, Paris 1977.





répercussions sociales, économiques et politiques dans le monde entier.

Il est certain que la responsabilité de la solution incombe principalement aux gouvernements et aux peuples qui en souffrent. Mais leurs efforts, notamment ceux des pays les plus pauvres, risquent d'être vains s'ils ne sont étayés par une coopération internationale vigoureuse, dépourvue de toute visée dominatrice. Une telle collaboration n'est possible que par l'établissement d'un ordre international équitable, fondé sur les principes de la charte des Nations unies.

Une portée limitée a souvent été attribuée au nouvel ordre économique international, comme s'il n'avait d'autres buts qu'une simple modification de nature économique, financière et technologique des relations internationales. Même si les pays du tiers-monde en ont reconnu et souligné l'importance au cours de leurs débats avec les pays industrialisés, il faut reconnaître que de tels objectifs ne peuvent être atteints que dans une perspective plus vaste englobant nécessairement les actions et les relations politiques, sociales, culturelles et humaines sur le plan national et international. Par ailleurs, les crises innombrables et parfois très graves qui affligent l'humanité ne peuvent être résolues ni dans le désordre actuel ni par des prises de mesures isolées pour faire face à la conjoncture du moment.

Un changement de cette envergure implique la définition d'une nouvelle conception des objectifs des sociétés nationales et de la communauté internationale, de nature à susciter une grande transformation des structures qui soit acceptable au monde industrialisé ainsi qu'aux pays du tiers-monde. Cela suppose des changements de structures à l'intérieur des pays industrialisés comme dans les pays en voie de développement, de même que l'adoption de nouveaux modes d'existence et de coexistence. Cela implique également une nouvelle conception du développement ayant pour objectif l'homme vu dans sa totalité.

Il apparaît donc évident que les stratégies nationales en matière de développement rural ne peuvent être dissociées de celles qui visent à une modification de la division internationale du travail (actuellement inéquitable), à une coopération effective sur le plan technique, technologique et financier de la part des pays industrialisés, ainsi qu'à la suppression des obstacles aux échanges.

L'application simultanée de ces deux stratégies constituerait sans aucun doute une part considérable des éléments du nouvel ordre économique international dont le monde a besoin.

Nous partageons l'avis exprimé, lors d'un séminaire qui vient d'être organisé à Paris par la Maison des sciences de l'homme et la Fondation internationale pour un autre développement, sur « Un autre développement rural », et selon lequel il est indispensable que les gouvernements des pays du tiers-monde reconnaissent qu'il est absolument « anachronique de continuer à considérer l'espace rural comme un secteur subordonné qui doit s'adapter aux besoins et aux changements des conditions de marchés déterminés par la prédominance des centres urbains nationaux et du marché mondial ». Accorder la priorité au développement rural, c'est travailler à la construction du nouvel ordre économique international.

Le rôle des pays industrialisés

IL faut évidemment convenir que le prompt établissement d'un nouvel ordre économique international dépend principalement des pays industrialisés puisqu'ils détiennent le pouvoir politique et économique mondial, fait déterminant pour une transformation des relations Nord-Sud.

La conférence mondiale ne doit pas se substituer à la CNUCED et au GATT dans les négociations sur le commerce international, les investissements externes, l'assistance financière, etc., mais elle a le devoir d'examiner tous les obstacles, y compris ceux d'ordre extérieur, qui s'opposent à un développement rural accéléré ou à la mise en œuvre des réformes indispensables.

Le problème du développement rural est étroitement lié à des pratiques et à des systèmes commerciaux qui jouent au détriment des pays de la périphérie producteurs de matières premières agricoles. Or si les recettes provenant des exportations agricoles permettent les investissements nécessaires au développement rural, les barrières tarifaires et non tarifaires, ainsi que les termes inéquitables de l'échange, paralysent les efforts en ce sens.

Selon une estimation de la Banque mondiale, pour une grande gamme de produits exportés par les pays en voie de développement, à l'exclusion du pétrole, les termes de l'échange ont baissé de 1,7 % par an entre 1953 et 1976. La CNUCED quant à elle estime que vingt-trois pays en voie de développement (abritant la moitié de la population du globe) ont vu les termes de l'échange se détériorer pour eux de 30 % entre 1970 et 1976. D'autres éléments jouent aussi, telles les fluctuations de prix qui lèsent directement les pauvres des campagnes en aggravant le chômage, en abaissant leurs revenus ou en interrompant les apports d'intrants agricoles indispensables, comme les engrais. Tout cela nuit gravement aux programmes de développement, en particulier ceux qui visent à obtenir la participation des petits exploitants à l'agriculture commerciale.

Les investissements étrangers dans le secteur rural ont-ils des effets positifs ou négatifs sur le développement ? Selon quelques études publiées avant la conférence de Rome, même si la présence de capitaux étrangers dans l'économie rurale des pays en voie de développement est parfois avantageuse du fait qu'elle engendre de nouvelles recettes de devises et qu'elle permet d'introduire les techniques modernes et d'améliorer la gestion, elle a aussi des conséquences négatives. Dans de nombreux cas, les investissements qui misent sur l'agriculture d'exportation ont eu pour résultat d'aggraver la concentration de la propriété foncière. Ce qui augmente le nombre des paysans sans terre et sans emploi et peut avoir des effets écologiques perturbateurs.

Certaines des études préparées pour la conférence et d'autres rapports émanant des Nations unies ont déjà fait ressortir que le secteur agricole d'un grand nombre de pays du tiers-monde est étroitement lié à des sociétés agro-industrielles transnationales par des investissements directs, des accords de production et par les circuits de commercialisation. Il est donc nécessaire que la conférence procède à une analyse sérieuse de l'influence de ce type d'agro-industrie sur la planification de la réforme agraire et du développement rural, ainsi que ses répercussions sur la bonne utilisation des terres, sur l'emploi et sur l'équilibre écologique. C'est dans ce contexte, et en tenant compte aussi de l'augmentation vertigineuse des importations de céréales des pays en voie de développement, que l'on doit appréhender le problème des investissements étrangers.

Il serait irréaliste de penser que dans les pays en voie de développement, notamment dans les plus démunis, le développement rural, avec les réformes et les engagements énormes qu'il nécessite, pourra se greffer sur des économies malsaines ou en stagnation. Leur expansion implique une accélération des transferts de ressources en provenance des pays industrialisés. Ces derniers ne sauraient donc prétendre que leurs activités n'ont aucun rapport avec les questions traitées par la conférence mondiale. Il est de la plus haute importance que les promesses d'aide financière officielle faites au titre de la Stratégie pour la deuxième Décennie pour le développement se concrétisent dans l'intérêt prioritaire du développement rural.

Ce n'est pas uniquement la persistance de situations moralement intolérables qui rend indispensable l'instauration rapide du nouvel ordre économique mondial. A l'obligation d'éliminer des injustices aussi énormes viennent s'ajouter d'autres impératifs : la sauvegarde de la paix mondiale, la survie du genre humain, l'expansion de l'économie mondiale et, enfin, l'intérêt des pays industrialisés eux-mêmes, harcelés par des crises multiples. Huit années d'expériences décevantes ou d'échecs devraient convaincre leurs dirigeants, notamment ceux des pays les plus favorisés, que la solution de leurs problèmes n'est possible que dans la perspective d'un grand effort à l'échelle mondiale auquel tous les peuples doivent être appelés à participer.

HERNAN SANTA CRUZ.

L'éviction du petit paysan au profit d'une agriculture de type capitaliste

Naissance d'une nouvelle classe d'« indésirables » en Inde

Par P.C. JOSHI *

Les promesses de Gandhi et de Nehru sont demeurées vaines, malgré quatre séries de mesures législatives censées modifier le régime foncier. La production agricole a augmenté en Inde, mais selon une évolution qui paraît difficilement réversible.

S'IL est un domaine, en Inde, où un gouffre sépare les promesses de la réalité, c'est bien celui de la réforme agraire. La grande revendication des paysans, pendant la lutte pour l'indépendance, avait été « *la terre à celui qui la travaille* ». Ce fut aussi la principale tête de chapitre du programme économique annoncé par Nehru aussitôt après la libération. Depuis lors, il y a eu en trois décennies quatre séries de réformes agraires. Mais l'homme derrière la charrue attend toujours les fruits d'une promesse censée le concerner.

Car ces réformes agraires successives n'ont jusqu'à présent fait qu'aider les propriétaires terriens de l'époque coloniale à passer de la situation de rentiers à celle d'exploitants ; à devenir les *gentlemen farmers* de l'Inde indépendante. Elles ont aussi favorisé l'ascension des couches supérieures de la paysannerie — et parfois les couches moyennes — dans l'échelle foncière, en leur permettant d'accéder au rang de propriétaires indépendants. Ce sont ces deux catégories du monde rural qui ont été les principaux agents du développement de l'agriculture prévu par les plans quinquennaux. Ce sont elles qui ont surtout bénéficié des subventions et de l'aide massive de l'Etat aux régions rurales, et ce sont elles qui, en produisant des surplus, ont tiré le plus de profit des termes favorables du commerce agricole et de la nouvelle technologie. Il ne fait aucun doute que l'émergence de ces nouvelles classes a marqué la fin de la stagnation de l'agriculture indienne, maladie chronique de la période coloniale. Ainsi, la production de céréales alimentaires, qui se situait aux environs de 50 millions de tonnes au moment de l'indépendance, a-t-elle atteint 125 millions de tonnes en 1977-1978.

Impressionnés par ces progrès, nombreux sont ceux qui croient déjà pouvoir en conclure que la condition d'une nouvelle croissance dans l'économie rurale n'est plus la réforme agraire, mais la transformation technologique. Ils se fondent en particulier sur les exemples des Etats du Punjab et de l'Haryana, qui, effectivement, ont été transformés par la « révolution verte » et semblent offrir le modèle de l'avenir pour les autres régions grâce au rôle que peut jouer la nouvelle technologie agricole. On remarque une évolution similaire dans la politique officielle, qui préfère désormais aux changements institutionnels l'infusion des nouvelles technologies dans un monde rural aux structures agraires inchangées. Même lorsque les documents officiels font référence à la réforme agraire, il ne s'agit pas d'envisager une restructuration fondamentale de la propriété foncière, mais, simplement, des mesures d'assistance en faveur des ruraux sans ressources. Certains gouvernements locaux vont même jusqu'à manifester l'intention d'effectuer un retour en arrière en modifiant les dispositions fort lâches qui avaient été introduites pour réglementer le système de la tenure et le plafonnement des superficies. Pourtant, la vraie réforme du système foncier n'a pas encore eu lieu, et cette perspective ne suscite aucun enthousiasme ni aucune volonté politique de la part de la classe dirigeante.

Faut-il en conclure que le programme visant à donner « *la terre à celui qui la travaille* », tel qu'il fut jadis conçu pour l'Inde, n'aurait plus de raison d'être ? Que les *gentlemen farmers* et les paysans riches étant désormais en mesure de produire les denrées nécessaires, le problème des énormes masses de paysans pauvres et de travailleurs agricoles devrait dorénavant être considéré comme un phénomène sans rapport avec les structures foncières ? Ou encore, que l'objectif cher à Gandhi et à Nehru de fonder toute l'économie rurale sur le système coopératif est périmé et qu'il doit être abandonné au profit d'une agriculture de type capitaliste dont le pivot ne serait plus le travailleur-paysan mais le gros exploitant en quête de profits ? Telles sont les questions que se posent aujourd'hui ceux qui, en Inde, ne se laissent pas abuser par l'euphorie de la « révolution verte » et se refusent à fermer les yeux sur les contradictions qu'elle apporte en favorisant l'enrichissement d'une minorité d'agriculteurs au détriment des plus pauvres.

La grande difficulté, en effet, tient à ce qu'il ne faut pas compter, dans un avenir prévisible, sur un large transfert de la force de travail de l'agriculture à l'industrie moderne. En dépit des plans d'industrialisation mis en œuvre depuis les années 50, la proportion de travailleurs dépendant de l'agriculture dans l'économie indienne est pratiquement restée la même. De 1921 à 1976, c'est-à-dire pendant plus de cinq décennies et demie, elle est obstinément demeurée de l'ordre de 74 % de la force de travail totale. Toute politique agraire réaliste devrait donc accorder la plus haute priorité à la restructuration foncière, de manière que les campagnes puissent faire face à cette perpétuelle pression démographique sur la terre, non seulement aujourd'hui mais aussi dans les prochaines décennies. Des choix s'imposent, d'ordre institutionnel et technologique, si l'on veut à la fois favoriser l'augmentation de la productivité et la création d'emplois aussi nombreux que possible pour la main-d'œuvre rurale. Mais cette double exigence ne sera jamais satisfaite par le simple transfert des institutions et de la technologie en provenance des pays occidentaux qui n'ont pas, à l'inverse de l'Inde, une population rurale si nombreuse. L'influence des experts étrangers, très généreusement dépêchés en Inde par des Etats n'ayant avec elle que peu de similitudes, et finalement mal placés pour lui donner des conseils, a déjà suffisamment causé de complications sérieuses à cet égard.

Si l'on veut bien tenir compte des conditions spécifiques de ce pays, en effet, le slogan de « *la terre à celui qui la travaille* » invoqué au moment de la lutte pour l'indépendance n'avait pas seulement des vertus politiques. Il correspondait aussi à des nécessités économiques. Pourtant, l'évolution du système foncier n'a pas suivi ce principe au fil des ans, ainsi qu'en témoignent les dernières statistiques disponibles. Le *recensement agricole de 1970 - 1971* montre que les exploitations ayant au moins 10 hectares ne représentaient que 4 % du total mais occupaient à elles seules 31 % des terres cultivables. A l'autre extrémité, les *exploitations ne dépassant pas 2 ha* représentaient 70 % du total, mais ne couvraient que 21 % des superficies. Ou encore, les fermes de 1 ha et moins représentaient 51 % du total, mais ne disposaient que de 9 % *des terres. De toute évidence,* on retrouve dans le nouveau système foncier de grandes exploitations au haut de l'échelle et une masse de petits producteurs et de travailleurs agricoles à l'autre extrémité. Les premiers disposent de ressources en terres et en capitaux qui sont sous-utilisées, alors que les seconds offrent une capacité de travail également sous-utilisée. Car, détail important, le surplus de main-d'œuvre au bas de l'échelle ne trouve pas à s'employer sur les grands domaines : le nombre des paysans sans terre s'est accru beaucoup plus que celui des paysans salariés.

En outre, la situation est encore plus injuste qu'autrefois, car, du temps de l'ancien système de tenure, le paysan pauvre avait beaucoup plus aisément accès à la terre que sous le nouveau régime d'exploitation directe par le propriétaire, en vertu duquel le métayer a été évincé pour permettre aux propriétaires terriens de reprendre à leur compte la culture des terres. L'ancien système de tenure subsiste dans certaines régions, mais le tenancier doit changer d'une saison à l'autre : le propriétaire feint simplement de cultiver lui-même sa terre pour échapper à la loi réglementant la tenure.

L'ancien système de tenure est en déclin, mais la terre n'en revient pas pour autant « *à celui qui la travaille* ». Au contraire : sous l'ancien régime, le travailleur disposait, au moins pratiquement, d'une parcelle *à cultiver même* s'il n'en était pas propriétaire. Aujourd'hui, il a perdu cette possibilité de travailler la terre. La tenure était en outre une sorte de mécanisme permettant de corriger les iniquités résultant de la *répartition de la propriété foncière*, car les parcelles « opérationnelles » se distribuaient bien plus facilement que les superficies aujourd'hui cultivées en toute propriété. Elle offrait aussi au paysan pauvre toutes sortes de garanties dans le cadre des relations de patrons à clients qui existaient alors. Certes, la réforme de la tenure a fait disparaître bien des abus et des contraintes, tel le travail forcé, de la part de certains gros *propriétaires terriens. Mais elle a en* même temps complètement bouleversé le vieux système de garanties, de redistribution et d'assistance mutuelle. Evidemment, ce sont les paysans pauvres qui souffrent le plus *de ces changements. La nouvelle* classe qui possède la terre est plus avide de profits et nullement encline à reconnaître ses obligations envers les pauvres. Ceux-là, expulsés de l'ancien système, n'ont pas trouvé place pour autant dans un nouvel encadrement social, ni au village ni à la ville : ils sont devenus des « indésirables » dans l'une et l'autre société.

Cette marginalisation croissante de toute une couche de petits paysans et de travailleurs agricoles n'est pas seulement injuste, elle est complètement irrationnelle. Car, dans cette société de castes qu'est la société indienne, ce sont précisément ces gens-là qui détiennent le savoir paysan et les qualités productives qui auraient pu être capitalisées si on avait choisi de faire de l'agriculture paysanne le pivot de la planification agricole. Alors qu'en vertu de la nouvelle agriculture capitalistique, l'économie paysanne ne subsiste plus que comme un refuge contre une totale prolétarisation. Ce qu'un auteur indien, Sulbha Brahme, a pu écrire à propos de l'Etat du Maharashtra est valable pour l'ensemble du pays : « *L'agriculture paysanne pourvoit à l'entretien des familles de l'ouvrier travaillant dans les usines de la ville tout en assurant, à des coûts bien moindres, la reproduction de la force de travail. Le village représente à la fois une sorte de système d'assurance sociale pour celui qui y est né et d'assurance chômage pour celui-ci lorsqu'il est sans emploi. La croissance de l'agriculture n'est guère sensible ; les ressources naturelles se détériorent ; le problème de la pauvreté et le chômage s'aggravent : et pourtant, si la situation ne devient pas explosive, c'est bien grâce à la persistance de la petite agriculture.* »

Les campagnes sont désormais soumises à un climat d'affairisme et de bouleversement technique qui, perturbant les anciennes relations sociales, porte la promesse d'un accroissement rapide et spectaculaire de la productivité. Les gros propriétaires n'en deviennent que plus gloutons et plus enclins à l'exploitation ; les paysans les moins bien lotis, peu à peu dépossédés, sont de plus en plus frustrés ; et les travailleurs agricoles de moins en moins capables de résister aux atteintes portées à leurs droits de participer aux bienfaits de la croissance. Les gains que procure la nouvelle technologie ne profitent qu'à *ceux qui ont accès* à la terre, à l'argent et au pouvoir politique. Autrefois, les techniques de production ne variaient pas tellement des grandes exploitations aux *petites fermes* paysannes. Les rendements à l'hectare étaient même plus élevés dans ces dernières. Alors que la nouvelle technologie n'a fait qu'accroître la disparité des techniques de production et des aptitudes à tirer profit de la terre. L'écart de productivité s'élargit, les petites exploitations marginales n'ayant pas les ressources suffisantes pour recourir à la nouvelle technologie. L'inégalité dans la répartition des revenus entre les différentes classes est en train de s'aggraver et la principale cause de ce phénomène, c'est la répartition inégale de la terre. Toutes les enquêtes aboutissent à la même conclusion : en dépit d'une croissance relativement rapide de l'agriculture, les revenus des paysans pauvres et des travailleurs agricoles ne cessent de s'effriter.

Pourtant, la nouvelle technologie faisant appel à la biochimie ne fait pas intervenir les économies d'échelle. Elle ne s'oppose en rien aux réformes agraires, au contraire. Elle offre le moyen, à condition d'y affecter certaines ressources, de mettre les petites exploitations paysannes sur la voie de la viabilité économique et de la croissance. Elle offre aussi le moyen d'accroître la production et l'emploi, à condition qu'on abaisse le maximum autorisé des superficies des grands domaines et qu'on redistribue les surplus à ceux qui n'ont pas de terre à cultiver. Il n'y aura pas de réforme agraire digne de ce nom tant qu'on ne tiendra pas compte de ces considérations.

* *Professeur à l'Institut de développement économique de Delhi.*

Contre la concentration urbaine

ESPACES RURAUX ET PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT

Par JACQUES CHONCHOL *

DANS l'immense majorité des pays du tiers-monde, les stratégies de développement consciemment appliquées depuis une trentaine d'années ont réduit les populations rurales à un rôle d'appui ou d'appoint à l'industrialisation : production de denrées pour l'exportation vers les pays industrialisés et pour l'approvisionnement d'un système national industriel-urbain en pleine croissance, constitution d'un réservoir de main-d'œuvre pour les besoins de l'industrialisation (une partie de l'excédent de cette main-d'œuvre émigre vers les pays industrialisés et, par ses envois de fonds, contribue à l'équilibre de la balance des paiements), fourniture d'un surplus (prélevé par l'impôt ou par une politique des prix) indispensable au financement de l'industrialisation et de la croissance urbaine, etc.

Ces stratégies de développement sont fondées sur un certain nombre de présupposés. Elles impliquent que, de même que l'agriculture est identifiée au colonialisme et au sous-développement, modernisation et développement deviendraient synonymes d'industrialisation. Elles supposent aussi que l'industrialisation serait un phénomène essentiellement urbain et que la dispersion des activités industrielles dans les zones rurales n'est concevable que pour les pays déjà suffisamment avancés. Elles supposent enfin que l'industrialisation et l'urbanisation absorberont progressivement les secteurs traditionnels et les introduiront plus vite aux bienfaits de la modernité et de la croissance. Ce parti pris est tellement enraciné que certains auteurs, comme Michael Lipton, ont pu affirmer que le principal conflit de classes dans le tiers-monde n'est pas entre travail et capital, ni entre intérêts nationaux et étrangers, mais entre classes urbaines et classes rurales (1).

Ces conceptions n'ont nullement réduit la distance entre les populations des pays en voie de développement et celles des pays industrialisés, et leurs conséquences ont été pour le moins décevantes. Seules les minorités constituées par les classes supérieures et moyennes liées à l'industrialisation et au développement des activités commerciales et de services ont bénéficié des avantages de la société internationale de consommation. Au contraire, la majorité des masses populaires — rurales et urbaines — ont vu s'aggraver les différences qui les séparent des nantis, et souvent leurs niveaux de vie et de sécurité, déjà insuffisants, se sont détériorés.

Ainsi, au XIXe siècle, dans les pays occidentaux qui s'industrialisaient, les différences entre les salaires moyens des travailleurs urbains et ruraux étaient très faibles et, aujourd'hui encore, elles restent limitées, alors que dans les pays du tiers-monde elles marquent un écart de 80 % à 150 % (2). Cette situation est due notamment à la concentration de la terre aux mains d'un petit nombre de grands propriétaires fonciers (avec en contrepartie une majorité de paysans sans terre ou de « minifondiaires »), à la rapide augmentation de la densité démographique dans les régions rurales de minifondia déjà surpeuplées et à la modernisation à l'occidentale des moyens de travail. Même en tenant compte de la très forte migration des ruraux vers les villes, il en résulte chômage et sous-emploi dans les régions rurales. En 1975, dans les pays du tiers-monde à économie capitaliste, sur une force de travail de sept cents millions d'êtres humains, deux cent quatre-vingt-trois millions étaient sous-employés ou en chômage, et parmi eux 80 % étaient des ruraux (3).

L'impuissance des villes

CHOMAGE et sous-emploi sont à la racine même de la pauvreté rurale. En 1972, sur mille huit cents millions de personnes habitant les pays capitalistes d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, les deux tiers, selon le Bureau international du travail (BIT), vivaient dans une situation de grave pauvreté, et sept cents millions (39 % de la population totale) étaient considérés comme indigents. Selon la Banque mondiale, 85 % de ces indigents étaient des ruraux et leur nombre a tendance à augmenter (4). Tel est le résultat de l'absence d'une véritable politique de développement rural, qui entraîne une forte migration vers les villes.

Entre 1950 et 1970, la part de la population urbaine dans les régions les moins développées est passée de 15,5 % à 24,5 %, avec des taux annuels moyens d'urbanisation de 4,8 % pour l'Afrique, de 4,5 % pour l'Asie de l'Est, de 3,8 % pour l'Asie du Sud et de 4,4 % pour l'Amérique latine. Sur la même période, le taux d'accroissement de la population urbaine n'était que de 2,3 % pour l'ensemble des pays industrialisés (5). Dans les pays sous-développés, l'accroissement de la population urbaine provient pour moitié de l'exode rural et, pour l'autre moitié, de l'excédent des naissances dans les populations déjà urbanisées.

Cette explosion se manifeste surtout dans les grandes villes de plus d'un million d'habitants : en 1950, on en comptait soixante-quinze dans le monde entier, et cent soixante-deux en 1970 — dont quatre-vingt-trois dans le tiers-monde. Le phénomène est particulièrement frappant en Amérique latine : entre 1950 et 1975, Mexico est passée de 2,8 à 10,9 millions d'habitants, Sao-Paulo de 2,4 à 9,9 millions, Rio-de-Janeiro de 2,8 à 8,3 millions, Lima de 0,6 à 3,9 millions, Bogota de 0,6 à 3,4 millions, etc. (6). En Afrique, depuis quinze ans, Lagos voit sa population s'accroître chaque année de 250 000 habitants (dont 75 % par migration rurale) pour approcher maintenant de 4,5 millions ; Kinshasa est passée de 137 000 habitants en 1950 à 2 500 000 en 1976, Abidjan de 100 000 après la seconde guerre mondiale à plus de 1 million en 1975, et Le Caire de 1 million en 1930 à 9 millions aujourd'hui. En un quart de siècle, Téhéran a décuplé sa population, passée de moins de 500 000 à 4 500 000 ; Bangkok comptait 650 000 habitants en 1942 et maintenant 4 700 000 officiellement recensés, mais près de 6 millions en cas de calamité, comme ce fut le cas lors de la sécheresse de 1977 ; alors que Calcutta et son agglomération ne peuvent accueillir que 3 ou 4 millions d'habitants, leur population est d'environ 9 millions (7).

Cette urbanisation trop rapide aggrave évidemment les difficiles conditions de vie et de travail des masses citadines pauvres. Avec plus de 12 millions d'habitants, Mexico et sa banlieue comptent des milliers de sans-abri, enregistrent officiellement 150 000 décès d'enfants chaque année, 5 millions de personnes vivent dans les banlieues tentaculaires où 459 bidonvilles offrent des conditions nettement insalubres, et les travailleurs passent fréquemment deux heures par jour dans les transports en commun. Le grand Sao-Paulo comptait près de 11 millions d'habitants en 1975, et dans la ville elle-même 1 million de personnes n'ont pas l'électricité, tandis que 47 % des maisons ne possèdent pas l'eau potable (contre 39 % seulement en 1961) ; les ouvriers passent entre trois et quatre heures par jour dans des moyens de transport surchargés (8).

Sans même parler de Calcutta, où les neuf dixièmes des familles vivent dans des taudis, à Lagos 72,5 % des familles sont entassées à raison de huit personnes dans une seule chambre ; à Kinshasa, 80 % des ménages ne disposent que d'une ou deux pièces, 15 % seulement des habitants ont l'électricité chez eux, deux tiers prennent l'eau aux fontaines publiques ou dans les rivières, et le taux de mortalité est l'un des plus élevés d'Afrique. A Lusaka, 123 000 habitants au moment de l'indépendance (1964) : 500 000 aujourd'hui, la moitié vivant dans des taudis ; à Nairobi, 40 % de squatters sur près d'un million d'habitants (9).

Conséquence de l'absence d'une véritable politique de développement rural, les très rapides migrations rurales condamnent deux cents millions de citadins à vivre aujourd'hui dans des bidonvilles, et le treizième congrès de l'Union internationale des architectes, qui s'est récemment tenu à Mexico, a établi que le taux de croissance des zones de taudis et des colonies de squatters est deux fois plus élevé que l'expansion urbaine moyenne (10).

(*) Ancien ministre chilien. Une version plus détaillée de ce texte a été présentée, comme base de discussion, au séminaire international pour un autre développement rural, organisé à l'UNESCO, à Paris, les 21 et 22 mai, par la Fondation internationale pour un autre développement (FIDAP), dont le siège est en Suisse, et par la Maison des sciences de l'homme.

(1) Michael Lipton, *Why Poor People Stay Poor*, Temple-Smith, Londres, 1977. (Voir à ce sujet l'article de Frédéric Lauger « Les paysans du tiers-monde victimes de la préférence urbaine », dans *le Monde diplomatique* de juin 1978.)

(2) Cf. Paul Bairoch, *Révolution industrielle et sous-développement*, Mouton, Paris-La Haye, 1963.

(3) Cf. *Emploi, Croissance et Besoins essentiels*, O.I.T., Genève, 1976.

(4) Cf. « La Banque mondiale et la pauvreté rurale », par Leif E. Christoffersen, *Finances et développement*, vol. 15, n° 4, décembre 1978.

(5) Cf. « La population du monde et la conférence de Bucarest », par Yves Charpit, la Documentation française, Paris, octobre 1975.

(6) Cf. « La Estampida Hacia Las Ciudades en Latino-America », par Frederick C. Turner, dans *Revista Interciencia*, vol. 2, n° 1, Caracas, janvier-février 1977.

(7) Cf. les enquêtes du *Monde* (1978) réunies en volume, *Cités géantes, vingt-quatre villes : leurs habitudes et leurs habitants*, Fayard, Paris.

(8) Cf. Lucio Kowarick, « The Logic of Disorder : Capitalist Expansion in the Metropolitan Area of Greater Sao Paulo », actes du quarante-deuxième Congrès international des américanistes, Paris, septembre 1976.

(9) Cf. J.-C. Pomonti, « Fascinantes et misérables villes d'Afrique », *le Monde* daté 4-5 février 1979.

(10) Cf. « Crise d'identité et expansion urbaine », *le Monde*, 21 novembre 1978.

Une nouvelle mise en condition au nom de la « guerre contre la pauvreté »

La Banque mondiale et l'intégration du paysan au marché

DEPUIS le début des années 70, sous la présidence de M. Robert McNamara, la Banque mondiale a mis l'accent sur la « *guerre contre la pauvreté dans le monde* ». La documentation qu'elle diffuse donne l'impression qu'elle est en première ligne parmi les institutions luttant contre la pauvreté. Cependant, si l'on examine la *répartition de ses prêts par secteurs, on* constate que c'est seulement dans le domaine agricole qu'elle peut prétendre à des progrès *significatifs* en matière de crédits en faveur des pauvres. Et même là, les projets dits de « développement rural » (définis comme ceux dont on considère que 50 % des bénéfices qu'ils dégageront *reviendront* à des paysans pauvres) constituent à peine plus de la moitié de tous les *prêts à l'agriculture (qui eux-mêmes ne* représentent que 39 % du total des crédits de la Banque). En d'autres termes, *la* grande majorité *des* fonds de la Banque mondiale est toujours affectée au financement de barrages, de routes, de mines, de complexes touristiques et à l'aide aux grands agriculteurs et éleveurs. Dans le passé, *tous ces types* de projets ont immanquablement entraîné, directement ou indirectement, *l'éviction* des petits agriculteurs des terres qu'ils *exploitaient*.

Tout aussi contestable est l'utilisation réelle des prêts dont les petits exploitants agricoles sont censés bénéficier. Leur objet est d'accélérer la transition vers une agriculture moderne, par l'achat de fournitures industrielles et le recours à une assistance technique coûteuse, pour faire produire au fer*mier un excédent commercialisable plus* important et lui faire payer davantage d'impôts. Il est clair que cette stratégie, si elle réussit, profitera en premier lieu aux vendeurs de machines et de produits chimiques agricoles, aux grandes sociétés agro-alimentaires de transformation et de commercialisation et aux *administrations fiscales locales. On ne* voit pas ce que les petits agriculteurs, qui apportent leur force de travail aux projets de développement, ont à y gagner, sinon un endettement très lourd. On *ne* voit pas non plus comment de tels projets permettraient d'atteindre l'objectif proclamé d'abolir la pauvreté la plus *extrême*.

En premier lieu, les petits agriculteurs ne sont pas les plus pauvres dans la société rurale. Les paysans sans terre devraient constituer l'objectif central d'un programme de lutte contre la pauvreté, mais la Banque n'a rien à *leur offrir. En fait,* sa politique consiste à maintenir les salaires au niveau le plus bas possible afin de conserver aux prix leur compétitivité sur le marché mondial. Elle estime qu'il est plus facile d'aider les pauvres qui disposent de « *biens tangibles, si maigres soient-ils* » (1), mais il ne s'agit nullement des plus pauvres parmi les pauvres. L'accent mis sur la possession de biens suggère *que la Banque* et ses mandataires, les gouvernements des pays riches, sont plus intéressés par les biens, notamment la terre, que par les gens qui les possèdent.

La Banque ne fait pas mystère de l'objectif de sa politique de prêt aux petits fermiers. « *Le développement rural* », dit l'un des documents d'orientation « *c'est la modernisation de la société rurale, avec l'introduction des pratiques monétaires, et son passage de l'isolement traditionnel à l'intégration à l'économie nationale* » (2). « *La Banque continuera à soutenir les projets spéciaux en tant qu'instruments pouvant faire passer les fermiers de l'agriculture de subsistance à l'agriculture commerciale* » (3), précise un autre texte. Un *responsable de la Banque mondiale* déclare sans plus de précautions que « *le secteur traditionnel des petits fermiers devrait fournir un excédent agricole plutôt qu'un excédent de main-d'œuvre comme c'était autrefois le cas* » (4). En bref, il s'agit de préparer la destruction de l'agriculture de subsistance et l'intégration de toutes les *superficies cultivées* au *secteur* commercial par la production d'un excédent de récoltes commercialisable, immédiatement négociable sur le marché intérieur ou à l'exportation.

Par CHERYL PAYER *

Quand on détient le pouvoir de distribuer les crédits, on possède également le moyen de faire admettre beaucoup de changements aux agriculteurs de tous les pays. L'aide financière ne serait pas tellement condamnable, si elle servait d'autres objectifs.

Qu'est-ce que la pauvreté ?

LORSQUE la Banque assimile agriculture de subsistance et pauvreté, elle ne se soucie pas de savoir si *ceux qui la pratique ne mènent pas* souvent des vies plus heureuses et plus équilibrées que les fermiers intégrés au marché à des conditions désavantageuses. Sans doute disposent-ils de moins de liquidités puisqu'ils consomment la majeure partie de leur production au lieu de la vendre. Ils ne sont *pas isolés des marchés mais ils y* participent de leur plein gré, en vendant une fraction de leurs récoltes pour s'acquitter de leurs impôts ou pour acquérir les objets dont ils ont besoin ou qui leur plaisent : *outils métalliques*, tissu, théières en faïence, etc., tout en comptant sur leur lopin de terre *pour assurer leur subsistance. S'ils se* mettaient à produire des récoltes destinées au marché, leurs revenus immédiats pourraient augmenter de manière considérable alors que, dans le même *temps*, ils *s'appauvriraient* en termes réels dans la mesure où cette augmentation serait dévorée par le paiement *des fournitures industrielles nécessaires* à ce type d'agriculture et par l'achat des denrées qu'ils produisaient eux-mêmes auparavant (5).

L'agriculture commerciale est sujette à des risques qui vont bien au-delà des phénomènes naturels : fluctuations des prix des récoltes et des fournitures ; augmentation de la vulnérabilité aux maladies lorsqu'on utilise un stock génétique uniforme, etc. La Banque mondiale *dispose* de *plusieurs* moyens pour venir à bout de la réticence des fermiers à passer de l'agriculture de subsistance à la production pour le marché. L'une de ses méthodes consiste *à persuader* les gouvernements emprunteurs de manipuler les variables, de sorte que les fermiers ne puissent *mesurer l'étendue réelle des aléas du* marché. Les systèmes de garantie des prix agricoles et les subventions aux fournitures industielles sont les formes les plus répandues de cette manipula*tion. Si de telles mesures protégeaient* efficacement les petits fermiers contre tous les risques, il n'y aurait rien à *redire. En fait, les subventions ne peu*vent être assurées à long terme par des gouvernements à court de capitaux et, lorsqu'elles sont supprimées, les fermiers sont déjà prisonniers du marché.

En encourageant *l'agriculture* commerciale et l'intégration du petit exploitant au marché international, la Banque mondiale ne fait que poursuivre la politique des anciennes puissances *coloniales* qui avaient imaginé *un grand* nombre de méthodes pour contraindre les territoires qu'elles contrôlaient à produire pour la métropole. Quand *l'appât des biens de consommation* importés ne suffisait pas à intégrer le paysan au marché, on avait recours à *des mesures plus coercitives : obligation* de cultiver certaines productions, imposition de corvées de main-d'œuvre et levée d'impôts. Dans les projets de *développement* agricole modernes, la *main-d'œuvre corvéable reçoit* des salaires en nature fournis par le Programme alimentaire mondial, et le tra*vail agricole se distingue à peine de* la culture forcée.

* Cet article est la version abrégée d'une *communication* que publiera le Groupe de la déclaration de Rome en marge de la conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural.

Des agents d'exécution

C'EST dans les projets de colonisation agraire que ces aspects coercitifs sont les plus manifestes. En premier lieu, les propriétaires ou utilisateurs des superficies choisies doivent *être évincés. Dans certains* cas ils pourront bénéficier d'une *priorité* sur la nouvelle exploitation mais le plus souvent *les parcelles seront réservées à* un groupe politiquement favorisé. Lorsqu'un groupe ethnique est implanté sur le territoire qui appartenait auparavant à un autre groupe, le potentiel de conflit devient très élevé.

Le fermier qui obtient une place va se retrouver sous le contrôle strict de l'autorité *responsable* du projet : c'est elle qui a fait construire les routes, les systèmes d'irrigation et les bâtiments centraux *nécessaires* et qui a réparti les parcelles. Le fermier a pour instruction *de cultiver les productions décidées par* l'autorité. On lui fournit les semences, engrais et pesticides que les experts ont prescrits et il est *l'objet* d'un contrôle constant, où l'on s'assure que les semailles, *le* désherbage et la récolte sont effectués au bon moment et de manière adéquate. Une fois effectuée, la *récolte sera livrée* à l'autorité de tutelle, qui versera au fermier une somme calculée en fonction des prix qu'elle aura elle-même *fixés, déduction* faite des fournitures utilisées par l'agriculteur et de l'amortissement du capital nécessaire aux infrastructures. Dans certains cas, le fermier pourra éventuel*lement recevoir* un titre de *propriété* pour sa parcelle lorsque le coût des investissements aura été entièrement couvert. La plupart du temps, cependant, la terre est louée aux colons, qui peuvent voir leur bail résilié s'ils ne travaillent pas selon les instructions reçues ou avec suffisamment de dynamisme.

Dans les projets de développement rural plus classiques, les fermiers *conservent leurs propres terres et des* conseillers agricoles s'efforcent de les persuader d'utiliser les semences, produits chimiques et matériel agricole recommandés. Ce système est théoriquement moins autoritaire que celui des projets de colonisation. En pratique cependant, une fois que le paysan a *accepté de participer au programme de* crédit, ses méthodes de culture sont supervisées par l'organisme prêteur, par le programme d'assurance et par les structures de *commercialisation* de façon presque aussi étroite que dans le programme de colonisation. On veille à ce que les produits prescrits soient utilisés en distribuant les crédits sous forme de *prestations* en nature : semences, engrais, etc., plutôt qu'en espèces. Des directives précises sont données *en matière de méthodes de semailles,* de pulvérisation et de récoltes. Le coût des fournitures et des services est imputé au compte *de l'agriculteur*, de *telle sorte* qu'il n'est pas en mesure de faire lui-même un calcul de rentabilité avant de découvrir que ces sommes ont été déduites du montant qui lui est dû au moment où il livre sa récolte. Le versement des indemnités pour les pertes de *récolte* pourra être refusé *par les compagnies d'assurances si le* fermier n'a pas strictement suivi les instructions des conseillers agricoles et des organismes de crédit. Le non-remboursement des prêts pourra également être sanctionné par la saisie des biens hypothéqués.

Il est devenu courant de dire que les paysans ne souhaitent pas prendre de risques et que s'ils refusent l'introduction de nouvelles technologies, c'est qu'ils ne peuvent pas faire face aux pertes d'une mauvaise année. Une *autre opinion répandue donne à croire* que si l'on faisait la moyenne des profits et des pertes sur plusieurs années, la technologie serait profitable à tous les fermiers. Si les choses étaient aussi simples, en vérité, on trouverait le moyen d'amortir les effets des mauvaises années par le jeu des polices d'assurances.

(Lire la suite page 14.)

(1) Mahbub ul Haq, « Changing emphasis of the Bank's lending policies », *Finance and Development*, publication du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, Washington, vol. 15, n° 2, juin 1978, p. 13.

(2) Banque mondiale, *Rural Development : Sector Policy Paper*, 1975, p. 3.

(3) Banque mondiale, *Agricultural Credit : Sector Policy Paper*, 1975, p. 20.

(4) Montague Yudelman, « Agriculture in integrated rural development : the experience of the World Bank », *Food Policy*, Novembre 1976, p. 369.

(5) Dans *Modernizing Mexican Agriculture* (Genève, UNRISD, 1976, pp. 265-272), Cynthia Hewitt de Alcantara cite l'exemple d'une communauté Yaqui du nord-ouest du Mexique confirmant ces affirmations.

Ces misérables conditions de vie tiennent en grande partie au fait que le système industriel urbain est actuellement incapable d'offrir aux ruraux migrants des occupations productives, soit dans l'industrie, soit dans les services du tertiaire supérieur. Contrairement à ce qui s'est passé aux dix-neuvième et vingtième siècles en Occident, avec la formation d'un important prolétariat industriel, les villes du tiers-monde ne peuvent pas faire face à la très rapide augmentation de leur population, au coût élevé des investissements par poste de travail, au développement insuffisant du marché intérieur, ce qui conduit à un très fort chômage urbain et à un énorme sous-prolétariat vivant du tertiaire inférieur ou de la solidarité familiale.

Des études de l'O.C.D.E. (11) montrent qu'à la fin des années 60 le chômage urbain dans le tiers-monde dépassait 15 % de la force de travail dans un tiers des pays étudiés, et 8 % dans les deux autres tiers. Depuis, la situation s'est aggravée : selon le BIT, le total du chômage et du sous-emploi urbain en 1975 touchait 30 % de la force de travail en Asie (Chine exclue), 36 % en Afrique et 29 % en Amérique latine (12).

Une dépendance alimentaire aggravée

LE rôle secondaire attribué aux politiques de développement rural ajoute à ces conséquences socio-économiques une dépendance alimentaire croissante des pays du tiers-monde *à l'égard de la production alimentaire des pays* industrialisés. Pour prendre le seul exemple des céréales, le tableau ci-contre (13) fait nettement *ressortir le changement profond qui est* intervenu entre l'avant-guerre et les années 70.

Ainsi, *avant la seconde guerre mondiale*, l'Amérique latine, l'Afrique et l'Asie étaient des exportateurs nets de céréales, avec des volumes de l'ordre de 12 millions de tonnes métriques. A la fin des années 40 et au début des années 50, elles étaient déjà devenues des importateurs nets avec un déficit de quelque 5 millions de tonnes. Ce déficit *passait* à 19 *millions* de tonnes en 1960, puis à 38 millions de tonnes en 1970 et enfin à 60 millions de tonnes en 1976.

Cette évolution désastreuse est confirmée par le document « La situation mondiale de *l'alimentation et de l'agriculture* en 1978 », **présenté en novembre-décembre 1978 à la soixante-quatorzième session du Conseil alimentaire mondial réuni à Rome :** « Le faible taux de croissance de la production *alimentaire* des pays en développement (...) a eu notamment pour conséquence de les rendre beaucoup plus dépendants des importations alimentaires en provenance essentiellement des pays développés. La valeur totale *de leurs importations brutes de denrées alimentaires* — non compris le poisson — est passée de 7 milliards de dollars en 1970 à 22 milliards en 1976, dont la moitié environ était consacrée à des importations de céréales. Les importations céréalières nettes des pays en développement sont passées d'une moyenne annuelle de 32 millions de tonnes 1962-1964 à 52 *millions en 1972-1974, et* l'on pense qu'elles auront atteint le niveau record de 66 millions de tonnes en 1977-1978. » (14).

Plus récemment, M. Claude Cheysson, commissaire européen chargé du développement, a indiqué qu'en 1978 les importations céréalières du tiers-monde ont atteint 71 millions de tonnes (15). *Or il en est ainsi, bien que la plupart des pays du tiers-monde aient* connu d'excellentes récoltes au cours de ces *dernières années, et alors que la sous-alimentation* des couches les plus pauvres s'aggrave *en termes absolus. Quel serait alors le niveau des importations en cas de mauvaise récolte* ou si l'on se proposait d'en finir avec la sous-alimentation ? La quatrième enquête mondiale sur l'alimentation conduite par la F.A.O. (publiée en 1977) estime que le nombre de sous-*alimentés dans le tiers-monde est passé de* quelque quatre cent millions à environ quatre cent cinquante millions, et encore ces chiffres *sont-ils fondés sur des critères très prudents* (16).

***Tels sont les principjaux résultats d'une* politique délibérée qui réduit le secteur rural à un simple rôle d'appoint pour les secteurs réputés dynamiques, et toute projection sur le proche avenir ne peut que noircir le tableau.**

Tout d'abord, rien ne semble devoir freiner* une croissance urbaine qui conduit à une excroissance malsaine. Au rythme actuel, Mexico doit passer de 10,9 millions d'habitants en *1975 à 31,6 millions en l'an 2000. Dans le* même temps, Sao-Paulo passerait de 9,9 à 26 millions, Rio-de-Janeiro de 8,3 à 19,3 millions, *Lima de 3,9 à 12,1 millions, Bogota de* 3,4 à 9,5 millions, Caracas de 2,6 à 5,9 millions, Belo-Horizonte de 2 à 5,7 millions, etc. (17). Ces chiffres peuvent paraître *incroyables, et pourtant jusqu'à présent la réalité* a souvent dépassé les prévisions en ce domaine. Les tendances actuelles ne peuvent que se confirmer si l'on n'envisage pas le *développement rural dans une optique nouvelle.

A *la dégradation continue des conditions de vie urbaine et à l'aggravation des problèmes de pollution ne peuvent que s'ajouter une progression de la violence (qui a déjà atteint un seuil inquiétant)* et une augmentation du chômage et du sous-emploi aussi bien dans les campagnes que dans les villes. Selon les études du BIT, le taux annuel d'augmentation de la *force de travail dans les pays en voie de développement* à économie de marché est passé de 0,6 % dans la période 1900-1930 à 2 % *dans la décennie 1960-1970. Les mêmes études* laissent prévoir que ce rythme, déjà rapide, s'intensifiera même après que le taux global de croissance démographique aura commencé à décroître. D'après l'hypothèse démographique moyenne envisagée par les Nations unies (qui suppose de fortes réductions de la fécondité), la main-d'œuvre de tous les pays en voie de développement (Chine comprise) augmenterait de quelque 75 % entre 1975 et l'an 2000. Dans les pays du tiers-monde à économie capitaliste, *elle s'accroîtrait de 2,7 % par an au* cours des vingt-cinq prochaines années pour atteindre en l'an 2000 près de mille quatre cent millions, soit le double du chiffre de 1975 (18). Or, à cette dernière date, 40 % des sept cent millions de travailleurs de ces pays sont en situation de chômage ou de sous-emploi. Que sera donc la situation à la fin du siècle si, d'ici là, l'adoption de nouveaux *modèles de développement n'aboutit pas à la création de très nombreux emplois nouveaux* dans l'agriculture comme dans l'industrie ?

A *défaut d'un* tel *changement de cap*, la dépendance alimentaire des pays du tiers-monde ne peut que s'aggraver, en même temps que se *détériorent* davantage leurs balances des paiements et que se renforcerait leur leur dépendance à l'égard des aides financières extérieures. Or la réalité est déjà plus sombre que les prévisions : à l'occasion de la *Conférence alimentaire mondiale de* 1974 (19), les Nations unies estimaient que, si les tendances actuelles (production et consommation) se maintenaient, les pays du tiers-monde à économie de marché auraient en 1985 un déficit de 85 millions de tonnes de céréales (contre 16 millions en 1969-1971) — or, dès 1978, ce déficit atteignait, on l'a vu, 71 millions de tonnes...

LA DÉPENDANCE CROISSANTE DES PAYS DU TIERS-MONDE POUR LEURS APPROVISIONNEMENTS EN CÉRÉALES

(en millions de tonnes métriques)

	1934-1938	1948-1952	1960	1970	1976
— Amérique du Nord.	+ 5	+ 23	+ 39	+ 56	+ 94
— Amérique latine ..	+ 9	+ 1	0	+ 4	— 3
— Europe occidentale.	— 24	— 22	— 25	— 30	— 17
— Europe orient. et U.R.S.S.	+ 5	—	0	0	— 27
— Afrique	+ 1	0	— 2	— 5	— 10
— Asie	+ 2	— 6	— 17	— 37	— 47
— Australie et Nlle-Zélande	+ 3	+ 3	+ 6	+ 12	+ 8

Source : tableau élaboré sur la base des données de la F.A.O., du département américain de l'agriculture et des estimations de Lester Brown. Le signe + indique des exportations nettes ; le signe — indique des importations nettes. Les chiffres de 1976 sont des estimations préliminaires pour l'année fiscale américaine.

Pour un développement centré sur l'agriculture

DEPUIS quelques années, mais davantage au *plan conceptuel qu'au niveau des réalisations concrètes*, on peut observer une certaine tendance à revaloriser le rôle du monde rural dans les stratégies du développement. Cette tardive prise de conscience, encore très insuffisante, tient à diverses causes. D'abord, l'analyse des conséquences sociales des méthodes de la « révolution verte » quand elles ne sont pas accompagnées d'une action sur les structures.

(Lire la suite page 14.)

(11) Cf. David Turnham et Engelles Jaeger, « Le problème de l'emploi dans les pays en voie de développement : un examen des faits », Centre de développement de l'O.C.D.E., Paris, 1971.

(12) Cf. note 3.

(13) Worldwatch Institute, Paper 2, Lester R. Brown : *The Politics and Responsibilities of the North American Breadbasket*, Washington, octobre 1975. (Voir à ce propos : « L'arme alimentaire sous deux éclairages » dans *le Monde diplomatique* de décembre 1975).

(14) Page 12 du rapport.

(15) Cf. *le Monde* daté 4-5 mars 1979.

(16) « La quatrième enquête mondiale de la F.A.O. sur l'alimentation », Rome, 1977.

(17) Cf. note 6.

(18) Cf. note 3.

(19) Cf. Nations unies, « Evaluation de la situation alimentaire mondiale : actuelle et future », Rome, 5-16 novembre 1974.

PAYSANS DÉPOSSÉDÉS DE LA TERRE

(Suite de la page 13)

Alors que l'expérience ayant déjà été accumulée aux quatre coins du globe montre que le coût des technologies importées est trop élevé par rapport aux gains de production qui, eux, sont relativement modestes. Le principal résultat, pour la moyenne des petits fermiers, c'est une accumulation de dettes, tout particulièrement lorsqu'on leur impose l'utilisation d'un ensemble coûteux de fournitures au lieu de leur permettre de choisir entre elles, selon leur degré de familiarité avec l'économie agraire. Des paysans résistent aux projets conçus à leur intention : certains en refusant de s'adonner, sur leurs terres, à des cultures industrielles dont ils savent que les prix ne sont pas favorables ; d'autres, en revendant les excédents de fournitures d'engrais et de produits chimiques : d'autres encore, en donnant des pots-de-vin aux inspecteurs pour qu'ils ferment les yeux sur le non-respect des directives en matière de culture, quelques-uns, enfin, par la résistance violente, le refus de laisser les agents de développement pénétrer sur leur territoire. Ou bien, ceux qui en ont encore la possibilité choisissent parfois de retourner à l'agriculture de subsistance qu'ils pratiquaient précédemment.

Ce n'est pas un hasard si la Banque mondiale se met à accorder une attention nouvelle au potentiel productif des petits agriculteurs au moment même où les grandes sociétés agro-alimentaires se rendent compte que l'avenir ne réside pas tant dans la possession et la gestion de grandes exploitations que dans le contrôle de la production au moyen de contrats avec les exploitants. La propriété directe de la terre immobilise des capitaux importants, expose le propriétaire aux aléas de la production agricole, l'oblige à tenir en main une main-d'œuvre concentrée et souvent militante, tout cela sans oublier le risque de nationalisation. Tandis qu'un contrôle de la production des petits exploitants permet, en revanche, aux grandes sociétés de se faire plus discrètes, politiquement parlant. *C'est aussi la manière la moins onéreuse* de se procurer de la main-d'œuvre, puisque c'est toute la famille du petit producteur qui se mobilisera au moment de la récolte, sans exiger de salaire minimum, d'assurance ou de retraite (6). (Notons au passage que les droits traditionnels des femmes à la terre sont généralement ignorés par les experts occidentaux qui mettent au point *les projets de développement*, alors qu'elles fournissent une main-d'œuvre économiquement très importante pour l'exploitation de la parcelle familiale.) La Banque mondiale finance maintenant des projets « externes », où ce sont des petits exploitants, généralement regroupés autour de l'usine de transformation, qui se chargent des cultures (thé, huile de palme, sucre, caoutchouc) qui auparavant se faisaient sur de grandes propriétés. Les fonctions de gestion sont en général remplies par des sociétés privées (telles Brooke Bond Liebig, Tate and Lyle, Michelin) qui disposent du savoir-faire technique nécessaire, mais qui ont également des *intérêts dans* l'achat et la commercialisation des produits.

Les petits exploitants se trouvent alors dans une situation ambiguë. Face aux sociétés de gestion, ils sont faibles, isolés, sans défense. Dans le même temps, ils jouissent d'une certaine prospérité par rapport à leurs voisins. S'ils réussissent, ils *deviendront* de petits capitalistes, louant les bras de plus *démunis qu'eux pour cultiver leurs parcelles* et en partageant avec les capitalistes un intérêt commun consistant à maintenir les salaires le plus bas possible. Pour eux, cela peut constituer une solution individuelle satisfaisante à la pauvreté ; *mais cela aggrave* les problèmes de la société dans laquelle ils vivent.

CHERYL PAYER.

(6) H. Blume, *Organisational Aspects Agro-Industrial Development Agencies*, Weltforum Verlag, Munich, 1971, page 30.

(Suite de la page 13)

D'autres facteurs tiennent à l'évolution de la Banque mondiale qui commence à se préoccuper de la pauvreté rurale ; à la nouvelle stratégie du BIT pour la satisfaction des besoins essentiels ; à l'influence du « modèle » chinois qui donnent une priorité aux paysans ; aux études de la Banque asiatique de développement (20) et aux travaux d'un nombre croissant d'économistes, d'agronomes et de sociologues dans le tiers-monde ; l'impact de la crise alimentaire mondiale du début des années 70 et aux nouvelles idées sur la « self-reliance » au développement autocentré, etc.

Sans prétendre dresser un inventaire complet des innombrables études qui développent les nouvelles idées sur l'importance du monde rural (21), il est utile de rappeler leurs grands thèmes : contre la misère et la malnutrition actuelles, le dogme de la production à tout prix est inefficace et ne fait qu'aggraver les inégalités ; l'effort doit porter aussi sur la répartition de la production ; la croissance accélérée ne résout pas par elle-même les problèmes de distribution, et croissance n'est pas synonyme de développement ; les inégalités sont toujours liées à des stratégies qui négligent le secteur rural ; s'il n'est pas accompagné de réformes des structures agraires, le développement agricole profite surtout aux agriculteurs les plus riches et augmente en chiffres absolus le nombre de paysans pauvres et de paysans sans terre qui vont surpeupler les villes ; les politiques traditionnelles augmentent à la fois le nombre des sous-alimentés et la dépendance du tiers-monde ; l'agriculture ne doit pas être considérée comme un pourvoyeur de main-d'œuvre pour les autres secteurs de l'économie, et elle doit être capable de créer de nouveaux emplois en nombre suffisant pour la population agricole actuelle et pour la population à venir ; les emplois nouveaux doivent être créés dans les régions où vivent les gens, et non d'abord dans les zones métropolitaines vers lesquelles ils ont tendance à émigrer ; pour être créés en nombre suffisant, ces nouveaux postes de travail doivent reposer sur des équipements assez bon marché et sur des méthodes de production relativement simples qui ne requièrent pas un trop haut niveau de qualification ; cette production nouvelle, utilisant les matières premières locales, doit être destinée en priorité à la consommation locale (22).

L'accent doit être mis sur une approche régionale du développement avec une technologie de niveau moyen, étant entendu que mécanisation et motorisation de l'agriculture ne doivent pas être répétitives du modèle occidental, mais s'adapter aux conditions économiques et démographiques des différentes régions du tiers-monde. Doivent être pris en considération des objectifs modestes de consommation énergétique (prix du pétrole), la protection des écosystèmes, la revalorisation du rôle des petits agriculteurs dont l'efficacité économique est plus importante qu'on avait tendance à le penser, les apports d'une rationalité paysanne souvent plus sage qu'une « modernisation » qui sacrifie l'avenir.

La nouvelle stratégie de développement ne peut plus considérer l'espace rural comme devant s'ajuster continuellement aux besoins changeants des pôles dominants ou sous-dominants que sont le marché mondial et les centres urbains nationaux. Les espaces ruraux régionaux relativement intégrés doivent être conçus, avec des activités différenciées et complémentaires, comme les éléments essentiels de la planification du développement général. L'idée-clé doit être l'augmentation moins de la production que des emplois productifs, ce qui n'en permettrait pas moins un développement de la production, celui-ci intervenant dans le contexte d'un aménagement institutionnel et d'utilisation à la fois de technologies adaptées et des capacités des hommes afin de lier production, revenus et satisfaction des besoins. Cette perspective impose de considérer que, si les activités agricoles sont fondamentales dans ces régions rurales, leur développement appelle la création d'activités industrielles, de production énergétique, de services, de réalisations culturelles et de services sociaux qui incitent les habitants à rester dans leur région rurale d'origine. Le développement ne peut plus être planifié autour de la concentration urbaine (objectif ou résultat des forces du marché) ni autour de pôles industriels hyperconcentrés, mais, au contraire, ce sont les différentes régions rurales qui doivent devenir autant de pôles d'un développement comportant des activités économiques diverses et suffisamment dispersées à l'intérieur du pays.

Bien entendu, l'agriculture alimentaire doit avoir une nette priorité sur l'agriculture d'exportation et tendre à obtenir, au niveau régional et national, une production suffisante pour assurer à la population les calories et protéines nécessaires. Cela ne signifie pas que chaque région doive réaliser une totale autosuffisance, mais que sa production permette d'assurer une « sécurité alimentaire » qui serait le plus possible à l'abri de toute perturbation des approvisionnements extérieurs.

Dans chaque région, la production alimentaire doit être diversifiée en fonction des habitudes culturelles, des productions possibles, en évitant de généraliser le mode d'alimentation des pays riches, beaucoup trop coûteux pour les pays du tiers-monde et qui conduit à la sous-alimentation des pauvres et à la suralimentation des riches. La priorité à l'agriculture alimentaire n'implique pas la renonciation totale aux cultures d'exportation, qui peuvent être une source importante de financement des importations. Mais le changement de priorité conduit à ne plus affecter aux cultures d'exportation les meilleures terres, la plus grande part des crédits de recherche ou d'équipement, l'essentiel des ressources technologiques et humaines.

Les contextes économiques et sociaux étant profondément différents, la modernisation de l'agriculture dans le tiers-monde ne peut pas imiter celle qui s'est effectuée dans les pays occidentaux. Elle doit tenir compte des réalités naturelles et humaines pour développer le monde paysan dans son propre milieu sans le déstructurer. Ce souci requiert des réformes des facteurs institutionnels tels que : domaine foncier, relations avec les notables du monde rural, avec les commerçants, avec les organisations agricoles, avec la bureaucratie d'Etat, avec le marché urbain et international, etc.

Le rôle de l'industrie rurale

L'INDUSTRIALISATION du monde rural doit être orientée vers la production d'équipements (outillages, engrais, pompes d'irrigation, aliments pour le bétail, etc.), vers la transformation et la conservation des produits agricoles (meunerie, huilerie, sucrerie, fromagerie, distillerie, conserverie de fruits et légumes, salaison des viandes, etc.), vers la production de biens de consommation industriels pour les ménages ruraux (textiles, mobilier, savonnerie, menuiserie, cuirs, etc.), et vers la production de biens industriels divers qui peuvent être fabriqués à petite échelle avec des technologies pouvant être maîtrisées par les populations rurales de la région (horlogerie, allumettes, matériaux de construction, appareils divers). Avec le développement de l'agriculture, la création de ces industries constituera le deuxième volet de programme de création d'emplois dans les campagnes et, en même temps, aidera à la modernisation de l'agriculture proprement dite.

Cette industrialisation pourra adopter différentes formes : dispersion de petites unités artisanales modernisées dans les villages, unités de plus grande dimension en des lieux reliés par un réseau suffisant de communications avec les villages voisins, etc. Cette industrialisation conduira au développement des sources locales d'énergie (hydraulique, charbon, sous-produits agricoles, vent, énergie solaire), qui ne demandent pas de grands capitaux pour créer un bon nombre d'emplois et qui, utilisant des technologies simples, diminueront le degré de dépendance externe.

Cet effort ne pourrait aboutir sans le développement de services sociaux (santé, éducation, culture), en considérant qu'il est plus utile de développer les soins primaires que la médecine curative en s'appuyant sur des principes assez bien connus (23) : il est préférable d'avoir un nombreux personnel paramédical plutôt que quelques médecins, beaucoup de centres de santé ruraux plutôt que quelques hôpitaux, des remèdes locaux plutôt que des produits sophistiqués vendus par une firme pharmaceutique transnationale, le lait maternel plutôt que le lait en poudre, de l'eau potable plutôt que des antibiotiques, etc. Des méthodes plus sophistiquées, mettant l'accent sur l'hôpital communal et la médecine curative, deviennent alors un complément et non l'effort essentiel.

La politique culturelle renforcera partout un système d'éducation de base bien adapté aux conditions naturelles des différentes régions et mettra l'accent sur une formation pratique liée à la culture et aux valeurs de la vie rurale, bases nécessaires d'une évolution et d'une modernisation qui ne déracinent pas et ne désintègrent pas l'individu. Ce serait là un changement assez radical par rapport aux orientations actuelles de l'enseignement primaire dans la plupart des pays du tiers-monde (24). L'école primaire ainsi renouvelée conduira à l'école secondaire rurale, intégrée à la revalorisation du travail agricole, domaine dans lequel Cuba semble en ce moment faire des expériences fort utiles. Elle sera aussi le point de départ d'une politique culturelle pour les adultes sans laquelle il ne serait guère possible de retenir les nouvelles générations à la campagne.

Dans les pays du tiers-monde comme dans les pays occidentaux, existe-t-il les conditions politiques qui rendraient possible la mise en œuvre de ces nouvelles stratégies de développement revalorisant le monde rural ? Là sans doute réside la tâche la plus difficile à accomplir, compte tenu des privilégiés qui ont intérêt à maintenir les orientations actuelles. Mais, d'un autre côté, une « révision déchirante » sera rendue nécessaire par les impasses et les contradictions qui deviennent de plus en plus nettement le résultat visible des politiques pratiquées jusqu'à aujourd'hui. Cette « crise » justifie un optimisme raisonné, sans pour autant sous-estimer les obstacles qui se dresseront sur la voie de ces nouvelles stratégies de développement.

JACQUES CHONCHOL.

(20) *Rural Asia : Challenge and Opportunity*, 1977.
(21) Pour un bon résumé, voir « Réflexions nouvelles sur le développement rural ». *Etudes et documents* du ministère de la coopération, Paris, décembre 1976.
(22) Cf. E.-F. Schumacher, *Small is Beautiful*, le Seuil, Paris 1978.
(23) Cf. « Earthscan Press Briefing », Document n° 9, Londres, août 1978.
(24) Cf. Julius-K. Nyerere, « Education for Self-Reliance », dans *Ujamaa, Essays on Socialisme*, Oxford University Press, Dar-es-Salaam, 1968.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET NOUVEAUX GOUVERNEMENTS

FINLANDE
(26 mai 1979)

Premier ministre : M. Mauno Koivisto ; vice-premier ministre et ministre de l'intérieur : M. Eino Uusitalo ; deuxième ministre de l'intérieur (affaires régionales et environnement) : M. Johannes Koikkalainen ; affaires étrangères : M. Paavo Vayrynen ; justice : M. Christoffer Taxell ; défense : M. Lasse Aikas ; finances : M. Ahti Pekkala ; deuxième ministre des finances : M. Pirkko Tyolajarvi ; éducation nationale : M. Par Stenback ; deuxième ministre de l'éducation nationale (affaires culturelles et scientifiques) : M. Kalevi Kivisto ; agriculture : M. Taisto Tahkamaa ; communications : M. Veikko Saarto ; commerce et industrie : M. Ulf Sundqvist ; deuxième ministre du commerce et de l'industrie et ministre du commerce extérieur : M. Esko Rekola ; affaires sociales : M. Sinikka Luja-Penttila ; deuxième ministre des affaires sociales : M. Katri-Helena Eskelinen ; travail : M. Arvo Aalto.

GRANDE-BRETAGNE

(Elections législatives du 3 mai 1979)
Nombre d'électeurs inscrits : 41 569 787 voix ; nombre de suffrages valablement exprimés : 31 220 790 voix, soit 75,1 %.
Répartition des voix et des sièges entre les différents partis : parti conservateur : 13 697.733 voix, soit 43,9 %, 339 sièges ; parti travailliste : 11 509 524 voix, soit 36,9 %, 268 sièges ; parti libéral : 4 313 931 voix, soit 13,8 %, 11 sièges ; parti national écossais (S.N.P.) : 504 259 voix, soit 1,6 %, 2 sièges ; Plaid Cymru (nationalistes gallois) : 132 544 voix, soit 0,4 %, 2 sièges ; Front national : 191 267 voix, soit 0,6 % ; parti unioniste officiel : 175 171 voix, 5 sièges ; parti unioniste démocratique : 61 625 voix, 3 sièges ; Unionistes de l'Ulster uni : 36 989 voix, 1 siège ; parti unioniste unifié d'Ulster : 29 249 voix, 1 siège ; parti social-démocrate et travailliste d'Irlande du Nord : 16 480 voix, 1 siège ; indépendants : 22 398 voix, 1 siège ; président de la chambre des communes (The Speaker) : 37 035 voix, 1 siège.

MALAISIE

(Elections législatives du 8 juillet 1978)
Nombre d'électeurs inscrits : 5 059 689 ; nombre de votants : 3 596 736, soit 75,3 % ; nombre de bulletins nuls : 133 302.
Répartition des voix et des sièges entre les différents partis : Front national (B.N.) : 1 987 907 voix, 130 sièges ; parti d'action démocratique (DAP) : 664 433 voix, 16 sièges ; parti islamique de Malaisie (PAS) : 537 720 voix, 5 sièges ; indépendants : 160 370 voix, 2 sièges ; Organisation populaire du Sarawak (SAPO) : 10 150 voix, 1 siège ; Parti populaire de la justice (PEKEMAS) : 23 792 voix ; parti socialiste populaire de Malaisie (P.S.R.M.) : 22 031 voix ; parti démocrate socialiste (S.D.P.) : 13 788 voix ; Union pour la conscience patriotique (KITA) : 350 voix ; parti travailliste de Malaisie : 1 731 voix ; parti des populations locales (PAJAR) : 35 013 voix ; Association des Chinois du Sabah (S.C.A.) : 1 305 voix ; parti des groupes sociaux unis (PUSAKA) : 5 594 voix ; parti populaire démocrate du Sabah (SEDAR) : 4 491 voix ; parti populaire de l'Etat du Sarawak (P.N.R.S.) : 861 voix ; parti populaire du Sarawak (UMAT) : 3 898 voix.

MAROC
(27 mars 1979)

Premier ministre, ministre de la justice : M. Maati Bouabid.
Ministres d'Etat : MM. M'hamed Boucetta (chargé des affaires étrangères et de la coopération), Mahjoubi Aherdane (chargé des P.T.T.), M'hamed Bahnini (chargé des affaires culturelles).
Ministre de l'équipement et de la promotion nationale : M. M'Hamed Douiri ; habous et affaires islamiques : Dr Ahmed Ramzi ; relations avec le Parlement : M. Mohamed Haddou Chiguer ; agriculture et réforme agraire : M. Abdellatif Ghissassi ; intérieur : M. Driss Basri ; finances : M. Abdelkamel Reghaye ; éducation nationale et formation des cadres : Dr Azzeddine Laraki ; travail et formation professionnelle : M. Arsalane Al Jadidi ; jeunesse et sports : M. Abdelhafid Kadiri ; affaires sociales et artisanat : M. Abdellah Gharnit ; habitat et aménagement du territoire : M. Abbes El Fassi ; affaires administratives : M Mansouri Benali ; transports : M. Mohand Nasser ; santé : Dr Rahal Rahhali ; énergie et ressources minières : M. Moussa Saadi ; commerce et industrie : M. Azzedine Guessous ; tourisme : M. Abdeslem Znined ; information : M. Abdelwahed Belakziz ; délégué auprès du premier ministre : M. Abdellatif Jaouhari.
Secrétaire général du gouvernement : M. Abbes El Kissi ; secrétaires d'Etat : MM. Taieb Ben Cheikh (près le premier ministre chargé du plan et du développement régional), Abderrahmane Baddou (affaires étrangères), Said Bel Bachir (enseignement supérieur et recherche scientifique), Abdelhaq Tazi (formation des cadres), Khalid Henna Ould Er-Rachid (près le premier ministre, chargé des affaires sahariennes).

MAURITANIE
(29 mai 1979)

Premier ministre, ministre de la défense : lieutenant-colonel Mohamed Khouna Ould Haidalla ; ministre des affaires étrangères et de la coopération : M. Ahmedou Ould Abdalla ; justice et affaires islamiques : M. Yedali Ould Cheikh ; intérieur : lieutenant-colonel Dia Amadou ; finances et commerce : M. Ahmed Ould Zein ; plan et pêches : commandant Moulaye Ould Boukhreiss ; industrialisation et mines : M. Mohamed El Moktar Ould Zamel ; équipement et transports : commandant Anne Amadou ; développement rural : M. Ba Oumar ; culture, information et télécommunications : lieutenant-colonel Ahmed Mahmoud Ould Houssein ; fonction publique et formation des cadres : M. Yahya Ould Menkouss ; enseignement fondamental et secondaire : lieutenant-colonel Mohamed Ould Bah Ould Abdel Kader ; santé et affaires sociales : M. Diagana Youssouf ; jeunesse, sports, artisanat et tourisme : commandant Thiam El Haj.

PAKISTAN
(21 avril 1979)

Administrateur en chef de la loi martiale, ministre des affaires étrangères, de la santé publique et de la population, de la science et de la technologie, des Etats et régions frontalières, de la division du cabinet et de la fonction publique, de la présidence de la commission du plan : général Mohammad Zia-ul-Haq ; ministre de la défense : M. Ali Ahmad Talpur ; travail et main-d'œuvre, affaires des régions du Nord et du Cachemire, pétrole et ressources naturelles : général F.A. Chishti ; production et industrie : général Ghulam Hassan Khan ; ministre des finances, du commerce et de la coordination, vice-président de la commission du plan : M. Ghulam Ishaq Khan ; éducation : M. Mohammad Ali Khan of Hoti ; ravitaillement, agriculture et coopératives : contre-amiral Mohammad Fazil Janjua ; intérieur, affaires religieuses, minorités et affaires politiques : M. Mahmood A. Haroon ; chemins de fer, gouvernement local et développement rural : général Jamal Said Mian ; logement, travaux publics, eaux et énergie : général Inam-ul-Haq ; avocat du gouvernement, justice et affaires parlementaires : M. Sharifuddin Pizarda ; communications : M. Mohiuddin Baloch ; culture et tourisme : M. Javed Hashmi ; information et radio-télévision : général Shahid Hamid.
Ministres d'Etat : MM. Hamid D. Habib (promotion des exportations), Mahmud Ali (conseil national et œuvres sociales).

PANAMA
(11 octobre 1978)

Président de la République : M. Aristides Royo ; vice-président de la République : M. Ricardo de la Espriella ; ministre de l'intérieur : M. Adolfo Ahumada ; vice-ministre de l'intérieur : M. Carlos Julio Espino G. ; affaires étrangères : M. Carlos Ozores T ; vice-ministre des affaires étrangères : M. Juan Manuel Castulovich ; finances : M. Ernesto Perez Balladares ; vice-ministre des finances : M. Orville K. Goodin ; éducation : M. Gustavo Garcia de Paredes A. ; vice-ministre de l'éducation : Mme Clara Nimia De Del Vasto ; agriculture : M. Francisco Rodriguez ; vice-ministre de l'agriculture : M. Ariel Barnett ; travaux publics : M. Julio Mock C. ; vice-ministre des travaux publics : M. Abel Rodriguez ; santé : M. Jorge A. Medrano ; vice-ministre de la santé : M. Jaime Arroyo ; travail et affaires sociales : M. Oyden Ortega D. ; vice-ministre du travail et des affaires sociales : M. Rolando Anguizola ; commerce et industrie : M. Juan Amado ; vice-ministre du commerce et de l'industrie : M. Oscar Osorio ; urbanisme : M. Tomas Gabriel Altamirano Duque ; vice-ministre de l'urbanisme : M. Alvaro Antonio Guillen ; planification et politique économique : M. Gustavo R. Gonzalez J. ; vice-ministre de la planification et de la politique économique : M. Abdiel F. Julio V. ; présidence : M. Rogelio Fabrega Zarak ; vice-ministre de la présidence : M. Eli Abbott.

RWANDA
(8 janvier 1979)

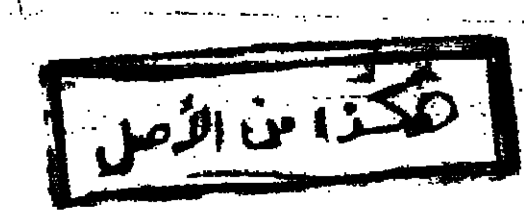
Président de la République, chef du gouvernement et ministre de la défense : général Juvénal Habyarimana ; intérieur : M. Thomas Habanabakize ; affaires étrangères et coopération : M. François Ngarukiyintwali ; finances : M. Denis Ntirugilimbabazi ; économie et commerce : M. Mathieu Ngirira ; fonction publique et emploi : colonel Alexis Kanyarengwe ; postes et communications : M. Félicien Gatabazi ; agriculture et élevage : M. Frédéric Nzamurambaho ; justice : M. Charles Nkurunziza ; travaux publics et équipement : M. Siméon Nteziryayo ; éducation nationale : M. Pierre Claver Mutamberezi ; ressources naturelles mines et carrières : M. Daniel Iyamuremye ; jeunesse et sport : colonel Alays Nsekalije ; plan : M. Ambroise Mulindangabo ; santé publique : M. Ildephonse Musafili ; affaires sociales et mouvement coopératif : M. Venant Ntabomvura.

SAINTE-LUCIE
(Etat ayant accédé à l'indépendance le 22 février 1979)

Gouverneur général : M. Allen Lewis ; premier ministre et ministre des finances : M. John Compton ; agriculture : M. Ira d'Auvergne ; communications, travaux publics et travail : M. Clendon O Mason ; santé : M. Allan Bousquet ; logement, développement communautaire et affaires sociales : Mme Heraldine Rock ; commerce, industrie et tourisme : M. George Mallet ; secrétaire parlementaire près le premier ministre : M. Hollis Bristol ; chef de l'opposition : M. Allan Louisy ; président des communes : M. St-Clair Daniel C.B.E. ; vice-président des communes : M. Kenneth Foster ; avocat du gouvernement : M. Williams.

TCHAD
Gouvernement d'union nationale de transition
(29 avril 1979)

Chef de l'Etat et premier ministre : M. Lol Mahamat Choua ; ministres d'Etat : MM. Hissein Habré (défense nationale et anciens combattants), Goukouni Oueddei (intérieur).
Ministre des finances : M. Mahamat Saleh Ahmat ; affaires étrangères : M. Koumaba Dering ; plan et coopération : M. Djibrine Hissen ; économie, commerce et industrie : M. Georges Diguimbaye ; aménagement du territoire et lutte contre les calamités naturelles : M. Youssouf Mbodou Mbami ; éducation nationale, jeunesse, sports et culture : M. Amos Raoulngar ; enseignement supérieur, recherche et bourses : M. Khayar Oumar Defalah ; agriculture : M. Ouanga Dikoa ; élevage : M. Mahamat Hassan Moundou ; santé publique : M. Asseid Gamar Sileck ; justice : M. Mbailao Philippe ; information : M. Brahim Mahamat Abdoulaye ; travaux publics, mines et géologie : M. Abdel-Aziz Izo ; travail et affaires sociales : M. Djekoundade Le Djeragoussou ; communications et transports : M. Taher Abdeldjelil ; équipement, reconstruction et domaines publics : M. Nodjimbang Alphonse ; fonction publique : M. Gouara Lassou ; tourisme, artisanat et ressources naturelles : M. Ali Pamdegue ; secrétaire général du gouvernement : M. Abakar Zaid ; secrétaire général adjoint du gouvernement : M. Acheck Ibn Oumar.



Algérie : une télévision offensive



La télévision en Algérie, au moment de l'indépendance (1962), était encore dans une phase purement embryonnaire : ses trois modestes émetteurs installés à Alger, Oran et Constantine n'étaient pas même reliés entre eux et leurs émissions atteignaient juste les limites de leur ville respective. Aussi, la première tâche des responsables algériens, une fois la paix revenue, consista-t-elle à établir un réseau de relais hertziens couvrant tout le nord du pays (la norme française de huit cent dix-neuf lignes fut abandonnée au profit de la norme internationale de six cent vingt-cinq lignes). Cet objectif ne fut atteint qu'en 1970, et l'extension du réseau à la région des Hauts-Plateaux s'effectua cinq ans plus tard. La couverture de l'immense Sahara algérien se révéla plus délicate et il fallut faire appel à une technologie différente car les relais terrestres classiques auraient été trop coûteux et peu efficaces ; les techniciens algériens optèrent donc pour la voie spatiale et décidèrent d'utiliser le satellite Intelsat-IV (l'Algérie fut le premier pays à avoir recours à ce satellite). Depuis 1975, quatorze stations ont été installées à travers tout le Sahara qui désenclavent la région et permettent aux populations du désert de suivre les programmes de la télévision nationale. Cette extension spectaculaire du réseau a provoqué une véritable explosion du nombre des téléspectateurs ; le taux de pénétration, qui était à peine de 5 % en 1962, atteint présentement 50 % (un million de téléviseurs pour deux millions de foyers) et il augmentera vraisemblablement encore dès que seront mis en vente les téléviseurs entièrement fabriqués en Algérie par la Sonélec.

Actuellement, les techniciens travaillent à l'établissement d'une deuxième chaîne (U.H.F.) qui sera inaugurée en 1982 et aura une vocation éducative et culturelle. La diffusion par câble est envisagée, expérimentalement, pour la région de Gardaïa dont l'élégante architecture s'accommode mal des inesthétiques antennes hertziennes. Pour la couleur, l'Algérie a choisi le système allemand PAL.

Toutes ces réalisations techniques, effectuées en peu de temps, ont exigé des investissements financiers considérables ; leur importance même indique clairement que la télévision a été jugée activité culturelle prioritaire : 70 % des subventions du ministère de la culture lui ont été jusqu'à présent régulièrement accordées (le budget annuel de la Radio-Diffusion télévision algérienne ((R.T.A.) est actuellement de 169 millions de dinars), les deux tiers étant affectés au secteur de la diffusion (infrastructure technique, achat d'équipements, formation de cadres, etc.) et un tiers à peine à la production.

La nouvelle direction générale de la R.T.A. a entrepris, depuis dix-huit mois, de renverser cette proportion en accordant la priorité à la réalisation de programmes, d'émissions et de films algériens. Et cette politique commence déjà à donner ses fruits ; ainsi, par exemple, dans le domaine des fictions (téléfilms, dramatiques, pièces de théâtre...) vingt heures de programmes seulement avaient été produites en 1977 ; il y en a eu quarante-huit en 1978, et plus de soixante sont prévues cette année.

Ces émissions trouvent une importante audience auprès d'un public sans cesse grandissant, surtout depuis qu'un vent de libéralisation (à Alger, on préfère parler de « démocratisation ») souffle actuellement sur le pays. Des sujets délicats, ignorés naguère du petit écran, sont maintenant traités avec un sens critique très poussé et sur un ton sainement irrévérencieux. La plupart des problèmes que connaît le pays y sont évoqués : difficultés de logement, délinquance des jeunes, spéculation immobilière, situation des femmes, alcoolisme, bidonvilles, corruption, prévarication, religion, opium, capitalisme privé, abus de pouvoir, restes de féodalisme, arrivisme, etc.

Sur le plan formel, la plupart des films demeurent cependant en-deçà de leurs ambitions critiques (cf. ci-dessous le texte de Mme Mouny Berrah). La R.T.A. a su produire, dernièrement, deux œuvres capitales : la Nouba des femmes du mont Chenoua, *mise en scène avec une extraordinaire profondeur poétique par la romancière Assia Djebbar et, surtout,* Nahla, *réalisé par Farouk Béloufa. Ce dernier film (trois heures de durée) est, sans conteste, un des plus fins et des plus accomplis qu'une cinématographie arabe ait jamais proposée. C'est une œuvre qui sait exprimer, dans leur complexité, toutes les tensions d'une époque, tous les déchirements d'une génération.*

Après avoir coproduit le dernier film de Youssef Chahine, Alexandrie, pourquoi ? *(qu'elle n'a pas encore diffusé), la R.T.A. a poursuivi sa politique de coproduction avec d'autres cinéastes étrangers talentueux : le Mauritanien Med Hondo pour* West Indies, *le Tunisien Abdellatif Bennamar pour* Azi zo *et le Français Théo Robichet pour* la Faim dans le monde. *Par contre, la collaboration avec l'Office algérien du cinéma (ONCIC) semble, pour le moment, (au grand regret de la R.T.A.), inexistante, alors qu'en 1978, trois films (*Autopsie d'un complot, Leila et les autres, *et* les Aventures *d'un héros) avaient été réalisés en coproduction par les deux organismes algériens.*

Dans le domaine de l'information (qui représente 42 % des programmes nationaux), certaines émissions, comme el Ard *ou* el Fellah (la Terre et l'Agriculteur), *font preuve parfois d'imagination et d'objectivité ; elles sont toutefois bien rares et l'ensemble de ce secteur (notamment le soporifique Journal télévisé), politiquement plus contrôlé, doit remettre en cause ses critères de représentation (cf. l'article de M. Abdou B.).*

Malgré le nombre croissant de ses productions (toutes les équipes de réalisation de la R.T.A. tournent actuellement à plein rendement), la Télévision algérienne n'en est pas moins contrainte d'acheter à l'étranger plus de la moitié (53 %) des émissions qu'elle diffuse ; notamment aux Etats-Unis (14 %), à la France (6 %), à la Grande-Bretagne (5 %) et à la République fédérale d'Allemagne (5 %). Dans le but de réduire cette dépendance (que d'autres pays en voie de développement connaissent à un degré plus grave), l'Algérie conduit parallèlement une politique très offensive au sein du Comité de coopération des organismes de radiotélévision des pays non alignés.

IGNACIO RAMONET.

L'enjeu des fictions

AU premier plan : l'envers d'un récepteur de télévision ; derrière lui, face à nous : une famille fascinée. Cette image du film *Omar Gatlato* (1), jouant sur l'effet de miroir, signifie clairement que la télévision tourne le dos au public et au cinéma national. C'était en 1976, et à cette époque, comme l'établit le film de Merzak Allouache, le conformisme dominait encore le petit écran tandis que la norme étouffait les images. Chaque soir, le discours télévisé indiquait que les problèmes sociaux relevaient de spécialistes ; l'histoire et la langue arabes s'apprenaient dans les feuilletons proche-orientaux ; la fiction demeurait l'apanage des séries américaines, et le rire était réservé à ces piètres saynètes locales que le public qualifie désormais de *sketch-chorba*.

1976, c'était avant le débat sur le projet de charte nationale, avant que ne s'impose une conception audacieuse de la *production cinématographique, laquelle*, ironie du sort, se concrétise actuellement à la télévision. Désormais, la fiction, *naguère tenue en bride, domestiquée*, s'attaque enfin aux problèmes sociaux.

Avec le téléfilm *Marchand de rêves*, le *réalisateur Mohamed* Ifticène a inauguré le débat sur la culture en dénonçant la mainmise du capital privé sur l'industrie du disque ; en filigrane il s'en prenait aussi à la télévision et critiquait le statut qu'elle accorde aux musiciens et aux chanteurs. Malgré ses nombreuses faiblesses, *Marchand de rêves* a suscité un formidable écho auprès d'un vaste public, probablement parce qu'il colle adroitement aux exigences du contexte politique. Toutefois, le journaliste qui mène l'enquête dans le film, ce redresseur de torts, aurait paru, en *d'autres lieux, assez* insupportable et l'itinéraire de la chanteuse, s'il ne prétendait pas dénoncer les abus du capital privé, aurait *été* pris pour ce qu'il est : un solide mélodrame. Alors, une constatation s'impose : dans ce *film (comme dans bien* d'autres récits cinématographiques algériens) le thème est privilégié tandis que l'expression filmique passe au second plan.

Aujourd'hui *encore*, ce débat n'est pas clos ; il se pose en termes équivoques renvoyant dos à dos la nécessité de convaincre politiquement et l'obligation de toucher cinématographiquement. Parce que mal formulée, cette question se déplace de façon artificielle du cercle des réalisateurs vers celui de la critique et le risque est grand de voir, dans ce cadre, *la complaisance prendre le pas* sur l'échange et la réflexion véritables ; d'autant qu'aujourd'hui la fonction s'épa*nouit en tous sens et qu'il importe*, pour l'avenir du cinéma algérien, que le problème du traitement de la fiction ne soit pas occulté.

EN produisant beaucoup, la télévision met donc à nu ce qui, depuis sa naissance, travaille le cinéma algérien : son rapport au réel d'une part, au discours *stéréotypé* de l'autre. Peut-être permet-elle, du même coup, de *poser la* vraie question : celle de l'autonomie relative de la création artistique en *Algérie*.

La R.T.A., cependant, s'interroge, et d'abord sur son aptitude à devenir une *télévision véritablement* nationale.

La production de feuilletons tels que *Zina*, de Bachir Belhaj, ou *Assia* (en cours de tournage), de Mustapha Kateb, démontre que les mièvres images achetées au Proche-Orient peuvent être remplacées. Genre nouveau pour les réalisateurs algériens, le feuilleton, s'il reste *mal* maîtrisé (tant du point de vue narratif que du point de vue de la mise en scène), *fait cependant voler en éclats des* tabous anciens renforcés par la diffusion massive d'épisodes libano-égyptiens. *Zina et Assia, les deux premiers feuilletons*, ont pour titre, et ce n'est pas un hasard, des prénoms de femme. *Zina, malgré sa facture laborieuse, a offert aux* téléspectateurs une somme d'informations sur l'organisatiin sociale du Sud algérien avant la colonisation, et sur le statut de la femme à cette époque. Ce qui subsiste heureusement après la diffusion de *Zina*, ce n'est pas la coupe hâtive en guise de « suspense », ou la théâtralité en guise de mise en scène, mais bien les traces d'une langue et d'une culture vivantes, ainsi que la réalité d'une civilisation que le cinéma lui-même n'avait pas encore montrée.

Dans *le Mariage des dupes*, comédie de mœurs, Hadj Rahim s'attaque à l'arrivisme *avec beaucoup de mordant*. Tourné trop vite (en quarante jours), le film souffre de faiblesses techniques évidentes ; mais, encore une fois, le thème séduit... et estompe le problème de l'écriture que prend en charge un autre long métrage, admirablement « écrit » : *la Nouba des femmes du mont Chenoua*, de la réalisatrice Assia Djebbar. Il est difficile d'expliquer, à qui connaît mal le contexte mouvant de la production télévisuelle, de quelle hardiesse procède la production et la diffusion d'un *tel film* par la *télévision* algérienne. *Nouba* est une œuvre de femme, le film d'une femme qui vient de la littérature *d'expression française ; un film*, aussi, qui se réfère à un courant littéraire filmique magistralement inauguré par *Marguerite Duras et qui, du même* coup, interroge le cinéma national. *Nouba*, par son originalité même, était voué à être une entreprise marginale ; de par sa construction, il renvoie la critique à sa propre pratique, car il refuse la grille d'analyse dominante qui continue de traiter séparément du « fond » et de la « forme ». *La Nouba* est sans doute le film algérien le plus déroutant, *et tous ses effets sont encore loin d'être* perçus. Le lieu d'où il parle fait que, longtemps, il ne sera entendu que de *ceux qui prennent le temps (le plaisir)* de l'écouter, bien qu'il soit indéniablement destiné au public le plus large.

DIFFUSE au mois de juin, *Nahla* (un autre prénom de femme), de Farouk Béloufa, est la production la moins aca*démique* de cette année. Elle prouve à l'évidence que la R.T.A. n'hésite pas à prendre des risques dans son soutien à *la création*, aux *auteurs*. *Nahla, vision* moderne du monde arabe, pense la relation de la société algérienne au Proche-Orient ; il *met en scène* la scission de la petite bourgeoisie face à la question palestinienne, mais ce n'est pas un film sur le conflit du Proche-Orient : il analyse les effets de ce conflit dans la vie intime des êtres. Jouant sur l'extraterritorialité (puisque tourné au Liban), *Nahla*, par sa mise en scène, renvoie à la réalité de l'autre scène, nationale celle-là. La question brûlante que pose *Nahla*, et à laquelle le film se garde d'apporter une réponse, est bien celle des rapports de culture à l'intérieur du monde arabe.

Dans le strict cadre de la production télévisée, *la Nouba* et *Nahla* constituent deux voies de recherche qui marqueront *sans doute* tout *le* cinéma de fiction algérien à venir.

Indéniablement, il se passe quelque *chose à la R.T.A., quelque chose de* fragile, de ténu, de l'ordre du regard qu'une télévision oserait poser sur son *public. Après l'avoir longtemps* traité avec un paternalisme affligeant, voilà que la télévision regarde enfin du côté du téléspectateur. Et ce regard, aujourd'hui, est un enjeu.

MOUNY BERRAH,
sociologue.

(1) Cf. le *Monde diplomatique* de juin 1977.

Les pays non alignés et les monopoles

LA quatrième réunion du Comité de coopération des organismes de radio-télévision des pays non alignés s'est tenue à Alger du 2 au 6 juin dernier ; la situation de monopole que certains pays développés détiennent dans le domaine de la vente des programmes de télévision y a été longuement dénoncée.

Les organismes de télévision d'Europe, d'Amérique du Nord et du Japon sont les principaux producteurs de programmes télévisés, alors que les deux tiers de l'humanité, vivant pour l'essentiel dans des pays en voie de développement, en sont les principaux consommateurs.

Dans les pays en voie de développement, entre 50 % et 90 % de tous les programmes diffusés sont importés des pays développés. Et seulement quelques-uns (10 % d'entre eux) produisent 50 %, ou plus, des programmes qu'ils diffusent. En ce qui concerne les émissions d'information, leur circulation est pratiquement à sens unique puisque le rapport en faveur des pays développés est de cent contre un. Le déséquilibre est encore plus grave lorsqu'il s'agit de reportages, de programmes éducatifs, de documentaires ou autres émissions. Les Etats-Unis, qui sont le plus grand vendeur de programmes de télévision, exportent à eux seuls plus du double de tous les autres pays pris ensemble. Ils vendent notamment, annuellement, plus de 100 000 heures de programmes télévisés aux pays en voie de développement. La Grande-Bretagne, la France, la République fédérale d'Allemagne et le Japon sont également de grands exportateurs de programmes.

Il y a encore vingt-quatre pays d'Afrique qui n'ont pas de télévision, un en Amérique centrale et douze en Asie. Près de la moitié des pays en voie de développement possèdent un seul réseau de télévision et seulement un studio de télévision dans le cadre de leur station de radio. A peine 10 % de ces pays ont atteint un niveau technologique acceptable dans le domaine de la télévision, alors que l'on sait que le spectre des fréquences est d'ores et déjà encombré (1).

(1) La conférence de Stockholm, en 1961, attribua à la France (l'Algérie était encore, administrativement, un département français) les fréquences utilisées par la télévision algérienne, sans tenir compte des spécificités géographiques de l'Algérie. Conséquence : aujourd'hui, si la R.T.A. augmente la puissance de ses émetteurs, elle brouille les émissions de ses voisins (Italie, Espagne, Maroc, Tunisie) ou réciproquement. De là, entre autres, l'importance que l'Algérie accorde à la préparation de la Conférence administrative mondiale des radios-télévisions (C.A.M.R.) qui se tiendra à Genève l'automne prochain et qui redistribuera, à l'échelle mondiale, le spectre des fréquences.

Parfaire l'information

LES émissions consacrées à l'information générale (journaux télévisés, documentaires d'actualités, reportages, séries didactiques, etc.) représentent actuellement 40 % environ des programmes proprement algériens. Cette masse considérable de nouvelles, d'enquêtes et de documents s'articule autour de deux axes principaux.

Le premier volet, dédié à *la vie nationale, touche* très *directement* le citoyen puisqu'il l'entretient des problèmes politiques, économiques ou sociaux liés à sa vie de tous les jours. Des thèmes comme la saleté des rues d'Alger, les problèmes du logement, les difficultés liées à la scolarisation des *enfants*, l'*approvisionnement en fruits* et légumes à l'approche du Ramadan, la sécheresse dans les palmeraies, etc., sont régulièrement traités par le journal télévisé ou, surtout, par des émissions spécialisées (comme *la Terre et l'Agriculteur, Lumière sur les Wilayates, la Tribune des Travailleurs)* ; ces programmes scrutent le ras du quotidien et dénoncent avec sérieux (souvent avec audace) les goulets d'étranglement bureaucratiques ainsi que l'incurie de certaines administrations.

Traitant des problèmes de l'agriculture, l'émission *la Terre et l'Agriculteur*, que réalise Ahmed Wahid, a su s'imposer auprès d'un très large public et jouit actuellement, par sa probité, d'un considérable prestige ; les paysans y sont encouragés à s'exprimer avec franchise sur les *problèmes* qu'ils affrontent, leur sincérité suscite parfois d'importants remous : une de ces émissions (enquête sur une pénurie « inexplicable » de pommes de terre) prit l'allure d'un mini-scandale politique, déclenchant une agressive campagne de presse contre les prévaricateurs et provoquant, en dernier lieu, l'intervention des plus hautes instances de l'Etat qui limogèrent les fonctionnaires complices de stockages abusifs et spéculatifs.

Certaines émissions consacrées au sport possèdent aussi un véritable caractère informatif ; elles ont un objectif pédagogique et social important. *Par exemple, celle qui traite du « Sport* pour la femme au foyer » constitue une authentique innovation dans un pays musulman où, on le sait, le statut de la femme (et celui de son corps) est en permanente discussion ; en présentant, au ralenti, des mouvements de gymnastique permettant à *chaque* femme d'entretenir ses muscles, l'émission rompt le tabou de l'anatomie féminine et fait circuler une parole complice (*libératrice*) sur un *sujet* voilé.

Malgré un certain recul (perceptible depuis quelques mois) de l'autocensure, et une plus grande hardiesse dans le traitement de sujets d'actualité, naguère encore interdits, l'information continue à souffrir de maladresses de réalisation : l'inadéquation entre le fond et la forme demeure. D'autre *part, la prédominance de l'oral, du* verbal dans de nombreuses émissions informatives alourdit inutilement le contenu et affaiblit l'impact de *l'image ; souvent* les longs entretiens avec certains responsables permettent à ceux-ci de se disculper, de s'innocenter en noyant le poisson sous un fatras de chiffres abscons, où tout le monde se perd. L'ensemble des émissions informatives gagnerait à se délester également de leurs commentaires trop académiques, récités sur un ton figé, en un arabe excessivement châtié. Rien n'égale, sur ce plan, la *concision, la clarté du travailleur de* la ville ou du fellah qui, brièvement, vont droit au but et expriment d'emblée la réalité du pays.

Le journal télévisé de vingt heures réunit toute la famille, la télévision atteignant alors son taux d'écoute le plus fort. Abordant les événements nationaux et étrangers à *tout niveau*, le « journal » témoigne, dramatiquement, d'une totale absence de mise en scène, de vivacité et d'imagination. Trop protocolaire, il commence invariablement par une information nationale (même si celle-ci est, manifestement, de moindre importance qu'un grand événement international) et donne la priorité à la *lecture* des dépêches sur les *images* de l'actualité. Le comble est atteint dans l'émis*sion « Informations dernières »*, en langue française, qui est purement et simplement un journal parlé, sans le support d'aucune image. Tout l'aspect visuel du J.T. est à repenser et une formule plus vivante, plus stimulante, plus télévisuelle en somme, reste à *trouver*.

Le deuxième volet concerne *la vie internationale*. Dans le but de « *couvrir* » *les événements importants* (et de « longue durée ») qui se produisent à l'étranger, la Télévision algérienne a constitué, depuis un an, une équipe de « grands reporters » dont les membres se déplacent à travers le monde vers les points chauds de la politique *internationale. Chaque mois*, un grand problème (ou la situation dans un pays) est présenté aux téléspectateurs. Cette régularité met à l'épreuve les capacités logistiques de la R.T.A. qui doit acheminer vers des régions, souvent très lointaines (Vietnam, Panama, Madagascar), *une équipe de* tournage avec tout le *matériel* et la pellicule nécessaires à la réalisation d'un long métrage (75 mn à 90 mn). Elaborés par des reporters de talent (MM. Djaïder, Souami, Boukerdous...), ces *Grands Reportages* illustrent bien l'échange d'expériences sur le plan de l'information, et permet à la Télévision algérienne de proposer un regard algérien sur les problèmes étrangers *les plus complexes.*

Une autre série de documentaires politiques a eu un grand écho en *Algérie* : la série de films de montage intitulée *le Colonialisme sans empire*, réalisée par A. Meddour, qui retrace les moments forts de la décolonisation dans le tiers-monde (Dien-Bien-Phu ; Suez ; Cuba). Cette suite, une authentique création, a exigé le visionnage de *dizaines* de kilomètres de documents filmés d'archives et reflète bien l'ambition actuelle de la R.T.A. de tenter des expériences diverses dans le champ de l'information politique.

Cette même ambition l'a conduite à diffuser (cas unique dans le monde arabe) les films de la documentariste libanaise Jocelyne Saab sur le Liban dans la guerre civile, ou sur la question du Sahara occidental. Il en a été de même pour le film politique du cinéaste mauritanien Med Hondo : *Nous aurons toute la mort pour dormir*. Des chanteurs progressistes arabes comme Marcel Khélife, Khaled el Haber, le *poète syrien* Nizar Kabani ne rencontrèrent les masses arabes qu'à travers les émissions que leur a consacrées la R.T.A.

Faut-il en déduire que tout va pour le mieux dans le meilleur des *mondes ? Dans une société* qui se construit encore et qui se souhaite égalitaire, l'information télévisée doit encore se libérer de nombreux carcans bureaucratiques et se « décontracter » formellement, pour être à la hauteur des exigences d'un peuple composé en majorité de jeunes (60 % de la population a moins de vingt ans) convaincus que, si les principes politiques de base d'une information sont justes, celle-ci peut devenir un véritable « spectacle » et, partant, procurer un authentique plaisir esthétique.

ABOU B.,
rédacteur en chef
de la revue « les Deux Ecrans ».

Recherches universitaires

LES ETATS-UNIS ET L'INDÉPENDANCE DU MAROC

MALAPARTE pourfendait « ces Anglais chez qui l'amour de la liberté n'a d'égal que le mépris de la liberté des autres peuples ». A lire la thèse de M. Fehed Yata (1), la même critique amère vient à l'esprit — mais dirigée, cette fois, contre les Etats-Unis et la France. Double paradoxe des politiques marocaines de Washington et de Paris : pendant des décennies, les Etats-Unis, tenants du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, récusent le protectorat français sur le Maroc... pour mieux prolonger leurs propres privilèges — droits extraterritoriaux, capitulations et autres immunités fiscales ; accusés par la France de camper sur une position anachronique, ils répliquent que les héritiers de 1789 « protègent » *un peuple qui n'a pas vraiment demandé leur protection...*

Les mesquineries, les lâchetés, les erreurs graves de l' « impérialisme vieux style » *peuvent sembler bénignes, comparées aux crimes perpétrés par les folies totalitaires d'aujourd'hui ; elles sont parfois occultées par les apaisants discours « anti-hégémonies » qui fleurissent dans une France redevenue puissance moyenne ; elles n'en firent pas moins de l'Occident une sorte de citadelle assiégée du conformisme et des privilèges. Cette geste du vieil impérialisme, M. Fehed Yata l'éclaire à travers l' « étude de cas » marocaine, ce long récit des relations triangulaires Etats-Unis-France-Maroc qui nous mène de l'établissement du protectorat à la reconquête de l'indépendance. Une ambiguïté subsiste cependant sur les véritables intentions de l'auteur : son but était-il de rédiger un essai historique ou d'apporter une contribution à la théorie des relations internationales ?*

*L'essai historique serait plutôt réussi — et toujours intéressant, malgré une certaine hétérogénéité des parties qui le composent. Il ouvre sur le mythe, sur la légende des siècles maroco-américaine (l'histoire des peuples est faite d'affects plus que de représentations claires et distinctes...) : naissance de l'idylle entre les Etats-Unis et l'*Empire chérifien avec le traité conclu le 23 juin 1786 par *le sultan sidi Mohamed ben Abdallah et Thomas Barclay ; une idylle qui tend à s'altérer à l'approche du grand rendez-vous d'Algésiras, les Etats-Unis étant partie prenante au processus qui va mener à l'aliénation de la souveraineté marocaine. Suit un morceau d'histoire diplomatique très traditionnelle, mais très utile : les tentatives faites par la France pour dépasser l'Acte d'Algésiras, les tractations secrètes menées par l'ambassadeur à Berlin, Jules Cambon, mais aussi les réticences des Etats-Unis, leur refus d'adhérer à la convention franco-allemande du 4 novembre 1911, leur tardive reconnaissance, le 15 janvier 1917, du protectorat français.*

Consacrée à l'impact de la présence américaine au Maroc à partir de 1942, la partie suivante est la plus vivante et la plus riche : l'entrevue historique d'Anfa entre Franklin Roosevelt et Mohamed V (un marché de dupes ? « Roosevelt, sûr de lui, de sa puissance et des perspectives qui s'offraient à son pays, n'a pas pris d'engagements sérieux et définitifs. Mohamed V, par contre, n'avait aucune raison d'estimer à la légère les résultats d'une telle conversation »), *la prise de conscience du mouvement natonaliste marocain, face à une administration française désorganisée par les luttes sévères*

Par CHARLES ZORGBIBE

entre pétainistes, gaullistes et « giraudistes », et alors que se développe une nouvelle idéologie dominante, anticolonialiste, avec la charte de l'Atlantique, sont remarquablement analysées. Les notations aiguës abondent : sur les accords Weygand-Murphy de 1941, curieusement conclus « entre un Etat quasiment allié à la Grande-Bretagne et un vassal de l'Allemagne hitlérienne », *sur la Déclaration de Brazzaville de 1944, remise dans sa perspective exacte, celle d'une réplique à la charte de l'Atlantique et du rejet de toute idée d'autonomie, alors qu'elle est trop souvent interprétée à la lumière de processus de décolonisation entamé quinze ans plus tard.*

LES ultimes développements sont consacrés aux préoccupations des Etats-Unis après le second conflit mondial : égalité commerciale, implantation de bases militaires, comportement à adopter face à la revendication nationale. Mais la place accordée à l'arrêt du 27 août 1952 de la Cour internationale de justice sur le statut des ressortissants des Etats-Unis au Maroc semble excessive : des développements juridiques bien monolithiques brisent le rythme de cette thèse de science politique ; on conviendra cependant de l'importance politique de l'arrêt (le Maroc, même sous le protectorat, a conservé sa personnalité d'Etat), qui nous entraîne fort loin de la traditionnelle complainte du pauvre juge international. Surtout, la présentation d'une idée juste — la part plus grande que les Etats-Unis font, dans le contexte de la guerre froide, aux considérations géostratégiques, modifie leur politique marocaine — est altérée par le schématisme et le manichéisme qui dominent dans la description de l'environnement international. Reste que les contradictions inhérentes au messianisme nord-américain sont bien saisies — même s'il s'agit moins d'imaginer avec l'auteur un choix radical entre deux « lignes diplomatiques », celle « anticolonialiste, proclamée par Roosevelt et la charte de l'Atlantique », *celle « du plan Marshall, de la guerre froide, de la guerre de Corée, du pacte Atlantique, de l'équilibre de la terreur » — que de retracer une tension constante entre le style national des Etats-Unis et le nouveau réalisme politique, et un ajustement difficile, variable selon les périodes, entre les préoccupations géostratégiques et le combat pour la démocratie.*

Revenons à la question liminaire : essai historique ou contribution à la théorie des relations internationales ? L'auteur a présenté, dans les premières pages de sa thèse, un brillant cadre théorique... qui a finalement peu servi. La peinture des « sous-acteurs » est esquissée — lobby français du Maroc, nationalistes du « Roosevelt Club » marocain, hommes d'affaires américains — mais leur jeu n'est pas reconstitué ; il aurait pourtant été extrêmement intéressant de percevoir la compétition entre différents groupes d'intérêt américains, par exemple entre milieux militaires, tenants d'un atlantisme orthodoxe à l'heure de l'implantation des bases militaires américaines en « sous-traitance » de la France, et responsables syndicaux, voués au combat anticolonialiste et parrains des organisations ouvrières marocaines.

De même, la relation avec l'environnement international n'est pas suffisamment soulignée : une démarche quasi structuraliste aurait été nécessaire, le dessin à traits forts du système international — celui de l'alliance antifasciste et de la charte de l'Atlantique, celui de la guerre froide et d'une bipolarité relativement rigide, celui de Bandoeng et de l'afro-asiatisme — à l'intérieur duquel se love chaque séquence des rapports maroco-américains. L'impact de la montée du non-alignement sur la détérioration des rapports entre Washington et Rabat quelque temps après l'indépendance marocaine n'est-il pas plus important, finalement, que celui des erreurs psychologiques commises par les dirigeants des Etats-Unis dans leur souci de solidarité avec la France ?

(1) *Les Etats-Unis d'Amérique et l'indépendance du Maroc*, thèse de troisième cycle (science politique), université de Paris-I, 1979 (sous la présidence de Marcel Merle), 262 pages ronéotées.

Dans les revues...

Les rapports entre l'Union soviétique et les Etats-Unis et leurs conséquences sur l'instabilité dans le tiers-monde constituent l'essentiel de la dernière livraison de **FOREIGN AFFAIRS** ; on y trouve aussi une étude sur la sécurité dans le Golfe. (Vol. 57, n° 4, printemps 1979, 3 dollars. - P.O. Box 2615, Boulder, Colorado 80 322, Etats-Unis.)

Dans **COMMUNISME**, outre un exposé des rapports politiques entre la Chine, le Vietnam et le Cambodge, un « Dossier anthropologie » s'attache à déterminer le rôle et les limites d'une anthropologie marxiste avec un débat entre J.-L. Amselle, J. Copans et C. Meillassoux, et une réflexion de E. Terray. J. Sapir s'applique, quant à lui, à étudier le lien entre la politique extérieure de l'U.R.S.S. et son armée. (N° 4, trimestriel, 18 F. - CRES, B.P. 60, 75721 Paris Cedex 15.)

La relaxation de quatre criminels par la *justice de l'Allemagne de l'Ouest*, d'une opportunité d'autant plus saisissante qu'elle coïncidait avec la projection d'Holocauste et l'émotion provoquée par le film en Allemagne même, offre l'occasion à **DOCUMENTS**, revue des questions allemandes, d'évoquer les réactions à ce double événement et de poser la question de la prescription. (Juin, trimestriel, 18 F. - 50, rue de Laborde, Paris-8e.)

LA REVUE DES DEUX MONDES fait une place particulière au séjour à Paris du président et de Mme Tsatos. L'aspect officiel de cette visite est d'autant moins négligé qu'elle avait été précédée d'articles plus spécifiquement politiques. Mais c'est surtout l'amitié et la culture qui sont mis en évidence. (Juin, mensuel, 14 F. - 15, rue de l'Université, Paris-7e.)

Un excellent article d'Uri Devis dans ***MERIP REPORTS***, *sur l'implantation* israélienne dans les territoires occupés. L'auteur prend en considération les divers éléments qui font de cette stratégie une politique d'occupation systématique : pas seulement la création de *nouvelles colonies en des points géographiques* bien déterminés, mais aussi la construction de routes, le contrôle des ressources hydrauliques, l'organisation de la protection militaire des cultures israéliennes, etc. (N° 78, juin, dix numéros *par an, le n° : 1,35 dollar. - P.O.* Box 3122, Columbia Heights Station, Washington D.C. 20010.)

JOURNAL OF PALESTINE STUDIES consacre une analyse à la course aux armements des pays arabes face à *Israël*, Etat qui a réussi de 1950 à nos jours à se forger une surpuissance militaire grâce à la complicité des pays occidentaux, dont la France. (Vol. 8, n° 3, printemps *1979. - P.O. Box 11, 7164 Beyrouth*, Liban.)

Derrière la guerre sainte d'un islam d'apparence rétrograde, la revue **REPERES**, cahiers du CERES, montre avec un article de G. Baguet, la renaissance qui pointe au travers d'une crise d'identité. On y trouve aussi un très bref aperçu sur le programme européen des travaillistes. (N° 63, avril-mai, dernier paru, mensuel, 15 F. - 13, boulevard Saint-Martin, Paris-3e.)

Un numéro de **CROISSANCE DES JEUNES NATIONS** entièrement consacré, lui, à l'islam — et d'un point de vue œcuménique : *sa compatibilité au monde moderne*, son humanisme, le spiritualisme qu'il contient y reçoivent une sorte d'hommage. (N° 207, juin, 3 F. - 163, boulevard Malesherbes, 75849 Paris Cedex 17.)

Un thème unique pour **ESPRIT** (n° 5) : « Les juifs et la modernité ». Mais il faut entendre que cette modernité a plus de deux siècles : on la date des Lumières et de la Révolution. C'est-à-dire de la « normalisation » : les juifs ne sont *plus — en principe —* « distingués ». Mais alors, comment parler, dès ce temps-là, de l' « Europe » qui continue de comprendre les terres de l'antisémitisme militant et violent ? Qui plus est : cette modernité même, comme le pense l'auteur d'une des contributions, est-elle en passe de finir ? Reste l'interaction judaïsme-Occident. Un titre à signaler dans le numéro qui vient de paraître : « De la révolution culturelle à la démaoïsation. » (Nos 5, mai, et 6, juin, mensuel, 25 F. - 19, rue Jacob, Paris-6e.)

Sur la couverture de **L'ARCHE**, une figure inattendue. Celle du comte de Paris. C'est que les juifs ne sont pas absents des Mémoires de l'héritier des quarante rois, aussi la sympathie qu'il leur témoigne a-t-elle incité la revue du judaïsme français à lui demander un entretien où il développe longuement son *point de vue sur le destin juif et sur* l'Etat d'Israël. Non sans répudier énergiquement Maurras, et prendre ses distances à l'égard des monarchistes. D'autre part, une étude de Salomon Malka, avec ce mot d'un Italien : « L'Italie n'a *jamais eu de politique étrangère.* » (Juin, mensuel, 7 F. - 14, rue G.-Berger, Paris-17e.)

Abdallah Baroudi apporte dans **LES TEMPS MODERNES** un éclairage intéressant *au conflit du Sahara occidental* en faisant ressortir l'intérêt que le régime marocain trouve à ses propres défaites militaires et à la tension entretenue avec l'Algérie. (N° 394, mai, 20 F. - 26, rue *de Condé, Paris-6e.)*

Signalons aussi les deux derniers numéros de **SAHARA-INFO** qui présentent ce même conflit du point de vue de la République arabe sahraouie démocratique. (Nos 32-33 et 34-35, mensuel, 5 F. - B.P. 236, 74264 Paris Cedex 06.)

Un dossier de **PROJET** sur l' « Afrique, enjeu international » qui comprend trois volets complémentaires : géopolitique et stratégies, de P. Dabezies ; ressources et marchés, de A. Farhi ; la dépendance alimentaire, par H. de Farcy : les trois pôles des chances et des difficultés de l'Afrique. (N° 136, juin, 13 F. - CERAS, 15, rue R.-Marcheron, 92170 Vanves.)

La convention de Lomé et son renouvellement font l'objet dans **AUJOURD'HUI L'AFRIQUE** d'une étude de Fran*çoise de Flohic : elle y fait le point des* efforts et des lacunes au centre des dissensions actuelles entre la C.E.E. et les A.C.P. (N° 16, trimestriel, 12 F. - 9, place J.-Jaurès, 93108 Montreuil.)

NON-VIOLENCE POLITIQUE *participe* à la lutte internationale contre l'apartheid et invite les Français à se joindre à ce combat dans un numéro militant. (N° 16, juin, 4,20 F. - 20, rue du Déviolet, 45200 Montargis.)

A l'heure où la Fédération française de rugby s'oppose à l'annulation de la tournée sud-africaine au nom de l'apolitisme du sport, **APARTHEID NON** vient préciser à point la réalité politique du racisme sportif en *Afrique* du Sud. *(N° 30,* avril-mai, 5 F. - 46, rue de Vaugirard, Paris-6e.)

Un dossier sur le tourisme africain dans **AFRICA REPORT** : *le mythe touristique et les problèmes politiques qu'il* pose. Ernest Harsch y traite par ailleurs de l'apartheid en Afrique du Sud du point de vue des conditions de vie des squatters. (Vol. 24, n° 3, mai-juin, 2,25 dollars. - Africa Report, Transaction *Periodicals Consortium, Rutgers University*, New-Brunswick, New-Jersey, 08903 Etats-Unis.)

Le dernier numéro paru du **BULLETIN DE O.A.C.I.**, publication de l'Organisation de l'aviation civile internationale, concerne le transport aérien en Afrique : la situation actuelle et les enjeux de son développement. (Vol. 34, n° 5, mai, abonnement : 20 dollars. - 1000 Ouest rue Sherbrooke, Montréal, Québec, Canada H 3 A 2 R 2.)

Le Centre d'études économiques et sociales d'Afrique occidentale (CESAO) publie un numéro spécial de sa revue ***CONSTRUIRE ENSEMBLE*** consacré au sens de son travail et à ses objectifs. Intéressante tentative en Afrique, fondée sur la participation villageoise à son propre développement. (Numéro spécial, mai-juin 1978, dernier reçu, abonnement 70 F. - CESAO, B.P. 305, Bobo-Dioulasso, Haute-Volta.)

Le rapport colonial à travers le langage, et le rapport contemporain des races dans l'amour, deux des thèmes étudiés à travers la culture actuelle de l'Afrique par la revue **L'AFRIQUE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE**. (N° 51, trimestriel, 20 F. - 32, rue de l'Echiquier, Paris-10e.)

Dans les **ETUDES**, A. Rouquié, du Centre d'études et de recherches internationales, pose la question de l'Uruguay, « Etat-garnison » : comment l'armée a-t-elle pu investir une nation, une société parmi « les plus développées et les plus européennes de l'Amérique latine », maintenant « en voie de sous-développement » ? Par quel « destin tragique » l'existence même de cette nation se trouve-t-elle désormais menacée ? *(Juin, mensuel, 14 F. - 15,* rue Monsieur, Paris-7e.)

« Où en est le capitalisme agraire chilien », tel est le titre de l'article de R. Santana dans **NOUVELLES CAMPAGNES** *qui trace un tableau précis de la* politique menée par la junte militaire pour lier le secteur agricole au capitalisme international agro-industriel. (N° 4, avril-mai, cinq numéros par an, 12 F. - B.P. 3232, 31036 Toulouse Cedex.)

Deux articles, l'un sur le Brésil, l'autre sur l'Iran, présentent dans **COUNTERSPY** le rôle et la place que la C.I.A. peut tenir dans la répression politique. (Vol. 3, n° 4, avril-mai, 2 dollars. - Box 647, Ben Franklin Station, Washington DC 20044.)

Sur les perspectives de la production de pétrole et de gaz dans les pays en voie de développement, leurs besoins financiers et techniques, la revue **FINANCES ET DEVELOPPEMENT** publie une étude dans la logique de la politique de la Banque mondiale et du F.M.I. (Vol. 16, n° 2, juin, gratuit. - International *Monetary Fund Building*, Washington, DC 20431, Etats-Unis.)

Le problème de la sidérurgie française replacé dans le contexte de la lutte pour les matières premières fait l'objet d'une étude claire et documentée de **L'ECONOMIE EN QUESTIONS**. (N° 10, mai-juin, 5 F. - « Pour la lutte », B.P. 80, 75922 Paris Cedex 19.)

ECONOMIE RURALE a consacré son avant-dernier numéro à l'agriculture du Québec, planification, cadre juridique et administratif du marché, rôle des coopératives, revenus agricoles : un tableau de la situation et des perspectives. Le dernier numéro traite des problèmes d'économie en agriculture à propos du deuxième congrès européen des économistes agricoles tenu à Dijon en septembre 1978. (Nos 130 et 131, mars-avril et mai-juin 1979, 45 F. - Société française d'économie rurale, route de Saint-Cyr, 78000 Versailles.)

FUTURIBLES prévoit, cette fois, le futur par siècle et même par millénaire ; mais pour des régions très définies : Carole Médrinal dessine, avec une prudence toute scientifique, le Proche-Orient en *2000* ; elle reprend d'ailleurs en le révisant le projet élaboré en Israël, alors que les Egyptiens préfèrent « n'y pas penser ». De son côté, c'est le Japon du vingt et unième siècle que projette Masahiro Sakamoto dans une description *très précisément articulée*, avec graphiques et coordonnées. (Mai, dernier paru, mensuel, 20 F. - 55, rue de Varenne, Paris-7e.)

Les **CAHIERS UNIVERSITAIRES CATHOLIQUES** *analysent la substance et* l'odeur de l'argent : économie, science monétaire, inflation, mais surtout fléau ou « démon » : l'argent « caricature de Dieu ». (mai-juin, bimestriel, 8,50 F. - 170, bd du Montparnasse, Paris-14e.)

Un guide européen des droits des militaires selon les pays d'Europe est présenté par **LE SOLDAT**, qui se penche, aussi, sur la question du syndicalisme dans l'armée. (N° 2, mai-juin, sixième année, 3 F. - I.D.S., B.P. 112, 75825 Paris Cedex 17.)

Il faut lire dans la **REVUE HISTORIQUE DES ARMEES** une nouvelle contribution d'André Wartelle à l'identi*fication du site d'Alésia, telle* qu'elle a été établie par l'archéologue André Berthier. L'étude, aussi savante qu'objective, du *texte de César* montre à l'évidence : d'abord, que non seulement la géographie mais la stratégie et la tactique sont totalement incompatibles avec le site « officiel » d'Alise-Sainte-Reine ; ensuite, qu'elles collent parfaitement avec le site identifié par A. Berthier, après élimination méthodique de tous les sites possibles. (N° 1, 1979, dernier paru, trimestriel, 30 F. - Château de Vincennes, 94300 Vincennes.)

Francis Anguéra, ingénieur des télécommunications, fait le point, dans **TELEQUAL**, sur la question aujourd'hui tant débattue des télétextes. (N° 7, mai, trimestriel ; abonnement annuel 150 F. - *4, rue de Savoie, 75006 Paris.)*

Jean-Pierre Faye poursuit allégrement la publication de l'**ALMANACH DU PERE DUCHESNE ET DE SON NARRATEUR**. Dans le style sans-culotte, il est on ne peut plus à la page. Par exemple, sur les interdits divers et multiples dans les « pays allemands », motivés par des doutes rudement sanctionnés, relativement à la « fidélité à la Constitution ». Ainsi, le cas d'une jeune enseignante « frappée par l'interdiction d'enseigner parce qu'elle avait soutenu l'Appel d'Augsbourg appelant à lutter contre toute interdiction ». (1978, annuel, le cahier numéroté, illustré de gravures sur bois, 20 F. - Argan, 43, rue Hallé, Paris-14e.)

ECONOMIE ET HUMANISME, à propos du livre de Rudolf Bahro, pose la question d'une « alternative socialiste ». Tout autre *sujet : une bio-psycho-physiologie* du « Prof ». Par lui-même, et vu de l' « autre côté » : élèves, parents. (Mai-juin, bimestriel, 25 F. - 99, quai G.-Clemenceau, 69300 Caluire.)

C'est encore « l'Alternative » de Bahro qui nourrit, dans **CRITIQUE COMMUNISTE**, la réflexion de Pierre Frank : le « socialisme réellement existant » (que d'autres disent irréel et inexistant) était-il historiquement nécessaire ? D'autres questions, posées par D. Berger, à la veille du vingt-troisième congrès du P.C.F. Et une tentative de R. Lew pour saisir la Chine dans ses mouvements rapides et contrastés. (Juin, dix numéros par an, 20 F. - Editions de la Brèche, 99, rue de l'Ouest, Paris-14e.)

CINÉMA

CAHIERS DU CINEMA publie, entre autres, un entretien avec Thomas Harlan, auteur du remarquable documentaire Torre Bela *sur la révolution portugaise*. (N° 301, juin, mensuel, 15 F. - 9, passage de la Boule-Blanche, 75012 Paris.)

Entre Stockholm et Marseille : dix millions d'étrangers (d'émigrés) auxquels les cinéastes *se sont souvent intéressés* mais dont les films demeurent, en général, peu connus ; pour aider à faire apprécier ces « cinémas de l'émigration », la revue **CINEMACTION** vient de constituer un volumineux dossier (240 pages) *où on pourra lire, en particulier, des* textes de Tahar Ben Jelloun, Gilbert Rochu, Alain Aubert et Mouny Berrah. (N° 8, été, trimestriel, 30 F. - 38, rue de Chanzy, 75011 Paris.)

« La thématique du cinéma algérien » est étudiée par Christian Bosséno dans **LA REVUE DU CINEMA** (Image et Son). Dans cette même livraison : un intéressant recueil des principales théories latino-américaines « pour un cinéma de libération » (textes de G. Rocha, J. Sanjines, F. Solanas, J. Garcia Espinosa, C. Alvarez...). (N° 340, juin, mensuel, 10 F. - 3, rue Récamier, 75341 Paris Cedex 07.)

Dans ***LES DEUX ECRANS*** : des entretiens avec les réalisateurs algériens M. Bouamari, A. Rachedi et Farouk Béloufa ; une analyse de Nahla, film de ce dernier cinéaste, et des propos de Med Hondo au sujet du long métrage qu'il *vient d'achever, West Indies*, sur l'histoire de la traite des Noirs. (N° 13, mai, mensuel, 5 DA. - 7, bd Khémisti, Alger.)

Gilles Cèbe et Scott Eyman entreprennent, dans *ECRAN 79*, de faire redécouvrir le cinéaste américain Clarence Brown, dont ils publient une biofilmographie très complète. A lire également, un texte de Gérard Lenne : « Néo-fascisme dans le jeune cinéma américain ». (N° 81, juin, mensuel, 15 F. - 60, avenue Simon-Bolivar, 75019 Paris.)

INGOUVERNABLE ITALIE ?

(Suite de la première page)

Toutes les tentatives pour comprendre où plongent les racines de la violence et pour dénoncer les fautes du pouvoir ont été taxées de lâcheté ; toutes les oppositions contre l'unanimisme étouffant et la distribution des fonds publics et des postes de responsabilité essentiels sont devenues des actes de poujadisme fasciste ; toutes les protestations contre les mesures autoritaires, censées viser le terrorisme sans toutefois le combattre véritablement, sont dénoncées comme une forme de complicité avec les Brigades rouges. Après la défaite, voilà qu'un important dirigeant communiste, M. Giancarlo Pajetta, déclare qu'il faut être un imbécile pour soutenir que la politique du P.C.I. était juste et que seule son application était erronée. Hier encore, pourtant, quiconque jugeait erronée cette *politique et prévoyait une défaite inévitable* pour la classe ouvrière italienne plus que pour le P.C.I. était traité de crapule fasciste.

De leur côté, les démocrates-chrétiens ont suivi leur stratégie de toujours, attirant davantage encore les communistes dans le marais du compromis et de l'immobilisme, et comptant retirer de leur échec et du développement de la violence *terroriste* les *fruits d'un reflux vers* la droite du corps électoral.

Mais eux aussi avaient fait un mauvais *calcul : l'« enchantement de la bipolarité »* qui, depuis quelques années, affligeait la politique italienne semble s'être évanoui. Les Italiens ont voté au centre, ou bien ils ont voté contre. Les choses ne sont certainement pas plus faciles, au contraire : du moins sont-elles plus claires.

On recommence maintenant à parler de formules, de combinaisons plus ou moins compliquées pour sortir de l'impasse. La *D.C. avec les seuls partis laïcs du centre* n'atteint pas la majorité absolue. Est-il *possible de gouverner contre les communistes* et contre les syndicats, qui reviendraient à une opposition dure ? Que reste-t-il alors ? Sans les communistes, il n'y a que le centre-gauche, en compagnie des socialistes, appoint faible mais indispensable. Mais les socialistes vont-ils vouloir *répéter une expérience qui, dans le passé,* s'est révélée suicidaire pour eux ? Ou bien faut-il faire comme si de rien n'était et recommencer avec l'unanimisme catho-communiste ?

Telles sont les questions insipides qui reviennent de façon cyclique dans ce qu'on appelle le « *débat* » entre dirigeants politiques italiens. Mais est-ce vraiment une nouvelle combinaison, une nouvelle *trouvaille qui va finalement permettre* aux gouvernants de gouverner ?

La « gouvernabilité » du pays a été le thème constant de la campagne électorale, et risque de le rester même. Comme tous les faux problèmes, elle semble arranger tout le monde.

L'Italie n'est pas gouvernable, disent les démocrates-chrétiens, parce que nous ne sommes pas suffisamment forts ; il *faut passer du système électoral proportionnel* à un scrutin majoritaire, de façon qu'il y ait des majorités nettes et durables. Certains socialistes, on ne comprend pas très bien pourquoi, ont, eux aussi, pris le parti de la modification du système électoral, et de la Constitution présidentielle. Ils ont peut-être l'illusion de répéter l'expérience française dans l'espoir de devenir plus forts que les communistes (avec l'avantage que cette supériorité est en train d'apporter aux socialistes français). Les communistes crient que c'est une escroquerie, comme en 1953, lorsque la D.C. fit une première tentative en ce sens, et ils soutiennent que l'ingouvernabilité naît du fait que la D.C. refuse de les accepter sans réserves au gouvernement.

Indécente unanimité

MAIS l'Italie est-elle véritablement ingouvernable ? C'est là une image que l'on affectionne parfois aussi dans certains pays étrangers : une Italie querelleuse, divisée, violente, byzantine, indisciplinée. Pourtant, l'Italie est une démocratie. Tous l'ont félicitée d'avoir voté à *86 % en faveur de l'Europe : quelle belle* preuve de maturité politique ! Il y aurait beaucoup à dire sur les sentiments européens de l'Italie. Il y aurait surtout beaucoup à dire sur l'absence de débat à ce sujet avant les élections et sur l'indécente unanimité de tous les partis, alors que les oppositions d'intérêts et, surtout, les risques que court notamment le sud de l'Italie dans une certaine Europe *auraient dû, pour le moins,* laisser apparaître des nuances sinon une véritable opposition. Mais les démocrates-chrétiens cherchent à l'extérieur les vetos anticommunistes qui leur permettront d'éterniser leur pouvoir ; les socialistes poursuivent le mirage des grandes social-démocraties de gouvernement ; *les communistes cherchent* une légitimation et une respectabilité. Tous sont unis dans leur commune impuissance, qui devient vocation à la servilité, recherche d'une condition subalterne dans de nouvelles instances de pouvoir remplaçant les ingouvernables institutions nationales, ainsi que l'a expliqué le plus européen, ou plutôt le plus multinational, des Italiens, le président de la *Fiat, M. Gianni Agnelli.*

Lui aussi, de même que les experts de la Commission trilatérale, considère sans l'ombre d'un doute *que l'Italie est ingouvernable* par excès de démocratie. Il faut donc lui en retirer un peu, changer les règles du jeu, juste assez pour que ceux qui doivent commander puissent continuer à le faire sans problèmes. Il y a comme un appel à vivre à l'ombre des puissants, à accepter pour l'Italie une sorte d'inutilité de la politique : mieux vaut abandonner aux Américains le souci *de la politique étrangère et militaire,* et aux Allemands la charge de l'économie.

Tous feignent de ne pas voir la plus aveuglante des évidences. L'Italie n'est pas ingouvernable : elle est, depuis trente ans, mal gouvernée, quand ce n'est pas *tout à fait dépourvue* de gouvernement. Ce n'est pas d'instabilité que souffre ce pays mais, au contraire, d'une excessive stabilité au pouvoir de ceux qui ne la gouvernent pas ou la gouvernent mal. Est-ce la pérennité de ce pouvoir que veulent garantir ceux qui réclament à grands cris une deuxième république ? C'est, du reste, ce *« mauvais-gouvernement non-gouvernement »* qui explique la fragilité chronique du pays et, simultanément, sa résistance stupéfiante à des crises si longues et si graves qu'elles auraient renversé le régime de tout autre pays.

Il existe en effet deux Italies, dont l'une est cachée, « submergée » — comme il est de bon ton de la définir, — absolument parallèle à l'autre, celle des analyses et des statistiques officielles, qui semble toujours sur le point d'être engloutie mais *qui ne sombre jamais,* parce que sous l'eau, précisément, il y a l'autre, qui la porte sur ses épaules.

Sur le plan économique, par exemple, la catastrophe devrait s'être produite depuis un bon moment. Mais l'économie invisible supplée à la réalité de deux millions de chômeurs, du Sud ruiné, de la situation désastreuse des services publics, *du gaspillage des fonds publics, etc. Quelle est l'incidence de cette Italie* cachée et sauvage, surexploitée et pleine d'imagination, sur le produit national brut de l'Italie officielle ? Dix, vingt, certains disent même trente pour cent, par le jeu des petites entreprises familiales, du travail noir, des activités les plus *singulières, de l'illégalité diffuse.*

En 1978, les exportations italiennes ont augmenté de 11 %, un taux qui est parmi les plus élevés d'Europe, et l'on y trouve pêle-mêle des tissus, des peausseries, des chaussures, des tricots, 700 quintaux de *trompettes, trente mille accordéons* et jusqu'à des dizaines et des dizaines de milliers d'exemplaires du Coran, en arabe, à destination de l'Iran.

Un ministre des travaux publics pouvait déclarer il y a quelque temps que l'Etat avait complètement échoué en tant que constructeur de maisons, mais qu'heureusement il y avait eu un *boom* énorme des constructions illégales, qui a sauvé l'industrie de ce secteur et évité une terrible crise du logement. En somme, de la part d'un représentant de l'Etat, *c'était l'éloge de l'illégalité et du non-*gouvernement. D'autre part, quand les démocrates-chrétiens et les communistes ont voulu s'attaquer au problème du logement en faisant voter une loi dite du juste loyer, ils ont obtenu ce résultat que plus personne ne construit de maisons populaires en Italie et que les appartements à louer y ont totalement disparu du marché, alors qu'il en faudrait quatre *cent mille par an.*

Crise de légitimité

EN Italie, il y a plus de cinq millions de pensionnés pour invalidité civile. *Presque chaque famille a le sien.* Dans certains bourgs du Sud, où l'émigration est très forte et où l'on ne trouve plus un seul ouvrier agricole pour les travaux de la campagne, plusieurs milliards sont versés chaque année à titre d'indemnités de chômage. L'absentéisme est décrit comme catastrophique, mais en 1978 Fiat a fait des bénéfices exceptionnels. A Naples ou à Palerme, les enfants meurent encore de maladies datant du Moyen Age ; des milliers de personnes vivent de contrebande ; on estime que les chômeurs, les personnes sous-employées et les marginaux dépassent globalement sept millions ; mais le pays vient en tête pour les importations de whisky, de champagne et de *Rolls-Royce. C'est cette Italie-là, née du* mauvais gouvernement démocrate-chrétien, qui est définie comme « ingouvernable ».

Après 1968, le P.C.I. a commencé à tirer profit de cette situation, mais sans la *comprendre* véritablement, et davantage en profitant des erreurs des autres qu'en se fondant sur sa capacité à *donner des réponses nouvelles aux nouveaux* problèmes d'un pays qui commen*çait à se révolter.*

Dans tout l'Occident capitaliste, 1968 a été une année-clé, où a éclaté au grand *jour* une crise civile et culturelle qui n'a pas encore trouvé sa conclusion. La D.C. a réagi violemment à ces remous. C'est même ce refus global qui a déclenché la *mutation politique* profonde que connaît *ce parti* depuis lors.

En se posant contre tout ce que représentaient *les événements* de 1968 et d'après, la D.C., en un certain sens, a *découvert et cultivé* son identité de parti conservateur représentant des intérêts économiques et de classe bien précis, et a abandonné, en pratique sinon en théorie, l'équidistance sociale qu'elle revendiquait *précédemment en tant que parti catholique.* De son catholicisme, elle a gardé son hostilité à l'étatisme, sa confusion entre l'Etat et le parti, sa tendance et sa capacité à digérer et à neutraliser toutes les oppositions en optant pour l'immobilisme. Vocation dont le principal symbole *fut Aldo Moro, qui, après avoir englouti* les socialistes, se préparait à attirer dans les mêmes marécages les communistes qui, eux, poursuivaient avec le compromis historique le mirage de la légitimation démocratique.

La réponse de l'Etat démocrate-chrétien aux grandes craquements sociaux, politiques et syndicaux de 1968, et surtout de l'automne 1969, consista jusqu'en 1974 en une sanglante *stratégie de la tension,* avec les « massacres d'Etat » que l'on a depuis lors reconnus comme des faits historiques, et qui ont si *gravement mis en crise* la légitimité démocratique du pouvoir.

Mais en 1968 il y eut aussi l'invasion *de la Tchécoslovaquie, la fin de l'illusion* communiste et des illusions révolutionnaires des partis communistes occidentaux — à supposer qu'ils en eussent *encore*. Et l'échec de l'expérience d'Allende au Chili n'a fait que confirmer une autre impossibilité révolutionnaire, du *moins selon l'analyse des drigeants communistes* italiens. Devant cette double impossibilité révolutionnaire, le P.C.I., tout comme les communistes français, est sorti du grand remuement de ces années *fondamentalement démuni de projet politique.* Et il n'a pas non plus su se renouveler suffisamment pour interpréter les nouveaux mouvements qui agitent la *société et auxquels* il s'oppose de fait, au contraire, au moment même où ils le renforcent. Une réaction qui n'est pas sans similitude avec celle de la démocratie chrétienne.

C'est de là que naît le grand paradoxe, la *grande équivoque* de l'évolution politique de l'Italie depuis 1974.

La rupture se situe sur le terrain des droits civils, avec le *référendum* sur le divorce de 1975 que le petit parti radical imposa au pays. Le P.C.I. n'a pas voulu cette bataille, il a fait tout ce qu'il pouvait pour l'éviter ; obligé de la livrer, il l'a remportée en même temps que les autres, *mais comme avec surprise,* comme *malgré lui. Dans le sillage de cette* rupture du référendum est venu le triomphe électoral communiste de 1976. Mais ce *triomphe,* qui était un appel l'invitant à la bataille contre la D.C. en se faisant l'interprète des ferments nouveaux qui *agitaient le pays,* le P.C.I. l'a au contraire *interprété, à sa façon et selon sa nature,* comme un appel à l'ordre et au compromis. Non que cela ne correspondît pas aux souhaits de certaines *franges* de la *petite bourgeoisie* qui, pour la première fois, s'étaient tournées vers le P.C.I. ; mais c'était surtout que, dans l'intervalle, *la D.C. était devenue le vrai parti des masses* d'ordre, sur le modèle des grands partis conservateurs européens. En se modernisant, en un sens, mais en se *déplaçant toujours plus* vers la droite. Et c'est précisément à ce moment que le P.C.I. l'absout de tous les péchés, lui *offre des compromis salvateurs, la suit à droite, laissant complètement* à découvert dans la société italienne une zone de dissension qui, inévitablement, bascule dans la contestation indifférenciée, *le désespoir terroriste,* le dégoût à l'égard des partis et de la politique. En attendant, les *communistes, privés d'un réel projet* de transformation de la société, se contentent pour se *légitimer* comme force de gouvernement de se poser comme seul « parti d'ordre » capable de s'opposer à la violence terroriste. Le terrorisme devient leur seul argument politique, leur *véritable alibi.*

Cependant, la D.C. poursuit la tactique inspirée par Moro, qui consiste à hypnotiser l'adversaire. Le P.C.I. reste maintenu hors du gouvernement, devant la porte, quémandant le droit d'entrer ; en attendant rien ne change, et la gestion des grandes villes et des *provinces* où le P.C.I. *a le pouvoir* est une faillite. On met une *sourdine à tous les combats. On offre au* capitalisme italien un tremplin de relance avec l'organisation du travail noir, la surexploitation des marginaux, le recul ouvrier. Les luttes pour les droits civils, pour les jeunes, les femmes, pour l'écologie, contre le nucléaire, pour une *organisation différente du travail, pour l'avortement,* etc., sont progressivement abandonnées aux groupes autonomes ou aux seuls radicaux. La défense des garanties constitutionnelles finit par être identifiée à la complicité avec la violence. La mairie de Turin, dirigée par les communistes, *prépare un questionnaire sur le terrorisme,* dans lequel on invite la population à la délation anonyme de masse. Le contrôle des grands partis sur les moyens de communication nationaux devient étouffant. *Cependant,* de la base communiste, les protestations s'élèvent avec une énergie *croissante. Le parti se voit contraint de* retirer son appui au gouvernement et pousse à des élections anticipées en espérant limiter les dégâts. La D.C., qui espère un reflux vers la d r o i t e, est d'accord.

Mais les *résultats* des élections ont *déjoué ces calculs.*

Un bruit de tonnerre

LE P.C.I. s'attendait à perdre les voix *modérées de la petite bourgeoisie,* et *il a, au contraire, été abandonné par les* jeunes, par les ouvriers des banlieues industrielles, par les gens du Sud, qui se sont sentis trahis. Non seulement, pour la première fois depuis l'après-guerre, il perd des voix, mais il les perd dans son *électorat traditionnel. Ces électeurs ont voté pour les radicaux, ou bien* n'ont pas voté du tout. Les radicaux, taxés de poujadisme indiscriminé, gagnent en *réalité exclusivement des voix de gauche.* Si le parti socialiste n'a pas eu le succès qu'il escomptait, c'est parce que, au lieu de jouer jusqu'au bout le rôle de force socialiste libertaire qui devrait être le sien, il s'est présenté, de façon ambiguë, comme une sorte de parti-arbitre, à mi-*chemin entre la D.C. et les communistes.* Les Italiens n'ont pas encore oublié les très mauvaises performances des socialistes dans les gouvernements de centre-gauche, médiocres et corrompus comme ceux qui les avaient précédés, et ils n'ont pas confiance.

La D.C., d'autre part, n'a pas glané les votes fascistes, ni ceux du centre, qui sont revenus aux partis laïcs. Sa physionomie de parti conservateur s'est accusée, la situant dans une zone électorale bien précise. Ses électeurs, pas plus que les *laïcs modérés, ne veulent du compromis* historique.

Communistes et démocrates-chrétiens *polarisent encore la grande majorité des* suffrages du pays. Mais, pour la première fois, ils entendent le bruit de tonnerre d'un électorat nouveau, qui ne se résigne pas et commence à s'agiter. Les millions d'abstentions, les bulletins blancs, *les votes radicaux* témoignent de cette nouveauté.

La D.C. sent le risque de voir contesté son rôle de pivot inamovible du système et cherche à changer les règles du jeu, comme font toujours ceux qui ont le pouvoir quand ils sont mis en difficulté. Ce sera le thème des prochains mois, et on verra bien si les socialistes tomberont dans le piège.

Pour la gauche et pour les communistes, le problème est de fonder une nouvelle force, un instrument qui leur permette d'épouser les énormes exigences de renouvellement qui parcourent le pays. Personne ne peut plus prétendre détenir la vérité, à moins de se contenter de sa propre vérité, mesquine et limitée, pour s'y barricader, comme dans les ghettos des années 50.

Il est probable que les dirigeants politiques italiens vont s'obstiner dans leur liturgie de formules creuses, sans rapports *véritables avec le pays réel. De même* que le pays réel fuit les rapports avec eux. Si les choses se passent de cette façon, avec l'aggravation des difficultés économiques internationales qui s'annoncent, la situation se dégradera encore davantage, et l'Italie « submergée » ne *pourra pas sauver le pays à l'infini en* payant le prix des fautes des autres. Emergeront alors des forces dont la vocation éternelle est surtout de se passer de démocratie et de liberté.

FERDINANDO SCIANNA.

Un film de Thomas Harlan

«Torre Bela», histoire d'une lutte paysanne au Portugal

L'ELAN révolutionnaire qui secouait le Portugal après les événements d'avril 1974 encouragea les paysans pauvres *de la région de Manique* et de Lapa (au centre du pays) à occuper l'immense propriété (19 000 acres) du duc de Lafoes, « Torre Bela », presque entièrement en friche, dans l'espoir de la cultiver collectivement et d'y constituer, *dans une région politiquement* hostile, une puissante *commune populaire.*

C'est cette entreprise qu'a filmée Thomas Harlan, exceptionnellement présent sur les lieux, avec son équipe, dès le début de cette aventure humaine et politique. Le réalisateur (avec son opérateur Russell Parker) a suivi *le déroulement de toutes les* phases de l'existence de cette coopérative agraire, depuis l'élection du premier comité populaire jusqu'à l'extinction du souffle révolutionnaire et l'affaissement de la dynamique collectiviste, en *passant par les affrontements* avec les laquais du duc ou la police armée, les rencontres avec les officiers du M.F.A., les discussions (interminables) sur l'autogestion, etc.

Harlan est parvenu, dans ce documentaire, à condenser, mieux que dans une œuvre de fiction, tous les espoirs et à souligner *toutes les déceptions et les difficultés de la révolution* portugaise. Sa caméra est omniprésente : les propos importants, les scènes significatives sont enregistrés systématiquement, puis montés avec une très grande adresse politique et cinématographique (le monteur, Roberto Perpignani, t r a v a i l l e habituellement avec B. Bertollucci) ; le cinéaste ne pose *jamais de question, n'intervient* à aucun *moment* ; il prélève, avec tact et délicatesse, les images et les sons de la réalité qui l'entoure et dans laquelle il se trouve comme un poisson dans l'eau.

LA scène de l'occupation du manoir du duc est, de ce point de vue, une séquence désormais anthologique : le groupe de paysannes et de paysans (tous âges mêlés) pénètre, de moins en moins précautionneusement, dans la maison de leur maître (un véritable palais) et découvre intrigué, offusqué, ébloui, un univers d'objets délicats, de bibelots précieux, insoupçonnés, vains ; des photos d'une vie familiale aristocratique, opulente et distinguée ; ils ouvrent, gênés, rieurs, des tiroirs bondés de linges soyeux et parfumés, de dentelles extravagantes... Ils s'émerveillent devant le luxe baroque de la chapelle, la richesse de la bibliothèque... Cette *rencontre* (ce *choc) de deux mondes,* celui des serfs et celui des seigneurs ; cette irruption des premiers dans le décor, soudain insolent, des seconds (on ne peut s'empêcher de penser à l'entrée des mendiants dans la maison des maîtres à *la fin de Viridiana,* de Luis Buñuel) est ici filmée, pour la première fois, dans son pas-à-pas d'éblouissement et de fureur. Et il est très rare au cinéma d'assister à un basculement aussi radical de mondes. A elle seule, cette *séquence confirme l'importance* extraordinaire de *Torre Bela* en tant que documentaire de cinéma direct et surtout en tant que *réflexion filmique* sur les ambiguïtés, les traverses et les détresses d'une révolution inachevée.

I. R.

POUR DES PROJECTIONS-DEBATS : *Torre Bela.* 16 mm, couleur, 143 min. - Réal. : Thomas Harlan, diffusion : Hors Champ, 18, rue du Faubourg-du-Temple, 75011 Paris. Tél. : 805-51-33.

Échecs au CIPEC,

LA LUTTE INÉGALE DES PAYS DU

Par CARLOS FORTIN *

QUATRE Etats du tiers-monde — le Chili, le Pérou, le Zaïre et la Zambie — produisent à eux seuls 53 % du cuivre importé par les pays capitalistes avancés. Et, pourtant, ils ne disposent d'aucune possibilité d'intervention directe sur la fixation de son prix qui s'établit au gré des fluctuations d'un petit marché privé à Londres. Cette situation paradoxale apparaît d'autant plus déconcertante que, dès 1967, ces quatre pays avaient ensemble constitué le Conseil intergouvernemental des pays exportateurs de cuivre (CIPEC) (1) dont le siège est à Neuilly. L'objectif principal du CIPEC était de coordonner l'action de ses membres en vue de s'assurer une certaine maîtrise des marchés et des prix. Pourquoi ces pays n'auraient-ils pas été tentés d'imiter l'action de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) afin de commencer à dicter des conditions au marché mondial ?

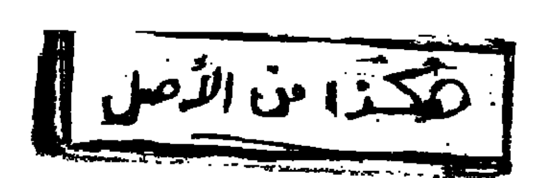
Au lendemain du traumatisme pétrolier de 1973, certains observateurs des pays développés — notamment C. Fred Bergsten, aujourd'hui secrétaire adjoint aux affaires internationales au département du Trésor à Washington — n'excluaient nullement cette possibilité. A ce jour, toutefois, rien de tel n'est arrivé : en dix ans, les pays membres du CIPEC n'ont pas accru de façon significative leur contrôle sur le prix du cuivre.

Les deux plus grands producteurs de cuivre du monde sont les Etats-Unis (22 % de la capacité minière totale) et l'U.R.S.S. (14 %), mais leur consommation équilibre approximativement leur production, les Etats-Unis important un peu de cuivre raffiné et l'U.R.S.S. en exportant un peu. Les plus gros exportateurs sont le Chili (12 % de la capacité minière), la Zambie (9 %), le Zaïre (6 %) et le Pérou (4 %), ainsi que le Canada (9 %). Les quatre membres fondateurs du CIPEC constituent des sources d'approvisionnement particulièrement importantes pour l'Europe : en 1976-1977, l'Allemagne de l'Ouest a acheté chez eux 86 % de ses importations de cuivre, la Belgique 74 %, l'Italie 53 % et le Royaume-Uni 46 %. La dépendance de la France semble moindre à première vue (35 % d'importations directes), mais le quart de ses achats est effectué en Belgique, dont les deux tiers proviennent également de pays appartenant au CIPEC, surtout le Zaïre, ce qui porte en dernière analyse à plus de 50 % ses importations en provenance des Etats membres de cette organisation.

Les chiffres se prodution et d'exportation pays par pays ne donnent cependant qu'une image partielle de la réalité. Pour se faire une idée de l'aptitude des gouvernements du CIPEC à jouer un rôle actif dans le marché, la véritable question est de savoir qui, dans chaque pays, possède ou contrôle l'industrie du cuivre. La situation n'est pas identique parmi les principaux membres du CIPEC. Chez deux d'entre eux (Zaïre et Chili), il s'agit d'un secteur appartenant, du moins formellement, dans sa quasi-totalité à l'Etat. C'est là le résultat de la nationalisation, en 1967, des installations de la société belge l'Union minière du Haut-Katanga au Zaïre, et de la nationalisation au Chili, en 1971, des intérêts des sociétés américaines Anaconda, Kennecott et Cerro Corporation. Dans la pratique, cependant, le degré de contrôle réel est très différent. Si, au Chili, la production et la commercialisation du cuivre sont effectivement assurées par des entreprises d'Etat avec du personnel chilien (situation qui n'a pas été fondamentalement modifiée depuis que la junte militaire a renversé le président Allende en 1973), il n'en va pas de même au Zaïre où, peu après la nationalisation, un accord fut conclu entre le gouvernement et la Société générale de minerais (S.G.M.), compagnie belge liée à l'Union minière. Aux termes de cet accord, la S.G.M. se chargeait de la responsabilité de l'exploitation des mines, des ventes de cuivre, des approvisionnements et des services techniques, moyennant des honoraires. Cette situation s'est maintenue jusqu'à ce jour sans changements notables, même si en 1973-1974 le gouvernement zaïrois a pris quelques initiatives, laissant entrevoir une attitude plus autonome qui s'est concrétisée en juin 1974 par l'accord, dit « de Munich », créant une société de commercialisation zaïroise. Pendant une courte période, le nouvel organisme joua un rôle actif mais, dès février 1976, la S.G.M. avait complètement repris en main la commercialisation du cuivre zaïrois. Les difficultés que connaissent les autorités de Kinshasa pour exercer un contrôle effectif tiennent en partie au manque de personnel zaïrois qualifié ; c'est ainsi que seulement 15 % des agents techniques chargés de l'exploitation sont des nationaux.

Dans les deux autres pays, la situation n'est pas moins ambiguë. En Zambie, l'Etat possède 51 % des parts de chacune des deux principales compagnies, en association avec American Metal Climax (Etats-Unis) et Anglo-American Corporation (Afrique du Sud et Royaume-Uni). C'est là le résultat de la prise de contrôle majoritaire par le gouvernement en 1970. Immédiatement après, des accords furent conclus, prévoyant que les actionnaires minoritaires continueraient à se charger de l'exploitation et de la commercialisation, conservant une grande liberté d'action en matière de gestion quotidienne et de politique financière et d'investissement. Il fut mis fin à ces dispositions à la fin de 1974 et les responsabilités furent transférées à des sociétés zambiennes, avec des directeurs généraux zambiens, même si une grande partie du personnel étranger resta en place. Au Pérou, la plus importante des sociétés d'exploitation, la Southern Peru Copper Corporation, qui assure à elle seule 60 % de l'extraction, appartient entièrement aux Américains. Le gouvernement péruvien a pris en charge la commercialisation de la totalité du cuivre vendu à l'étranger mais il a

(*) Professeur à l'Institut des études sur le développement de l'université du Sussex (Royaume-Uni). Ancien directeur du bureau européen de la CODELCO (Corporation chilienne du cuivre) sous le gouvernement du président Allende.



difficultés à la CNUCED

TIERS-MONDE PRODUCTEURS DE CUIVRE

conservé des sous-traitants, au nombre desquels la Cerro Corporation américaine dont les installations d'extraction avaient été nationalisées en 1973. Malgré tout, le gouvernement péruvien dispose d'une certaine marge de contrôle réel sur les processus de commercialisation, lui permettant de pratiquer une politique active d'intervention sur le marché.

Le rôle démesuré de la Bourse des métaux de Londres

CHACUN de ces quatre pays vend son cuivre sur le marché mondial au moyen de contrats directs avec les *transformateurs*, principalement en Europe, au Japon et aux Etats-Unis. Ces contrats sont d'ordinaire conclus pour une année et prévoient un tonnage global livrable par quantités mensuelles. Les contrats se négocient une fois l'an, normalement en octobre et novembre. Le prix payé par les acheteurs est fixé en fonction des cours de la Bourse des métaux de Londres (London Metal Exchange, ou L.M.E.). Les clauses des contrats varient mais, jusqu'à une date très récente, il était de règle qu'un acheteur ait toute latitude *pour choisir un cours du L.M.E.* dans les vingt-quatre heures suivant sa fixation, en vue de déterminer le prix correspondant à la livraison du mois, sous certaines conditions. En pratique, cela signifiait que le prix des *wirebars* (2) — forme sous laquelle le cuivre raffiné est normalement commercialisé — était légèrement inférieur *au prix comptant de règlement* du L.M.E. pour le mois de la livraison. Le prix du cuivre non raffiné est calculé en déduisant du cours du *wirebar* les frais de fonderie et de raffinage, eux-mêmes susceptibles d'être débattus en fonction des caractéristiques du matériau vendu. De même, jusqu'à une date très récente, tous les producteurs américains vendaient leur cuivre brut sur le marché intérieur des Etats-Unis à un prix qu'ils fixaient unilatéralement et qui avait tendance à être identique, chacun des grands producteurs s'alignant sur le taux décidé par le plus important d'entre eux. Cela était rendu possible par le haut niveau d'intégration verticale de l'industrie américaine du cuivre, très supérieur à celui des autres pays. Tous les grands producteurs de cuivre brut sont en même temps des transformateurs et les ventes de minerai brut se résument à de simples jeux d'écriture entre sociétés.

La Bourse des métaux de Londres, dont les transactions déterminent le prix du cuivre vendu par les pays du CIPEC, est un marché terminal créé en 1881. Elle est organisée comme une société privée composée d'une centaine d'entreprises membres dont seulement vingt-huit, cependant, ont le droit de vendre et d'acheter à la corbeille. Les transactions réelles en *wirebars* de cuivre ont lieu quotidiennement pendant quatre courtes périodes appelées *rings*. Le cours de clôture d'un *ring* est fixé selon les derniers prix d'offre et de demande. Le cours officiel du second *ring* est le prix du règlement. Les prix sont fixés en livres sterling par tonne métrique et s'entendent pour livraison immédiate (au comptant) ou pour livraison à terme (trois mois). Le L.M.E. est conçu fondamentalement comme un « marché à terme » (3), l'objectif étant de fournir des quantités marginales de cuivre aux consommateurs et de leur donner toutes facilités pour se couvrir, en achetant et vendant simultanément à terme, ce qui les garantit contre les fluctuations du marché entre la date de l'opération et *celle de la livraison*.

Les défenseurs du L.M.E. font valoir qu'il est normal qu'il fixe le prix mondial du cuivre puisqu'il reflète fi*dèlement la situation de l'offre* et de la demande. Le gros des transactions mondiales se fait ailleurs, certes, mais la Bourse de Londres est censée refléter la demande ou l'offre supplémentaires qui existeraient à un moment quelconque. Cette présentation des choses est cependant contestée par tous ceux — et ils sont nombreux — *qui font* valoir que l'intervention des spéculateurs et des investisseurs — qui ont placé de l'argent à long terme dans le cuivre en raison notamment des incertitudes des marchés financiers dans les années 70 — a faussé le rôle terminal du L.M.E.

D'une manière plus générale, les producteurs soulèvent deux objections principales contre le système actuel de fixation des cours : d'abord, il n'entraîne pas un prix juste et rémunérateur ; ensuite, le prix est bien trop instable pour être satisfaisant. La première affirmation est bien entendu *fort difficile* à juger (qu'est-ce exactement qu'un prix « juste et rémunérateur » ?). Il reste que, si l'on compare les variations dans le temps des prix du cuivre et celles des prix des produits manufacturés exportés par les pays développés, le pouvoir d'achat *international* des revenus du cuivre a eu tendance à se détériorer depuis la seconde guerre mondiale. Quant à la seconde affirmation, aucun doute n'est permis : les fluctuations du prix du cuivre — d'un mois ou d'une année à l'autre — sont d'une telle ampleur qu'elles rendent très difficile toute planification rationnelle des rentrées de devises dues aux exportations. Des chiffres récemment publiés par la Banque mondiale montrent que le prix moyen du L.M.E. en avril 1976 était le double de celui de mai 1973 et presque le triple de celui de novembre 1972 ; en septembre 1974, il avait chuté à la moitié du prix du mois d'avril précédent. Au début du printemps 1979, les prix étaient supérieurs de presque 50 % à ceux de la fin de 1978. La cause en est, dit-on, l'instabilité inhérente à un petit marché terminal où les prévisions et les spéculations jouent un rôle *démesuré*.

Pour faire face à ces problèmes, les pays producteurs qui font partie du CIPEC ont à plusieurs reprises envisagé la possibilité d'une action commune en vue de changer le système de fixation des prix ou, au moins, de le rendre plus souple pour tenir compte de leurs besoins. Les stratégies étudiées peuvent se ranger dans deux catégories : ou bien des actions unilatérales des producteurs, pouvant éventuellement entraîner des réactions hostiles et des représailles de la part des transformateurs et de leurs gouvernements, ou bien des formes de coopération négociées et appliquées conjointement avec les consommateurs.

L'exemple le plus parfait d'une stratégie unilatérale serait la fixation d'un prix par les producteurs, indépendant de celui du L.M.E. ou de tout autre cours international, qui pourrait être établi à un niveau considéré comme rémunérateur, et modifié seulement de manière progressive pour garantir la stabilité. Ce serait là une version *modifiée de la stratégie de l'OPEP qui*, par conséquent, entraînerait la mise en place de dispositions du type cartel. Autre stratégie unilatérale, moins draconienne celle-là, la constitution d'un stock régulateur financé et administré par les producteurs, l'objectif visé étant d'acheter du cuivre au L.M.E. lorsque les cours sont bas et de le revendre *quand ils sont hauts, en contribuant* par-là à les stabiliser et même, dans certaines conditions, à les faire monter. Cette dernière stratégie implique que l'on continue à utiliser les mécanismes de fixation des prix du L.M.E., quitte à intervenir sur eux, alors que dans la première on n'en tient plus compte. Elle pourrait, en outre, entraîner les baisses de production ou d'exportation dans les cas où les excès d'offre par rapport à la demande ne pourraient pas être absorbés par le stock régulateur, compte tenu des pos*sibilités de financement et de stockage*. Les réductions de production ou d'exportation sont, en elles-mêmes, des moyens de soutenir les prix dans les périodes de faible demande et elles peuvent donc être appliquées unilatéralement par les producteurs en l'absence d'un mécanisme d'intervention sur le marché de Londres.

Premières tentatives unilatérales au CIPEC

JUSQU'A la fin de 1975, lorsqu'ils discutaient de la manière de modifier les mécanismes de fixation des prix, les membres du CIPEC raisonnaient en termes de stratégie unilatérale. La création même du *CIPEC* avait été une réaction à une période de dépression des prix, de la fin de 1966 à la fin de 1967. Au début de 1968, cependant, les prix avaient remonté et, malgré quelques variations, ils étaient restés élevés jusqu'au milieu de 1970. Pendant les premières années d'existence de l'organisation, une poli*tique unilatérale d'intervention* sur les prix aurait été possible, compte tenu de la pression de la demande sur l'offre, mais elle ne parut pas nécessaire en raison du niveau relativement *élevé atteint par les cours*. En outre, les compagnies privées qui exploitaient les mines usaient de leur influence pour empêcher *toute* chute comme *toute hausse brutale des prix*. En fait, en 1964-1966, les sociétés d'exploitation de la Zambie et du Zaïre avaient vainement tenté d'introduire un prix des producteurs *inférieur* à celui du L.M.E. *Pour une bonne raison : les sociétés* étaient préoccupées par l'éventualité d'une substitution à long terme de l'aluminium et des matières plastiques au cuivre. Assez curieusement, les sociétés privées manifestaient ainsi une vision à plus long terme des problèmes de leur industrie que les gouvernements des pays producteurs, soumis eux, à de fortes pressions politiques pour augmenter les rentrées de devises en exportant davantage.

Ces pressions s'intensifièrent à partir de la seconde moitié de 1970, lorsque *le prix du cuivre tomba de presque* 40 % par rapport au niveau du début de l'année. Des discussions eurent lieu en 1970-1971 pour étudier la possibilité d'intervenir sur le marché afin d'arrêter la chute des prix, le gouvernement chilien du président Allende jouant *le rôle le plus actif* dans cette initiative. Les discussions eurent lieu entre les sociétés d'exploitation des pays membres du CIPEC, ce dernier étant exclu en tant qu'organisation à la demande de la Société générale de minerais belge. Il fut proposé d'introduire un prix plancher et de mettre en place en même temps un stock ré*gulateur, financé par les producteurs*, qui absorberait l'offre excédentaire au moment opportun et la libérerait lorsque les prix reviendraient à un niveau normal. Néanmoins, le projet buta sur le problème de la répartition des coûts de l'opération. Il apparut que la S.G.M. n'éprouvait pas le moindre enthousiasme pour ce projet et, comme elle était censée s'exprimer au nom du gouvernement zaïrois, la proposition fut enterrée au milieu de l'année 1971. Une idée assez semblable fut discutée au début de 1974 par un groupe de compagnies privées et d'Etat mais, une fois encore, ce furent les objections du Zaïre qui retardèrent, puis finalement empêchèrent toute action.

Au milieu de 1974, le gouvernement Mobutu commença à adopter une attitude plus « nationaliste » débouchant sur l'accord de *Munich. De la même* manière le Pérou, qui avait seulement participé de façon marginale aux discussions de 1971, entendait jouer un rôle plus actif. Quant au Chili, il n'avait pas encore défini une nouvelle politique du cuivre dans les mois suivant le coup d'Etat de 1973 et des tendances « nationalistes » pouvaient *encore s'y exprimer* en matière d'intervention sur le marché. La résultante de ces facteurs fut un accord, conclu en novembre 1974, visant à réduire la production de 10 %. Cette réduction — *originellement prévue pour six mois* mais renouvelée jusqu'à avril 1976 et portée à 15 % — n'a eu, de l'avis *général*, qu'un modeste impact sur le marché. Elle a probablement empêché une détérioration supplémentaire des cours. Par ailleurs, il semble évident que l'objectif originel n'était pas assez ambitieux, qu'il ne fut pas complètement respecté par tous les pays et, surtout, qu'il était, au sein des pays de CIPEC, l'expression d'une situation politique appelée à changer.

Les renoncements du Chili et du Zaïre

PENDANT l'année 1975, le Chili *commença à manifester son hostilité* à l'égard de toute action unilatérale, en raison sans aucun doute du rôle dévolu à l'appel aux capitaux étrangers dans le modèle économique de la junte militaire. Le Zaïre, lui aussi, commença à renoncer à la fermeté en matière de solidarité des producteurs. Il y avait à cela deux raisons complémentaires : les difficultés pratiques d'appliquer une ligne résolument nationaliste, et la dépendance financière croissante du pays envers la Belgique et plus généralement l'Occident. En même temps, la Zambie connaissait une crise de plus en plus grave en raison de la chute des prix et était prête à essayer d'autres modes d'action plus acceptables aux autres pays membres. Quant au Pérou, tout en se rapprochant d'une position plus radicale — l'introduction d'un prix des producteurs indépendants du L.M.E. — *il n'était pas suffisamment concerné* pour la défendre envers et contre tous. La conséquence de ces changements fut un retournement de la politique précédente, adopté lors de la conférence des ministres des pays membres du CIPEC tenue à Lima en décembre 1975 : la possibilité d'actions unilatérales des producteurs du CIPEC *fut abandonnée* pour de bon et, à sa place, il fut décidé de tenter de parvenir à un accord avec les consommateurs pour stabiliser le prix du cuivre au moyen d'un stock régulateur financé et administré conjointement avec eux.

En même temps, les discussions internationales sur les propositions du tiers-monde en vue d'un « nouvel ordre économique international » allaient dans le même sens. C'est à la quatrième session de la Conférence des Nations unies *sur le commerce et le développement* (CNUCED) à Nairobi, en mai 1976, que fut proposé le « Programme intégré pour les produits de base » dont l'un des éléments centraux était la négociation d'accords internationaux entre consommateurs et producteurs pour stabiliser les cours des produits, au moyen de *stocks* régulateurs, un fonds commun assurant l'appui *financier*.

Le Programme couvrait dix-huit produits dont le cuivre. La résolution 93 (IV) de la quatrième session de la CNUCED avait prévu un calendrier de réunions préparatoires en vue de la convocation de conférences destinées à conclure des *accords* pour *chacune des matières premières*. De fait, la CNUCED commença à remplacer le CIPEC comme arène de discussion de la réforme des mécanismes du marché mondial du cuivre. Jusqu'ici, les résultats de cette discussion ont été décevants. L'idée de créer un stock régulateur pour stabiliser le cours du cuivre a été rejetée avec plus ou moins de *véhémence par les pays développés* qui ont fait valoir que l'on ne sait pas assez bien comment fonctionne le marché *mondial* pour y intervenir avec succès. Ils proposent, à la place, la création d'un organisme consultatif de producteurs et consommateurs, visant à améliorer la qualité des données statistiques sur l'industrie du cuivre au niveau mondial ainsi qu'à en faciliter la diffusion. L'idée sous-jacente est que, l'instabilité des prix ayant pour origine le déséquilibre entre l'offre et la demande, une meilleure connaissance préalable de ces facteurs permettrait aux producteurs d'ajuster leur comportement en conséquence et donc de réduire les fluctuations à court terme. A moyen terme, cet organisme pourrait fournir suffisamment d'informations pour intervenir, si nécessaire, au moyen de stocks régulateurs avec un minimum d'incertitude.

Les pays sous-développés (à la *seule* et significative exception du Chili qui, sur ce problème, se tient aux côtés des pays développés) ont considéré cette position comme une tactique dilatoire et, avec le Pérou comme porte-parole, ils ont insisté pour la convocation d'une conférence chargée de négocier un accord sur le cuivre. Une solution *de compromis* — prévoyant la création d'un organisme consultatif mixte dont l'une des tâches serait l'étude de projets de stabilisation en vue de la convocation d'une conférence de négociation — ne put *aboutir, en raison* d'un désaccord sur le statut de cet organisme. Le tiers-monde voulait qu'il fasse partie de la CNUCED, les pays développés souhaitant qu'il soit autonome. Cela n'a rien de surprenant. Les divergences entre pays développés et sous-développés sur ce problème ont pour origine un désaccord plus fondamental sur la signification même du concept de « nouvel ordre économique international ». Pour un grand nombre de pays sous-développés le nouvel *ordre doit viser à modifier la structure* du pouvoir économique et politique au niveau global, afin de donner au *tiers-monde* une participation accrue aux décisions concernant les finances et le commerce *mondiaux*. Des *stocks* régulateurs, sous le contrôle conjoint des producteurs et des consommateurs, sont perçus comme un moyen permettant aux producteurs de produits de base de s'assurer un minimum de contrôle sur le prix de leurs exportations. Les objections soulevées par certains pays développés, au nom de *la nécessité de ne pas fausser le « libre jeu du marché »*, sont en fait une réponse à la question de savoir qui contrôle les mécanismes de fixation des prix.

Dans le cas du cuivre, le problème se complique encore davantage. En effet, le succès d'un projet de stabilisation fondé sur l'existence d'un stock régulateur dépend de façon cruciale de la possibilité de trouver un financement adéquat, estimé par certains à une somme de l'ordre de trois milliards de dollars. La mise en place d'un stock *régulateur pour le cuivre semble donc* inséparable de la création d'un fonds commun, puisque les producteurs sont dans l'incapacité, à eux seuls, de réunir le montant nécessaire. Là encore, il s'agit d'un problème de pouvoir : le fonds commun est perçu comme une nouvelle organisation financière internationale qui prendrait sa place à côté du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, comme centre de décision. La proposition des pays développés, visant à créer un fonds bien plus réduit, dont la mission serait *de servir de chambre de compensation* entre les accords sur les différents produits de base, se situe bien en-deçà de ce qui serait indispensable pour financer un projet de stabilisation des *prix du cuivre*.

Quelles sont, dans ces conditions, les actions envisageables par les producteurs de cuivre dans l'avenir prévisible ? La voie de la coopération semblant exclue en raison de la mauvaise volonté des consommateurs, le choix naturel serait un retour à l'idée *d'actions unilatérales à la manière de* l'OPEP. Economiquement, une telle démarche devient plus plausible car, pour la première fois depuis 1974, le marché mondial semble s'orienter vers *une situation de pénurie, due aux difficultés* de production au Zaïre, en Zambie et ailleurs. De surcroît, la perspective d'une reprise des économies occidentales au début des années 80 fait monter les prix. Enfin, les tendances récentes des investissements dans l'extraction de cuivre devraient pousser les producteurs du CIPEC à *agir vite. Après une période de faibles* investissements dans l'exploitation des mines de cuivre, le phénomène le plus frappant est la décision des multinationales du pétrole — qui disposent de considérables surplus financiers — de s'assurer des positions dans ce secteur. Il suffit de prendre pour exemple l'achat par Exxon d'une mine de taille *moyenne au Chili et l'annonce de plans* d'investissements visant à en faire l'une des plus grandes du monde. Si cette tendance se confirme, la situation de pénurie et le contrôle relativement élevé des gouvernements du CIPEC sur leur production pourraient prendre fin dans quatre ou cinq ans.

Briser le cercle vicieux

ON l'a déjà vu, le mécanisme qui fonctionnait dans le passé renforçait le *statu quo* : lorsque l'offre excédait la demande et que les prix étaient bas, les producteurs considéraient qu'une intervention sur le marché était nécessaire *mais pleine de risques* ; lorsque la pénurie revenait et que les prix montaient, une intervention devenait envisageable mais n'apparaissait plus nécessaire. Compte tenu de l'échec des tentatives récemment faites par les producteurs pour parvenir à une solution négociée à long terme, quelles sont leurs chances de briser ce cercle vi*cieux et de profiter de la situation du* marché pour essayer d'acquérir un contrôle réel sur les prix ?

En fin de compte, le problème ne se pose pas en terme de possibilité économique mais de volonté politique. La junte militaire chilienne a renforcé sa politique de porte ouverte au capital étranger ; une politique de confronta*tion à propos* du cuivre n'est donc pas facile à envisager. Le gouvernement zaïrois, quant à lui, est devenu encore plus dépendant, pour sa survie même, du soutien financier et militaire de l'Occident : on le voit mal défier les capitaux et les gouvernements occidentaux. D'une manière générale, les risques de représailles économiques de la part des pays capitalistes avancés ne sauraient être pris à la légère par aucun producteur de cuivre du tiers-monde. Enfin, toute action commune se heurte à des obstacles supplémentaires : *les relations tendues entre le* Chili et le Pérou en raison de conflits de frontières, entre le Zaïre et la Zambie à cause de la situation en Afrique australe, enfin la rupture par la Zambie de ses relations diplomatiques avec le Chili après le coup d'Etat de septembre 1973.

Pourtant, on peut discerner un *changement d'attitude chez* les gouvernements du CIPEC. Pour la première fois, ils se sont écartés du mécanisme traditionnel de fixation des prix pour offrir une alternative aux acheteurs : ou *bien ils* paient le prix moyen mensuel de règlement du L.M.E. ou bien, s'ils souhaitent conserver la possibilité de fixer leurs prix, ils devront s'acquitter d'une prime en sus du cours du L.M.E. L'incidence financière de ces changements est minime mais un précédent, en rupture avec le *mécanisme antérieur, est établi par les* producteurs. C'est d'ailleurs pourquoi les consommateurs de cuivre des pays capitalistes avancés se sont vivement opposés à cette démarche. Sentant probablement le vent *tourner*, les Etats-Unis viennent de faire de nouvelles propositions pour réactiver la discussion sur un projet de stabilisation des prix *fondé sur un stock régulateur*. Elles sembleraient répondre en partie à certaines des exigences des pays en voie de développement. D'autres pays développés, toutefois, ont réagi avec beaucoup de prudence à ces nouvelles propositions et il n'est pas encore assuré qu'elles puissent constituer la base de discussion d'une éventuelle solution de *compromis*.

S'il en est ainsi, le monde développé pourrait bien avoir à faire face à une révolte des producteurs de cuivre des pays sous-développés. Même si elle n'a pas — et de loin — le potentiel de déstabilisation de l'augmentation des prix du pétrole de 1973-1974, elle n'aidera certainement pas les économies des pays capitalistes avancés à se tirer de la récession actuelle.

CARLOS FORTIN.

(1) Depuis lors, l'organisation s'est élargie à l'Indonésie, membre à part entière, ainsi qu'à l'Australie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et la Mauritanie, membres associés.

(2) Terme utilisé dans les transactions internationales pour désigner des barres à fil de cuivre électrolytique d'un poids d'environ 100 kg.

(3) N.D.L.R. : Alors que dans le commerce on entend par « marché à terme » *un marché par lequel l'acheteur prend* immédiatement possession de la marchandise et la paye ultérieurement, dans les Bourses, au contraire, le marché à terme est un « marché à livrer », les marchandises — ou les titres — n'étant remis à l'acheteur par le vendeur qu'à échéance fixée.

Les problèmes de la jeunesse chinoise

LE « TESTAMENT » DE MAO

Par JEAN DAUBIER

LE 15 novembre 1978, le comité municipal de Pékin modifiait officiellement le jugement porté sur les incidents de la place Tien-An-Men survenus le 5 avril 1976. Ces manifestations à la mémoire de Chou En-lai et hostiles à la « bande des quatre » étaient désormais tenues pour révolutionnaires. La presse centrale qualifiait simultanément la révolution culturelle de « *dictature idéologique fasciste* » et elle critiquait Mao Tse-toung sans le nommer (1). Cela stimulait immédiatement dans la capitale une floraison de placards contestataires dont beaucoup réclamaient la démocratie et le respect des *droits de l'homme*. Affichages, proclamations, revues, tracts, se multipliaient ; une véritable dissidence chinoise paraissait s'organiser, ce que les autorités donnaient alors l'impression d'accepter. Certains à l'étranger se mirent à parler d'un « *printemps de Pékin* ». Mais, à la fin mars, l'expression de ces idées a été *fortement restreinte* et des arrestations ont même été opérées.

A propos des premières années de la révolution culturelle, on a souvent discuté de la spontanéité ou de l'absence de spontanéité des affichages contestataires, et la même question s'est posée pour le récent mouvement. Certains observateurs ont noté que la nouvelle floraison coïncidait avec une offensive de M. Deng Xiaoping contre ses adversaires du bureau politique. De là à penser qu'elle entrait dans sa stratégie et qu'il a inspiré ou « manipulé » la chose, il n'y a qu'un pas. Certains à Hongkong l'ont franchi (2). M. Deng Xiaoping aurait donc suscité le mouvement pour le faire taire une fois son objectif personnel atteint : sa position hégémonique à la direction du parti. Ce qui incite à le penser, c'est que le vice-premier ministre qui passait pour l'artisan du « dégel » *diriga ensuite la répression*, mais d'autres raisons portent à douter de la justesse de cette analyse. L'une d'elles est qu'en mars M. Deng Xiaoping n'avait pas atteint cette position hégémonique. Diverses allusions de la presse au « culte de la personnalité » et le rappel de la nécessité de la démocratie dans le parti *pouvaient même passer pour des critiques* indirectes et discrètes de son action. D'autre part, les adversaires qu'il visait au bureau politique, tels M. Wang Dongxing, sont réapparus en public au début d'avril et de nouveau le 1er mai, signe que le pouvoir du premier ministre n'était pas sans limite.

On peut se demander si telle n'est pas la vraie raison du changement constaté. Le durcissement du second trimestre, le retour aux mots d'ordre *productivistes et à la discipline*, s'expliquent peut-être par le souci de M. Deng Xiaoping de démontrer à ses censeurs qu'il n'est pas débordé par les conséquences de sa propre politique et que ses encouragements initiaux à la « démocratie » ne conduisent pas au désordre. En effet, les ivresses « libérales » du début de l'année ont eu des conséquences aussi inopportunes qu'inattendues aux yeux des dirigeants chinois.

Les départs à la campagne

EN entamant la critique du maoïsme, même d'une manière limitée ou édulcorée, M. Deng Xiaoping a mis en jeu des forces dont il a, peut-être, imprudemment sous-estimé l'ampleur. Comme Khrouchtchev jadis, il s'est aperçu qu'on n'attaque pas sans risques les images tutélaires d'un régime. A la campagne, les paysans chinois ont pris très au sérieux l'invite à la différenciation sociale et à la renaissance de l'activité privée (3). En plusieurs endroits, ils ont scindé les équipes de production et replacé l'agriculture sur une base quasi familiale. Le délicat réseau des communes populaires s'en est trouvé ébranlé. La presse du parti a dû immédiatement lancer une campagne de défense de la politique maoïste dans les régions rurales (4).

Les jeunes diplômés du secondaire que, depuis des années, on dépêche dans de lointaines provinces pour leur transformation idéologique par l'intégration au monde paysan *ont pris* très au sérieux les encouragements venus du sommet à s'exprimer librement et à demander des comptes aux autorités. Le 5 février, dix mille d'entre eux ont manifesté à Changhaï, bloquant les trains, affrontant la police, envahissant certains bureaux. *Le Quotidien du peuple* du 18 mars y a fait allusion en ces termes : « *Les gens qui, sous prétexte d'être reçus par les autorités ou qui, au nom de la démocratie, rassemblent des foules, créent des troubles, occupent certains bureaux, enfreignent la loi ou battent des gens sont des saboteurs de l'ordre social* » (5). Or, de semblables démonstrations ont eu lieu en plusieurs endroits. Du même coup, les problèmes de la jeunesse sont apparus en toute clarté. La dissidence chinoise ne se réduit donc pas aux affichages du « *mur de la démocratie* » à Pékin ; elle a une certaine assise de masse. Si le phénomène devait persister, il y trouverait son aliment et sa vitalité. Dans un livre récent publié à Paris, d'anciens gardes rouges réfugiés à Hongkong et animateurs de la revue *Fleuve Jaune* écrivent à ce propos : « *Aucune autre classe ou couche de la société chinoise n'est aussi opprimée dans ses capacités potentielles, ni aussi violemment subversive, que celle des « jeunes éduqués* » (6). L'affirmation peut paraître excessive mais la réalité du problème posé est peu discutable.

Un drame depuis dix ans empoisonne le régime. Des contingents massifs de jeunes citadins partent pour les campagnes à l'issue de leurs études au lycée. Le mouvement, qui remonte à 1955, s'est accéléré en 1968 et il touche plusieurs millions de personnes. Le parti a vu là, à l'origine, *un moyen d'assurer* l'éducation révolutionnaire de la jeunesse en la mêlant aux masses. Par la même occasion, on décongestionnait les grandes villes surpeuplées. Mais, en 1968, Lin Biao s'est clairement servi de cela pour briser les organisations de gardes rouges. Depuis, en vagues successives, les jeunes Chinois quittent Changhaï, Pékin, Canton, Hangzhou pour gagner l'intérieur ou les marches de la République populaire. Cette politique rencontre une triple opposition : celle des intéressés *soumis* à de dures conditions de vie, de leurs familles qui acceptent mal la séparation et des paysans chargés de les accueillir qui voient en eux des bouches supplémentaires à nourrir. Nombre de ces exilés reviennent clandestinement en ville ou refusent d'en repartir au terme de leurs permissions. En maints endroits, ils sombrent dans la délinquance ou le vagabondage. Un *article de novembre* du très officiel *Quotidien de la jeunesse* évoquait leurs difficultés et notamment l'impossibilité pour certains de se loger correctement, de se marier, de se soigner. Le texte indiquait que, de ce fait, beaucoup avaient « *mauvais moral et s'engageaient dans la mauvaise voie* ».

Aux yeux des *intéressés, le grand* responsable de leurs malheurs, c'est Lin Biao, l'ex-dauphin dont le fantôme est désormais voué aux gémonies. *Chaque* campagne de critique du maréchal a donc vu l'agitation gagner ces jeunes devenus paysans malgré eux. Les autorités ont chaque fois remis à plus tard la solution de leurs problèmes. Comment, en effet, les autoriser à revenir en ville, comment leur fournir du travail ou simplement de la nourriture ?

« On a raison de se révolter »

COMME ces jeunes gens sont aujourd'hui des millions, que nombre d'entre eux sont d'anciens gardes rouges très politisés, ils constituent pour le pouvoir une épine au pied. Leur mécontentement grandit. Portée par les événements de novembre dernier, l'expression momentanément plus libre de la revendication du respect des droits de l'homme a rencontré dans leurs rangs un important écho.

Venant s'ajouter à un début de désorganisation dans l'agriculture, leurs *manifestations de février ont constitué* un signal d'alarme pour les dirigeants chinois. La politique de M. Deng Xiaoping s'est à ce moment trouvée discutée. Le rappel d'une certaine orthodoxie maoïste est alors revenu à la une des journaux chinois, les contestataires ont été inquiétés tandis que les adversaires du vice-premier *ministre* reparaissaient en public.

La direction du parti communiste se veut plus collective que dans le passé et même une haute personnalité comme M. Deng Xiaoping doit s'y plier, et infléchir sa ligne car il ne semble pas disposer de l'autorité qui fut celle de Mao Tse-toung et Chou En-lai qui *imposaient fréquemment leurs vues* à l'appareil. Mais rien n'est joué, les partisans du vice-premier ministre sont puissants et ainsi la session de juin de l'Assemblée nationale, marquée par de profonds différends idéologiques, les a vus repasser à l'offensive.

Les problèmes de la jeunesse demeurent. Une fois de plus, leur solution s'éloigne. Une conférence nationale s'est tenue à ce sujet à la fin de 1978. S'il y a été décidé d'élargir le nombre de ceux qu'on autorise désormais à demeurer en ville et si les régions d'accueil sont plus proches du lieu *d'origine, l'obligation de partir* persiste pour de très nombreux adolescents.

Cette expérience d'inspiration révolutionnaire, *mais détournée de ses* objectifs et vidée de sens par la bureaucratie, n'en finit pas d'échouer. Elle est une source non négligeable d'instabilité. Beaucoup de ceux qui subissent cet exil appartiennent à la génération militante de la révolution culturelle. Désabusés, aigris, beaucoup ne croient plus aux idéaux révolutionnaires, mais comment pourraient-ils perdre le souvenir de l'époque où ils montaient à l'assaut des citadelles administratives et politiques ? Leur mot d'ordre « zaofan youli » (on a raison de se révolter) est de *tous* les *temps*. Au-delà des ambiguïtés et des contradictions qui marquèrent l'action du vieux président, cet aphorisme dont il est l'auteur restera. Cet ultime message, cette sorte de testament, et la marginalisation massive de la jeunesse, voilà le legs délicat de Mao à ses successeurs. Il n'a peut-être pas fini de troubler la société chinoise.

(1) Voir *le Monde diplomatique* de décembre 1978.
(2) Tel M. David Bonavia dans la *Far Eastern Economic Review* de Hongkong.
(3) Voir *le Quotidien du peuple* du 12 septembre 1978.
(4) Voir *Beijing Information*, no 16, 23 avril 1979.
(5) Voir également *Beijing Information*, no 12, 26 mars 1979.
(6) *Avoir vingt ans en Chine*, par J.-J. Michel et Huang He, Le Seuil, coll. « L'histoire immédiate », Paris, 1978, 192 pages, 39 F. Le terme de « jeune éduqué » correspond à l'expression chinoise *Zhishi qingnian* ou, en abrégé, zhiqing et désigne principalement les citadins ayant fait des études secondaires.

Regain de l'information et des recherches dans les publications spécialisées

POUR complexe qu'elle soit, l'information sur la Chine est servie par plusieurs publications, et d'abord par la presse réalisée en Chine à l'intention de l'étranger. Presse quotidienne, grâce au bulletin que l'agence Chine nouvelle (Xinhua) diffuse en près d'une vingtaine de langues dans le monde entier (1) ; sa lecture réclame une connaissance minutieuse du contexte chinois ; elle renseigne sur la position officielle de Pékin, autant par ses déclarations que par ses omissions. La même observation peut s'appliquer à l'hebdomadaire *Pékin information (Beijing information)*, pour l'essentiel composé de traductions du *Quotidien du peuple (Renmin ribao)* et plus exceptionnellement du *Journal de l'armée (Jeifangjun bao)*. D'où un contenu quelquefois hermétique mais capital puisqu'il est le reflet de l'organe central du Parti communiste chinois. Avec l'atténuation du style stéréotypé qui marqua tant la révolution culturelle, sa lecture est devenue plus aisée ; depuis le 1er janvier, *Pékin information* s'est notablement renouvelé dans sa forme et dans son contenu. Compte tenu de la traditionnelle pesanteur des *Editions* en langues étrangères, cette évolution n'est pas fortuite et résulte d'importants changements parmi les responsables nationaux chargés des organes de propagande destinés à l'étranger (2). Amélioration également pour le grand périodique *la Chine en construction*, qui a réduit son format *et modernisé sa présentation*. Cette revue, à la différence de *Pékin information*, est entièrement rédigée à l'intention de l'étranger. Deux titres encore : *Littérature chinoise*, dont le contenu s'améliore régulièrement, et *la Chine*, magazine aux photographies techniquement remarquables, qui est la version *in extenso*, en langues étrangères, de son équivalent chinois (3).

Ces périodiques sont riches en informations mais notablement insuffisants eu égard à ce qui se publie en Chine et peut être révélé aux étrangers (4). Dans le souci de combler partiellement cette lacune, un collectif de jeunes sinologues, pour la plupart anciens *étudiants français* des universités chinoises, fonda en 1975 la revue *Vent d'est*, bimestrielle, qui propose la traduction de quelques articles importants et inédits en français parus dans la presse de Chine continentale ou de Hongkong, sur des sujets aussi divers que la politique étrangère de Pékin, l'agriculture, les sciences, l'éducation, *etc.*, tout en s'efforçant d'établir des synthèses sur chaque matière présentée. Sans être à proprement parler critique, la revue entend conserver une certaine distance par rapport au point de vue officiel chinois (5). Faute de cette précaution, *Aujourd'hui la Chine* (6), publication trimestrielle de l'Association des amitiés franco-chinoises, s'est fréquemment exposée à de successives révisions selon les méandres de la vie politique chinoise. La présentation de cette revue doit cependant évoluer dans les semaines à venir en vue d'atteindre une plus large audience.

A ces publications il faut ajouter celles qui paraissent à Hongkong. Une revue en anglais comme la *Far Eastern Economic Review* (7) pèse d'un poids essentiel par l'importance de ses commentaires et l'expérience de ses correspondants. A Hongkong aussi sont éditées des publications d'autant plus précieuses que Pékin n'hésite pas à laisser « fuir » par leur intermédiaire *des informations jugées impubliables* dans les colonnes de ses propres journaux. Citons parmi les plus riches en nouvelles *Qi Shi nian dai* (les *Seventies*), *Zhengming (Rivaliser)*, *Guanshojia (l'Observateur)*, sans oublier le quotidien *Wen hui bao* et le *Ming bao* (quotidien et hebdomadaire). Enfin, notons la revue *Huang He (Fleuve jaune)* réalisée par d'anciens gardes rouges réfugiés dans la colonie britannique. Soit que leurs informations « précèdent » ce qui sera *prochainement officialisé* par Pékin, soit qu'elles expliquent ce que, pour des causes diplomatiques ou autres, le gouvernement chinois ne peut officiellement révéler, soit enfin qu'elles exposent le point de vue de personnalités réputées compétentes sur les sujets traités, elles sont essentielles à une bonne connaissance de la Chine.

Deux revues françaises ont récemment consacré à la Chine des numéros spéciaux. Ainsi, sous le titre *la Chine de l'après-Mao*, *Projet* (8) établit en février 1978 le point des recherches et observations de sinologues comme Marianne Bastid, Claude Aubert, Léon Vandermeesch ou Francis Audrey, qui s'interrogent sur les changements survenus depuis quelques mois à Pékin. S'agit-il d'une véritable rupture avec la décennie précédente ? Ou peut-on percevoir *une continuité ? Le style du* pouvoir paraît nouveau avec l'accent porté sur la libéralisation, mais les orientations fondamentales semblent demeurer. Telle est, en substance, la conclusion de ce numéro auquel il est important de se référer. De son côté, l'*Architecture d'aujourd'hui* (9) publie un numéro fort bien documenté sur le thème « *architecture et urbanisme en Chine* ». La revue a fait notamment appel aux conseils de M. Léon Hoa, architecte en chef honoraire de Pékin, et à M. Reginald Kwok, chercheur sino-américain qui fait autorité en un *domaine* — l'aménagement de l'espace en Chine — qui permet l'examen concret de la réalité chinoise.

XAVIER LUCCIONI.

(1) Diffusé quotidiennement par « les Cahiers de la Chine nouvelle », B.P. 198, 75121 Paris Cedex 03.

(2) Depuis décembre 1978, M. Hu Yaobang est ministre de la propagande ; il est réputé proche de M. Deng Xiaoping.

(3) Toutes ces publications sont en vente *dans les librairies spécialisées*.

(4) Un grand nombre de documents chinois sont dits « nei bu » (intérieurs) et interdits aux étrangers.

(5) *Vent d'Est : B.P. 89, 75962 Paris* Cedex 20.

(6) *Aujourd'hui la Chine*, 32, rue Maurice-Richepoche, 75014 Paris.

(7) *G.P.O. Box 160, Hongkong.*

(8) *Projet* : 15, rue Marcheron, 92170 Vanves.

(9) *L'Architecture d'aujourd'hui*, 67, av. de Wagram, 75017 Paris.

Le carnet des ambassades

● L'ambassadeur de Tunisie en France et Mme Hédi Mabrouk ont offert une réception le 1er juin à l'occasion de la fête nationale.

● A l'occasion de la fête nationale et de son départ, M. Antonio Coimbra Martins, ambassadeur du Portugal, a donné une réception le 11 juin.

● L'ambassadeur d'Israël et Mme Mordechaï Gazit ont offert une réception le 13 juin à l'occasion de l'arrivée de M. Avraham Primor, délégué général de l'Organisation sioniste mondiale.

● A l'occasion de la parution aux Editions Hachette de l'ouvrage de Leonid Brejnev « A la pointe du combat », M. Stepan Tchervonenko, ambassadeur de l'U.R.S.S., a donné une réception le 14 juin.

● L'ambassadeur de Grande-Bretagne et Lady Hibbert ont offert une réception le 14 juin en l'honneur de l'anniversaire de la reine Elisabeth II.

● A l'occasion de la visite du chef d'état-major de l'armée de l'air indienne et de Mme Latif, l'ambassadeur de l'Inde et Mme Rasgotra ont donné une réception le 15 juin.

● L'ambassadeur de France en Tchécoslovaquie et Mme Emmanuel d'Harcourt ont offert le 18 juin à Prague un déjeuner en l'honneur d'Antoine de Bavier, venu diriger dans la cathédrale la grande Messe en si mineur de Bach, dans le cadre des échanges culturels organisés sous le patronage du gouvernement tchécoslovaque. A ce déjeuner assistaient M. Evzen Erba, président du Conseil national tchécoslovaque et Mme Zora Erbanova.

● M. Constantin Athanassov, ambassadeur de Bulgarie, a offert une réception le 21 juin en l'honneur de M. Andrei Loukanov, vice-premier ministre en visite à Paris.

● M. Ahmed Ibrahim Abdi, ambassadeur de la République de Djibouti, a offert une réception le 27 juin à l'occasion de la fête nationale.

● A l'occasion du départ de M. Davorin Kostanjsek, ministre conseiller à l'ambassade de la R.S.F. de Yougoslavie, l'ambassadeur et Mme Radomir Radovic ont donné une réception le 28 juin.

NECROLOGIE

● Nous apprenons le décès de M. Roger Besse-Desmoulières, consul général de France, survenu le 4 juin.

Calendrier des fêtes nationales

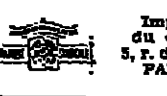
16-31 JUILLET

20 COLOMBIE	Fête de l'indépendance
21 BELGIQUE	Fête nationale
22 REP. POP. DE POLOGNE	Fête nationale de la libération
23 REP. ARABE D'EGYPTE	Fête nationale
26 LIBERIA	Fête de l'indépendance
26 ILES MALDIVES	Fête nationale
28 PEROU	Fête de l'indépendance

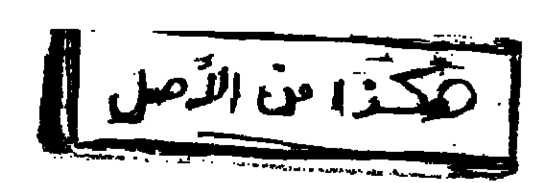
1er-15 AOUT

1er SUISSE	Anniv. de la fondation de la Confédération
6 BOLIVIE	Fête de l'indépendance
6 JAMAIQUE	Fête nationale
9 SINGAPOUR	Anniv. de l'indépendance
10 EQUATEUR	Fête de l'indépendance
15 REP. POP. DU CONGO	Fête nationale

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57 438



Politique et littérature

Pa Kin
au cœur de son temps

Par JOËL BELLASSEN *

IL y a quelques semaines, arrivait en France une délégation d'écrivains chinois. A sa tête, le grand romancier et nouvelliste Pa Kin, qui retrouvait à cette occasion Paris et le jardin du Luxembourg où il s'était promené il y a un demi-siècle. Depuis la sombre époque de la fin des années 20 — où il quitta la Chine pour *« s'en aller vers l'Occident à la recherche de la vérité »* — à la Chine des *« quatre modernisations »* où il est, après Luxun et Maodun, l'écrivain le plus honoré, le cheminement individuel, littéraire et politique de Pa Kin lui donne qualité de témoin de son temps.

Dans la foulée du mouvement du *4 mai 1919, à l'aube de la révolution* chinoise, nombreux sont les intellectuels et les ouvriers chinois qui viennent en Europe, en France en particulier, s'alimenter à la tradition révolutionnaire et aux notions nouvelles ; parmi eux, des figures importantes du parti communiste chinois : Chou En-lai, Chen Yi et l'actuel vice-premier ministre Deng Xiaoping. C'est plutôt l'influence culturelle, et en particulier les lectures de Verhaeren et d'Apollinaire, qui marque Ai Qing, le plus apprécié des poètes chinois contemporains (1). Quant à Pa Kin, son séjour en France (1927-1928), ses contacts avec les milieux anarchistes cosmopolites de Paris, sa participation active à la campagne pour sauver les vies de Sacco et de Vanzetti le persuadent que la littérature doit être une arme pour combattre l'injustice. Il s'intéresse à l'espéranto, manifeste une grande admiration pour le personnage de Marat qu'il connaît *« comme un bon ami »* et sur lequel il écrira ; il signe enfin sa première œuvre à Paris, sous le pseudonyme de Pa Kin (formé avec la première syllabe de Bakounine et la dernière de *Kropotkine), et ses premières lignes* sont dédiées à Vanzetti qui vient de mourir et avec lequel il avait correspondu : *« J'ai un "maître". Il m'a enseigné l'amour et la générosité. »* De la France, Pa Kin retiendra une image précise : en 1941, il dit qu'il *« aime la France de Voltaire, Rousseau, Marat et Romain Rolland (...) et pas celle de Pétain »*, et jusqu'aujourd'hui il aime à citer l'appel à l'audace de Danton et le *J'accuse* de Zola.

Bruits de chaines qu'on brise

PA KIN est aussi le témoin actif d'une génération d'intellectuels chinois qui ont été acquis aux idées révolutionnaires par l'intermédiaire du courant anarchiste. Très tôt, Pa Kin proclame sa sensibilité libertaire, et il le fera jusqu'en 1949 ; il parle de l'anarchiste américaine Emma Goldmann comme de sa *« mère spirituelle »*, il traduit Kropotkine, et apporte son soutien aux anarchistes espagnols lors de la guerre d'Espagne. Marginales au regard du développement du marxisme à l'époque, les idées anarchistes n'en ont pas moins constitué un maillon non négligeable de l'évolution idéologique de nombreux jeunes Chinois, et Mao Tse-toung lui-même reconnaissait en avoir subi la forte influence à un moment donné. Il est néanmoins certain que Pa Kin, comme beaucoup d'autres progressistes de sa génération, *n'établissait pas une claire distinction* entre anarchisme et socialisme. Attirés tout à la fois par Nietzsche, Kropotkine et Marx, guidés par le goût de l'engagement héroïque et portés par leur révolte contre l'oppression familiale et politique, ils *« chérissaient »*, comme l'a dit l'un d'eux, le célèbre mot d'Ibsen : *« L'homme le plus fort au monde est celui qui est le plus seul. »* Pa Kin fut, d'autre part, de ceux qui restèrent proches des écrivains communistes chinois et qui exprimèrent fermement leur patriotisme lors de la guerre de résistance contre le Japon ; c'est d'ailleurs à cette occasion qu'il passa outre aux commandements anarchistes et qu'il devint membre d'une organisation : l'Association des écrivains et artistes pour la résistance à l'ennemi.

Témoin, Pa Kin l'est aussi et surtout du féodalisme et de son pesant héritage, dont la destruction est plus que jamais à l'ordre du jour dans la Chine de 1979. C'est l'objet du plus grand de ses romans, *Famille*, écrit en 1931 et *dont la traduction en français vient* d'être publiée (2). *« Je veux lancer mon « J'accuse » contre un système agonisant »*, dit-il à son propos. Avec *Famille*, le témoignage devient réquisitoire et il vise le système féodal de la famille. En peignant des situations *largement autobiographiques*, Pa Kin savait qu'il se faisait aussi le porte-parole et de ceux qui, comme lui, ont fui *« les griffes du démon »* du despotisme familial, et de ceux qui *« ont été sacrifiés sur l'autel des rites ancestraux »* ; mariage forcé, pieds bandés, suicide, tel est le lot des victimes de ce système ; la rupture, la révolte sont aux yeux de Pa Kin la seule issue possible pour la jeunesse. *« Cela m'oblige à prendre la plume pour parler à la place de ceux qui sont morts d'avoir craché leur sang, et de ceux qui vont mourir »*, écrit-il.

Pa Kin a vécu ce qu'il décrit dans *Famille*. Il est né en 1904 dans une grande famille de mandarins propriétaires du Sichuan, province traditionnellement vivante sur le plan politique. Une cinquantaine de personnes sous la domination autocratique et patriarcale du grand-père composaient la famille du jeune Pa Kin : père, oncles, femmes et concubines, cousins et cousines. Pa Kin a alors vu l'inégalité criante de la femme, la soumission absolue au chef de clan, l'oppression des cinquante serviteurs et servantes, les tentatives de révolte contre les bâillons confucéens. Et ainsi Pa Kin prend place dans une certaine tradition combattante de la littérature ; car, en même temps que se mettait en place le dispo*sitif de l'ordre moral du féodalisme* chinois, des voix se sont élevées pour le dénoncer : c'est, par exemple, au dix-huitième siècle, le grand roman chinois *le Rêve du pavillon rouge* (prochainement traduit en français) ; comme *Famille*, il s'agit essentiellement d'un miroir du système familial dominant de l'époque : son auteur, Cao Xueqin, est comme Pa Kin issu d'une classe élevée et de nombreux éléments autobiographiques se retrouvent dans l'œuvre ; des thèmes semblables parcourent le roman : règne de l'aristocratie mâle, désespoir de la jeunesse. Cependant, si c'est une plainte étouffée qui s'échappe du grand roman classique, c'est sur un bruit de chaînes qu'on brise que s'achève *Famille* : la jeune génération est à l'écoute du mouvement révolutionnaire qui gronde en ce *début de vingtième siècle, des jeunes* femmes coupent leurs cheveux en signe de rupture avec l'ordre confucéen, et le personnage central Eveil de l'Intelligence part, *« tel l'oiseau échappé de sa cage »* ; il veut *« devenir un rebelle »*.

* Enseignant de chinois.



(In *La Civilisation de la Chine classique*, Arthaud 1979.)

SCENE DE LA VIE DE COUR AU PALAIS
(Epoque de la fin des T'ang ou du début des Song.)

Féodalisme et socialisme

L'ŒUVRE de Pa Kin est l'œuvre d'une génération. Et c'est peut-être pour cela qu'elle n'a pas tout le souffle destructeur et la modernité des écrits du grand Luxun (mort en 1936) sur l'émancipation féminine et la démolition de la boutique confucéenne. Pourtant, en exhumant ses souvenirs, Pa Kin a fait que toute une génération de Chinois s'est reconnue dans *Famille*, qu'elle y a retrouvé ses drames personnels et son engagement politique ; sans ses livres, affirme le grand historien de la littérature chinoise, Wang Yao, *« beaucoup de petits bourgeois n'auraient jamais rejoint la voie de la révolution »* ; le climat émotionnel de ses œuvres a sans nul doute contribué à créer un consensus politique parmi les intellectuels en faveur de la révolution chinoise.

C'est probablement pour cela que Pa Kin, en dépit de ses idées politiques bien connues, fut un écrivain respecté après la libération de 1949, tout au moins jusqu'en 1966. Il reconnaît lui-même les limites de ses écrits : *« Les meilleures de mes œuvres ne sont jamais qu'un diagnostic des maux de la société, délivré par un médecin peu compétent, incapable de donner une ordonnance. »* De certains de ses romans émane une pesante atmosphère d'échec ; l'auteur s'est reproché aussi un excès de sentimentalisme.

Mais ce sont des attaques d'un autre ton et d'un autre fond qui vont lui être lancées dès le début de la révolution culturelle : si, déjà en 1958, Yao Wenyuan, jeune critique et futur membre de la « bande des quatre », s'en prend à... l'anarchisme passé de Pa Kin, c'est en tant que *« sommité académique réactionnaire »* que celui-ci est dénoncé dix ans plus tard, et *Famille* est rangé dans la catégorie des *« herbes vénéneuses »*.

« La "bande des quatre" (...) voulait écarter tous ceux de ma génération. En 1966, dans les rues de Nankin, étaient placardées des "dazibao" qui affirmaient que j'étais un traître à la nation, mais mes lecteurs ne l'ont pas cru », raconte aujourd'hui Pa Kin. *« Avant tout,* dit-il, *je regrette le temps perdu ; pendant onze ans, je n'ai pu écrire... »*

A énumérer simplement les tourments de l'auteur de *Famille* ces dernières années, on constaterait seulement qu'il a connu le sort de nombreux cadres qui cultivaient les légumes dans les « écoles du 7 mai » depuis 1970, étudiaient et retournaient chez eux une fois par mois. Il présenterait plus *d'intérêt d'aller au fond des choses* : si, par-delà les étiquettes dont elle a affublé Pa Kin, la « bande des quatre » lui reprochait de *n'avoir été que démocrate ?* Ce type de critique rendrait compte, même en partie seulement, des aléas de la « politique des Cent Fleurs » lancée par Mao Tse-toung dans les années 50.

La Chine affronte aujourd'hui une question ouverte : comment sera possible, dans un pays qui a connu la plus longue et la plus bureaucratique des traditions féodales, une politique des Cent Fleurs, une littérature socialiste qui ne soit pas commande d'Etat (ou du parti quand l'un a tendance à se confondre avec l'autre) ? Un « dazibao » collé cet hiver sur le Mur de la démocratie de Pékin étudiait minutieusement le soubassement féodal de certaines réalités de la vie politique actuelle ; un lien était établi, par exemple, entre le culte de la personnalité et le patriarcat confucéen. De fait, le brusque passage historique entre féodalisme et socialisme a tendu à « agglomérer » les deux par endroits — dans les mentalités, dans le domaine moral, dans la réalité sociale elle-même. Et un mérite du mouvement politique récent en Chine aura été d'avoir éclairé d'un jour nouveau cette question.

L'œuvre de Pa Kin retrouve ainsi son actualité : le fantôme du vieux seigneur Gao rôde encore parmi nous, dit l'auteur. A la question de savoir s'il publierait encore, le vieil écrivain nous disait en janvier 1979 à Shangai : *« J'ai établi un programme de cinq ans, jusqu'à mes quatre-vingts ans. Mes dernières lignes, je les consacrerai à la traduction des* Mémoires *de Herzen, le grand écrivain démocrate russe, ainsi qu'à un roman sur ce qu'ont traversé les intellectuels ces dernières années. »* L'auteur de *Famille* percevra-t-il dans la révolution culturelle, à côté de ses déformations et de sa nécessaire démesure, cette *« chose magnifique »* qu'il voulait chanter dans son œuvre : le soulèvement de la jeunesse ?

(1) Il est question de sa venue en France l'an prochain.

(2) *Famille*, roman de Pa Kin, traduction du chinois par Li Tche-houa et Jacqueline Alézaïs, Flammarion-Eibel, Paris, 1979, 412 pages, 58 F.

LE MONDE DIPLOMATIQUE

Fondateur : Hubert BEUVE-MERY
Directeur de la publication : Jacques FAUVET
Rédacteur en chef : Claude JULIEN
Rédactrice en chef adjointe : Micheline PAUNET

Prix de l'abonnement annuel (en francs)
VOIE NORMALE

France, DOM, TOM, Centrafrique, Congo, Côte-d'Ivoire, Dahomey, République de Djibouti, Gabon, Mauritanie, République malgache, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Haute-Volta, Cameroun, Togo, Guinée, Tunisie, Poste militaire, Poste navale, Andorre, Monaco 65
Autres pays 83

PAR AVION (abonnement et taxes) :

Europe, Turquie d'Asie, Chypre, Açores, Canaries, Madère, Algérie, Maroc, Tunisie 97
DOM, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Haute-Volta, République de Djibouti 106
TOM, République malgache, Etat comorien 126
Libye, Egypte, Arabie Saoudite, Iran, Irak, Israël, Jordanie, Liban, Syrie 111
Birmanie, Brunei, Chine, Corée, Hongkong, Indonésie, Japon, Macao, Malaisie, Mongolie, Philippines, Singapour, Taïwan, Thaïlande, Vietnam, Australie, Nouvelle-Guinée, Fidji, Nouvelle-Zélande, Laos, Cambodge 150
Canada, Amérique du Nord, Amérique centrale, Amérique du Sud, autres pays d'Afrique, d'Amérique et d'Asie 131

(Chèque postal : Paris n° 4207-23)

Rédaction et administration, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : Rédaction et abonnements : 246-72-23.
Adr. télégraphique : Journonde Paris — Télex : Le Monde 650-572 Paris

les livres du mois

« LES NATIONS ROMANTIQUES » de Jean Plumyène

Par YVES FLORENNE

LE titre est beau. Digne de Chateaubriand ou de Mme de Staël. Il fait surgir à l'esprit, et l'auteur y a songé, les peintures *ossianiques* de Girodet ou Runciman, les grandes allégories nationales de David Scott et surtout Delacroix. Nous allons voir quelle réalité il recouvre. Mais, justement, s'agit-il bien de la seule réalité ? Péjoratif pour les uns (qui ne sont généralement pas *les plus recommandables*), exaltant pour les autres, fascinant pour presque tous, compris les moins romantiques, le mot « romantisme », en toute chose, signifie plutôt le rêve — se transformât-il en action — l'irrationalité et l'entraînement des passions, *la folie* même, *bref une certaine irréalité* ou surréalité, non la réalité brute, surtout si c'est la realpolitik.

Il faut prendre garde aussi que ce titre, trop beau pour que l'auteur tout le premier lui ait résisté (les *lecteurs l'imiteront*), n'est, somme toute, qu'une illustration pour le premier volet d'une Histoire du nationalisme (1). C'est que nation et romantisme sont comme des jumeaux dans la matrice de l'histoire. Les nations sont romantiques parce que le nationa*lisme l'est, et on parlerait* volontiers — si l'expression n'avait une résonance fâcheuse — de national-romantisme. *Il y a, il y a eu tout de suite*, un romantisme national anglais (écossais, irlandais, gallois), un romantisme français, des romantismes espagnol et italien ; et le *plus bouillonnant*, le plus explosif, le plus follement national — völkisch : le mot viendra plus tard mais la chose est déjà là — le romantisme (politique) allemand.

On voit assez, du même coup d'œil, que le romantisme est européen. Et n'est qu'européen. Par quel paradoxe notre Europe d'aujourd'hui, et le mouvement pour l'unir, sont-ils tout ce qu'on voudra, excepté romantiques ? Jean Plumyène ne manque pas de rappeler Rousseau, militant pour une « éducation nationale » dans chaque nation et s'écriant : « Il n'y a plus que des Européens ! » C'était bien la peine... Après tout, l'absence de toute trace de romantisme dans nos désirs européens épargnera peut-être à l'Europe de devenir un État-nation. Ce phénomène, en tout cas, beaucoup plus nouveau en Europe que l'idée de bonheur, et se levant tout armé, n'a pas deux siècles.

Toutefois, le passage de la nation au nationalisme est difficilement saisissable ; autant que le nationalisme lui-même. Jean Plumyène raconte que, à un congrès traitant du nationalisme, un ingénu soucieux de s'initier demanda à Heinrich Böll, qui présidait, de bien vouloir lui expliquer ce qu'était ce nationalisme dont on ne cessait de parler. L'écrivain se lança dans un discours, puis s'arrêta court : « Réflexion faite, je ne dirai pas ce qu'est le nationalisme, car je n'en sais rien. »

L'auteur montre d'autant plus de courage à entreprendre d'en écrire l'histoire. Ce qu'il sait, lui, c'est qu'il s'agit surtout d'un état d'âme. Mais avec celui-là on fait de la politique. On en fait même terriblement. Insaisissable peut-être dans sa nature, ses cheminements, ses jaillissements, non certes dans ses effets. L'historien, qui est non moins philosophe et écrivain d'imagination, se découvre biologiste et médecin puisque l'histoire qu'il écrit est celle d'une « épidémie conquérante ». Mais c'est aussi une écriture : science et épopée, qui non seulement reflète, exprime le nationalisme, mais le suscite en paraissant. L'historien s'y plonge, en émerge ruisselant, illuminé, et comme il est orfèvre, ni l'objectivité, ni la lucidité, ni la pointe critique ne le dépouillent de la chaleur et de la couleur, ni d'un mouvement parfois superbe.

L'IMMENSE texte à déchiffrer se fait systématique et cohérent avec le « discours de l'origine » : celui *de Herder* ; puis chez Fichte. Il pullule alors dans l'Europe entière, l'historien le suit jusque chez Barrès et Maurras. Pourtant, ce « texte » nationaliste a vraiment commencé avec « la patrie en danger ». Notez toutefois que c'est patrie qui est écrit, et non *nation*.

Ne commence-t-il pas beaucoup plus tôt encore ? A Bouvines ? Surtout avec le « Bouter les Anglais hors de France » ? Sans trop le croire, Jean Plumyène le craindrait presque. Faut-il donc accoler à Jeanne un substantif et un adjectif devenus péjoratifs ? A ce compte, mal tolérer l'occupant, c'est du nationalisme. Mot-piège, nous le savions. D'autant que né à gauche, récupéré par la droite, ressaisi par la gauche... L'auteur ne se laisse pas égarer dans ce dédale, c'est merveille de le voir suivre et renouer le fil à travers le labyrinthe européen. Pour s'en tenir à la France, il parcourt le chemin qui part de Valmy et s'arrête provisoirement à la Marne, en passant par Sedan, l'Alsace, Boulanger, Dreyfus. Mais cette première partie n'embrasse que ce siècle qui compte cinq quarts de siècle : de 1789 à 1914.

Nations romantiques, l'Allemagne plutôt deux fois qu'une ; la France, vieille nation *moins* le nom, trop classique peut-être, mais trop celtique aussi pour n'avoir pas frémi au mythe national d'Ossian. Et puis les « nations manuscrites », nées de faux « ossianiques » trouvés dans des cryptes. Mais les faux sont-ils faux quand ils surgissent d'une vérité et d'une exigence profondes ? La Pologne plus que toute autre, parce que plus chargée de souffrance et de musique ; sans oublier Israël : des pogroms à Sion.

1830, année romantique et française par excellence : l'Histoire, qui n'avait jamais été, allait naître. *Ainsi du moins pensait Michelet, qui la conçut*, à la « lumière » de « l'éclair » de juillet : « J'aperçus la France. » Le même jour, Delacroix la voyait aussi, cette France-Liberté, entraînant son peuple — et tous les peuples — dans le sillage du drapeau national. Depuis, la France est cette « *personne* » dont *on* se fait une certaine idée : grandeur et beauté sans pareilles. Et qu'on épouse. Des peuples d'Europe, Napoléon, qui avait la démographie avec lui, voulait faire « un seul et même corps de nation ».

CE que le gaullisme a peut-être rêvé dans le silence d'un autre rêve. En tout cas, le rêve romantique était, partout, celui d'une nation incarnée. Quatre ans avant sa France libre, Delacroix avait peint la Grèce sur les ruines de Missolonghi, veuve de Byron. Et Daumier crayonnait d'un trait implacable la Pologne garottée, jetée aux bêtes. Compassion, indignation, amour ne vont pas sans quelque sadisme. Ils aimaient jusqu'à ces pleurs que les tyrans faisaient couler. Le nationalisme est une passion toute pure, qu'on disait jadis passion de l'amour, que nous disons sexuelle. Puisque, paraît-il, tout l'est. A moins de répudier Freud. Ne commence-t-on pas à soupçonner que Freud aurait été la proie, bien entendu inconsciente, de l'esprit d'une nation errante, veillant en lui, malgré lui ? Bref, la voix oraculaire d'un nationalisme millénaire enfoui dans les profondeurs.

(1) Jean Plumyène, *les Nations romantiques, histoire du nationalisme : le dix-neuvième siècle*, éd. Fayard, Paris, 1979, 468 pages, 79 F.

JUSTICE

La société de discipline

A-T-ON jamais cru à la justice de la Justice ? Toujours est-il que l'institution est actuellement contestée de toute part ou presque : détention indéfinie d'innocents, libération précipitée de notables, lourdes sanctions pour des lampistes, impunité pour d'autres, mieux nantis, scandales étouffés par un non-lieu, disproportion des délits et des peines — cette accumulation de forfaitures émeut jusqu'aux esprits les plus modérés. Qui, sortant de leur réserve, disent tout haut que le roi est nu — et le juge, un simple agent d'exécution.

C'est le thème principal du livre de R. de la Pradelle (1). Avocat à la Cour de Paris, l'auteur — issu d'une famille de militaires et de juristes — commença sa carrière plein d'espérance ; s'il ne désespère pas, il est aujourd'hui sans illusion. Evoquant quelques-unes des grandes affaires auxquelles il fut mêlé, il montre, exemples à l'appui, à quel point et de quelle façon la justice dépend du pouvoir politique : « Depuis la révolution, *dit-il*, (ce) pouvoir veut une justice à sa merci et une magistrature complaisante. »

Des juges choisis pour leur docilité et promus pour leur servilité — sanctionnés, par contre, dès qu'ils font preuve d'indépendance — ; des ministres qui disent leur sentiment (et orientent la sentence) avant même que l'affaire ait commencé d'être instruite ; des témoins qui se dérobent impunément ; des criminels qu'on ne retrouve jamais (en particulier, lors des attentats contre des personnalités politiques — une vingtaine en France, entre 1972 et 1976) — R. de la Pradelle met en lumière, de façon vivante et percutante, le fonctionnement quotidien d'une institution qui obéit inconditionnellement aux injonctions du pouvoir. Ni debout ni assise — mais couchée, disait déjà Léon Daudet de la magistrature.

Moins descriptif, plus analytique, l'ouvrage de H. Lafont et Ph. Meyer étudie les transformations en cours de l'appareil judiciaire (2). Qui se délocalise, désocialise, obéit, lui aussi, à la nouvelle rationalité technocratique — et, sous prétexte de modernisation, perd le peu d'humanité qu'il ait jamais eue.

Le décorum du Palais de justice traditionnel a vécu ; dans les cités récemment construites, des bureaux fonctionnels ont remplacé le prétoire ; des experts, les avocats (signe — qui ne trompe pas — de ce déclassement : plus de la moitié des avocats parisiens gagnent 5 000 F par mois), les huissiers ont fait place aux travailleurs sociaux, les gendarmes aux hôtesses d'accueil.

SE proposant de prendre en charge — c'est-à-dire de gérer — l'ensemble de la population, la nouvelle justice obéit à « la logique du soin et du contrôle social », *cependant que l'ancienne, qui continue de fonctionner à la répression, échappe de plus en plus aux magistrats. En des pages remarquables, les auteurs montrent comment l'institution policière assujettit peu à peu la justice à sa* « logique totalitaire de la sécurité », *soit que les policiers exercent des fonctions autrefois dévolues aux juges (comme l'illustre la récente loi sur les étrangers) soit que les juges se comportent à la façon des policiers (comme le prouve leur attitude face aux « casseurs » du 1er mai).*

Matraque, prison, chimiothérapie ou entretien directif : les Français vivent déjà dans une « société de discipline » *qui n'a plus de libéral que le nom.*

M.T.M.

(1) R. de la Pradelle, *Aux frontières de l'injustice*, Albin Michel, Paris, 1979, 270 pages, 49 F.

(2) H. Lafont, Ph. Meyer, *Justice en miettes*, P.U.F., Paris, 1979, 222 pages, 49 F.

EUROPE

LE RESSUSCITE DE TIVOLI. — Dante Corneli

★ Fayard, Paris, 1979, 274 pages, 49 F.

Réfugié en U.R.S.S. en 1920, secrétaire de l'émigration communiste italienne, Corneli a eu plus de chance que Guarnaschelli : vingt-quatre ans de déportation au lieu de quatre. C'est qu'il avait la vie dure. On l'envoya en Sibérie pour s'être aperçu, en 1935, qu'il avait été « trotskyste » dix ans plus tôt. Il reçut, avec tous les autres déportés, l'annonce de la mort du « Père de tous les opprimés », mais ne bénéficia pas de l'amnistie : il était étranger. Quand il put communiquer avec l'Italie, après vingt années de silence, il apprit que tous les siens étaient morts. Il put enfin faire deux séjours en Italie, avec la Russe qu'il avait épousée. Elle préféra son pays. Lui aussi : « Je suis revenu en Italie tout seul, définitivement ». Cinquante ans après. Tel est ce récit, parfaitement *simple*.

Y. F.

PROCES EN REPUBLIQUE FEDERALE ALLEMANDE. — Klaus Croissant

★ Maspero, Paris, 1979, 128 pages, 22 F.

Accusé d'aide au terrorisme et risquant *une lourde condamnation*, l'avocat des jeunes contestataires allemands a tenu tête à ses juges : refusant de se justifier, et surtout devant « *cette couche de petits bourgeois fascistoïdes qui occupe les tribunaux* », il a fait de sa défense un véritable réquisitoire. Citant des chiffres, des faits, des documents irréfutables, il dénonce « *l'Etat de la surveillance totale* » qu'est devenue la République fédérale.

Surveillance des avocats (fouilles, vols de pièces, détournement de correspondance, micros, écoutes téléphoniques), lois d'exception qui restreignent les droits de la défense, extermination « douce » des détenus politiques (« chambre de silence », refus de traitement médical) — autant de mesures qui visent à briser toute opposition et, par-delà, à détruire ce qui subsiste de liberté. Comment ne pas craindre, quand on voit de quelle façon expéditive la justice française condamne des manifestants, que les atteintes à la démocratie en Allemagne de l'Ouest « *ne deviennent un modèle pour l'Europe* » ?

M.-T. M.

LA MORT D'ULRIKE MEINHOF. — Rapport de la Commission internationale d'enquête

★ Maspero, Paris, 1979, 93 pages, 15 F.

Le 9 mai 1976, Ulrike Meinhof, membre de la Fraction Armée rouge, était trouvée morte dans sa cellule de la prison de Stammheim. Les autorités ouest-allemandes parlèrent de suicide ; le rapport de la commission internationale d'enquête — qui met en évidence toutes les invraisemblances de la thèse *officielle* — *conclut* à l'assassinat : selon toute probabilité, c'est déjà morte qu'Ulrike Meinhof a été pendue.

Sans entrer dans le détail des expertises médicales — qu'on trouve intégralement reproduites dans ce livre, — rappelons que personne, hormis les experts désignés, n'a pu voir le corps d'Ulrike, que sa cellule a été repeinte deux jours après l'« accident », que ses codétenus — que la commission se proposait d'interroger — se sont également « suicidés » peu avant leur audition. Mais, surtout, la commission a pu établir que la police politique avait un accès direct, par des escaliers dérobés, aux cellules du septième étage...

Privant d'eau des grévistes de la faim ou de soins des malades, en condamnant d'autres à la folie par l'absorption forcée de drogues, l'Etat ouest-allemand a décidé de mettre hors jeu ses adversaires les plus déterminés.

M.-T. M.

AFRIQUE

L'ALGERIE, légitimité historique et continuité politique. — Mohamed Dahmani

★ Le Sycomore, Paris, 1979, 362 pages, 59 F.

L'ouvrage de M. Dahmani est sans doute le meilleur qu'on ait publié sur l'Algérie depuis des années. Probablement parce que, à la différence de tant d'autres, qui accumulent des informations sans trop savoir dans quel ordre les agencer, l'auteur se situe à l'intérieur d'une problématique qui donne force et cohérence aux matériaux qu'il utilise. S'appuyant sur une documentation très diversifiée et de première qualité, disposant de concepts éminemment opératoires — structures, classes, centre, périphérie, — M. Dahmani analyse les multiples aspects du *développement algérien*, qu'il s'agisse des transformations agricoles ou industrielles, de l'évolution des échanges commerciaux ou de la « révolution culturelle ».

A l'image même de la réalité historique, complexe et contradictoire, son étude, qui est toute en nuances, souligne aussi bien les acquis de l'indépendance (entre autres, une amélioration incontestable du niveau de vie) que les pesanteurs sociologiques et la difficulté majeure de l'actuelle période de transition ; la rupture avec le capitalisme du centre. Construction de l'Etat, expropriation du capital étranger, industrialisation : l'Algérie a commencé à s'en donner les moyens ; poursuivra-t-elle dans cette voie ? L'auteur se garde de tout pronostic, même si cette continuité-là lui paraît, comme à d'autres, extrêmement souhaitable.

M.-T. M.

MOZAMBIQUE. DE LA COLONISATION PORTUGAISE A LA LIBERATION NATIONALE. — Eduardo Mondlane

★ L'Harmattan, Paris, 1979, 260 pages, 52 F.

Fondateur et président du Frelimo (*Front de libération du Mozambique*), Eduardo Mondlane fut assassiné en 1969 à Dar-Es-Salam au moment où le mouvement de libération mozambicain connaissait la crise la plus grave de son histoire. Il laissait un ouvrage presque achevé dont la première traduction française paraît aujourd'hui.

Ouvrage essentiel à plusieurs égards : d'abord en ce qu'il brosse du Mozambique de la période coloniale, si mal connu ici, un tableau d'où la rigueur sociologique n'exclut jamais la perspective du combat à mener. Véritable « enquête » au sens maoïste, cette première partie pourrait suffire à elle seule à expliquer les succès ultérieurs du Frelimo, tant y sont clairement démontés les mécanismes structuraux de l'exploitation coloniale-capitaliste. Important ensuite, parce qu'il retrace l'histoire de la résistance et du nationalisme mozambicains, et rappelle le rôle essentiel de la réappropriation culturelle, grâce aux poètes notamment. Le plus intéressant reste pourtant la deuxième partie où Mondlane, décrivant la lutte du Frelimo depuis sa création en 1962, formule une théorie de la libération fondée sur la transformation d'une lutte nationaliste en guerre révolutionnaire. Les étapes successives de l'implantation et du développement du Frelimo montrent que cette transformation ne s'est pas opérée sans difficulté et affrontements graves au sein même de l'organisation et dans les zones libérées. L'analyse se clôt sur le deuxième congrès (1968) où triomphaient les thèses de la guerre populaire prolongée et de l'édification dans les régions libérées d'une société nouvelle, microcosme du Mozambique indépendant.

Les traducteurs donnent en annexe une série de documents politiques qui éclairent les circonstances de la mort de Mondlane, et les conséquences de cet assassinat.

C. B.

L'EDIFICATION DE LA NATION TOGOLAISE. — — Wen'Saa Ogma Yagla

★ L'Harmattan, Paris, 1978, 212 *pages*, 44 F.

Dans cet ouvrage, édité avec le concours du ministère togolais de l'éducation, l'auteur se livre à un éloge sans retenue du général Eyadema, chef de l'Etat, à qui ses origines nordistes auraient permis de réaliser l'unité nationale en rétablissant l'égalité entre le nord et le sud du pays. La thèse n'est pas toujours convaincante, en particulier dans ses aperçus historiques. Mais, dans l'excès même de cet enthousiasme, certains chapitres, comme celui consacré au R.P.T. (Rassemblement du peuple togolais, parti unique), permettent d'entrevoir quelle tyrannie exerce le « guide de la nation » sur un *pays réconcilié par ses soins*.

C. B.

TIERS-MONDE

L'INDUSTRIE DE LA FAIM. — Frances Moore, Lappé et Joseph Collins

★ Editions L'Etincelle, Paris, 1978, 600 pages, 59 F.

Voici la traduction française de *Food first, beyond the myth of scarcity* paru l'an dernier aux Etats-Unis.

Dénonçant le mythe de la pénurie alimentaire, les auteurs démontent le mécanisme de la domination des multinationales dans l'agro-business. La suppression des cultures vivrières, pour permettre le développement d'une agriculture d'exportation, crée dans les pays en voie de développement, un dangereux déficit alimentaire qu'ils ne peuvent surmonter qu'en *important des céréales occidentales*. L' « aide » a fonctionné aux deux bouts de la chaîne : techniciens et capitaux favorisent l'essor des cultures nouvelles tandis que le blé de la Beauce ou de Kansas évitera la famine. Rédigé sous forme de questions et de réponses précises, cet ouvrage traite surtout des Etats-Unis, première puissance « nourricière » du monde, mais la critique pourrait s'appliquer à bien d'autres profiteurs du « business de la faim ».

C.B.

ASIE

LES INSTITUTIONS CHINOISES. — Michel Lesage

★ PUF. Coll. « Que sais-je ? », Paris, 1978, 128 pages, 11 F.

Une semaine de tourisme organisé à Pékin et la lecture de quelques ouvrages et textes ne suffisent pas pour faire un bon livre. Celui de Michel Lesage ne saurait faire oublier les études précédentes, dont il semble s'être largement inspiré, en particulier le travail de M. Tsien Tche-hao (la République populaire de Chine, droit constitutionnel et institutions, L.G.D.J. 1970, même pas citée dans la bibliographie, ou La Chine, 1976). On déplorera, en outre, que l'auteur s'embrouille dans les transcriptions, les formules vagues : qu'est-ce, par exemple, que « les procédures de définition d'une ligne de masse » ?

P. de B.

POLITIQUE

CONTRE L'ETAT-NATION. — Pierre Maugué

★ Denoël, Paris, 1979, 192 pages, 44 F.

L'auteur constate la double évidence apparemment contradictoire : le renforcement — parfois impérial — de l'Etat-nation, et le réveil — souvent violent — des minorités nationales. Mais c'est encore et toujours la question : leur lutte contre un grand Etat-nation ne tend-elle pas à constituer des petits Etats-nations, non moins oppressifs que les autres ?

Y. F.

L'ETAT CIVILISE. — Charles Debbasch

★ Fayard, Paris, 1979, 206 pages, 32 F.

Un autre « contre », mais à rebours du précédent, qu'éclaire le sous-titre : « Contre le pouvoir sauvage ». Défense et illustration, aussi vieille que solide, qui, chez de Gaulle était une foi. Ce n'est pas exactement l'Etat gaulliste que l'auteur prend pour objet, mais très préci*sément l'Etat giscardien : exemplaire*, selon lui, de l'évolution moderne du pouvoir, tel que les citoyens non seulement le tolèrent mais l'exigent. Un tel pouvoir — seule réponse acceptable et *souhaitable* à « *l'impossible dépérissement de l'Etat* » — est vulnérable, par excès d'intelligence et de liberté. D'où la nécessité de la libre discipline et du sens de la responsabilité. On ne sera pas *surpris* de retrouver une analyse et une conviction exprimées dans *Démocratie française*, chez un conseiller à la Présidence de la République, président lui-même du Comité consultatif des universités.

Y. F.

ÉCONOMIE

L'ECONOMIE FRANÇAISE. - INITIATION. — Jean-Marie Albertini

★ Ed. ouvrières, Seuil, Paris, 1978, 157 pages, 22 F.

Un des promoteurs, en France, de la pédagogie de l'économie nous propose ici une initiation non plus aux lois économiques « en général », mais à une réalité concrète, dont nous sommes à la fois acteurs et spectateurs, l'économie française. La grande mutation de l'économie française depuis 1945 est décrite d'une manière claire et précise autour de quelques pôles significatifs : la montée d'un nouveau mode de vie, l'intervention croissante de l'Etat, l'ouverture des frontières, la transformation des entreprises industrielles, agricoles et tertiaires.

Mais la « crise » et la recherche d'une nouvelle croissance tiennent une place aussi importante. Le bouleversement des relations internationales figure parmi les aspects de la situation actuelle, mais au même titre que la « *contestation sociale de la croissance* ». Une série d'encadrés contenant des questions et des réponses, ou des exemples, rythme le texte principal et amorce à chaque stade l'utilisation pédagogique de l'exposé. L'auteur conclut par ces lignes, qui rallieront sans doute *bien des suffrages* : « *Au-delà de l'économique et du social, les problèmes de pouvoir, toujours fondamentaux, sont de plus en plus prégnants.* » Cette conclusion d'un pédagogue montre bien qu'en économie le langage de la simplicité *débouche très vite sur le débat politique*. Le mérite de l'auteur est de ne pas avoir cherché à esquiver cette conséquence.

F.L.

DROIT

LE DROIT INTERNATIONAL DU DEVELOPPEMENT. — *Alain Pellet*

★ PUF, coll. « Que sais-je ? », Paris, 1978, 125 pages, 10 F.

Voici abordé, dans son aspect formel et de façon très schématique, cette nouvelle branche du droit international public encore assez peu explorée mais qui est appelée à se renforcer au fur et à mesure que s'accroît le clivage entre Etats riches et pauvres. En fait, ce droit-là couvre un nouveau champ d'affrontement où les acteurs sont les Etats, les organisations internationales et les sociétés multinationales — dont le rôle est sommairement abordé dans cet ouvrage, — mais où les principaux intéressés, finalement, n'apparaissent jamais ; les *hommes et* les peuples, et ceux du tiers-monde en particulier pour qui le mot « développement » n'a pas de sens concret. Ce qui pose à nouveau la question de la fonction du droit dans les sociétés modernes.

M. P.

TÉMOIGNAGE

AVEC QUI VOUS SAVEZ. — Pierre Lefranc

★ Plon, Paris, 1979, 320 pages, 56 F.

Ralliant Londres à dix-huit ans, l'un des rares fidèles de la « traversée du désert », chef de cabinet de de Gaulle en 1958, visiteur de Colombey après 1969, fondateur avec Malraux de l'Institut Charles-de-Gaulle, Pierre Lefranc, « gaulliste historique », avait *une histoire* à écrire à l'intérieur de l'histoire. La voici. Les faits connus de tous, mais utilement rappelés et coordonnés, servent de cadre au témoignage. Ce que le lecteur y cherche et y trouve, ce sont des clartés que le témoin a *saisies sur les raisons profondes* des décisions, des actes, des attitudes de celui pour qui il témoigne. Il le fait en s'effaçant, avec la seule passion de la fidélité.

Le livre s'ouvre et se ferme avec une *sévérité presque égale* : envers les responsables de la capitulation, civile et militaire, de la IIIe République ; à l'égard des huit dernières années, « fresque illustrant la petitesse des hommes ». Sur quoi le dernier mot est prêté à « qui vous savez » : « *Ça vous étonne ?* »

Y. F.

LE KENYA
Changement et continuité

Le Kenya baigne depuis quelques mois dans une atmosphère pré-électorale. Il ne se passe pas une semaine, en effet, sans que deux ou trois ténors de la vie politique annoncent leur candidature à des élections législatives dont M. Daniel Arap Moi, le successeur de Jomo Kenyatta (1) à la présidence de la République, s'est encore bien gardé d'annoncer la date. Elue en octobre 1974, la Chambre actuelle doit être automatiquement dissoute au bout de cinq ans. Tout porte à croire que le scrutin aura donc lieu en septembre ou en octobre de cette année, à l'issue d'une campagne légale de trois semaines.

Cette échéance est intéressante à plus d'un titre. Elle permettra de mieux mesurer l'assise politique du président Moi et de ses collaborateurs. La KANU (Kenyan African National Union) demeurant le seul parti officiel depuis dix ans, donc le seul autorisé à présenter des candidats, la sélection de ceux-ci fournira une indication sur la place réservée aux différents groupes de pression avant le vote. Déjà, mais dans un certain désordre il est vrai, des acteurs influents de l'ancien régime, dont des parents de l'ancien président, ont annoncé leur candidature, laissant ainsi entendre qu'ils comptaient garder un pied au Parlement et, si possible, au sein du gouvernement. La KANU devra également se prononcer sur les candidatures d'anciens détenus politiques, tous libérés en novembre par le président Moi après son élection à la tête du parti et sa « nomination », sans adversaire, à la direction de l'Etat.

Dans ce pays de quinze millions d'habitants, cet électoralisme légué par Jomo Kenyatta constitue un aspect important de la vie publique. Cette dernière, très personnalisée — le *politicien y demeure le principal centre d'attraction*, — s'appuie sur des clientèles politico-affairistes divisées par des clivages qui ne sont pas forcément ethniques, même si les Kikouyous (20 % de la population) semblent toujours occuper les postes-clés. Le nouvel équilibre qui se dessine depuis la disparition de Kenyatta ne contredit pas cette donnée : ses successeurs se sont surtout préoccupés, par un rééquilibrage des clientèles, d'assurer la stabilité du régime et, donc, d'asseoir leur autorité. Pour y parvenir, ils ont moins tablé sur des réformes de structures que sur le consensus d'une classe politique liée à des intérêts occidentaux et qui a tiré les plus gros profits de l'expansion économique depuis l'indépendance. Son apparente cohésion est le fruit d'une sage réflexion sur les avantages de la stabilité imposée pendant quatorze ans par Jomo Kenyatta.

(1) Président de la République depuis l'accession du pays à l'indépendance en décembre 1963, Jomo Kenyatta est décédé le 22 août 1978.


(Office du tourisme kényan.)

Les atouts de la seconde présidence

Par JEAN-CLAUDE POMONTI

DANS le contexte de l'Afrique noire, l'expérience kényane de développement est dépourvue d'ambiguïtés. « *Enrichissez-vous* », tel aura été, au fond, le slogan de Kenyatta après les dures épreuves de l'insurrection rurale des années 50 (la révolte des « Mau-Mau ») et, pour le vieux nationaliste africain, des travaux forcés. L'indépendance, en 1963, n'a pas représenté un temps mort imposé d'en *haut par un personnage charis*matique et dont on imagine mal, seize ans plus tard, l'auréole de gloire. L'autorité de Kenyatta ne s'est pas discutée — il ne l'aurait pas toléré, — même dans les dernières années de sa vie où sa présence incertaine contribua à paralyser la vie politique et à cristalliser des tensions parfois vives. Entre-temps, l'enrichisse*ment indiscutable* du Kenya aura avant tout profité à une minorité besogneuse, qui a récupéré les anciennes « *Hautes* Terres *blanches* » (accaparées par les colons européens) tout en prenant le soin de ne pas désorganiser le commerce d'une communauté *indo-pakistanaise florissante* et l'industrie légère dominée par les multinationales.

Quand le vieil homme s'est éteint, voilà près d'un an, on avait redouté dans les chancelleries occidentales que le vide ainsi créé ne débouche sur des luttes de factions pour le pouvoir. A plusieurs reprises, avant sa mort, *Kenyatta avait dû intervenir en* personne pour mettre un terme aux querelles de succession. Il avait même dû protéger *M. Moi*, son vice-président depuis 1967, contre une cabale parlementaire destinée à le priver de son droit constitutionnel à l'intérim présidentiel en cas de vacance à la tête de l'Etat. Depuis cette affaire, le Parlement avait un peu perdu *son caractère* de forum utilisé par les *backbenchers* — la minorité de la KANU, — pour *dénoncer certaines pratiques* du régime, notamment les excès de la corruption.

Récession et inégalités

LA transition s'est pourtant *bien passée, en dépit de certains* accrocs et, notamment, d'un « complot » dénoncé par les héritiers de Kenyatta. Avec la collaboration de M. Mwai Kibaki — qu'il a promu vice-président tout en lui laissant le portefeuille des finances — et de M. Charles Njonjo — un garde des sceaux dont le relief et les propos cachent le goût du pouvoir, — M. Moi a su rassurer. Un léger remaniement ministériel, une campagne en faveur de sa per*sonne* et une *réorganisation* de la police nationale ont incité d'éventuels intrigants à se tenir sur leurs gardes. *Le style « populiste »* de l'ancien instituteur, qui continue de parcourir le pays et d'afficher sa disponibilité, lui a permis de mettre un terme à la lassitude populaire, sensible dans les dernières années de l'ancien régime, quand un Kenyatta vieillissant, et se désintéressant davantage de la chose publique que de son contrôle du pouvoir, avait perdu l'oreille de son peuple. Enfin, en réaffirmant les orientations du régime — notamment *son « neutralisme »* et son ouverture aux capitaux étrangers, — le président Moi n'a fait que ren*forcer les liens entre le Kenya* et ses alliés traditionnels, occidentaux comme africains.

Dans ce contexte, le report des élections syndicales, le gel du droit de grève ou les difficultés d'application des mesures décrétées pour lutter contre le chômage sont moins ressentis que le maintien de l'ordre, une meilleure tenue des agents de police et, *en règle générale*, la suppression des excès les plus extrêmes. « *Après Kenyatta, même si Moi ne tient que 10 % de ses promesses, il gagnera la partie* », nous dit un professeur de l'université de Nairobi, *opposant* de l'ancien régime, pour expliquer que la cote de popularité du nouveau président n'est *pas liée*, dans l'immédiat, à des réformes de structures. Il est vrai que la continuité dans le changement, dans le cas du Kenya, est une politique propre à satisfaire une petite bourgeoisie montante — « cols blancs » de Nairobi et petits cultivateurs-artisans des campagnes, — dont l'ossature semble constituée par quelque trois cent mille petits planteurs de café et de thé des Hautes Terres.

L'adroit calcul des nouveaux dirigeants kényans a été, jusqu'ici, de rassembler le maximum d'atouts pour faire face aux inévitables échéances qui les attendent. Sous l'influence de Kenyatta, dans les années 60, le choix de société a été éludé : entre une minorité de « socialistes » et l'espoir, largement répandu dans les classes pauvres, d'une *société* plus égalitariste, le courant ne passe toujours pas. La centralisation des pouvoirs, imposée par Kenyatta, a contribué à vider la KANU de son contenu et le Parlement de son autorité. La KANU n'a jamais joué le jeu d'une courroie de transmission qui aurait pu contrebalancer l'influence de l'administration directe. Le Parlement était devenu, sur le tard, une chambre d'enregistrement. Enfin, le développement du Kenya se heurte à deux graves problèmes : le manque *de terres arables et le* chômage (aggravé par un taux d'expansion démographique proche de 4 % par an).

Le président Moi semble conscient de ces handicaps. Il n'en donne pas moins l'impression d'avoir opté pour la prudence, — et un certain degré d'immobilisme, — en attendant que les élections législatives de l'automne assoient définitivement son autorité. La Chambre actuelle demeure, en effet, un terrain assez *fragile. Des groupes de pression* liés à la famille de l'ancien président y sont bien représentés : même s'ils hésitent sérieusement à déclencher un affrontement direct avec le président, ils pourraient être tentés d'exploiter un faux pas. M. Moi et ses principaux collaborateurs se sont donc plus particulièrement attachés, ces derniers mois, à encourager, à *l'échelon des circonscriptions* électorales, les candidatures de certains politiciens qui leur permettront de rééquilibrer, à leur avantage, la composition du Parlement.

L'avenir du régime dépend, en grande partie, de sa capacité à surmonter la récession économique actuelle, le Kenya ne s'étant jamais remis, après dix années d'une croissance continue, de la hausse des prix du pétrole *et de la sécheresse* de 1973-1974, ainsi que des fluctuations ultérieures du dollar ou des prix de *denrées comme le thé et, surtout*, le café sur le marché international. Cette « stabilité » dépend également *de ses relations* avec ses voisins immédiats. L'Ouganda et la Tanzanie représentent de bons marchés potentiels, pratiquement fermés depuis 1977. Au lieu de pouvoir les exploiter, Nairobi doit consacrer davantage de ressources à équiper une armée encore faible, choix également encouragé par la crainte, justifiée ou non, de voir Mogadiscio susciter des troubles *dans le nord-est de son* territoire où vivent deux cent cinquante mille nomades somalis.

(Lire la suite page 25.)

Des relations délicates avec les voisins socialistes

Par CHEGE MBITIRU *

L'AMELIORATION des relations avec les pays voisins *figure au premier rang des* préoccupations de la diplomatie kényane. La raison en est simple : à l'exception du Soudan, le Kenya ne compta pratiquement aucun ami sûr parmi ses cinq voisins immédiats même quand ses relations officielles avec l'Ethiopie, l'Ouganda, la Tanzanie et la Somalie vont du cordial à l'amical. Seul le Soudan peut *être tenu pour* un ami solide dans la mesure où les deux pays ont une conception identique de leurs problèmes *bilatéraux et de la* scène internationale.

En dépit du traité d'amitié signé en janvier 1979, les différences idéologiques entre le Kenya et l'Ethiopie sont tellement profondes que seules les revendications somaliennes sur le Nord-Est kényan *et* sur l'Ogaden éthiopien empêchent les relations entre les deux pays d'être au *plus bas. Cet exemple illustre* à quel point les relations avec les voisins dominent la diplomatie du Kenya, y compris, en partie, à l'égard des voisins moins immédiats.

Depuis l'indépendance obtenue de la Grande-Bretagne voilà seize ans, le Kenya s'en est toujours tenu aux mêmes orientations, s'accrochant aux principes *du non-alignement* et du respect de l'intégrité territoriale avec une ténacité qui tient de l'article de *foi. La ligne intérieure* s'est traduite par un capitalisme agrémenté de tendances socialisantes, mélange apparemment populaire et flattant l'idée *selon* laquelle des temps meilleurs sont à portée de la main.

Ces orientations intérieures ont fait du Kenya un pays tourné vers l'Occident. Parallèlement, il lui a donc été nécessaire d'affir*mer son non-alignement* avec davantage de vigueur afin de contrer les accusations de pro-*occidentalisme venues d'Afrique* et du tiers-monde — une tâche remplie jusqu'à présent avec succès par le *ministre des affaires* étrangères, M. Munyua Waiyaki.

Mais, pendant que le Kenya développait son expérience capitaliste, *ses voisins optaient pour le socialisme* ; ce fut notamment le cas de la Tanzanie et de la Somalie. Avec la première, les différences idéologiques ont débouché sur une querelle ouverte, dont le point culminant a été la fermeture de la frontière entre les deux pays, voilà deux ans. Avec la seconde, la crise a moins été le produit d'oppositions idéologiques que celui des revendications somaliennes sur le nord-est du territoire kényan.

Des mobiles communs — en l'occurrence, la nécessité de faire face aux revendications de Mogadiscio sur le nord-est du Kenya et sur l'Ogaden éthiopien, — ont forgé l'alliance toujours en vigueur entre le Kenya et l'Ethiopie et, ce, beaucoup plus que les liens d'amitié entre Jomo Kenyatta et Hailé Selassié. En privé, l'ancien président kényan exprimait d'ailleurs son aversion pour « *ces rois et ces empereurs !* ». Bien que le Kenya *s'inquiète* de la *présence* de Soviétiques et de Cubains en Ethiopie — « *ils pourraient même nous attaquer un jour* », *déclarait* récemment un haut fonctionnaire kényan, — le sentiment qui semble prévaloir à Nairobi reste que les Ethiopiens eux-mêmes se considèrent davantage comme « *libérés du féodalisme que comme des marxistes* ». En conséquence, ils ne seraient pas près d'introduire la subversion au Kenya. A ce propos, il faut ajouter que le Kenya continue de tenir les Somaliens pour responsables *de la présence des Cubains* et des Soviétiques dans la corne de l'Afrique.

Si le Kenya n'a jamais eu de véritable querelle avec l'Ouganda par le passé, les troubles provoqués par le règne de l'ancien président Idi Amin ont régulièrement désorganisé ses échanges commerciaux avec le Soudan, le Burundi, le Rwanda et le Zaïre. Ces échanges ont d'ailleurs pris fin pendant plusieurs mois à la suite de l'invasion tanzanienne en Ouganda. *C'était avant tout* pour maintenir ces courants — vitaux dans le cas du Kenya plus *industrialisé* que ses voisins — que Nairobi avait conservé une attitude amicale à l'égard du régime tyrannique du maréchal Amin.

L'élément le plus significatif de la guerre d'Ouganda aura été cependant le durcissement des relations déjà mauvaises entre le Kenya et la Tanzanie. Le premier aurait voulu améliorer ses relations avec la seconde afin qu'une réouverture de leur frontière commune lui permette de *bénéficier des droits* de transit vers la Zambie, le Botswana et, à plus long terme, le Zimbabwe. *Mais le* président Moi a été contraint de réclamer, sans nuances, le rapatriement des troupes tanzaniennes engagées en Ouganda, afin de satisfaire la réaction quasi paranoïaque de ses concitoyens envers n'importe quel débordement territorial.

Une double offensive

NAIROBI semble maintenant développer une double offensive *en vue d'améliorer* très rapidement ses relations à la fois avec le président Nyerere et avec *le nouveau régime ougandais*. Dans le deuxième cas, il s'agit en particulier de contrebalancer le *ressentiment des Ougandais* à l'égard des bonnes relations que le Kenya a entretenues avec le régime du maréchal Amin. Voilà pourquoi le Kenya a offert sur-le-champ une aide au nouveau gouvernement ougandais et pourquoi le président Moi s'est rendu début juin à Arusha, dans le nord de la Tanzanie, pour y rencontrer M. Nyerere, bien qu'on ne puisse *s'attendre* à une amélioration sérieuse des relations tanzano-kényanes tant que la question des biens de l'ancienne Communauté de l'Afrique de l'Est, dissoute en juin 1977, ne *sera pas résolue*.

Ces relations avec les pays voisins déterminent l'attitude du Kenya à l'égard du reste du monde. Depuis son accession au pouvoir, voilà dix mois, le président Moi a renforcé les liens entre son gouvernement et certains pays autrefois négligés. C'est notamment le cas à l'égard du Canada, du Japon et de l'Arabie Saoudite. Il a également rouvert l'ambassade du Kenya à Pékin. Il s'est rendu en visite officielle dans des pays avec lesquels le Kenya n'entretenait guère de relations, comme la France, et a visité des capitales, comme Bruxelles, où la présence kényane est pratiquement inexistante. Il a enfin clairement exprimé l'intention de voyager davantage à des fins de « *réciprocité* » et pour « *faire sentir la présence du Kenya* », selon les expressions d'un diplomate kényan. Il n'est pas, de toute façon, d'un tempérament casanier.

On évoque, à Nairobi, *la* possibilité de déployer une « *diplomatie activiste* » : s'il y a changement de politique étrangère, la mesure en est offerte en ce *moment même. Le monde arabe* avait été purement oublié à l'époque de Kenyatta, même si *telle* n'était pas son intention. La Chine populaire était alors proscrite — en grande partie, d'ailleurs, par sa propre faute — et le Royaume-Uni a été choyé aux dépens de l'Europe continentale.

La priorité actuelle pourrait être qualifiée d'« égalisation de l'attention ». Tout en étant considérée comme trop engagée en *Afrique francophone* pour offrir une aide substantielle, la France est la bienvenue. L'Alle*magne occidentale rentre dans* la même catégorie. Héritier présomptif du « leadership » arabe, *l'Arabie Saoudite reçoit l'atten*tion qui lui est due. Il a été rappelé à l'Egypte que tout appui à *la Somalie* serait *mal compris*, même si Nairobi « *considère son traité de paix avec Israël comme un pas dans la bonne direction* ». Sous-tendant ces orientations, on semble cependant trouver le sentiment d'une certaine insécurité régionale dans un pays qui estime avoir assez bien réussi et tend à voir de la jalousie dans l'attitude de ses voisins à son égard.

* Chef du service étranger du *Nation*, à Nairobi.

Supplément Kenya



ÉCONOMIE

Le gouvernement cherche à mieux répartir les fruits de la croissance

Par VICTORIA BRITTAIN *

DÈS l'indépendance en 1963, le Kenya a opté pour une économie fondée sur le capitalisme et la primauté du secteur privé. Les Européens et les Indo-Pakistanais ont été autorisés à poursuivre leurs activités lucratives. L'accès des talents africains à tous les secteurs de la vie économique a été encouragé par l'adoption du rapport de la commission Ndegwa qui recommandait d'autoriser les fonctionnaires à faire des affaires. Ce pragmatisme a payé, si l'on s'en tient au taux de croissance économique et à la stabilité politique du pays que peuvent envier ses voisins et beaucoup d'autres nations du tiers-monde.

Cependant, la note de ces succès a été élevée, et le nouveau régime n'a pas perdu de temps pour souligner que les données de la vie économique ont changé dans cette société qui a fait une large place à l'affairisme. Le document-clé de la nouvelle administration est le plan quadriennal de développement publié au printemps. Le plan critique l'« *érosion des hautes valeurs éthiques autrefois typiques de la société africaine* ». « *Les intérêts privés*, poursuit-il, *ont trop souvent été privilégiés aux dépens de l'intérêt public.* » Il a promis un changement de valeurs.

En fait, les milieux d'affaires kényans — très compétitifs et parfois corrompus, — étaient devenus une jungle qui aurait pu remettre en jeu la stabilité qui permet à la classe dirigeante de prospérer tout en ignorant la plupart des besoins et des demandes du reste de la population.

La pression démographique

LA solidité économique et la prospérité du Kenya se fondent en priorité sur le café, puis sur le tourisme, le thé et d'autres produits agricoles, ainsi que sur des industries légères protégées. En 1977-1978, la hausse du prix du café a permis de tels profits — pour les petits planteurs comme pour les grands, — que l'examen des problèmes économiques en attente a été repoussé. Ce boom du café a engendré un taux élevé de croissance économique en 1977 (8,6 %), mais le rythme s'est ralenti l'année suivante (5,7 %) et ne devrait pas dépasser le taux de 3 % à 4 % en 1979, selon M. Robert Ouko, ministre du plan. Ce qui implique déjà une révision, à la baisse, du taux de croissance annuel de 6,3 % envisagé par le *nouveau plan quadriennal* lancé sur le thème l'« *allégement de la pauvreté* ». Pour financer ce plan et affronter des problèmes économiques immédiats, une aide internationale massive a été demandée.

Le surplus de 300 millions de dollars enregistré par la balance des paiements en 1977 s'est transformé, l'an dernier, en un déficit de 200 millions de dollars. Fin 1978, quand les réserves de devises ne suffisaient plus qu'à couvrir deux mois d'importations, des mesures d'urgence ont été prises : conditions draconiennes de crédit et paiement par avance de 100 % des importations. Les effets ont été doubles : amélioration perceptible de la balance des paiements pendant le premier trimestre de 1979 et détérioration inévitable du climat économique. En juin, un budget sévère a accentué la pression sur le consommateur en décrétant une augmentation de 10 à 15 % des taxes sur les produits à la consommation ainsi qu'en élevant les taxes sur des produits de luxe comme les liqueurs, les cigarettes et les produits alimentaires et textiles importés. Le budget a également réduit les dépenses gouvernementales par rapport à ce qui avait été prévu par le plan.

Mais même une gestion efficace de l'économie dans le court terme ne répondra pas aux problèmes essentiels du Kenya d'aujourd'hui : son taux d'expansion démographique est le plus élevé de la planète, se situant à 3,92 % (contre 3 % à l'époque de l'indépendance). A ce taux, la population actuelle de quinze millions d'habitants aura doublé en 1995 et atteindra les soixante millions en 2012. Outre l'échec des programmes de planification familiale, le déclin de la mortalité infantile en est la principale cause : elle est tombée de 119 pour mille en 1969 à 83 pour mille en 1977, et cette tendance semble se poursuivre

Alors que la croissance démographique exerce une pression de plus en plus vive sur les ressources du pays, les statistiques elles-mêmes annoncent un désastre à long terme : 90 % de la population vivent des revenus du sol, tandis que 17 % seulement des terres sont arables ; 40 % des fermiers disposent déjà d'exploitations si petites que leurs revenus s'élèvent à moins de 2 000 FF par an. Le secteur urbain pauvre est également marginal : 49 % de l'ensemble de la population ont des revenus annuels égaux ou inférieurs à 2 000 FF par foyer.

Ce tableau plutôt sombre à long terme est étudié sous tous les angles par les autorités et d'une manière qui pourrait radicalement modifier la scène économique. De nombreux petits détails, dans le plan comme dans le budget, sont assez impressionnants et indiquent que la planification kényane est pleine d'astuces. Par exemple, le budget prévoit des licences plus chères pour les banques opérant en secteur urbain — un encouragement d'importance aux crédits en secteur rural.

L'une des préoccupations du plan kényan est de tenter de combler le fossé entre les campagnes et la capitale — un problème souvent trop accablant pour être appréhendé dans la plupart des pays africains, où une élite isolée dirige le plus souvent l'économie sans jamais mettre les pieds en brousse, sauf quand une famine ou des inondations suscitent des secours internationaux. Au Kenya, une récente étude du ministère du plan a démontré les rapports étroits entre les citadins et la terre, à un point tel que, dans une proportion de 30 à 40 %, la production agricole peut être attribuée aux citadins (le plus souvent, il est vrai, par le biais de familles demeurées au village alors que le chef de famille travaille à Nairobi).

Un service national universitaire, prévu par le plan quadriennal, aura pour objet de lutter contre cet écart entre Nairobi et la province. Les étudiants passeront un an en secteur rural, à la fois pour y aider les paysans et y prendre conscience des réalités des problèmes de développement. Il s'agit également de les détacher des normes d'une société qui les invite au profit rapide et de les habituer aux responsabilités de l'administration provinciale, avec l'espoir qu'ils s'y intéresseront. La réaction hostile des étudiants est d'ailleurs assez symptomatique de ce qui doit être changé. Mais le nouveau vice-chancelier de l'université de Nairobi, le professeur Joseph Maina Mungai, est un ancien doyen de la faculté de médecine qui applique depuis plusieurs années et avec succès un programme analogue.

Le plan recommande également un abaissement de l'âge de la retraite en secteur urbain afin d'encourager des gens du deuxième âge à retourner vivre à la campagne et y contribuer au développement. Ce qui permettrait d'offrir davantage d'emplois aux jeunes en ville alors que le système actuel invite les travailleurs à partager leur temps entre les deux secteurs d'activités et à ne rien faire de bon dans l'un comme dans l'autre.

Le plan envisage également des changements profonds dans l'attitude de l'administration. Par exemple, il suggère un abaissement des normes coloniales irréalistes en matière de construction de logements urbains à bon marché, soulignant que, pendant le plan précédent, seulement 8 % des constructions prévues ont été achevées à un coût cinq fois supérieur à ce qui avait été projeté.

* Journaliste.

Le séjour balnéaire avant le safari-photo

Kenya = Safari-photo. L'équation est solidement ancrée dans l'inconscient du touriste potentiel et notamment du Français. Le Kenya est parvenu à imposer une image de marque très typée où *l'on voit des éléphants sur fond* de Kilimandjaro et des girafes broutant des acacias parasols. Pourtant, le tourisme kényan repose de moins en moins sur le safari. Sur quatre millions de nuitées comptabilisées en 1978, une minorité a été réalisée dans les *lodges* des parcs et des réserves. Le « produit » touristique en pointe, c'est l'océan Indien et ses plages que réclament les Allemands, les Suisses et même les Italiens ou les Français. Une étude de marché a fait apparaître que deux personnes sur trois souhaitent d'abord le séjour balnéaire.

Son image de marque favorable — en partie fausse, — le Kenya la doit à ses démêlés avec ses voisins. En 1973, l'Ouganda ferme sa frontière au tourisme kényan et, en 1977, la Tanzanie l'imite. Ces décisions, qui auraient pu porter tort au Kenya, moins bien loti que ses voisins par la nature en matière de paysages et de bestiaire, l'ont en définitive servi. Le tourisme a délaissé le pays d'Idi Amin Dada. La Tanzanie ne dispose pas des infrastructures permettant un développement rapide de l'accueil.

Fort de ses vingt mille lits, de ses flottilles de minibus, de ses liaisons aériennes intérieures et de ses bateaux de location, le Kenya a su répondre aux exigences des organisateurs de voyages et de leurs clients. Il a reçu, en 1978, environ 333 000 visiteurs, dont 80 000 Allemands, 60 000 Italiens, 50 000 Britanniques et 16 000 Français. Il en a retiré un revenu de 70 millions de livres kényanes. Le tourisme se classe juste derrière l'agriculture dans la balance nationale des paiements.

Les responsables de Nairobi se sont dotés, en 1979, d'un outil aérien, Kenya Airways, afin de profiter du flux touristique. Aujourd'hui, les vacanciers représentent près de 85 % du total des passagers de la compagnie qui, au départ de Paris, s'est mise en *pool* avec Air France. Lors d'un récent colloque à Nairobi, les représentants de certains tours opérateurs français, et notamment de Jet Tours, de Kuoni et de Tropicatours, ont exprimé leurs doléances à l'égard de la politique menée par Kenya Airways et par Air France. Selon eux, les deux transporteurs pratiqueraient des prix peu attractifs et la programmation de leurs vols ne conviendrait pas à la clientèle. A ces critiques, les compagnies ont répliqué qu'à peine la moitié de leurs huit mille sièges affectés chaque année aux touristes *entre Paris et Nairobi étaient* effectivement utilisés par les organisateurs de voyages. Pour mieux attaquer le marché français, Kenya Airways a décidé de programmer un deuxième vol hebdomadaire au départ de Paris à partir du 1er novembre prochain et de mettre en ligne, en 1980, un avion — peut-être un Boeing-747 — à destination de Mombasa, pour éviter aux amateurs de plages une escale fatigante et coûteuse à Nairobi.

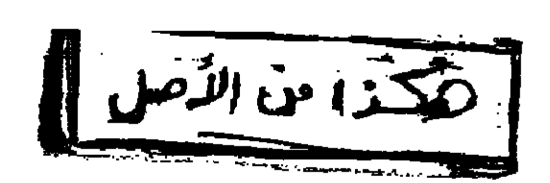
D'ici à 1983, le nombre des lits devrait croître de moitié. Il conviendra aussi d'étaler tout au long de l'année les arrivées et d'allonger les séjours dans les *lodges* des parcs (une nuit dans un *lodge* rapporte 50 % de plus qu'une nuit dans un hôtel de plage). Les responsables cherchent de nouvelles réserves, notamment dans le nord et à la frontière ougandaise. La construction des routes et des *lodges* devra suivre.

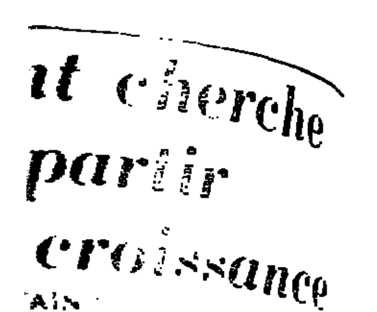
Le tourisme profite aux capitaux américains, britanniques et aussi kényans qui se sont investis dans l'accueil et le transport des étrangers. Les populations bénéficient-elles d'autres retombées que la vente de colifichets et de sculptures médiocres au passant ? « *Nous faisons en sorte que les populations participent à la protection de notre patrimoine*, nous a déclaré M. Mathews Ogutu, ministre du tourisme et de la vie sauvage. *Nous affectons 10 % des budgets d'investissements consacrés à l'équipement des zones touristiques, à l'amélioration des conditions de vie des habitants, c'est-à-dire que nous y construisons des écoles, des dispensaires et des locaux collectifs.* »

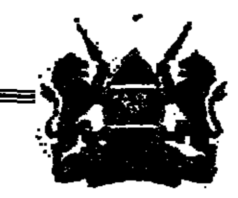
Reste que les dégâts dus au tourisme commencent à apparaître. Les concentrations hôtelières de Mombasa et de Malindi suscitent la prostitution jusque parmi les très jeunes enfants. Il *faut avoir vu les femmes masaï* arrêter les minibus pour se faire photographier contre rémunération et se recouvrir la poitrine, une fois les touristes partis, pour comprendre l'acculturation qui menace l'identité de chaque ethnie.

Le Kenya évitera-t-il ces pièges où sont tombés les pays, de la Tunisie à la Thaïlande, qui *possèdent des richesses touristiques* ? Ce n'est pas sûr.

ALAIN FAUJAS.







Reflet du jour à Nairobi

Un gigantisme urbain à l'échelle de l'Afrique noire

PREMIERS embouteillages, ceux de fin d'après-midi. Le centre, comme la *city* de Londres, se vide. A la tombée de la nuit équatoriale, Nairobi se cache, ou se refait. Chacun chez soi. Dans les quartiers populaires, une animation de pas-de-porte, de bars. Une ville ne s'apprivoise que lentement, surtout sur les Hautes Terres de l'Afrique. Chez les Indo-Pakistanais, le repli sur la grande famille s'accompagne de rumeurs d'arrière-boutique. Les « expatriés » se reçoivent mutuellement, aux chandelles et à la chaleur de l'âtre. Une demi-douzaine de cabarets, deux casinos, quelques restaurants à la mode ou d'autorité : des liens par le haut, un cosmopolitisme d'élite, *d'affaires ou de chaire.*

« Je connais plusieurs parlementaires qui n'ont pas ouvert un seul livre ces six dernières années ; un autre député remplit son deuxième mandat mais n'a pas encore lu la Constitution du Kenya », confie l'historien William Ochieng' aux lecteurs du *Sunday Nation*. Pourtant, Nairobi est devenu le centre intellectuel d'une Afrique orientale qui s'étale au-delà des frontières de l'Ouganda et de la Tanzanie. *Elle a des habits neufs, mais* qui se font avec le temps. Non pas un eurafricanisme distingué, pour gens biens, mais le refuge d'une Afrique noire qui gronde, se dépouille, s'assouvit, se regarde. Nairobi, le passé-présent, *une histoire qui se fait et se* défait dans l'incohérence apparente du gigantisme urbain. A l'échelle de l'Afrique noire.

Pour le touriste, c'est un point de départ bien confortable vers l'Afrique des grands espaces, les rêves du safari-photo, du lac Rodolphe au pied du Kilimandjaro, du mont Kenya au parc de la Tsavo. Pour ces regards d'ailleurs et pressés, la capitale peut se conjuguer au superlatif avec l'aéroport le plus moderne du continent, un centre international de conférences sans égal en Afrique noire et quelque huit mille lits d'hôtels de première classe dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres. Le parc national, à 10 kilomètres à peine *du centre, leur donnera un* avant-goût de la faune des Hautes Terres. Dans leurs hôtels ou dans les quartiers résidentiels, ils trouveront piscines et gazons de golf au milieu des bougainvillées. Dans ce cadre peu exotique, l'Afrique a été effacée d'un coup de crayon anglais.

C'est le premier reflet de Nairobi, une cité conçue, au départ, pour et par le Blanc, sur de Hautes Terres sans tradition urbaine, où chaque ethnie évoluait sur de vastes espaces, dans des sociétés villageoises, jusqu'au royaume bugandais installé de l'autre côté du lac Victoria. Nairobi est né au tournant *du siècle au bord d'une* rivière, à l'occasion de la construction d'une gare, à la limite entre les pays masaï et kikouyou, par la volonté de l'Européen, puisqu'il y avait trouvé, à 1 500 mètres d'altitude sous l'Equateur, l'eau et de fort bonnes terres. De cette vie coloniale, on imagine encore le décor dans les jardins de l'Hôtel Norfolk aux *bungalows cernés de pelouses, ou* dans les salons du club le plus fermé, celui de Muthaiga, où l'heure du thé n'a subi aucune entorse et où les serviteurs savent toujours s'effacer, telles des ombres. En ville, les bulldozers n'ont pas fini de raser les bâtisses de style colonial, non sans charme, pour les remplacer par des gratte-ciel chaque année plus élevés.

L'autre reflet de cette capitale, en pleine expansion depuis quinze ans, se trouve non sur les collines *de l'ouest, qui abritent les jardins* fleuris des quartiers résidentiels, mais à l'est, en bordure de la zone industrielle, sur des terrains sans trop de relief où s'entasse une humanité refoulée des campagnes par le manque de travail et de *terres et fascinée par la ville.* Dans les bidonvilles de la vallée de Mathare, au milieu des monceaux d'ordures qui en obstruent parfois les passages, des dizaines de milliers de gens vivent d'espoir et de désespoir, en marge, attendant autour d'une bière le jour où la ville voudra bien leur faire une place, ou n'attendant plus qu'elle leur accorde cette faveur. C'est l'univers, sans eau et sans électricité bien souvent, de la rapine, de la prostitution, du vol et du viol, de communautés rurales défaites sans pour cela s'être urbanisées.

A coups de privations, on a toujours les moyens d'afficher un aspect présentable lorsqu'il s'agit de faire la queue devant un bureau d'embauche. Mais la réussite est rare. On subsiste parce que les bidonvilles se louent et se sous-louent, parce que l'Africain ne refuse pas la moitié d'un repas à un lointain cousin, parce qu'un travail temporaire permet d'attendre encore quelques mois, parce qu'il y a toujours une combine, si petite soit-elle, pour entretenir le maigre espoir d'un succès. Le grand Nairobi abrite près d'un million *d'habitants, soit le quinzième de* la population kényane, et, comme dans d'autres métropoles du tiers-monde, la moitié de la population seulement y mange peut-être à sa faim. Pour les petites *gens, sans parler des chômeurs,* la ville n'est jamais qu'un moyen, non une fin, et il s'agit le plus souvent d'une quête matérielle : on continue de se marier et de mourir à la campagne, d'y laisser femmes et enfants sur un maigre lopin de terre, d'y investir les quelques économies qu'on peut faire.

Entre ces deux reflets, le Kenya *de demain commence à se glisser,* pour atténuer le contraste, pour le digérer. Il a pris la forme de milliers de maisonnettes, grands ensembles en superficie, non en hauteur, où se regroupent déjà les « cols blancs » de l'indépendance, de l'expansion touristique et agricole. La municipalité en a souvent pris l'initiative, des entreprises privées lui ont emboîté le pas. Des ceintures, non loin du centre, qui ne sont pas même roses. Au contraire : dans ces petites unités à l'anglaise, conçues pour de petites cellules familiales, on rêve d'une petite voiture, d'un petit écran, d'en*fants* propres et *pas* trop nombreux, de bonheur matériel et de confort intellectuel. La petite bourgeoisie qui se forme ainsi, living-room donnant sur petit jardin privatif — le père dépose ses enfants en uniforme le matin avant *de gagner son bureau,* porte gilet et, si possible, costume rayé coupé à l'anglaise, — constitue les « classes moyennes » de demain liées à quelque trois cent mille petits planteurs-fermiers des campagnes. Depuis l'indépendance, en 1963, les deux tiers des crédits à la construction sont ainsi allés au grand Nairobi, au détriment d'autres agglomérations demeurées à la traîne.

Chaque soir, avant la tombée de la nuit, les « *security corps* », gardes privés loués par de grandes compagnies, se répandent dans le centre et dans les quartiers résidentiels, chacun prenant une faction bien somnolente, casque sur la tête et gourdin à la main, aux grilles de milliers de jardins. Lors des *fêtes de fin d'année,* quand l'argent manque et que les cambriolages se multiplient, ces factionnaires n'ont pas toujours la tâche facile. Il leur arrive parfois de se faire assommer d'un coup de gourdin — ou, ce qui est plus fâcheux, d'un coup de machette — par des bandits de plus en plus audacieux. Dans le centre, des banques ont déjà été plusieurs fois victimes de vols à main armée. Dans les quartiers résidentiels, les vendeurs de systèmes d'alarme, pour maisons comme pour limousines, font fortune.

L'approvisionnement d'une ancienne métropole coloniale n'est donc pas chose facile. Les facettes de cette expérience demeurent multiples et son succès incertain. Au départ, une Afrique marginalisée bien malgré elle s'installe dans la ville. Les réflexes campagnards se retrou*vent vite. A défaut, on s'accro*che à des habitudes que l'on croit de rigueur. Le dimanche, on met les beaux vêtements pour aller au temple protestant, on se rend visite, on traîne dans les bars, on va voir un cousin, une connaissance, un ami de la même ethnie, histoire de se retremper dans le bain du village, de prendre quelques nouvelles d'un *monde lointain, dont on garde* la nostalgie, qu'on ne peut visiter qu'une ou deux fois l'an, auquel on n'est rattaché que par quelques lettres écrites par un voisin, un parent qui connaît cette science de l'écriture, du timbre, de la poste, même si c'est d'une main hésitante, d'une orthographe hasardeuse. Vie monotone, petites économies pour la visite *trimestrielle au village,* un mariage, un enterrement, une naissance.

Pour les jours de semaine, écoutons encore William Ochieng' : « *Dans un sens, Nairobi fait beaucoup penser à Londres, avec sa ruée de 17 heures vers les bars. Mais à la différence des foules de Londres, celles de Nairobi restent plus longtemps dans les bars d'où beaucoup gagnent les boîtes de nuit, en général, pour quelques verres de plus. A la fin de la première semaine du mois, quand ils n'ont plus un sou vaillant, la majorité des travailleurs commencent à regagner directement leurs foyers pour y retrouver des familles irritées et qui ont faim.* » Peu de gens fréquentent les salles de cinéma ou de théâtre, les conférences et les galeries d'art. « *La plupart des libraires de Nairobi affirment que, sans les fournitures scolaires et les épouses d'expatriés, ils n'auraient pas pu survivre.* » Ennui, solitude, alcoolisme, pauvreté, insécurité, pour déboucher *sur l'aliénation.* Les loisirs ne sont pas encore conçus pour l'Africain, à l'image de la ville qu'il n'a pas encore entièrement conquise. « *L'aliénation*, conclut Ochieng', *est, de façon croissante, devenue le sort de la majorité de notre population. Nous sommes en train de construire les fondations d'une société terriblement matérialiste au sein de laquelle chacun désire intensément des biens, de nouveaux biens à posséder et à utiliser. Nous sommes en train de bâtir une société de malades, d'acquéreurs et de solitaires, une société de marchands mentalement déshumanisés.* »

Une récente enquête (1) a montré à quel point les changements — attrait de la spéculation foncière urbaine, du profit rapide — sont lents et n'affectent qu'une minorité de nantis. Deux types de réactions ont été enregistrés : « *Je gagne de l'argent, donc j'aime Nairobi* » ; « *Je ne gagne pas d'argent, donc je n'aime pas la ville.* » Dans la mentalité populaire, la capitale kényane demeure un mal, une épreuve, une chance, un tremplin. Elle est devenue le milieu « *ethniquement et culturellement hétérogène* », ancien symbole du pouvoir colonial, aujourd'hui lieu où l'homme d'affaires peut obtenir un crédit bancaire, où un jeune diplômé peut tenter d'amorcer une carrière, mais dont l'environnement social est jugé instable et incertain, où la criminalité se développe. « *Les cités se métamorphosent, mais cette poussée du progrès soulève autant d'inquiétudes que d'espoirs* », constatait, voilà plus de vingt ans, Georges Balandier (2).

Dans ses rues de bazars indo-pakistanais ou aux abords de ses larges avenues aux parterres fleuris, Nairobi conserve le cachet d'une métropole ambitieuse et apparemment harmonieuse. Elle est devenue le principal carrefour régional, une escale vers l'Afrique australe et les îles de l'océan Indien pour les Européens. Plusieurs vols quotidiens la rattachent directement aux principales capitales de notre continent. Sa croissance ne fait pas forcément l'affaire de la majorité de ceux qui l'habitent. Mais la capitale n'a pas le temps d'attendre. A eux de suivre.

J.-C. P.

(1) Marc H. Ross, *Grassroots in an African City. Political behavior in Nairobi*, M.I.T. Press, Cambridge, 1975.

(2) In *Afrique Ambiguë*, Paris, Plon, 1957.

Les atouts de la seconde présidence

(Suite de la page 23)

Mais, à plus long terme, l'assise *du régime dépendra de sa capa*cité à résorber des inégalités sociales assez criantes. Le secteur moderne n'emploie que neuf cent mille salariés. Le chômage, à Nairobi, n'est que le signe visible du chômage déguisé régnant dans de nombreuses campagnes. De sérieux investissements dans l'instruction — un quart du budget en moyenne depuis l'indépen*dance — ont produit un chômage* intellectuel accentué par l'inadaptation des structures de l'enseignement aux besoins du pays.

L'essor du tourisme pose également des problèmes sociaux, puisque tout un secteur de la vie économique *est organisé en fonc*tion d'une demande et d'une présence étrangères asociales, un phénomène qui prend déjà de l'ampleur autour des chaînes d'hôtels de la côte.

Face à tous ces problèmes, le président *Moi et son équipe ont* déjà l'atout d'une transition souple qui leur a ménagé de solides appuis, sur place comme à l'étranger. L'administration kényane s'est taillé une réputation de relative efficacité. La détente, sensible depuis six mois, donne au régime une allure libérale peu fréquente sur le continent. L'émergence d'une classe d'entrepreneurs *autochtones y contraste* heureusement avec la gabegie des « élites » dans de nombreux Etats africains depuis l'indépendance. Pour un pays aux ressources limitées — le sous-sol n'y produit pratiquement rien, — ce bilan est loin d'être négatif. Dans ce sens, le défi de la deuxième présidence sera sans doute de réduire les blocages socio-économiques qui tendent déjà à mettre en cause le caractère apparemment ouvert d'une société jusqu'ici axée, avant tout, sur le profit individuel.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

Supplément Kenya



DIPLOMATIE

Une coopération encore modeste avec la France

LA coopération franco-kényane est née récemment. En août 1975, 160 millions de francs français de crédits, garantis par la COFACE, ont été accordés pour la construction du complexe sucrier de Nzoia. En mai 1976, un protocole portant sur un prêt de 150 millions de francs français a été signé pour l'achat de matériel de radiodiffusion et de télécommunications. *L'année suivante a été celle du* véritable lancement de la Maison française de Nairobi, à l'*occasion* d'une *conférence* générale de l'UNESCO. Sur le plan *politique*, les échanges amorcés à la même époque se sont matérialisés, en novembre 1978, avec la réception officielle du président Moi à Paris, lors de laquelle l'accroissement des fournitures d'armes françaises au Kenya a été examiné.

Financée par la Banque de Paris et des Pays-Bas, et la Banque française du commerce extérieur (B.F.C.E.), l'usine sucrière de Nzoia est devenue opérationnelle en octobre 1978. Elle a une capacité de broyage de cannes de 2 000 tonnes par jour, qui pourrait être portée à *3 000* tonnes pour répondre à une production supérieure aux prévisions. *L'usine a été construite par* FIVE-CAIL-BABCOCK et l'encadrement technique assuré par SATEC-TECHNISUCRE, un groupement qui vient de renouveler son contrat avec la société kényane d'exploitation.

L'application du protocole *d'aide a été reportée à plusieurs* reprises. En juillet 1978, Thomson-C.S.F. a signé avec la Voice of Kenya un contrat pour la livraison de matériel radio, d'un montant de 90 millions de francs français rapatriables. L'utilisation de 60 millions de francs français encore disponibles concerne trois domaines : du matériel de télécommunications pour la météorologie (20 millions de francs) et l'aviation civile (20 millions de francs), des postes émetteurs-récepteurs pour le Service de la jeunesse nationale (10 millions de francs). Venu à échéance le 30 juin 1979, le protocole devra être prolongé d'un court délai pour permettre la conclusion de ces achats.

En l'absence de tout commerçant français établi au Kenya, les échanges commerciaux demeurent très modestes. En 1978, se situant au septième rang des fournisseurs du Kenya, la France y a exporté pour un montant de 309 millions de francs, soit le double de ses importations. Au *titre des exportations*, les automobiles et autres véhicules viennent en tête (25 % du total). Le café représente plus des deux tiers des importations françaises. Quelques grandes sociétés françaises (Total, Air France, etc.) sont représentées au Kenya, mais les investissements français y demeurent pratiquement inexistants.

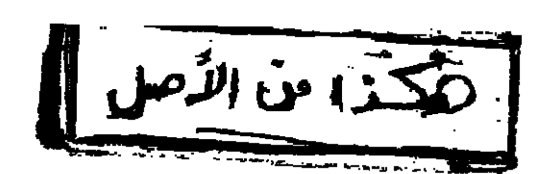
Les relations culturelles

A CE jour, la France a vendu à l'armée kényane des véhicules de transport, des A.M.L.-Panhard (blindés légers sur roues), une centaine de Milan (des missiles SS antichars), ainsi que quelques hélicoptères. Chaque année, le pays du safari accueille entre quinze mille et vingt mille touristes français.

C'est sans doute sur le plan de la coopération culturelle et technique que l'évolution la plus intéressante s'opère depuis deux ans. La Maison française de Nairobi (sept étages abritant un restaurant, deux salles d'exposition, une bibliothèque, un auditorium de deux cent cinquante places, cinq salles de classe, une salle de conférences, sans compter les bureaux) est devenue un véritable centre culturel dans la capitale. De son côté, la coopération technique a privilégié certains domaines précis (techniques de contrôle financier et formation administrative, gestion des entreprises, formation d'ingénieurs, hydrologie, génie solaire, télécommunications, électricité, machinisme agricole, télédétection, aviation civile).

Un peu plus suivies que par le passé, les relations entre Paris et Nairobi ne comportent aucun *contentieux* politique, même si les Kényans émettent des réserves sur la présence française dans l'océan Indien ou les relations franco-sud-africaines. Elles ne devraient, cependant, se développer que lentement. M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, projetterait de se rendre à Nairobi avant la fin de l'année.

J.-C. P.



L'ACTIVITÉ DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

ONU

Au Conseil de sécurité : prolongation des mandats des forces de maintien de la paix au Proche-Orient et à Chypre

Le Conseil de sécurité a renouvelé le 14 juin, pour six mois, le mandat de la Force des Nations unies au Liban (FINUL) par douze voix et avec deux abstentions (U.R.S.S. et Tchécoslovaquie), la Chine n'ayant pas participé au vote.

Le 30 mai, il avait déjà décidé de prolonger, également pour six mois, le mandat de la force chargée d'observer le dégagement dans le secteur Israël-Syrie en votant, sans opposition, une résolution à cet effet (la Chine ne participant pas au scrutin). Le 31 mai, le Conseil s'était réuni pour examiner une demande présentée la veille par le Liban. Cet Etat évoquait la détérioration rapide de la situation au sud du pays et l'escalade des attaques israéliennes.

D'autre part, le mandat de la Force des Nations unies à Chypre (UNFICYP) a été prolongé par le Conseil le 15 juin jusqu'au 15 décembre 1979. Le texte, qui a été voté par quatorze voix (la Chine ne participant toujours pas au vote), prie instamment les parties de poursuivre régulièrement et assidûment les pourparlers communautaires (qui ont d'ailleurs repris le même jour dans le cadre de l'accord en dix points de mai dernier). Le secrétaire général est invité à poursuivre sa mission de bons offices.

Le conflit algéro-marocain

Le 20 juin, le Conseil a abordé l'examen d'une note marocaine à propos des « actes d'agression perpétrés par le gouvernement algérien contre le Maroc ». De son côté, l'Algérie avait adressé au président du Conseil une note affirmant que les accusations marocaines « sont dénuées de tout fondement et visent uniquement à détourner l'attention de la communauté internationale des données fondamentales de la question du Sahara occidental ».

L'Assemblée générale demande l'adoption de mesures de coercition contre Pretoria à propos de la Namibie

Terminant le 31 mai les travaux de sa trente-troisième session, qui avait repris le 23 mai à New-York pour lui permettre d'examiner la situation en Namibie, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté par 118 voix et avec 18 abstentions (sans opposition) une résolution priant le Conseil de sécurité de se réunir d'urgence pour prendre contre l'Afrique du Sud les mesures de coercition prévues par la charte, et cela afin d'obtenir de ce pays qu'il se conforme aux résolutions et décisions des Nations unies sur la Namibie. L'Assemblée a réaffirmé en même temps la responsabilité des Nations unies sur la Namibie, et demandé, notamment, à tous les Etats de s'abstenir de reconnaître l'Assemblée nationale illégale ou tout régime que l'Afrique du Sud pourrait imposer au peuple namibien.

REFUGIES D'INDOCHINE. — *Les 15 et 18 juin, M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU, a adressé des messages aux premiers ministres de Malaisie et de Thaïlande, les priant de continuer à accorder temporairement asile aux réfugiés vietnamiens et kampuchéens. Le 15 juin également, le représentant du Vietnam a communiqué au secrétaire général le texte d'une note adressée par son ministère au Foreign and Commonwealth Office du Royaume-Uni à propos des réfugiés vietnamiens. Le gouvernement de Hanoï y protestait vigoureusement contre les « affirmations calomnieuses » des autorités britanniques et leur demandait de cesser* « de s'associer à la compagne antivietnamienne des autorités de Pékin ».

CONSEIL DE TUTELLE. — *Le Conseil de tutelle a tenu sa quarante-sixième session à New-York du 21 mai au 15 juin. Ses travaux ont été essentiellement consacrés à l'examen de la situation dans le territoire sous tutelle des îles du Pacifique (Micronésie), administré par les Etats-Unis.*

Le Conseil a noté avec satisfaction le résultat du référendum constitutionnel tenu le 12 juillet 1978 par lequel les habitants de quatre districts — Ta, Turk, Ponape et Kosrae — se sont déclarés en faveur d'un projet de constitution pour former les Etats fédérés de Micronésie. Il a constaté d'autre part, avec regret, le rejet du projet de constitution par les populations des îles Marshall et Palaos qui ont choisi de former des entités séparées ; il a cependant exprimé son souhait qu'en soient respectés les désirs ainsi exprimés. Il a aussi enregistré une pétition du Congrès japonais contre les bombes atomiques et à hydrogène dans le territoire sous tutelle des îles du Pacifique.

APARTHEID. — Après une session à New-York, le 11 mai, le comité spécial contre l'apartheid s'est réuni en session extraordinaire à Kingston (Jamaïque) du 22 au 25 mai. Il s'agissait surtout de rendre hommage aux personnalités caraïbes qui ont pris part à la lutte de libération en Afrique au cours de l'histoire. Le comité a eu, à cette occasion, des consultations avec les gouvernements de la région au sujet de la mobilisation internationale contre l'apartheid.

— Dans une déclaration publiée le 12 juin, le comité a protesté contre l'octroi de prêts bancaires à l'Afrique du Sud. Dans un rapport qu'il a publié à ce sujet, on note que, de 1973 à 1978, l'Afrique du Sud a reçu pour 5 milliards et demi de dollars de prêts provenant de trois cent quatre-vingt-deux banques dans vingt-deux pays.

TERRITOIRES ARABES OCCUPES. — *La commission créée par le Conseil de sécurité pour examiner la situation relative aux colonies établies dans les territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem, s'est rendue au Proche-Orient du 20 mai au 1er juin, plus précisément en Jordanie, en Syrie, au Liban et en Egypte. Elle a été reçue par les autorités de ces Etats et par des responsables de l'O.L.P.*

U.N.R.W.A. — *L'Office des Nations unies pour les réfugiés arabes de Palestine (U.N.R.W.A.) a lancé, le 29 mai, un appel de fonds pour obtenir 500 000 dollars qui lui permettront d'alimenter 40 000 personnes devenues des réfugiés à la suite des attaques israéliennes au sud du Liban.*

DESARMEMENT. — *La commission du désarmement a achevé, le 8 juin, sa session de quatre semaines en adoptant par consensus son rapport à l'assemblée générale. Le document contient des recommandations concernant les éléments d'un programme global de désarmement qui seront transmises au comité du désarmement. Certaines délégations ont exprimé des réserves sur quelques points.*

— Le comité du désarmement avait terminé le 27 avril une série de réunions à Genève pendant trois mois. Ses travaux ont porté principalement sur le désarmement nucléaire et la question d'une interdiction complète des armes chimiques. Le 14 juin, le comité a ouvert sa session d'été.

— Un groupe de dix experts chargés d'apporter leur concours au secrétaire général pour préparer une étude sur la relation entre désarmement et sécurité internationale s'est réuni, du 5 au 8 juin à Genève, pour sa première session.

OCEAN INDIEN. — *Le comité spécial de l'océan Indien, chargé de préparer la réunion des Etats du littoral et de l'arrière-pays du 2 au 3 juillet, a terminé sa troisième et dernière session sur ce sujet le 23 mai, après avoir mis au point le projet de document final.*

NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES A VOCATION MONDIALE

NON-RECOURS A LA FORCE. — *Le comité spécial pour le renforcement du principe de non-recours à la force a achevé sa session le 11 mai. Le rapport qu'il a adopté à l'intention de l'assemblée générale ne contient pas de recommandation, le comité se contentant de dresser le bilan de ses travaux.*

DROIT INTERNATIONAL. — *La commission du droit international a entrepris, le 14 mai à Genève, les travaux de sa trente et unième session qui doit durer jusqu'au 3 août. A son ordre du jour, notamment : la question de la responsabilité des Etats pour leurs actes illicites internationalement ; la succession des Etats dans les matières autres que les traités ; les traités conclus entre Etats et organisations internationales, ou entre organisations internationales ; les problèmes juridiques posés par l'utilisation des voies d'eau internationales à des fins autres que la navigation, etc.*

DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL. — *La commission du droit commercial international a tenu sa douzième session à Vienne, du 18 au 29 juin. Elle a examiné en particulier un rapport préliminaire sur les implications juridiques du nouvel ordre économique international, ainsi qu'un projet de convention sur le règlement des différends commerciaux internationaux par voie de conciliation.*

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT. — *Réuni le mois dernier, le conseil d'administration du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a examiné ses programmes pour 1977-1981 et 1982-1986. Un projet de décennie sur le transport et les communications en Afrique a été envisagé. Au cours de la session, le directeur du PNUD a indiqué que les projets mis sur pied en 1978 ont augmenté de 36 % et se chiffrent à 110,4 millions de dollars. Le total des dépenses du Fonds en 1978 a été de 95,7 millions de dollars.*

STRATEGIE INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT. — *Le comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement a tenu sa deuxième session, du 11 au 22 juin.*

COOPERATION TECHNIQUE ENTRE PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT. — *Le comité de session sur la coopération technique entre pays en voie de développement s'est réuni le 4 juin, et a élu M. Hassum Ceesay (Gambie) pour président pour 1979.*

COMMISSION DES TRANSNATIONALES. — *Au cours d'une session tenue à New-York, du 14 au 25 mai, la commission des transnationales a adopté un texte sur les activités des sociétés transnationales en Afrique australe condamnant la persistance des investissements et demandant aux gouvernements de prendre les mesures nécessaires pour que cessent les activités de ces sociétés en Afrique du Sud.*

RESSOURCES NATURELLES. — *La sixième session du comité sur les ressources naturelles a eu lieu du 5 au 15 juin à Istanbul. Le comité a discuté des perspectives du chrome et du nickel sur dix à quinze ans ; il a évalué les effets sociaux et économiques des entreprises minières dans les pays en voie de développement, ainsi que les moyens d'améliorer le financement de l'exploitation minière dans ces pays.*

DEVELOPPEMENT AGRICOLE. — Le président du Fonds international pour le développement agricole (FIDA) a annoncé, le 12 mai à Banjoul (Gambie), au cours d'une tournée en Afrique, un important programme destiné à soutenir le développement rural, l'irrigation et la production de céréales dans les huit pays du Sahel.

INFORMATION. — *Le comité chargé de réexaminer les politiques et activités de l'ONU dans le domaine de l'information s'est séparé début juin, mettant fin à une session ouverte le 29 mai et au cours de laquelle il avait entamé un débat de fond sur les questions qui lui étaient présentées.*

● COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE. — *Une conférence des ministres africains des transports et communications s'est réunie du 9 au 12 mai à Addis-Abeba, sous l'égide de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique et de l'O.U.A. Elle a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse les ressources nécessaires à la décennie des transports en Afrique (1978-1988).*

● REFUGIES. — *Le haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.) a publié, le 8 juin, le texte d'un mémorandum qui lui avait été adressé par le gouvernement de la République socialiste du Vietnam concernant le départ des personnes souhaitant quitter ce pays pour aller vivre ailleurs. Le mémorandum avait été mis au point à la suite des discussions qui avaient eu lieu à Hanoï, du 25 au 30 mai, entre responsables vietnamiens et une délégation du H.C.R.*

— Le 14 juin, le haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés a publié une déclaration attirant l'attention sur la situation « chaque jour plus désespérée » *des réfugiés en Asie du Sud-Est. Il s'adressait aux pays de la région où arrivent les réfugiés et à la communauté internationale tout entière pour leur demander de contribuer, chacun à sa manière, à éviter* « une horrible tragédie humaine ».

Enfance

Au conseil d'administration : plus de 186 millions de dollars de crédits

La session de l'année du conseil d'administration du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) s'est tenue à Mexico du 31 mai au 1er juin.

Cette session a été marquée par l'autorisation de plus de 186 millions de dollars de crédits pour la mise en œuvre de nouveaux programmes d'aide aux pays en développement, dont 55 millions pour l'Indonésie, 24 millions pour le Pakistan et 12,3 millions pour la Tanzanie. Tous ces nouveaux programmes sont conçus pour des services à long terme, portant particulièrement sur la santé et l'éducation.

D'autre part, le directeur exécutif du conseil d'administration, M. Henry Labouisse, a annoncé une aide d'urgence à l'Ouganda, la possibilité de fournir une aide d'urgence au Kampuchéa, ainsi qu'une aide d'urgence de 150 000 dollars pour les services qui s'occupent d'enfants en Yougoslavie, à la suite des récents tremblements de terre.

En ce qui concerne le rapport qui doit être préparé sur la suite à donner aux activités de l'année internationale de l'enfant, le conseil d'administration a recommandé que l'UNICEF mette l'accent sur les services fondamentaux en faveur de l'enfance. En même temps, le rapport devrait examiner les moyens par lesquels l'UNICEF pourrait répondre aux demandes des pays en développement pour une coopération accrue, particulièrement en faveur des enfants défavorisés.

Le conseil a approuvé le budget 1979 révisé (2,68 millions de dollars net) et le projet de budget 1980 (807 800 dollars net) pour le fonctionnement de l'année internationale de l'enfant.

Le 12 juin, le conseil d'administration, siégeant à New-York, a élu pour président M. Zaki Hasan (Pakistan).

F.A.O.

Réunion du conseil

Le conseil de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (F.A.O.), composé de quarante-neuf Etats membres de l'Organisation, s'est réuni à Rome du 11 au 22 juin. Il a examiné le nouveau budget de l'Organisation pour 1980-1981, qui prévoit une augmentation réelle de 5,3 %. Défendant ce nouveau budget, le directeur général, M. Edouard Saouma, a souligné sa détermination d'orienter l'Organisation vers une action de plus en plus concrète.

Etait également à l'ordre du jour le plan d'action en cinq points de la F.A.O. sur la sécurité alimentaire mondiale, qui prévoit la mise en place d'un système de réserves d'aliments constituées au plan national et distribuées selon des règles internationales déterminées, en cas de pénuries généralisées et pour secourir les populations des pays les plus pauvres.

A propos de la situation des réfugiés vietnamiens et cambodgiens, le directeur général a lancé un nouvel appel à tous les donateurs possibles pour qu'ils consentent un grand effort d'urgence pour secourir « *les milliers d'affamés de l'Asie du Sud-Est* ».

Le conseil a d'autre part recommandé à l'unanimité l'adoption d'un objectif de 1 milliard de dollars pour les contributions en nourriture, espèces et services au Programme alimentaire mondial pour 1981 et 1982.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL. — *Au cours de sa session à Rome du 14 au 25 mai, l'organe directeur du Programme alimentaire mondial (PAM) a approuvé l'attribution de 289 millions de dollars d'aide alimentaire pour contribuer à la mise en œuvre de dix-neuf projets de développement économique et social dans seize pays (voir le numéro de juin du* Monde diplomatique*). Cette aide ira à 90 % à certains pays classés parmi les moins développés ou les plus gravement touchés par des problèmes de balance de paiements. Dans une proposition de 60 %, l'aide du PAM, évaluée en espèces, sera destinée à dix projets de développement économique.*

Organisation mondiale de la santé

Les travaux de la trente-deuxième assemblée

La trente-deuxième assemblée mondiale de la santé, réunie à Genève du 7 au 25 mai, a adopté quarante-deux résolutions. Dans l'une d'elles, l'assemblée décide que « *la priorité dominante de l'O.M.S.* (Organisation mondiale de la santé) *est l'instauration de la santé pour tous en l'an 2000* » et que l'élaboration des programmes de l'organisation et l'affectation de ses ressources aux niveaux mondial, régional et national doivent refléter cet engagement prioritaire.

L'assemblée a prié le directeur général de proposer des mesures, en accord avec le système de l'ONU et d'autres organisations internationales intéressées, en vue d'une action commune pour accélérer l'expansion des services de soins de santé primaires dans les pays en voie de développement, et plus particulièrement les plus déshérités. L'assemblée a également prié le directeur général de soumettre un rapport sur les stratégies formulées en vue d'instaurer la santé pour tous en l'an 2000 au comité préparatoire des Nations unies, afin de l'inclure dans la nouvelle stratégie internationale du développement. Un budget effectif de 427,2 millions de dollars a été approuvé pour 1980-1981.

Les autres résolutions adoptées concernent la santé maternelle et infantile, les programmes de salubrité de l'environnement, le rôle des laboratoires de santé, le danger accru de paludisme et d'autres maladies, la quinzaine mondiale de l'hygiène et de la propreté, les maladies professionnelles ou liées à l'emploi, la protection sanitaire des personnes âgées, l'utilisation de la langue portugaise au bureau régional de l'Afrique et la coopération avec les pays ayant récemment accédé à l'indépendance et avec les pays en voie de développement.

En ce qui concerne les conditions sanitaires de la population arabe dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine, l'assemblée a décidé de reporter l'examen de ce point de son ordre du jour à 1980.

AU CONSEIL EXECUTIF. — *Le docteur Abdul-Majid Abdulhadi (Jamahiriya arabe libyenne) a été élu président du conseil exécutif de l'O.M.S. au cours de la soixante-quatrième session de ce conseil, à Genève, les 28 et 29 mai. Le conseil a discuté de la formulation de stratégies permettant d'atteindre la santé pour tous en l'an 2000 et approuvé un calendrier détaillé des actions qui seront menées à tous les niveaux par les Etats membres et par le secrétariat de l'O.M.S. Un groupe de travail composé de six membres du conseil exécutif, venant de chacune des régions géographiques de l'O.M.S., a été établi pour faire un rapport sur le possible transfert du bureau régional de la Méditerranée, situé depuis trente ans à Alexandrie, en Egypte.*

TRANSMISSION DE LA SCHISTOSOMIASE. — *Des chercheurs venus de plusieurs pays tropicaux ont rencontré à Sainte-Lucie (Indes occidentales), du 28 mai au 1er juin, des experts internationaux de la santé publique pour mettre au point des méthodes communes permettant d'étudier les conditions de la transmission de la schistosomiase.*

EXPOSITION PROFESSIONNELLE A DES METAUX LOURDS. — *L'O.M.S. a organisé du 5 au 11 juin à Genève une réunion d'experts chargée d'examiner des recommandations concernant les limites admissibles d'exposition à des métaux lourds.*

UNESCO

Session du conseil exécutif

Le conseil exécutif de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), réuni à Paris pour sa cent septième session du 3 au 18 mai, a unanimement appuyé la proposition du directeur général visant à lancer un appel mondial pour la sauvegarde des monuments culturels et historiques, ainsi que pour la reconstruction des institutions scientifiques et éducatives de la République du Monténégro en Yougoslavie, récemment touchée par un séisme. Le conseil a également invité le directeur général à examiner la possibilité de créer pour les Balkans et la région de la Méditerranée un réseau de stations d'observation sismique et à consulter les Etats membres et les agences des Nations unies en vue de la constitution d'un fonds pour la fourniture d'une aide dans son domaine de compétence en cas de catastrophe naturelle. Une autre proposition d'aide a reçu un accord unanime : le directeur général a été autorisé à utiliser la somme de 3 millions de dollars, correspondant au solde des intérêts sur les prêts consentis à l'Organisation par plusieurs Etats membres, en faveur des pays les moins développés.

Le rôle de la science et de la technique en faveur du développement a fait l'objet d'intenses débats, en particulier dans la perspective de la Conférence des Nations unies sur la science et la technique au service du développement (à Vienne au mois d'août). Le conseil a estimé que la création de nouvelles structures, « *inefficaces et inutilement coûteuses* », n'était pas souhaitable et a déclaré que la mise en œuvre des résultats de la conférence « *peut et doit être la responsabilité des institutions spécialisées et en particulier de l'UNESCO* ». Le conseil exécutif a souligné, dans une résolution, l'importance de la création au sein des Etats d'une capacité endogène de développement scientifique et technique, et a réaffirmé la nécessité de prendre en compte les aspects sociaux et culturels du problème.

● AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE. — *L'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.) a organisé, les 22 et 23 mai à Vienne, une réunion d'experts de la sûreté nucléaire invités à suggérer de nouvelles initiatives que l'Agence pourrait prendre dans le cadre de son programme de sûreté des centrales nucléaires à la suite de l'accident de Three Mile Island.*

— Un colloque international sur la physique et la chimie de la fission, organisé par l'A.I.E.A. en collaboration avec la Kernforschungsanlage de Juliers, s'est tenu du 14 au 18 mai à Juliers (République fédérale d'Allemagne). Considéré comme la principale manifestation de ce type, ce colloque a réuni plus de deux cents chercheurs venus de vingt-trois pays.

— Près de soixante-dix participants de vingt-six pays et cinq organisations internationales ont assisté, du 7 au 11 mai à Vienne, au colloque international sur l'emploi des isotopes dans la recherche et la lutte contre les vecteurs des maladies animales et sur l'effet des méthodes de lutte sur l'environnement, organisé conjointement par la F.A.O. et l'A.I.E.A.

● ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE. — *L'administrateur du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a approuvé, au mois de juin, neuf projets pour un coût total de 6 millions de dollars qui seront exécutés par l'Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.) et concernent les pays suivants : Angola (amélioration du centre de formation de Luanda et assistance au gouvernement pour la gestion des services de la circulation aérienne) ; Colombie (renforcement des moyens du centre d'études aéronautiques de la direction administrative de l'aviation civile) ; Indonésie (révision d'un projet d'assistance technique intéressant les services aériens) ; Madagascar (formation des nouvelles recrues et recyclage du personnel dans les domaines du contrôle de la circulation aérienne et de l'entretien radio) ; Pakistan (révision du projet de création d'un institut de formation de l'aviation civile à Hyderabad) ; Zaïre (projet d'assistance technique relatif à la création d'une école de l'aviation civile) ; Zambie (formation d'électroniciens, de mécaniciens d'aéronefs et de pilotes, et amélioration de l'efficacité de l'Institut des services aériens de la Zambie).*

En outre, l'O.A.C.I. sera l'agent d'exécution d'un projet en Côte-d'Ivoire financé par le gouvernement ivoirien (assistance de six experts-conseils).

— Selon des informations publiées au mois de mai, le conseil de l'O.A.C.I. a invité tous les Etats contractants à ne prendre aucune mesure visant à interdire, avant le 1er janvier 1988, les vols d'avions à réaction subsoniques immatriculés à l'étranger qui pénètrent sur leur territoire ou en sortent sans être conformes aux normes de certification acoustique de l'O.A.C.I. et à limiter aux aéroports particulièrement sensibles au bruit les mesures d'interdiction qu'ils pourront prendre après cette date.

Le conseil complète ainsi les dispositions concernant les normes acoustiques applicables à tous les gros avions à réaction subsoniques qui figurent dans l'annexe 16 à la convention relative à l'aviation civile internationale.

● ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL. — *Environ mille sept cents délégués gouvernementaux, employeurs et travailleurs ont participé à la soixante-cinquième conférence internationale du travail, qui s'est ouverte à Genève le 6 juin et qui a été marquée par la célébration du soixantième anniversaire de l'Organisation internationale du travail (O.I.T.). On trouvera un bref résumé de ses travaux dans le prochain numéro du* Monde diplomatique.

● *ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR* LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL. — *L'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Banque mondiale ont organisé, du 11 au 13 juin à Zurich, un symposium consacré au financement du développement industriel dans les pays en voie de développement.*

— Les représentants de l'ONUDI et de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) ont signé le 2 mai à Vienne un mémorandum d'accord précisant les modalités d'une coopération étroite et prévoyant des consultations entre les deux organisations sur les questions d'intérêt commun.

● UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS. — *Le conseil d'administration de l'Union internationale des télécommunications (U.I.T.) a tenu sa trente-quatrième session à Genève, du 4 au 22 juin. On trouvera un bref résumé de ses travaux dans le prochain numéro du* Monde diplomatique.

— Les réseaux de télécommunications numériques ont fait l'objet d'une série de réunions qui se sont tenues du 14 au 31 mai à Genève :

ORGANISMES FINANCIERS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Fonds monétaire international

Paiements au titre du compte de subvention

PROCEDANT, le 4 juin, à sa quatrième opération de paiements au titre du compte de subvention, le Fonds monétaire international a versé à dix-huit pays membres un montant total équivalant à 19,1 millions de droits de tirage spéciaux (D.T.S.) pour 1979. Les trois précédentes opérations avaient eu lieu en 1976, 1977 et 1978 : le compte de subvention a en effet été créé en 1975 pour aider les pays membres à faible revenu à faire face au coût de l'utilisation du mécanisme pétrolier pour 1975.

Le taux de subvention payé pour l'exercice clos le 30 avril 1979 est de 5 % — le même que les trois années précédentes, — ce qui a pour effet de ramener de 7,7 % à 2,7 % l'an le coût moyen de l'utilisation du mécanisme pétrolier pour 1975.

VENTE MENSUELLE D'OR. *Le F.M.I. a procédé, le 6 juin, à sa vente mensuelle d'or par adjudication au bénéfice des pays en voie de développement. Un total de 444 000 onces d'or fin — c'est-à-dire la quantité mise en adjudication — a été attribué aux adjudicataires qui ont présenté des offres ordinaires. L'or a été attribué à ces adjudicataires aux prix offerts qui s'échelonnent entre 280,22 dollars E.U. l'once et 281,37 dollars E.U. l'once, et dont la moyenne s'établit à 280,39 dollars E.U. l'once.*

CREDITS « STAND-BY ». — *Le Fonds monétaire a approuvé, le 26 mai, un crédit « stand-by » à la Yougoslavie, d'un montant équivalant à 69,25 millions de D.T.S. et valable douze mois. Les 12 et 13 juin, deux autres crédits du même type ont été ouverts au Togo et aux Philippines : ils se montent respectivement à l'équipement de 17 millions de D.T.S. (accord valable jusqu'au 31 décembre 1980) et à l'équivalent de 105 millions de D.T.S. (accord valable sept mois).*

FINANCEMENT COMPENSATOIRE. — *Ces accords de crédit « stand-by » conclus avec la Yougoslavie et les Philippines ont été complétés aux mêmes dates de l'approbation d'achats au titre du système de financement compensatoire du Fonds, les exportations de ces deux pays ayant accusé une moins-value en 1978. La Yougoslavie a acheté pour 138,5 millions de D.T.S., les Philippines pour 44,2 millions.*

FACILITE ELARGIE. — *Le 12 juin, la Jamaïque a été autorisée à acheter au F.M.I., dans les douze mois, l'équivalent de 260 millions de D.T.S. au titre de la facilité élargie. Ce système offre une assistance à moyen terme aux pays qui ont eu des difficultés de balance de paiements et doivent procéder à des ajustements structurels de leur économie. Dans le cas de la Jamaïque, cette mesure remplace une disposition du même ordre prise l'an dernier.*

Groupe de la Banque mondiale

Un emprunt de 524,2 millions de dollars en yens

LA Banque mondiale a passé le 5 juin des accords lui permettant de réaliser la plus plus importante opération combinée d'emprunt à long terme de son histoire, d'un montant total de 115 milliards de yens (équivalant à environ 524,2 millions de dollars).

La transaction se décompose ainsi :

— Un prêt de 70 milliards de yens d'un consortium de banques et de compagnies d'assurances japonaises comprenant l'Industrial Bank of Japan Limited, la Long-Term Credit Bank of Japan Limited et la Bank of Tokyo Limited, en tant que chefs de file principaux ; la Nippon Credit Bank Limited, et la Nippon Life Insurance Company, en tant que chefs de file et la Dai-Ichi Mutual Life Insurance Company, la Meiji Mutual Life Insurance Company, la Sumitomo Mutual Life Insurance Company et la Tokio Marine and Fire Insurance Company Limited en tant que co-chefs de file. La Bank of Tokyo Limited est l'agent pour cette transaction ;

— Un prêt de 30 milliards de yens d'un consortium de banques d'affaires japonaises. La Mitsui Trust and Banking Company Limited est le chef de file principal et l'agent pour cet emprunt, la Daiwa Bank Limited, le Mitsubishi Trust and Banking Corporation et la Sumitomo Trust and Banking Company Limited, agissant en tant que co-chefs de file ;

— Un placement privé de 15 milliards de yens d'obligations auprès d'une groupe de banques d'affaires japonaises. La Mitsubishi Trust and Banking Corporation est le chef de file et l'agent pour le placement de cette émission d'obligations.

Tous ces emprunts sont d'une durée de vingt ans et remboursables semestriellement à différentes dates de 1994 à 1999. Leur produit sera utilisé pour les opérations générales de la Banque mondiale.

La BIRD et l'IDA accordent, soit séparément, soit conjointement, toute une série de prêts

La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale ou BIRD) a accordé une impressionnante série de prêts ces dernières semaines. Cette activité était complétée par des opérations communes de financement avec l'Association internationale de développement, sa filiale prêtant à des conditions plus souples (sans intérêts et à plus long terme). Cette dernière, de son côté, a annoncé une longue liste de prêts. Les bénéficiaires des prêts de la Banque mondiale, tout d'abord, sont les pays suivants :

— Maroc (24 mai) : un quatrième projet de crédits agricoles sera réalisé grâce à un prêt de 70 millions de dollars.

— Tunisie (24 mai) : des zones d'habitation pour des personnes à bas revenus à Tunis et à Sfax seront améliorées grâce à l'aide d'un prêt de 19 millions de dollars.

— Mexique (25 mai) : un prêt de 92 millions de dollars viendra appuyer les efforts du gouvernement pour développer l'agriculture irriguée à grand rendement dans l'Etat de Sinaloa, sur la côte Pacifique.

— Java, Indonésie (30 mai) : un huitième projet d'électrification doit être exécuté grâce à un prêt de 175 millions de dollars qui permettra l'installation d'une centrale thermique de 400 MW alimentée au charbon et au mazout dans l'ouest de Java ; un second projet d'adduction d'eau, dont environ 850 000 personnes bénéficieront, recevra l'appui d'un prêt de 36 millions de dollars.

— Brésil (4 juin) : un prêt de 26 millions de dollars pour réaliser un projet de développement rural, dans l'Etat de Sergipe, qui bénéficiera à quelque huit mille quatre cents petits agriculteurs dont les revenus se situent en dessous du niveau de pauvreté.

— Costa-Rica (4 juin) : un prêt de 34 millions de dollars sera affecté à un sixième projet énergétique, pour accroître la fourniture d'énergie électrique dans l'ensemble du pays.

— Jamaïque (4 juin) : deux prêts d'un montant total de 43,5 millions de dollars. Le premier, de 31,5 millions de dollars, sera utilisé pour aider les industriels à importer des biens essentiels. L'autre, de 12 millions de dollars, financera un projet forestier.

— Mexique (4 juin) : un prêt de 175 millions de dollars pour fournir des fonds aux entreprises industrielles par le canal du système bancaire. Ce prêt sera mis à la disposition du FONEI, un fonds fiduciaire gouvernemental géré par le Banco de Mexico.

— Nigéria (4 juin) : quelque quatre cent mille consommateurs de Kaduna bénéficieront d'un projet d'adduction d'eau qui sera réalisé dans ce pays à l'aide d'un prêt de 92 millions de dollars.

— Malaisie (7 juin) : un second projet d'irrigation dans la zone de Muda sera réalisé avec l'aide d'un prêt de 31 millions de dollars.

— Nigéria (7 juin) : un prêt de 9 millions de dollars financera un projet comportant la création d'un institut de formation agricole et de gestion rurale à Ilorin, au nord d'Ibadan.

— Grèce (7 juin) : un prêt de 25 millions de dollars pour aider à financer un projet de développement forestier.

— Brésil (11 juin) : des projets concernant la distribution d'électricité et le développement urbain recevront l'aide, respectivement, d'un prêt de 109 millions de dollars et d'un prêt de 70 millions de dollars.

— Maroc (11 juin) : un projet d'adduction d'eau sera réalisé avec l'aide d'un prêt de 49 millions de dollars.

— Trinité et Tobago (11 juin) : un prêt de 20 millions de dollars servira à financer un projet d'équipement d'écoles et à des centres de formation des maîtres.

— Colombie (14 juin) : des prêts de 72 et 31 millions de dollars seront affectés à la production d'énergie hydro-électrique et à un projet urbain d'adduction d'eau et d'assainissement.

— Philippines (14 juin) : les petites et moyennes industries bénéficieront d'un prêt de 25 millions de dollars au titre du programme de prêts du Industrial Guarantee and Loan Fund (Fonds de garantie et de prêts industriels).

— Brésil (18 juin) : un prêt de 40 millions de dollars sera affecté à un projet de développement rural dans la région du Nord-Est.

— Brésil (21 juin) : prêts totalisant 138 millions de dollars pour deux projets : 110 millions de dollars pour un projet routier, afin que les zones rurales aient de meilleurs accès aux marchés ; 28 millions de dollars pour un projet d'irrigation dans la basse vallée de Sao-Francisco.

— Equateur (21 juin) : un prêt de 40 millions de dollars contribuera à fournir le financement nécessaire aux besoins des banques de développement locales pour la période 1979-1981.

— Côte-d'Ivoire (21 juin) : un prêt de 13 millions de dollars pour réaliser un projet forestier.

OPERATIONS CONJOINTES DE LA BANQUE MONDIALE ET DE L'IDA. — *Les opérations conjointes de la Banque mondiale et de l'IDA intéressent les pays suivants :*

— Indonésie (30 mai) : trois projets de développement seront exécutés avec l'appui de la Banque et de l'IDA, qui fourniront 368 millions de dollars de financement. Un second projet de transmigration recevra un prêt de 90 millions de dollars de la Banque mondiale et un crédit de 67 millions de dollars de l'IDA ;

— Philippines (30 mai) : des projets d'adduction d'eau vont être réalisés, dans différentes villes de province, grâce à l'aide d'un prêt de 16 millions de dollars de la Banque mondiale et d'un crédit de l'IDA de 22 millions de dollars.

— Cameroun (11 juin) : l'amélioration des routes et la planification routière vont être réalisées grâce à un prêt de la Banque mondiale de 38 millions de dollars et un crédit de l'IDA de 10 millions de dollars.

— Cameroun (21 juin) : un prêt de la Banque mondiale de 27 millions de dollars et un crédit de l'IDA de 20 millions de dollars seront utilisés pour améliorer la gare de triage du port de Douala.

— Egypte (21 juin) : un prêt de 75 millions de dollars de la Banque mondiale financera un projet de production de gaz, et un autre prêt de la Banque de 102 millions de dollars, assisté d'un crédit de l'IDA de 37 millions de dollars, financeront un projet de centrale thermique.

CREDITS DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT. — *Quatorze pays se sont vu attribuer les récents crédits de l'IDA :*

— Bangladesh (24 mai) : 25 millions de dollars pour améliorer les installations de formation professionnelle.

— Inde (24 mai) : 175 millions de dollars pour financer un projet d'électrification rurale.

— Kenya (24 mai) : les petits planteurs de café seront les principaux bénéficiaires d'un projet destiné à réorganiser les sociétés coopératives de café et qui recevra l'appui d'un crédit de 27 millions de dollars.

— Thaïlande (24 mai) : un cinquième projet d'éducation sera mis en œuvre grâce à un crédit de 35 millions de dollars ;

— République arabe du Yémen (24 mai) : un crédit de 10 millions de dollars pour contribuer au financement d'un projet d'éducation.

— Burundi (25 mai) : 6,8 millions de dollars pour deux projets : un premier crédit de 4,3 millions de dollars sera utilisé pour un projet forestier ; le second, de 2,5 millions de dollars, est destiné à un projet d'assistance technique pour renforcer encore la technique gouvernementale de planification, l'élaboration des projets et les possibilités d'exécution.

— Zaïre (25 mai) : un projet routier sera exécuté avec l'aide d'un crédit de 26 millions de dollars.

— Bangladesh (30 mai) : un crédit de 32 millions de dollars pour aider à financer un projet concernant la santé publique et la famille.

— Pakistan (30 mai) : un crédit de 9 millions de dollars pour l'extension des services de vulgarisation agricole, la création des fermes expérimentales et de laboratoires pour l'étude des sols dans la province de Sind.

— Laos (6 juin) : un crédit de 10,4 millions de dollars à un projet de remise en état et de développement agricole dans la province de Vientiane.

— Inde (7 juin) : un projet forestier dans l'Etat d'Uttar Pradesh reçoit l'aide d'un crédit de 23 millions de dollars.

— Philippines (7 juin) : un crédit de 40 millions de dollars pour un projet de planification démographique.

— Afghanistan (11 juin) : un total de 34,1 millions de dollars en crédits : 16,5 millions de dollars pour un projet de développement agricole et rural et 17,6 millions de dollars pour un troisième projet de routes de liaison.

— Thaïlande (14 juin) : un crédit de 25 millions de dollars affecté à un projet d'accroissement de la production agricole au nord-est du pays, par la construction de petits systèmes d'irrigation et de plates-formes en terrasses.

— Togo (14 juin) : un crédit de 3,2 millions de dollars pour financer les services de consultants nécessaires au ministère du plan dans l'élaboration de sa politique des investissements et des finances publiques.

— Sri-Lanka (14 juin) : un projet de développement agricole et de recherche expérimentale sera mis en œuvre avec l'aide d'un crédit de 15,5 millions de dollars.

— République démocratique populaire du Yémen (14 juin) : un projet de développement de la pêche sera aidé par un crédit de 10 millions de dollars ;

— Bangladesh (18 juin) : un crédit de 28 millions de dollars pour moderniser et étendre le réseau de distribution d'électricité dans les zones urbaines du district de Khulna, où l'on doit faire face à une demande croissante d'énergie électrique, notamment de la part du secteur industriel.

— Bolivie (18 juin) : un crédit de 3 millions de dollars destiné à un projet de développement rural dans l'Altiplano.

— Rwanda (21 juin) : mise en œuvre d'un projet de développement agricole et d'élevage dans la région nord-est du pays, grâce à un crédit de 8,75 millions de dollars.

SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE. — *La Société financière internationale (S.F.I.), filiale de la Banque mondiale, a annoncé, le 29 mai, l'octroi d'un prêt de 1,2 million de dollars à la société Carib Glassworks Limited (Trinité et Tobago) pour l'aider à financer l'expansion et la diversification de sa production d'emballages de verre. La S.F.I. a également annoncé, le 6 juin, un prêt de 7 millions de dollars à la première entreprise industrielle du Cameroun, Alucam, pour l'aider à mettre en œuvre un projet de 120 millions de dollars destiné à accroître ses opérations d'affinage d'aluminium d'environ 50 %. Enfin, le 18 juin, un prêt de 4 millions de dollars a été octroyé à un groupe d'affaires du Sri-Lanka pour l'aider à étendre et à diversifier ses activités grâce à la production des sacs de polypropylène.*

LUTTE CONTRE L'ONCHOCERCOSE. — *Une réunion des pays et des institutions qui contribuent au programme de lutte contre l'onchocercose dans la région du bassin de la Volta (en Afrique de l'Ouest) s'est tenue à Paris, le 29 mai, sous la présidence de la Banque mondiale.*

CONSORTIUM POUR LE PAKISTAN. — *Les gouvernements et institutions concernés par l'aide au développement du Pakistan se sont réunis à Paris, les 5 et 6 juin, sous l'égide de la Banque mondiale. Pendant la réunion ont été discutés les événements économiques récents au Pakistan et étudiées les perspectives immédiates et à plus long terme. Les membres du consortium ont noté que néanmoins de sérieux problèmes subsistaient.*

CONSORTIUM SUR L'INDE. — *Le consortium des gouvernements et institutions concernés par l'aide au développement de l'Inde s'est réuni à Paris, les 7 et 8 juin, sous l'égide de la Banque mondiale. Les participants ont examiné la situation économique actuelle de l'Inde, discuté de l'orientation de la politique de développement et considéré les besoins en aide extérieure pour l'exercice financier qui a commencé le 1er avril 1979. Les membres du consortium se sont félicités de la persistance des bons résultats de l'économie indienne. Ils ont enregistré avec une satisfaction particulière la persistance de la croissance dans l'agriculture comme la preuve de l'intérêt qu'il y a à accroître les investissements publics dans les secteurs ruraux et à accentuer également les mesures bien appropriées.*

GROUPE D'AIDE AU SRI-LANKA. — *La quinzième réunion du groupe d'aide au Sri-Lanka s'est tenue le 1er juin à Paris, sous l'égide de la Banque mondiale. Le principal sujet de discussion a été le programme de développement à moyen terme du gouvernement du Sri-Lanka.*

Banque européenne d'investissement

Au conseil des gouverneurs : le bilan de 1978 fait ressortir une augmentation des crédits de 40 %

LE conseil des gouverneurs de la Banque européenne d'investissement (B.E.I.), composé des ministres des finances des neuf Etats membres de la Communauté européenne, s'est réuni le 18 juin à Luxembourg.

Le principal point inscrit à son ordre du jour était l'examen du rapport annuel et du bilan de l'exercice 1978 de la Banque ; ce bilan fait apparaître que les financements consentis en faveur d'investissements dans les secteurs de l'industrie, de l'énergie et des infrastructures dans la Communauté ont atteint en 1978 1 966,5 millions d'unités de compte, soit une progression de 40 % par rapport à 1977 (1 401,3 millions) et de plus de 80 % par rapport à 1976.

Les investissements financés à l'aide de ces prêts en 1978 se montaient à environ 6,9 milliards d'u.c. ; les trois quarts des prêts sont allés aux régions moins développées ou confrontées à des problèmes de déclin industriel.

Le rapport annuel précise que les investissements ainsi financés « *devraient assurer directement la création de quelque onze mille emplois permanents et la stabilisation d'environ dix mille autres, principalement dans l'industrie* ».

D'autre part, en 1978, les financements accordés en vue du développement des pays ayant conclu avec la Communauté des accords d'association ou de coopération ont progressé d'environ un tiers, pour atteindre 221,7 millions d'u.c.

A la fin de 1978, le total du bilan s'élevait à 9 645 millions d'u.c., soit une augmentation de 25 % par rapport aux 7 697 millions réalisés fin 1977.

PRETS DE LA B.E.I. A L'INTERIEUR DES PAYS MEMBRES. — *La B.E.I. a récemment accordé une série de prêts aux pays et organismes suivants :*

— Royaume-Uni (23 mai) : deux prêts d'une contre-valeur de 50 millions de livres chacun (76 millions d'unités de compte) pour la construction de deux centrales électriques dans le nord de l'Angleterre, à Hartlepool (Cleveland) et Heysham (Lancashire) ; ces deux concours ont été octroyés à l'Electricity Council au taux de 10,05 % pour une durée de quinze ans. Dans le même temps, la B.E.I. a prêté 4,8 millions de livres (7,3 millions d'u.c.) pour contribuer au financement d'aménagements routiers, d'ouvrages d'alimentation en eau et de collecte des eaux usées et d'infrastructures diverses dont la réalisation s'impose en vue de promouvoir le développement de l'industrie et du tourisme dans le centre de l'Ecosse. Ce prêt a été octroyé au Central Regional Council (C.R.C.) pour quinze ans, à 9,45 %.

— Italie (23 mai) : onze financements en Italie pour une contre-valeur totale de 181,4 milliards de lires (159,8 millions d'unités de compte). Une part de plus de 70 % de ce total, soit 130,4 milliards de lires, est destinée au développement industriel et à la réalisation d'infrastructures dans le Mezzogiorno ; les 51 milliards restants iront à des investissements industriels dans le centre et le nord de l'Italie, en particulier pour des initiatives de petite et moyenne dimension. Une partie de ces prêts favorisera, en outre, la coopération industrielle à l'intérieur de la Communauté, les investissements concernés étant réalisés par des entreprises ou des filiales de groupes européens (belges, néerlandais, britanniques).

Quatre prêts, pour un total de 115,3 milliards de lires, ont été accordés à la Cassa per il Mezzogiorno :

— 80 milliards, pour quinze ans, au taux de 8,95 %, pour contribuer au financement d'un projet d'irrigation ;

— 22 milliards (mêmes conditions) pour financer la moitié des coûts de construction d'un aqueduc ;

— 10 milliards, pour douze ans, mis à la disposition de l'IRFIS (Istituto Regional per il Finanziamento alle Industrie in Sicilia) ;

— 3,3 milliards pour huit ans, à l'ISVEIMER (Istituto per lo sviluppo economico dell'Italia meridionale), qui en reprêtera le montant à la société ALGEL S.p.A. ;

Toujours dans le sud de l'Italie, deux autres prêts ont été accordés pour des investissements présentant un grand intérêt pour la Communauté dans son ensemble :

— 8,5 milliards de lires, pour dix ans, au taux de 9,10 %, à l'IMI (Istituto Mobiliare Italiano), pour financer la moitié du coût estimé de l'extension d'une station de télécommunications par satellite dans le Fucino (Abruzzes), gérée par la Societa per Azioni per le Comunicazioni speziali (TELESPAZIO) ;

— 6,6 milliards de lires pour la mise en valeur d'un gisement de gaz naturel nommé « Squalo », en mer Adriatique, au large de Pescara. Le prêt, d'une durée de cinq ans, au taux de 9 %, a été accordé à l'Istituto Bancario Sao Paolo de Turin, qui le mettra à la disposition de la Deutsche Shell A.G.,

Deux prêts globaux ont été accordés pour contribuer au financement d'initiatives industrielles de petite et moyenne dimension dans les secteurs moins développés du centre et du nord : 20 milliards de lires pour dix ans, au taux de 9,4 %, au Mediocredito Centrale, qui en affectera le montant par l'intermédiaire de ses instituts régionaux, et 5 milliards de lires (mêmes conditions) à la Centrobanca - Banca centrale di credito popolare.

— D'autre part, 10 milliards ont été prêtés pour huit ans, au taux de 9,20 %, à l'Institut bancaire Sao Paolo di Torino, qui les mettra à la disposition de la filiale italienne de la société Solvay ;

— 8 milliards pour dix ans, au taux de 9,55 %, ont été accordés à la société SACE (Costruzioni Elettromeccaniche di Bergamo) ;

— 8 milliards de lires pour dix ans aideront à financer la restructuration et la modernisation d'une usine de production de pneumatiques à Tivoli, dans la province de Rome. Ce prêt a été accordé à la société Industrie Pirelli.

— En Ecosse (1er juin) : un prêt d'une contre-valeur de 1,45 million de livres (2,2 millions d'unités de compte) pour contribuer au financement de différents projets d'infrastructures dans les Orcades (Ecosse), qui permettront d'y améliorer les installations portuaires, l'alimentation en eau et la collecte des eaux usées. Le prêt a été consenti à l'Orkney Islands Council pour quinze ans, au taux de 9,95 %.

— Au Danemark (7 juin) : un nouveau prêt global d'une contre-valeur de 25 millions de couronnes (3,6 millions d'u.c.) pour contribuer au financement d'initiatives de petite et moyenne dimension dans les régions moins prospères du Danemark.

Ce prêt a été accordé pour dix ans, au taux de 8,25 %, à l'Etat danois ; les fonds seront mis à la disposition du Conseil de développement régional qui les affectera en accord avec la banque.

— Au Lancashire (12 juin) : un prêt d'une contre-valeur de 1,6 million de livres (2,5 millions d'u.c.) pour contribuer à financer la construction d'une usine de fabrication de câbles de télécommunications à Skelmersdale, dans le Lancashire.

Le prêt a été consenti pour sept ans, à 9 %, à la société Ward & Goldstone Ltd., qui produit une large gamme de câbles électriques, de fils métalliques et d'accessoires.

— Au Yorkshire (19 juin) : un prêt d'une contre-valeur de 7,2 millions de livres (11 millions d'u.c.) pour financer la moitié du coût de la construction, à Leeds, d'une nouvelle usine destinée à la fabrication de pompes centrifuges et de matériel de pompage. Ce prêt a été consenti pour dix ans, à 9,15 %, à Sulzer Bros (U.K.) Ltd. dont les activités portent sur une large gamme de travaux d'ingénierie.

— En Autriche (20 juin) : un prêt de 90 millions de francs suisses (39,3 millions d'u.c.) pour un aménagement hydro-électrique du Zillertal (Tyrol autrichien). Le prêt a été accordé pour douze ans à deux sociétés autrichiennes de production et de distribution d'électricité, la Tauernkraftwerk A.G. (Salzburg) et l'Osterreichische Elektrizitätswirtschaft A.G. (Verbundgesellschaft) de Vienne.

PRETS AU PORTUGAL, A LA GRECE, A MALTE ET AU MAROC. — *Dans le cadre du protocole financier conclu en septembre 1976 entre la Communauté et le Portugal, la B.E.I. a accordé, le 23 mai, un prêt d'une contre-valeur de 20 millions d'unités de compte pour le développement de la distribution d'électricité au Portugal ; sa durée est de vingt ans et son taux de 6,60 %, compte tenu d'une bonification de 3 % à la charge du budget communautaire.*

D'autre part, la B.E.I. a accordé le 29 mai à la Grèce cinq prêts d'une contre-valeur totale de 69 millions d'unités de compte pour des travaux d'irrigation, l'exploitation de ressources forestières et hydro-électriques, et pour des investissements industriels. Ces concours ont été accordés dans le cadre du deuxième protocole financier annexé à l'accord d'association entre la Grèce et la Communauté, entré en vigueur le 1er août 1978. Les prêts accordés se répartissent comme suit :

— Irrigation : *25 millions d'u.c. pour vingt ans au taux de 6,60 % après bonification à l'Etat ;*

— Centrales hydro-électriques : *18 millions d'u.c. pour quinze ans au taux de 6,05 %, compte tenu de la bonification, à l'Entreprise publique d'électricité ;*

— Ressources forestières : *10 millions d'u.c. pour quinze ans au taux de 6,05 %, après bonification à l'Etat ;*

— Zones industrielles : *6 millions d'u.c. pour quinze ans au taux de 6,05 % après bonification, à la Banque hellénique de développement industriel (ETBA) ;*

— Petites et moyennes initiatives industrielles : *10 millions d'u.c. pour treize ans au taux de 8,95 %, sous forme d'un prêt global, à la Banque hellénique de développement industriel.*

Le 30 mai, la B.E.I. a aussi annoncé l'octroi d'un prêt d'une contre-valeur de 8 millions d'u.c. pour le développement du port de commerce de La Valette, à Malte. Ce financement fait l'objet de deux opérations distinctes : un prêt de 3 millions d'u.c. sur les ressources propres de la B.E.I., d'une durée de dix ans, assorti d'une bonification d'intérêt de 2 % à charge du budget de la Communauté ; et un prêt à conditions spéciales de 5 millions d'u.c., d'une durée de quarante ans au taux de 1 %, sur les ressources budgétaires de la Communauté.

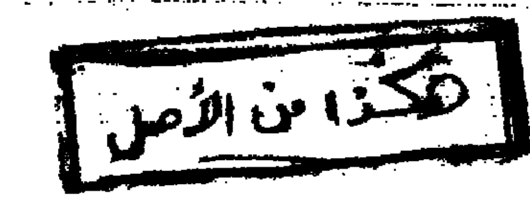
Ce concours, qui représente 40 % du coût total des ouvrages, a été accordé au titre du protocole financier conclu entre la Communauté et Malte.

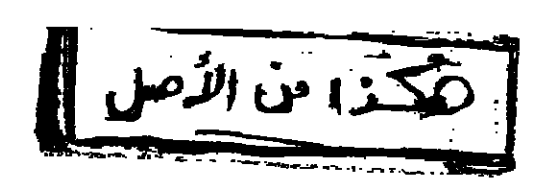
Enfin, la B.E.I. a prêté, le 12 juin, au Maroc 40 millions d'u.c. pour contribuer au financement de la construction d'un port minéralier à Jorf-Lasfar, entre Casablanca et Safi. Ce concours, qui constitue la première intervention de la B.E.I. dans le pays, a été accordé à l'Etat dans le cadre du protocole financier annexé à l'accord de coopération du 27 avril 1976 entre la C.E.E. et le Maroc. Le financement fait l'objet de deux opérations distinctes : un prêt de 26 millions d'u.c. sur les ressources propres de la B.E.I. (sa durée est de vingt ans, au taux de 9,85 %) ; et un prêt à conditions spéciales de 14 millions d'u.c. à charge du budget de la Communauté (durée : quarante ans ; taux d'intérêt : 1 %), la B.E.I. assumant la gestion du prêt sur mandat de la Communauté.

OPERATIONS AU TITRE DE LA CONVENTION DE LOME. — *Au titre de la convention de Lomé, la Banque européenne d'investissement a annoncé l'octroi des prêts suivants :*

— Le 22 mai, un prêt global de 5 millions d'u.c. (pour onze ans, au taux de 6,3 %) pour promouvoir la réalisation de projets industriels de petite et moyenne dimension au Kenya. Ce financement a pris la forme d'un prêt global à la Development Finance Company of Kenya Ltd (D.F.C.K.) ;

— Le 6 juin, un prêt de 2,5 millions d'u.c. (pour douze ans, au taux de 7,40 %, sur les ressources du Fonds européen de développement) pour le financement d'initiatives de petite et moyenne dimension dans les secteurs industriel et touristique à la Barbade. Ce financement a pris la forme d'un prêt global à la Barbados Development Bank (B.D.B.).





Banque des règlements internationaux

Quarante-neuvième rapport annuel : l'agitation monétaire l'inflation, l'expansion du crédit international

LA Banque des règlements internationaux a publié le 11 juin son quarante-neuvième rapport annuel, à l'intention de sa quarante-neuvième assemblée générale qui se réunissait le même jour à Bâle.

Comme chaque année, le rapport dresse le bilan de la Banque pour l'année écoulée mais, surtout, il consacre d'importants chapitres à l'analyse de la situation économique et financière mondiale. A cet égard, on note l'insistance avec laquelle cette année les auteurs s'efforcent d'analyser les effets de l'agitation monétaire et de l'inflation. Ils estiment ainsi dans le premier chapitre que « ces deux phénomènes ont révélé l'existence de problèmes profondément ancrés. Les désordres monétaires sont le reflet des déséquilibres de grande envergure *enregistrés précédemment* et, *en particulier*, du déficit très élevé des paiements des Etats-Unis. L'accélération de la hausse des prix, pour sa part, jette un doute sur l'aptitude de l'économie mondiale à se développer à un rythme relativement rapide sans raviver l'inflation. Les réactions des autorités aux secousses monétaires se sont avérées jusqu'à présent efficaces, mais, sur le plan de la lutte contre l'inflation, le moins qu'on puisse dire, est que les résultats ne sont pas probants. Les préoccupations suscitées par les mouvements des taux de change et des prix continueront d'imprimer aux politiques monétaires nationales et internationales des orientations qui risquent d'avoir des conséquences importantes non seulement pour les pays directement concernés, mais pour l'ensemble de l'économie mondiale ».

A propos des marchés internationaux du crédit et des capitaux, qui font l'objet d'un autre chapitre du rapport, la B.R.I. signale « *l'expansion sans précédent* » des crédits étrangers octroyés par les banques, expliquant cette tendance à développer les opérations internationales de prêt par « *la faiblesse persistance de la demande de crédit interne des entreprises et* [par] *la création de liquidités engendrée, en dehors des Etats-Unis, par le déficit élevé des règlements officiels de ce pays* ».

DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE. — *L'Assemblée générale a pris acte du rapport de la B.R.I. et approuvé le bilan au 31 mars 1979. Le total du bilan s'élevait alors à 70 408 500 000 francs or.*

Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1979 ont fait apparaître un excédent net d'exploitation de 222 292 209 francs or, contre 204 477 508 francs or pour l'exercice précédent. Après transfert de 1 716 058 francs or à la provision pour frais d'administration exceptionnels, le bénéfice net a été de 220 576 151 francs or, contre 191 050 134 francs or pour l'exercice précédent.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'Assemblée a décidé de distribuer un dividende de 110 francs suisses par action, payable le 1er juillet 1979, aux actionnaires inscrits sur les registres de la Banque à la date du 20 juin 1979. Comme il est indiqué au bilan, un montant de 79 576 151 francs or a été affecté à cet effet par prélèvement sur le bénéfice net.

L'Assemblée a également décidé de transférer 56 400 000 francs or au Fonds de réserve générale, 8 000 000 de francs or au Fonds spécial de réserve de dividendes et 76 600 000 francs or au Fonds de réserve libre.

LE FRANC OR DE LA B.R.I. — *Le conseil d'administration de la B.R.I. a décidé, le 11 juin, d'utiliser, à partir de juin 1979, un prix plus conforme à la réalité pour la conversion en francs or des avoirs et engagements libellés en monnaies. La nouvelle base de conversion sera la moyenne des cours cotés sur le marché de l'or pendant l'exercice 1978-1979 de la Banque, soit 208 dollars des Etats-Unis l'once de fin ; ce cours s'appliquera pendant une durée indéterminée.*

● BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE. — *Le directeur général adjoint de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (B.A.D.E.A.) et le directeur général de la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (B.D.E.A.C.) ont signé, le 3 juin à Khartoum (Soudan), une convention en vertu de laquelle la B.A.D.E.A. accorde à la B.D.E.A.C. une ligne de crédit d'un montant de 5 millions de dollars.*

La B.D.E.A.C. ne commencera à rembourser le prêt de la Banque qu'à partir de 1982. L'amortissement de la dette s'effectuera à partir de cette date sur une période de neuf ans. Le prêt porte intérêt au taux annuel de 4,5 %.

● BANQUE ASIATIQUE DE DEVELOPPEMENT. — *Le 10 mai, la Banque asiatique de développement a accordé, pour quinze ans et à un taux de 7,4 % par an, un prêt de 10 millions de dollars à la Citizens National Bank de la République de Corée. Le même jour, la Banque a accordé son assistance technique aux Samoa Occidentales pour un projet d'utilisation de la forêt et de reforestation. Le 17 mai, la Banque a accordé son assistance technique aux Maldives pour un projet de transport inter-îles et de télécommunications, et aux Philippines pour un projet de développement de petites laiteries.*

● BANQUE CENTRAMERICAINE D'INTEGRATION ECONOMIQUE. — *La B.C.I.E. a accordé, le 15 juin, un second prêt d'un montant de 1 750 000 dollars au gouvernement du Honduras pour financer les travaux de restauration de sites archéologiques, la remise en état de la route reliant les villes de La Entrada et de Copan-Ruinas (62,3 km), l'installation d'un réseau électrique et d'eau potable et la construction d'égouts.*

Le même jour, la B.C.I.E. a approuvé un prêt de 900 000 dollars en faveur de Turismo Metropolitano, S.A. (METROTUR) du Nicaragua, pour contribuer au financement des coûts de construction d'un hôtel de grande catégorie à Lion, un des principaux centres du tourisme étranger dans ce pays. D'après les calculs de rentabilité, ce projet devrait rapporter au pays des entrées de devises équivalant à plus de 200 000 dollars l'an.

● BANQUE INTERAMERICAINE DE DEVELOPPEMENT. — *Cinq prêts de la Banque interaméricaine de développement ont été annoncés, le 23 mai, en faveur des pays suivants :*

— Jamaïque : 9,2 millions de dollars (à l'aide du fonds d'opérations spéciales, pour trente-cinq ans, au taux de 2 % l'an) pour l'aider à financer la troisième partie d'un programme d'électrification rurale en faveur de familles à faibles revenus ;

— Paraguay : deux prêts pour un total de 11,9 millions de dollars pour le financement de l'extension de l'agriculture : 5,8 millions de dollars à l'aide des ressources ordinaires de la Banque (pour vingt ans, à un taux de 7,5 % par an) et 6,1 millions de dollars à l'aide du fonds d'opérations spéciales (pour quarante ans, à un taux de 1 % par an pendant les dix premières années et 2 % ensuite) ;

— Bahamas : deux prêts pour un total de 5,37 millions de dollars pour aider au financement d'un programme de développement des pêcheries : 2,07 millions à l'aide du Fonds fiduciaire vénézuélien (pour vingt ans, à un taux de 7,5 % par an).

GROUPEMENTS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIAUX

Association européenne de libre-échange

Réunion ministérielle du conseil

REUNIS les 21 et 22 mai à Bodo (Norvège) à l'échelon ministériel, le conseil de l'Association européenne de libre-échange (A.E.L.E.) et le conseil mixte A.E.L.E.-Finlande ont examiné les points suivants :

1) *Progrès dans la coopération au sein de l'Association* : les ministres ont noté que, « malgré les difficultés et les incertitudes de la situation économique mondiale, le libre-échange au sein de l'A.E.L.E. a continué de fonctionner de manière satisfaisante ». Ils se sont félicités de la décision des pays de l'Association d'établir un nouvel arrangement visant à faciliter le commerce des produits pharmaceutiques et se sont engagés à poursuivre leur aide au Portugal par l'intermédiaire du Fonds A.E.L.E. de développement industriel et diverses autres formes d'assistance à l'industrie de ce pays.

2) *Coopération avec la Communauté européenne* : les ministres ont exprimé leur satisfaction devant les réactions positives et constructives de la Communauté européenne à la déclaration faite par les gouvernements de l'A.E.L.E. lors de leur réunion au sommet, à Vienne, dans laquelle ils estimaient souhaitable que la coopération entre leurs pays et la Communauté européenne continue de se développer.

3) *Relations économiques internationales* : examinant la situation économique générale, les ministres ont noté la reprise de l'activité économique en Europe occidentale qui a connu un taux de croissance proche de 4 % au cours des douze derniers mois. Ils ont toutefois exprimé leur préoccupation devant les dernières augmentations des prix du pétrole et d'importantes matières premières qui renforcent les pressions inflationnistes ; devant les déséquilibres des balances des paiements qui subsistent et devant la persistance de taux de chômage élevés dans certains pays industriels.

PARAPHE DE L'ACCORD AVEC L'ESPAGNE. — *Des représentants des pays de l'A.E.L.E. et de l'Espagne ont paraphé, le 12 juin à Genève, les parties du texte de l'accord de libre-échange multilatéral conclu entre eux, qui n'avaient pas été approuvées antérieurement ; il s'agissait des textes comportant les dispositions relatives à l'entrée en vigueur de l'accord et les dispositions spéciales régissant les échanges entre le Portugal et l'Espagne. Tous les textes de l'accord ayant été paraphés, l'accord a été signé le 26 juin à Madrid.*

L'accord entrera en vigueur après sa ratification par tous les signataires. (Si tel n'était pas le cas d'ici le 1er janvier 1980, ceux qui auront ratifié l'accord pourront se réunir et décider de l'appliquer entre eux.)

L'accord a pour objectif de supprimer tous les droits de douane et autres obstacles au commerce dans la quasi-totalité des échanges entre les Sept de l'A.E.L.E. d'une part, et l'Espagne, d'autre part, et de contribuer ainsi à inclure l'Espagne dans le système de libre-échange européen qui englobe actuellement les seize pays de la Communauté européenne et de l'A.E.L.E.

LES ECHANGES DE L'A.E.L.E. EN 1977. — *Une étude sur* Les échanges de l'A.E.L.E. en 1977 *a été publiée en avril dernier ; elle analyse la situation générale de l'Association en 1977 et décrit l'évolution des échanges des pays membres au cours de cette année. Elle contient également une courte analyse du commerce entre l'A.E.L.E. et l'Espagne.*

Association latino-américaine de libre-commerce

La révision du traité de Montevideo

LES problèmes juridiques de la fin de la période transitoire, prorogée jusqu'au 31 décembre 1980 par l'adoption du protocole de Caracas, et la révision du traité de Montevideo ont fait l'objet d'une séance hebdomadaire de travail, le 26 mai, du comité exécutif permanent de l'Association latino-américaine de libre commerce (A.L.A.L.C.). Cette séance, placée dans le cadre des travaux préparatoires à la restructuration de l'Association, a aussi donné lieu à des échanges approfondis sur l'avenir de l'intégration.

La révision du traité de Montevideo a aussi été discutée lors d'une séance extraordinaire, le 5 juin, du conseil exécutif permanent de l'A.L.A.L.C.

Le représentant de l'Argentine a notamment exposé les conceptions de son gouvernement à ce sujet. La date choisie pour cette intervention — en pleine période de préparation des négociations prévues par le protocole de Buenos-Aires — et la solennité qui lui a été donnée semblent confirmer l'intention prêtée au gouvernement argentin de prendre l'initiative d'une révision dont les conditions sont loin d'être réunies.

REORGANISATION DES DOUANES NATIONALES. — *Poursuivant leurs travaux de rapprochement et d'harmonisation des services des douanes nationales, les experts des techniques douanières des pays membres de l'ALALC ont tenu leur quatorzième session annuelle à Montevideo du 20 au 24 mai. Ils ont alors repris l'examen du projet de simplification des procédures d'expédition de marchandises, et des mesures concernant le traitement douanier appliquées aux conteneurs, ainsi qu'à d'autres procédés de consolidation des chargements. Outre ces questions, les experts se sont longuement penchés sur l'avant-projet d'accord multilatéral de coopération dans le domaine de la législation, et ils ont étudié les problèmes de l'introduction d'ordinateurs dans les services des douanes. La prochaine réunion des directeurs des douanes nationales sera saisie de leurs conclusions.*

REUNIONS SECTORIELLES. — *Dans le cadre du programme des réunions sectorielles du secrétariat de l'association se sont tenues à Montevideo, le 24 mai, la seizième réunion des représentants des industries chimiques et pharmaceutiques et, le 5 juin, la deuxième réunion des représentants des industries de fabrication de produits et d'articles paramédicaux. La première a adopté deux recommandations relatives à l'élargissement de l'accord de complémentarité n° 15 en vigueur depuis 1971 moyennant l'introduction de dix-sept nouveaux produits et une nouvelle réduction des droits de douane sur cent soixante-sept des quatre cent cinquante-huit positions de cet accord. Les démarches nécessaires à sa ratification au niveau des gouvernements ont aussitôt commencé. La seconde a approuvé notamment un avant-projet d'accord de complémentarité portant sur la libération d'une dizaine de produits.*

Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement

Le maigre bilan de la cinquième session à Manille

LA cinquième session de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) s'est réunie à Manille du 7 mai au 3 juin, avec la participation de cinq mille délégués venus de cent cinquante-trois pays. On attendait d'un tel forum qu'il prenne des décisions concernant la situation économique internationale et l'interdépendance des divers pays ; ni l'endettement des pays en voie de développement ni les questions monétaires n'y ont fait l'objet de décision. Par contre, un certain nombre d'invitation à résoudre des problèmes moins fondamentaux ont été lancés :

— Une conférence se réunira au cours du dernier trimestre de 1979 pour concevoir un modèle de législation aidant les pays en voie de développement à contrôler l'action des sociétés transnationales et à lutter contre les pratiques commerciales restrictives ;

— Un texte de base pour un code international de conduite en matière de transfert de technologie a été adopté, ainsi que l'idée d'une seconde session de la conférence des Nations unies sur ce sujet avant la fin de l'année ;

— Concernant les transferts inverses de technologie, les pays en voie de développement demandent une aide pour compenser l'exode des personnels qualifiés vers les pays développés et les mesures pour en limiter l'ampleur ;

— Une résolution sur le protectionnisme et les ajustements structurels invite les pays développés à éviter de prendre des mesures contraires aux exportations des paye en voie de développement ;

— La convention de Paris pour la protection de la propriété individuelle devrait faire l'objet d'une réforme qui favorise les capacités d'innovation locale et d'exploitation des inventions protégées, en particulier dans les pays en voie de développement ;

— En faveur des pays les plus pauvres, la conférence souhaite l'instauration d'un nouveau programme d'action doté d'un flux plus important de ressources ;

— Elle demande aux pays riches de verser 0,7 % de leur P.N.B. sous forme d'aide publique en faveur des pays pauvres ;

— Un texte sur le renforcement des capacités technologiques des pays en voie de développement a été adopté : il invite ceux-ci à planifier leur politique technique, à coopérer entre eux et recommande les liaisons interrégionales ;

— Concernant l'accord international de 1971 sur le blé, les délégués émettent le vœu que le prochain accord contribue à stabiliser les cours et les marchés, qu'il permette de constituer des stocks suffisants et qu'il contienne des mesures spéciales pour les pays en voie de développement ;

— Invitation est faite au secrétariat général de la conférence d'entreprendre avec la commission économique pour l'Afrique des études sur le problème du Zaïre en matière de transport ;

— Une résolution porte sur le code de conduite des conférences maritimes, l'exploitation des ressources des fonds des mers et des océans, l'organisation du transport maritime dans lequel les pays en voie de développement doivent détenir une participation équitable ;

— Enfin, d'autres volontés se sont exprimées dans d'autres textes sur l'assistance aux mouvements de libération nationale, les pays insulaires, le tungstène et les produits alimentaires...

On espérait un engagement concret des pays riches concernant le financement du second guichet du fonds commun pour le programme intégré des produits de base, négocié à Genève en mars dernier : 13 pays seulement ont précisé le montant de leur contribution qui s'élève à 87 millions de dollars au lieu des 280 millions de dollars attendus.

Le conférence, au terme de ses travaux, a finalement recommandé au conseil du commerce et du développement de retenir l'invitation de Cuba pour l'organisation à La Havane de la sixième session de la CNUCED.

RECENTES PUBLICATIONS

● *Manuel de statistiques du commerce international et du développement* : nouvelle édition mettant à jour et complétant un ouvrage qui est sans doute la publication la plus exhaustive réunissant en un seul volume des données analytiques détaillées sur l'économie des pays en voie de développement.

Groupe andin

Troisième réunion des chefs d'Etat

LA troisième réunion des chefs d'Etat andins a eu lieu à Cartagena (Colombie) du 26 au 28 mai, à l'occasion du dixième anniversaire de la signature de l'accord sous-régional. Un appel au pragmatisme a été lancé pour que les cinq partenaires prennent des engagements « *économiquement et socialement réalisables* ». Ce qui devrait accélérer, de l'avis des observateurs, le difficile travail d'adaptation commencé en 1975 à la suite de la première grande crise de l'institution sous-régionale. Cette volonté politique des chefs d'Etat andins et la nouvelle orientation qu'ils entendent donner à leur action se trouvent confirmées au long des pages d'un document intitulé « Directive de Cartagena », approuvé à la fin de la réunion. Ce texte concerne aussi bien l'attitude du Groupe andin dans le dialogue Nord-Sud, que la recherche d'un nouvel ordre économique international, les relations avec les « 77 », les groupements économiques régionaux et les pays en développement, les rajustements des choix économiques et sociaux, le rôle du secteur privé et la politique à l'égard des investissements étrangers, etc. Les chefs d'Etat ont, en outre, approuvé le traité portant création du tribunal andin de justice.

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION. — *La Commission a tenu sa vingt-troisième période de sessions extraordinaires à Cartegena le 29 mai, au lendemain de la réunion des chefs d'Etat. Elle a adopté des décisions en application des orientations définies par la « directive de Cartagena », portant : sur les projets de développement intégral et les programmes inter-sectoriels de développement industriel ; sur la prorogation jusqu'au 31 décembre 1980 de la période pendant laquelle les produits réservés pour la programmation industrielle ne seront pas fabriqués dans la sous-région ; et sur l'engagement des cinq chefs d'Etat d'apporter leur contribution à la solution des problèmes que connaît la Bolivie du fait de son isolement géographique.*

AU COMITE CONSULTATIF ECONOMIQUE ET SOCIAL. — *Le comité consultatif économique et social (C.A.E.S.) — où siègent les représentants du patronat et des travailleurs des cinq pays du groupe andin — a tenu sa onzième session extraordinaire à Lima du 19 au 21 mai. Ses travaux ont été entièrement consacrés à une évaluation critique des dix années de fonctionnement de l'accord sous-régional. Ce sont leurs conclusions qui ont été publiées sous le titre de « déclaration de Lima » à l'ouverture de la réunion des chefs d'Etat. Dans ce document, le C.A.E.S. souligne les lacunes dans le fonctionnement des mécanismes de l'accord, les retards dans leur application et les déséquilibres qui en ont résulté. Il affirme la nécessité d'harmoniser les politiques économique, sociale et de l'emploi, ainsi que les plans de développement. Pour les C.A.E.S. l'idée de l'intégration n'a pas encore mobilisé les masses pour trois raisons : a) le secteur privé de l'économie (que lui-même représente) n'est pas suffisamment associé ni aux travaux des différents organes de l'accord ni aux décisions qui engagent l'avenir des cinq pays ; b) l'attention insuffisante portée aux conséquences, pour les travailleurs et les secteurs les plus démunis de la population, de l'application de certaines dispositions de l'accord ; c) l'écart croissant entre le progrès économique et la justice sociale. Le C.A.E.S., qui revendique le droit à une représentativité plus conforme à la nature de sa vocation et entend jouer pleinement son rôle, manifesta cependant, à la fin de la « déclaration de Lima », son profond attachement à l'intégration économique sous-régionale.*

NOUVEAUX MEMBRES DU COMITE. — *Le 1er juin ont pris leurs fonctions les nouveaux membres du comité (la Junte). Désignés le 19 mai, à l'occasion de la vingt-deuxième période de session extraordinaire de la commission, les nouveaux membres sont : MM. Carmona Estanga (Venezuela); de la Puente Radbill (Pérou); et Herrera Parra (Equateur). Leur mandat est de trois ans.*

CAFE. — *Devant les risques d'extension de la rouille du café qui a fait son apparition en Bolivie en 1978, le programme andin contre la rouille du café a mis à la disposition du gouvernement péruvien une contribution équivalant à 92 400 dollars, destinée à financer le plan d'urgence déclenché par les autorités de ce pays.*

O.C.D.E.

Au conseil ministériel : « des obstacles majeurs à une croissance économique durable... »

LE conseil de l'Organisation de coopération et de développement économiques (O.C.D.E.), réuni au niveau ministériel les 13 et 14 juin, a constaté que « *la recrudescence de l'inflation et les incertitudes entourant les approvisionnements en énergie sont devenues des obstacles majeurs à la réalisation d'une croissance économique durable et à l'accroissement de l'emploi dans les pays de l'O.C.D.E. Les politiques économiques et énergétiques doivent réagir à cette situation si l'on veut éviter les conséquences graves qui en découleraient pour les pays développés aussi bien que pour les pays en développement. En agissant ensemble, il sera plus facile aux pays membres de prendre les décisions délicates qui s'imposent* ».

Les ministres ont reconnu la nécessité d'une solidarité plus étroite entre les pays membres. Ils ont décidé de prolonger le programme d'action concertée qu'ils avaient adopté l'an dernier et qui a été révisé à la lumière de la situation économique et énergétique actuelle, et ils se sont mis d'accord sur certaines lignes directrices qui devraient inspirer leurs politiques à moyen terme.

Pour les douze à dix-huit prochains mois, les ministres ont estimé essentiel que « *des mesures efficaces soient prises pour réduire la consommation d'énergie ou accroître la production, ou les deux à la fois, afin de mettre en œuvre les engagements que des pays membres ont pris dans différentes enceintes, de réduire leur demande de pétrole sur le marché mondial d'environ deux millions de barils par jour* ».

Le conseil a aussi passé en revue les résultats de la cinquième session de la CNUCED et réaffirmé son attachement à une coopération constructive avec les pays en voie de développement. Ils ont également entrepris le réexamen des accords de 1976 sur l'investissement international et les entreprises multinationales.

Au conseil de direction de l'A.I.E. : nécessité de réduire la consommation d'énergie

Le conseil de direction de l'Agence internationale de l'énergie (A.I.E.), réuni au niveau des ministres à Paris les 21 et 22 mai, a examiné les perspectives d'évolution de la situation énergétique mondiale à court et long terme. Les ministres sont convenus que « *les problèmes d'offre et de demande d'énergie sont graves et vraisemblablement durables, et qu'une action immédiate et vigoureuse s'impose de toute urgence* ».

En conséquence, les ministres ont souligné la nécessité d'une coopération internationale plus étroite pour résoudre les problèmes de l'offre mondiale d'énergie et la nécessité d'assurer une répartition équitable des approvisionnements pétroliers disponibles. Concernant la situation à court terme, ils ont confirmé la décision prise par les pays de l'A.I.E. (dont la France ne fait pas partie) de réduire leur demande de pétrole sur le marché mondial à proportion d'un chiffre de l'ordre de deux millions de barils par jour, soit environ 5 % de leur consommation et ont décidé que les pays de l'A.I.E. prendront immédiatement les dispositions particulières voulues pour une mise en œuvre effective des mesures permettant d'y parvenir ; les pays de l'A.I.E. accorderont une attention particulière au niveau des stocks pétroliers ; des mesures visant à réduire la demande de pétrole dans les pays de l'A.I.E. sur le marché mondial seront également nécessaires en 1980.

Les ministres ont fait le point des progrès réalisés par les pays de l'A.I.E. dans la mise en œuvre des principes de politique énergétique adoptés lors de la dernière réunion au niveau ministériel tenue en 1977.

Le conseil de direction de l'Agence a également adopté des principes pour une action de l'A.I.E. dans le domaine du charbon et une décision relative aux procédures d'examen des politiques des pays de l'A.I.E. dans ce même domaine.

Au cours de cette réunion, huit projets comportant des programmes de recherche, de développement et de démonstration en coopération ont été lancés, ainsi que quatre nouveaux projets relatifs à la technologie du charbon. Ces programmes porteront sur les technologies d'extraction du pétrole, l'énergie géothermique, les économies d'énergie et l'énergie solaire.

L'AIDE AU DEVELOPPEMENT EN 1978. — *Selon des estimations préliminaires, publiées le 25 juin, sur le volume de l'aide publique au développement (A.P.D.) fournie aux pays en voie de développement par les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD), les versements d'A.P.D. (exprimés en dollars courants des Etats-Unis) se sont accrus de 3,6 milliards de dollars pour atteindre 18,3 milliards de dollars. En pourcentage du P.N.B. des pays membres, ils se sont légèrement redressés, passant de 0,31 % en 1977 à 0,32 % en 1978.*

L'apport total de ressources financières des pays membres du CAD aurait augmenté en 1978 de 7 milliards de dollars pour atteindre environ 57 milliards de dollars ; en pourcentage du P.N.B., il aurait légèrement diminué, tout en demeurant de l'ordre de 1 %.

ACTION SPECIALE D'AIDE A LA TURQUIE. — *Les représentants des gouvernements de l'Allemagne occidentale, de l'Australie, de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, du Danemark, des Etats-Unis, de la Finlande, de la France, de l'Italie, du Japon, du Luxembourg, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suède, de la Suisse, de la Turquie et de la Commission des Communautés européennes se sont réunis, le 30 mai, à Paris, afin de discuter de l'action spéciale d'aide de l'O.C.D.E. à la Turquie.*

Les pays donneurs, préoccupés des problèmes économiques que rencontre actuellement la Turquie, se sont déclarés résolus à continuer d'aider la Turquie à surmonter ses difficultés économiques et se sont engagés collectivement à fournir une aide d'un montant qui atteint jusqu'à présent environ 900 millions de dollars pour financer les besoins d'importation urgents de la Turquie.

Les participants ont noté avec intérêt les déclarations de soutien faites par les institutions financières multilatérales présentes et ont été informés de l'état des négociations entre le gouvernement turc et les banques commerciales. Ils ont constaté que pays donneurs, Banque mondiale et banques commerciales consacreraient plus de 1,45 milliard de dollars à l'action d'aide à la Turquie.

L'INCIDENCE DES NOUVEAUX PAYS INDUSTRIELS. — *Dans un rapport, publié le 21 juin, sous le titre* L'incidence des nouveaux pays industriels sur la production et les échanges de produits manufacturés, *le secrétaire général de l'O.C.D.E. indique que les importations en provenance de pays récemment entrés dans la voie de l'industrialisation (comme la Corée, le Mexique et le Brésil) sont concentrées sur un petit nombre de produits, ce qui a aggravé les problèmes d'ajustement dans certains secteurs. Le rapport souligne cependant que* « si les uns et les autres mettent en œuvre des politiques appropriées, l'intensification dans les deux sens de leurs échanges de produits manufacturés continuera à leur apporter d'importants avantages réciproques ». *Il indique notamment que les exportations de produits manufacturés des pays de l'O.C.D.E. vers les nouveaux pays industriels ont créé un demi-million d'emplois de plus que ne leur ont fait perdre les importations en provenance de ces pays.*

PRIX A LA CONSOMMATION. — *Selon l'O.C.D.E., la hausse des prix à la consommation dans les pays de l'O.C.D.E. a été de 1,1 % en avril. Cette augmentation est la plus importante enregistrée depuis avril 1977.*

RECENTES PUBLICATIONS

- Dans la série « Etudes économiques » : *Suisse* et *Suède* (63 et 68 pages, 1979).
- *Les femmes et l'égalité des chances :* analyse des conséquences et des implications de l'augmentation du taux d'activité des femmes (256 pages, 1979).
- *Bilans énergétiques des pays de l'O.C.D.E., 1975-1977* (132 pages, 1979).
- *Statistiques de l'énergie de l'O.C.D.E., 1975-1977 :* annuaire 1977 de l'Agence internationale de l'énergie (A.I.E.) et de l'O.C.D.E. sur l'approvisionnement, les échanges et la demande d'énergie (210 pages, 1979).
- *Colloque sur les données énergétiques dans les pays en développement :* actes du colloque de l'A.I.E. à Paris du 11 au 15 décembre 1978 (volume I, 128 pages ; volume 2, 544 pages, 1979).

• COMMUNAUTE DES CARAIBES. — *La quatrième réunion du comité permanent des ministres du travail s'est tenue à Saint-Michael (Barbade), les 30 et 31 mai, avec la participation des représentants des gouvernements, des employés et des travailleurs des pays membres, et d'une délégation du Bureau international du travail (BIT). Les ministres ont notamment approuvé leur programme de travail pour 1979-1980. Ils ont aussi adopté un certain nombre de résolutions concernant le rapprochement des administrations, l'harmonisation des législations nationales, la formation professionnelle, le système de sécurité sociale, l'officialisation des relations de la Communauté avec le BIT ainsi que sa représentation à cet organisme. Ils ont recommandé aux pays membres devant participer à la soixante-cinquième réunion du BIT de coordonner leur position à l'égard des différentes questions de l'ordre du jour. La cinquième réunion du comité permanent, prévue pour le mois de mai prochain, aura lieu à Saint-Kitts-Nevis-Anguilla.*

• CONSEIL OLEICOLE INTERNATIONAL. — *Au cours de sa quarantième session à Madrid, du 5 au 8 juin, le Conseil oléicole international (C.O.I.) a fait le point de la situation du marché mondial de l'huile d'olive et des politiques oléicoles nationales. Il s'est préoccupé de la manière de réaliser un équilibre entre l'offre et la demande, et des incidences sur l'économie oléicole mondiale de l'élargissement progressif de la C.E.E. à douze pays, dont la Grèce.*

En matière de techniques oléicoles, le Conseil a examiné les progrès de la récolte mécanique des olives, et a décidé de s'attacher à la mise en œuvre du projet régional d'amélioration de la production oléicole dès le début de 1980.

• MARCHE COMMUN CENTRAMERICAIN. — *La quatrième réunion des directeurs généraux des postes et télécommunications du Marché commun centraméricain (M.C.C.A.) a eu lieu à Guatemala, du 26 au 28 mai, avec la participation des experts du bureau régional de l'Union postale universelle (UPU). La réunion a pris des résolutions concernant : a) la généralisation, à partir du 1er juillet, sur tout le territoire du M.C.C.A. de l'acheminement du courrier par voie aérienne ; b) l'octroi mutuel entre les cinq partenaires des facilités nécessaires au transfert dans des avions différents de la correspondance en transit venant des pays de l'Amérique centrale, selon les dispositions de l'article 191, al. 2, du règlement exécutif de l'Accord postal universel ; c) les mesures à prendre par la commission d'homologation pour améliorer le service d'expédition des colis postaux par voie aérienne, que limite actuellement le caractère restrictif de la législation douanière en vigueur ; d) l'application de l'accord de Buenos-Aires concernant le droit des pays du M.C.C.A. de siéger au conseil consultatif et exécutif de l'Union postale des Amériques et d'Espagne (U.P.A.E.), et l'appui donné à la candidature du Honduras au conseil exécutif de l'UPU.*

— Les pays du M.C.C.A. et le Mexique poursuivront l'intégration de leurs services des postes et télécommunications. La décision en a été prise à la réunion des experts du M.C.C.A. et du gouvernement du Mexique chargés de la mise au point du projet régional R.L.A.-77-011, qui s'est tenue à Guatemala, siège du secrétariat de l'intégration, du 15 au 19 juin.

— Le 12 mai, le secrétariat de l'intégration (SIECA) et la CNUCED ont souscrit un accord de coopération par lequel les deux organismes s'attacheront à l'établissement d'un nouvel ordre économique international afin de promouvoir les intérêts de l'Amérique centrale dans les domaines de la production et de la commercialisation des produits de base, de la préservation et de l'utilisation des ressources renouvelables et non renouvelables, du développement et de l'acquisition de technologies nouvelles, des transports maritimes et du commerce des produits manufacturés. Les deux organismes procéderont en outre à l'échange d'experts, à l'exécution de tâches spécifiques en rapport avec les questions énumérées plus haut, et à l'échange régulier d'informations sur toutes les questions qui font l'objet du présent accord.

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Marché commun

Au conseil européen : accord sur le plafonnement des importations de pétrole

LE conseil européen s'est achevé sur un succès le 22 juin. Les neuf chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Strasbourg sont parvenus à un accord de plafonnement global des importations de pétrole dans la C.E.E. pour la période 1979-1985. Ce plafonnement sera en fait un « gel » jusqu'en 1985 des importations pétrolières de la Communauté au chiffre de 1978, soit 470 millions de tonnes par an.

Ce succès, estiment les observateurs, est dû, d'une part, à l'insistance de la France, soutenue par la Belgique, et, d'autre part, à l'évolution remarquée de l'Allemagne de l'Ouest, qui était, jusqu'à présent, adversaire de tout plafonnement et favorable à la liberté du marché. On peut remarquer que l'accord avait eu, avant la lettre, l'appui du cheikh Yamani, ministre du pétrole de l'Arabie Saoudite, qui avait proposé une augmentation de la production saoudienne en contrepartie d'une restriction volontaire de la consommation mondiale de pétrole.

D'autre part, un accord est également intervenu sur le problème de la « transparence » du marché libre de Rotterdam (pour s'assurer que les transactions pétrolières sont vérifiables et véridiques). Toutefois, cet accord ne sera mis en œuvre que si Américains et Japonais acceptent une solution similaire sur les autres marchés libres.

Le programme nucléaire dans les différents pays européens devra être « *vigoureusement relancé* », ont décidé également les neufs chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté.

Le conseil européen a constaté en outre que le déséquilibre des relations commerciales entre la Communauté et le Japon persistait et s'aggravait. « *Désireux d'élargir et de renforcer la coopération avec le Japon dans tous les domaines, le conseil européen a exprimé le vœu que le gouvernement japonais, compte tenu de la place et des responsabilités du Japon dans l'économie mondiale, contribue par les mesures appropriées à redresser une situation particulièrement préoccupante. Il souhaite que les consultations régulières entre la Commission et le Japon débouchent rapidement sur une plus grande ouverture du marché japonais aux exportations de la C.E.E. et permettent d'envisager des relations plus larges et mieux équilibrées.* »

Enfin, le conseil européen a relevé « *le caractère dramatique* » du problème des réfugiés d'Indochine et a souligné l'urgence de trouver une solution « *efficace et humaine* », a déclaré M. Valéry Giscard d'Estaing au cours de la conférence de presse donnée à l'issue du sommet de Strasbourg. Le chef de l'Etat a précisé que les ministres des affaires étrangères des Neuf avaient rendu compte de l'initiative qu'ils avaient prise de proposer la réunion d'une conférence internationale dans le cadre des Nations unies sur ce problème. Il a souligné que le conseil européen « *avait invité les ministres à veiller à l'aboutissement de leur initiative et à s'assurer que, dans l'intervalle, aucune décision, aucune mesure ne viendrait aggraver la situation déjà si douloureuse des réfugiés d'Indochine* ».

Energie : vers un consensus sur la régularisation du marché du pétrole

Les ministres de l'énergie des Neuf sont parvenus le 18 juin à Luxembourg, dans la perspective du sommet économique occidental de Tokyo, à un certain consensus sur les problèmes du pétrole, et particulièrement sur l'étude du fonctionnement des marchés libres.

Les ministres ont décidé de rendre obligatoire la publication hebdomadaire des prix des transactions sur les marchés libres, situés à Rotterdam et aussi à Gênes. Les prix sur ces marchés, qui traitent environ 5 % du marché européen (mais 30 % de la consommation de la R.F.A.), avaient atteint le mois précédent jusqu'à 30 dollars par baril pour certaines qualités, alors que le prix officiel fixé par l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) était de 17 dollars environ. La Commission européenne publiait déjà ces données, mais sur une base volontaire.

Les ministres ont également adopté le principe d'un projet présenté par la Commission européenne selon lequel les transactions sur les marchés européens seront enregistrées, c'est-à-dire que les acheteurs devront annoncer les quantités enlevées par eux, les prix de ces transactions et le nom de leurs clients. Toutefois, une telle opération ne sera valable que si les Etats-Unis et le Japon s'engagent à en faire autant.

La France, qui assume la présidence de la C.E.E actuellement, avait remis à ses partenaires un mémorandum plus ambitieux qui recommandait en particulier aux Neuf de s'engager à limiter le prix des importations pour les années 1980-1982.

M. André Giraud, ministre français de l'énergie, a précisé que les Etats membres doivent encourager les compagnies pétrolières à ne pas effectuer des transactions à des prix excessifs.

La France, la Belgique et la Commission européenne auraient souhaité que la C.E.E. adopte une position commune sur les importations pétrolières avant le sommet de Tokyo, mais leurs partenaires, la R.F.A. surtout, n'ont pas voulu prendre d'engagements sans savoir quel serait le programme de développement des énergies de substitution : surtout le nucléaire, mais aussi le charbon.

Les ministres des finances et le fonctionnement du S.M.E.

Le système monétaire européen (S.M.E.) se porte bien, malgré les turbulences causées par la hausse du dollar et qui ont affecté le franc belge et la couronne danoise, estiment les ministres des finances des Neuf, qui, pour la première fois depuis sa création, ont procédé le 18 juin à une discussion sur le fonctionnement du S.M.E.

Même les représentants belges ont approuvé ce diagnostic et affirmé que les mesures prises récemment à Bruxelles, conformément à l'accord sur le S.M.E., ont réussi à faire décoller le franc belge du plancher du S.M.E. où il se trouvait depuis plusieurs semaines.

De plus, selon certains des gouverneurs de banques centrales présents à Luxembourg, on assistait à un renversement de tendance sur le dollar, qui recommençait à baisser.

L'Allemagne occidentale, qui se défend d'avoir voulu faire monter le mark en vendant des dollars, n'était donc plus forcée de vendre la devise américaine, ce qui arrangeait tout le monde.

Au-delà de ces « turbulences », on note l'étroite coopération monétaire existant entre la France et l'Allemagne et qui est la justification du S.M.E.

Deux questions impliquant le nouveau gouvernement britannique ont été également abordées à Luxembourg par les grands argentiers des Neuf.

La première portait sur la convergence nécessaire des politiques économiques de la C.E.E., question où l'on retrouvait les récriminations britanniques sur leur contribution au budget communautaire, que Londres juge trop élevée. Cette question avait été renvoyée au conseil européen de Strasbourg, ou à celui qui lui ferait suite à Dublin.

Une autre question qui intéressait le gouvernement Thatcher est celle des bonifications d'intérêt décidées en décembre dernier pour l'Italie et l'Irlande, pays défavorisés économiquement, soit 200 millions d'unités de compte par an pendant cinq ans (1,1 milliard de francs français par an).

Cette bonification d'intérêt, dans le cadre du S.M.E., doit provenir du budget communautaire. Or la Grande-Bretagne se refuse à autoriser cette dépense tant qu'elle ne sera pas certaine de jouir à son tour, en tant que pays défavorisé, de cette bonification d'intérêt si elle entre dans le S.M.E.

Les ministres lui ayant refusé cette assurance, faute d'accord, les bonifications d'intérêt pour l'Italie et l'Irlande n'ont pu être approuvées.

Pour la diplomatie italienne, qui cherche à créer une communauté d'intérêt italo-britannique, cette absence de décision due à l'intransigeance du nouveau gouvernement conservateur serait un échec assez sérieux.

Accord sur les prix agricoles

Les ministres de l'agriculture des Neuf sont parvenus le 22 juin à un accord sur les prix agricoles pour la campagne 1979-1980 qui prévoit une hausse des prix agricoles communs européens de 1,5 %, sauf pour le lait dont les prix sont gelés, et une réduction des montants compensatoires monétaires (M.C.M.) d'un point pour l'Allemagne et d'un demi-point pour le Benelux.

Les ministres ont décidé de dévaluer la livre britannique verte de 5 %, la lire italienne de 4 % et le franc vert de 1,5 %.

LA GRECE DANS LE MARCHE COMMUN. — *La signature, le 28 mai à Athènes, du traité d'adhésion de la Grèce à la C.E.E. a fait officiellement de la Grèce le dixième membre du Marché commun. Ce pays siégera à partir du 1er janvier 1981 dans toutes les institutions communautaires (Conseil des ministres, Commission, Parlement européen). Il devra toutefois attendre le 1er janvier 1986, fin de la période transitoire de cinq ans, pour bénéficier des mêmes droits et assumer les mêmes obligations que les neuf pays membres de l'actuelle communauté européenne.*

Dans deux secteurs délicats, l'agriculture et la libre circulation des travailleurs, les Grecs devront même attendre le 1er janvier 1988 pour être complètement intégrés dans la C.E.E. En effet, les pêches et les tomates (fraîches et jus concentré) ne pourront bénéficier d'une libre circulation complète dans le reste de la C.E.E. qu'à l'issue d'une période transitoire de sept ans.

Jusque-là, un système de montants compensatoires alignera automatiquement le prix des pêches et des tomates grecques, vendues meilleur marché au niveau communautaire. Ces dispositions protègent notamment les producteurs de pêches et de tomates du midi de la France. Pour les autres produits agricoles grecs (vin notamment), la période transitoire reste fixée à cinq ans.

D'autre part, la libre circulation des travailleurs ne deviendra effective qu'à partir du 1er janvier 1988.

Sur le plan industriel, les Grecs se sont engagés à supprimer complètement, entre 1981 et 1986, l'ensemble de leurs droits de douanes perçus sur les produits en provenance des pays de la C.E.E. et à abolir peu à peu les restrictions quantitatives sur les importations de produits industriels. L'Europe des Neuf peut donc s'attendre à un débouché intéressant sur le marché grec dans ce secteur.

RAPPORT SUR LES RELATIONS AVEC LE JAPON. — *La Commission européenne a demandé, le 12 juin à Luxembourg, aux ministres des affaires étrangères des Neuf de faire preuve de solidarité à l'égard des relations commerciales entre la C.E.E. et le Japon. A l'heure actuelle, le déficit global de la balance commerciale de la C.E.E. à l'égard du Japon ne cesse de croître et pourrait passer de 6 milliards à 8 milliards de dollars en 1979.*

M. Roy Jenkins, président de la Commission, a présenté aux ministres un rapport écrit sur cette question. Trois idées directrices s'y retrouvent : améliorer l'accès sur le marché japonais pour les produits européens (suppression des obstacles non tarifaires) et l'accès sur le marché japonais des produits européens (suppression des obstacles non tarifaires et amélioration des méthodes de distribution) ; tenir compte de la concurrence féroce du Japon sur les marchés tiers. A l'heure actuelle, en effet, Tokyo doit faire face à une forte réduction de son excédent commercial global. Enfin, la Commission de la C.E.E. suggère aux Neuf une meilleure protection du marché européen contre le « dumping » et les pratiques commerciales déloyales.

REOUVERTURE DU DOSSIER DES NEGOCIATIONS AVEC LA CHINE. — *Les ministres des affaires étrangères des Neuf ont rouvert, le 12 juin à Luxembourg, le dossier des négociations commerciales avec la Chine. Ces négociations avaient été interrompues au début d'avril dernier sur la question du contingent de tissus de coton réclamé par la Chine : 30 000 tonnes. La Commission proposait d'offrir à la Chine un contingent de 20 000 tonnes. La France a déclaré en avril ne pouvoir aller au-delà de 14 000 tonnes.*

Les ministres ont rouvert ce dossier sans que la France puisse, « pour le moment », lever sa réserve quant au tonnage proposé. Toutefois, un compromis pourrait être accepté par la France sur le chiffre de 18 000 tonnes. L'affaire a été renvoyée au comité des représentants permanents de Bruxelles, en vue d'arriver à une solution permettant de tenir avant la fin du mois de juillet la première réunion de la commission mixte C.E.E.-Chine.

EN ATTENDANT LA REPRISE DES NEGOCIATIONS AVEC LES ETATS « A.C.P. ». — *La reprise, le 26 juin, des négociations entre la C.E.E. et cinquante-sept Etats d'Afrique, des Caraïbes et des Pacifiques (A.C.P.), pour le renouvellement de la convention de Lomé, avait été longuement examinée le 12 juin à Luxembourg par les neuf ministres des affaires étrangères de la C.E.E.*

Le différend, d'ordre financier, entre la C.E.E. et les Etats-A.C.P., n'avait pas permis d'aboutir à la fin du mois de mai dernier à un accord. Les A.C.P. estimaient en effet que la contribution communautaire était insuffisante à 5,1 milliards d'unités de compte (30 milliards de francs français).

Les Neuf ont alors amélioré cette offre et des contacts entre M. Jean François-Poncet, ministre français des affaires étrangères et président en exercice du Conseil des Neuf, et le président gabonais du groupe des A.C.P. avaient été pris.

Auparavant, les ministres des affaires étrangères avaient entériné les thèmes principaux du conseil européen, réuni les 21 et 22 juin à Strasbourg.

SUBVENTIONS AMERICAINES AUX IMPORTATIONS PETROLIERES. — *M. Guido Brunner, commissaire européen responsable de l'énergie, a vigoureusement protesté, le 30 mai à Bruxelles, auprès de l'ambassadeur des Etats-Unis à la C.E.E., contre la décision du gouvernement américain de subventionner les produits pétroliers raffinés importés aux Etats-Unis. Selon le porte-parole de M. Brunner, la décision américaine d'accorder une subvention de 5 dollars par baril pour tous les produits pétroliers raffinés importés aux Etats-Unis durant la période du 1er mai au 1er septembre prochain risquait de provoquer une nouvelle flambée générale des prix du pétrole, en particulier sur les marchés européens.*

La Commission européenne, a précisé le porte-parole, considère que la décision unilatérale américaine est « un pas dans la mauvaise direction », qui transfère les problèmes du marché intérieur américain sur le marché européen.

PECHE. — *La Commission des Communautés européennes a décidé, le 14 juin à Bruxelles, la création d'un comité scientifique et technique de la pêche. Ce comité sera composé de personnalités scientifiques des Etats membres particulièrement qualifiées dans le domaine des ressources de pêche. La Commission les consultera sur les mesures nécessaires pour assurer la protection des fonds de pêche, la conservation des ressources biologiques de la mer et leur exploitation équilibrée.*

ENVIRONNEMENT. — *Par l'adoption de trois directives relatives à la protection des eaux, d'une directive sur la notification avant mise sur le marché des substances dangereuses, et d'un accord sur les normes de protection sanitaire pour l'anhydride sulfureux et les particules en suspension dans l'atmosphère, le conseil de l'environnement, qui s'était réuni le 19 juin à Luxembourg, s'est achevé, après de longues et parfois difficiles négociations, sur un bilan très positif, marquant les progrès importants dans la mise sur pied d'une politique communautaire de l'environnement.*

CECA

La relance du charbon

« DANS *la perspective de l'infléchissement nécessaire des importations pétrolières, l'utilisation du charbon dans les centrales thermiques doit être immédiatement accentuée ; son usage dans l'industrie doit être également encouragé. Les programmes technologiques visant à la mise au point de nouveaux procédés de production, de transport et de transformation du charbon seront accentués.* »

Ces quelques phrases extraites du communiqué final du conseil européen des 21-22 juin à Strasbourg constituent une application de l'orientation proposée quelques jours plus tôt par la Commission européenne aux neuf chefs d'Etat ou de gouvernement réunis dans la capitale de l'Alsace. Le chancelier Schmidt était personnellement intervenu pour que la production de charbon soit développée en Europe puisque cette source d'énergie est la seule importante — avec la houille blanche — dont dispose la Communauté, en attendant le relais, ou plutôt le complément du nucléaire.

Cette orientation était celle que recommandait la présidence française du conseil des ministres, dans le mémorandum adressé par celle-ci aux neuf chefs d'Etat, après le conseil des ministres du 18 juin. La Commission européenne avait, la semaine précédente, tenu un langage identique dans le projet de résolution qu'elle avait soumis aux Neuf. Le charbon et le nucléaire, disait-elle, sont les « *alternatives raisonnables* » à la pénurie de pétrole. Selon la Commission, ces deux sources d'énergie devraient couvrir en 1990 entre 70 % et 75 % des besoins des Neuf pour la production d'électricité. En particulier, la production de charbon des Neuf devrait remonter à son niveau de 1973 (250 millions de tonnes), les importations de houille de la Communauté étant elles-mêmes doublées d'ici à 1990.

Comme le comité consultatif du 15 juin avait, lui aussi, recommandé un soutien de la politique charbonnière (et un usage accru de la houille dans les centrales thermiques), et que le conseil des ministres de l'O.C.D.E. avait de son côté préconisé la même attitude les 13 et 14 juin, on est frappé de la convergence de vues sur l'avenir prometteur du charbon : pas moins de cinq instances, en huit jours, ont insisté sur les efforts à faire pour l'assurer. Le problème est de savoir si l'on réussira maintenant à passer du discours à l'action. Car il va falloir mettre en pratique ces recommandations de principe. Et notamment fixer le montant des aides accrues qui seront accordées aux houillères pour produire et aux centrales thermiques pour utiliser de préférence du charbon (importé ou non). Sinon le recours croissant au fuel que l'on veut éviter sera inéluctable, même avec la « croissance molle » qui semble devoir rester de règle.

Marché meilleur pour l'acier

Les prévisions du troisième trimestre pour l'acier, qui ont été communiquées par Bruxelles au comité consultatif du 15 juin, n'ont pas fait l'unanimité. Plusieurs membres du comité ont exprimé le sentiment que les experts de la Commission tenaient insuffisamment compte des dégâts provoqués par l'inflation croissante et qu'ils négligeaient quelque peu les menaces pesant sur l'industrie automobile et sur le bâtiment.

Ces prévisions incitent en tout cas à un timide optimisme. Selon les experts bruxellois, la consommation d'acier brut dans la Communauté européenne atteindrait 27,8 millions de tonnes de juillet à septembre, contre 27 millions en 1978 à pareille époque. Comme il y aurait une légère reconstitution de stock (300 000 tonnes), progrès des exportations (+ 150 000 tonnes) et stabilité des importations, la production devrait atteindre 34,2 millions de tonnes, contre 31,42 millions seulement un an plus tôt. Les pays qui profiteraient de ce progrès seraient la France (+ 947 000 tonnes), l'Italie (+ 540 000 tonnes), le Benelux (+ 740 000 tonnes), la Grande-Bretagne (+ 560 000 tonnes) et le Danemark (+ 60 000 tonnes). En revanche, la production allemande diminuerait légèrement. Du coup, la valeur d'utilisation moyenne des capacités de production des aciéries passerait de 61 % à 64 %.

L'application du « plan Davignon » continue de donner de bons résultats. Les entreprises ont respecté, à 1 % près, leur programme de production au premier trimestre. Les prix à l'exportation ont continué à augmenter. Selon M. Fernand Braun, directeur général du marché intérieur, cette évolution devrait se poursuivre. La Commission a décidé d'instaurer un droit antidumping sur les ventes de tôles espagnoles qui proviennent d'un autre pays tiers.

MINERAI SUEDOIS CONTRE MINETTE LORRAINE. — *Une protection contre les importations dans la Communauté de minerai de fer phosphoreux en provenance de la Suède n'aurait pas comme effet une augmentation de la consommation de minerai lorrain, déclare la Commission européenne dans sa réponse à la question d'un député communiste français, M. Porcu, qui souhaite que la Commission fasse tout son possible pour assurer, dans ce domaine, le respect du principe de la préférence communautaire. La société suédoise CKAB aurait prévu, selon M. Porcu citant une source patronale française, l'exportation de 10 millions de tonnes de minerai de fer dans la Communauté ; cette exportation serait assurée grâce à une subvention d'exploitation d'un montant global de 835 millions de FF, accordée à CKAB par le gouvernement de Stockholm. La Commission n'exclut pas une telle aide. Mais, fait-elle remarquer, il serait à craindre que, dans tous les cas où le minerai lorrain est encore actuellement enfourné en combinaison avec du minerai suédois, des mesures de protection contre les importations suédoises ne se traduisent par une réduction de la consommation du minerai phosphoreux lorrain.*

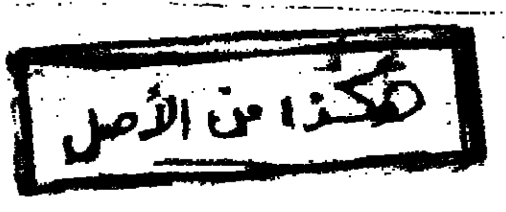
AIDE A LA CONSTRUCTION SOCIALE. — *Un nouveau programme de construction sera aidé par la CECA ; il concernera des logements situés en France, au Royaume-Uni, au Danemark, en Belgique, aux Pays-Bas et en R.F.A.*

SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT SIDERURGIQUE IRLANDAIS. — *La Irish Steel Holdings vient d'obtenir un crédit communautaire d'investissement d'un montant de 17,5 millions de livres pour moderniser la seule usine sidérurgique du pays.*

RECONVERSION EN IRLANDE. — *Un prêt d'un montant de 1 million de livres irlandaises a été accordé par Bruxelles en faveur de l'Industrial Credit Company, à l'intention des petites et moyennes entreprises des comtés Kilkeny et Tipperary. Ce prêt devra faciliter le financement d'activités nouvelles susceptibles de créer trois cent cinquante nouveaux emplois, dont cent quatre-vingts réservés aux travailleurs des secteurs du charbon et de l'acier. Une petite partie (300 000 livres) a été octroyée à la Tube Rollers Ltd, localisée à Gallan (comté Kilkenny) en faveur d'un projet de reconversion de fils d'acier en tubes, laques et radiateurs. Quatre-vingt-cinq emplois (dont cinquante réservés aux anciens mineurs) ont été créés par ce projet. Il reste donc à utiliser un solde de 700 000 livres.*

LA LIMITATION DES IMPORTATIONS D'ACIER *(essentiellement européen) aux Etats-Unis a été prorogée pour huit mois par le président Carter, mais avec augmentation des tonnages autorisés, dans la perspective d'une libération complète de ces échanges.*

LE QUATRIEME PROGRAMME DE RECHERCHES DE LA CECA *vient d'être publié. Il s'élève à 15 millions d'unités de compte (pour couvrir un maximum de 75 % des projets) et concerne la réduction des émissions de poussières et de gaz dans les ateliers de travail et dans le voisinage des usines ; l'épuration des eaux résiduaires à rejeter, avec une attention spéciale accordée aux eaux de cokeries ; la valorisation des déchets qui sont un sous-produit de l'élaboration de la fonte et de l'acier, leur recyclage et leur mise en dépôt ; la réduction du niveau*



sonore et des vibrations des fours, machines et installations sidérurgiques ; enfin des recherches spéciales relatives à l'hygiène sur les lieux de travail.

LE REGROUPEMENT AUTOUR D'USINOR AUTORISE. — *La Commission de Bruxelles a autorisé la fusion des sociétés sidérurgiques françaises Usinor et Châtillon-Neuves-Maisons. Cette concentration conduira à la création, sous la domination d'Usinor, d'une société unique dont le chiffre d'affaires annuel sera de l'ordre de 14 milliards de francs par an. Elle assurera environ 10,7 % de la production de fonte, 7,5 % de la production d'acier brut et 7,6 % de la production communautaire de produits finis. Elle occupera respectivement les quatrième, sixième et septième rangs parmi les producteurs communautaires de ces produits.*

LA LIQUIDATION DE L'ANCIEN MECANISME DE PEREQUATION DE LA FERRAILLE IMPORTEE *donnera lieu à versement d'une ristourne aux entreprises qui étaient assujetties au paiement de l'ancienne taxe de péréquation.*

Parlement européen

Les élections du 10 juin font glisser l'assemblée vers le centre droit

A l'issue du scrutin du 10 juin, les partis du centre et de droite démocrates-chrétiens, libéraux et conservateurs, ainsi que les gaullistes français de M. Jacques Chirac disposent de la majorité absolue au nouveau Parlement européen de Strasbourg, avec 234 sièges sur les 410 de la nouvelle assemblée.

Le groupe socialiste, qui dépasse en sièges les démocrates-chrétiens (108 contre 102) et représente donc le groupe le plus important de l'Assemblée, ne contrôlera que le quart de la nouvelle assemblée de Strasbourg. L'effondrement du parti travailliste de Grande-Bretagne, qui ne disposerait que de 18 sièges contre 60 aux conservateurs, explique en grande partie cette situation.

Signalons que la majorité du centre et de la droite n'est pas homogène, notamment sur les questions sociales comme la réduction du temps de travail dans l'Europe des Neuf. Sur ce point, certains démocrates-chrétiens sont beaucoup plus proches des socialistes que des conservateurs. Mais il est indéniable, estime-t-on dans les milieux communautaires, que les élections européennes au suffrage universel traduisent un glissement à droite qui pourrait avoir des conséquences, notamment en Belgique où un premier ministre démocrate-chrétien, M. Wilfred Martens, préside une coalition avec les socialistes. Ce n'est un secret pour personne que certains démocrates-chrétiens belges, et non des moindres, souhaitent rompre cette coalition.

En République fédérale d'Allemagne aussi, on assiste à un certain tassement des voix socialistes au profit des chrétiens-démocrates et de leurs alliés sociaux-démocrates.

Enfin, sur le plan européen, si les élections ont été désastreuses en Grande-Bretagne, où un électeur seulement sur trois a daigné voter, elles ont été finalement bien meilleures au Danemark. Sur les 15 sièges revenant à ce pays, 10, selon les résultats officiels, seront occupés par des partisans de l'Europe et 5 seulement par des adversaires de la C.E.E.

Au Luxembourg, le président du gouvernement libéral démocrate, M. Gaston Thorn, est l'un des six élus de ce pays qui siégeront à Strasbourg. Ont également été désignés par les suffrages des électeurs trois chrétiens-sociaux, dont l'ancien premier ministre Pierre Werner, un deuxième libéral et un socialiste.

Cent quatre-vingt-cinq millions d'électeurs de quatre royaumes, un grand-duché et quatre républiques d'Europe avaient été appelés à voter en deux fois, le jeudi 7 juin pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark et les Pays-Bas, le dimanche 10 juin pour les autres. La moyenne de participation électorale a atteint 65 %, les Italiens s'étant rendus les plus nombreux aux urnes (85,9 %).

Conseil de l'Europe

Aspects de la politique familiale

LES ministres chargés des affaires familiales dans les pays du Conseil de l'Europe, en Finlande, en Yougoslavie et au Saint-Siège, réunis à Athènes du 23 au 25 mai pour examiner les différents aspects de « la politique familiale en tant qu'instrument permettant de réaliser l'égalité des chances des enfants », ont déterminé une série de mesures à prendre pour assurer aux enfants des chances égales grâce à la politique familiale et à l'introduction d'une dimension familiale dans d'autres domaines de la politique sociale. Les ministres ont souligné qu'une véritable égalité des chances suppose des mesures sélectives pour compenser les nombreux handicaps dont peuvent souffrir les enfants dès le début de leur vie. Des mesures particulières ont été préconisées en faveur des groupes d'enfants défavorisés.

POLLUTION DU BASSIN RHENAN. — *La troisième audition parlementaire organisée par le Conseil de l'Europe a réuni, le 29 mai, environ deux cents personnes sur le thème de « la pollution des eaux du bassin rhénan ».*

DROITS DE L'HOMME. — *Par un arrêt prononcé à Strasbourg, le 13 juin, dans l'affaire Marckx qui concerne la Belgique (sur le statut des enfants nés hors mariage), la Cour européenne des droits de l'homme a décidé que certaines dispositions du code civil belge ont enfreint, dans le chef de Paula et Alexandra Marckx ou de l'une d'entre elles, selon le cas, les articles 8 et 14 de la convention européenne des droits de l'homme et l'article premier du protocole n° 1 combiné avec l'article 14 : clauses relatives au mode d'établissement de la filiation maternelle « naturelle » comme aux effets de cet établissement quant à l'étendue de la famille et aux droits patrimoniaux de l'enfant et de la mère. La Cour a conclu à l'absence de violation des articles 3 et 12 de la convention également invoqués par les requérantes.*

L'affaire Artico contre l'Italie a été portée le 29 mai devant la Cour par la commission européenne des droits de l'homme. Cette affaire concerne le droit de tout accusé à « se défendre lui-même ou avoir l'assistance d'un défenseur de son choix et, s'il n'a pas les moyens de rémunérer un défenseur, à se faire assister gratuitement par un avocat d'office, lorsque les intérêts de la justice l'exigent ».

ADMINISTRATION PENITENTIAIRE. — *La quatrième conférence des directeurs d'administration pénitentiaire des pays membres du Conseil de l'Europe s'est tenue à Strasbourg du 5 au 7 juin. Ses travaux ont porté sur quatre thèmes principaux : l'ensemble des règles minimales pour le traitement des détenus ; le travail bénévole dans les prisons ; les problèmes posés par les détenus étrangers et le congé pénitentiaire.*

AUTRES ORGANISATIONS POLITIQUES TECHNIQUES ET SOCIALES

Organisation des États américains

Les ministres des affaires étrangères réclament le départ de Somoza pour mettre fin au conflit au Nicaragua

A la demande du gouvernement des Etats-Unis, les vingt-sept ministres des affaires étrangères de l'Organisation des Etats américains (O.E.A.) se sont réunis en session extraordinaire à Washington du 21 au 23 juin pour examiner la situation au Nicaragua et tenter de trouver une solution.

Deux projets de résolution leurs étaient soumis : l'un, émanant des Etats-Unis, et prévoyant la constitution d'un gouvernement provisoire de réconciliation, l'envoi d'une délégation de l'O.E.A. à Managua, l'arrêt des livraisons d'armes, un cessez-le-feu et l'établissement d'une force de maintien de la paix. L'autre texte, présenté par treize pays latino-américains, exigeait l'exclusion « *immédiate et définitive* » du régime Somoza, la mise en place d'une gouvernement démocratique, le respect des droits de l'homme et des élections libres « *aussitôt que possible* ».

C'est finalement ce dernier texte qui a été adopté après de laborieuses négociations. Les Etats-Unis ont joint leur vote à celui de seize autres pays pour demander le départ immédiat du dictateur Somoza, renonçant ainsi à leur projet de force de maintien de la paix sous l'égide de l'O.E.A. Le Paraguay et le Nicaragua ont voté contre le projet de résolution, cinq Etats se sont abstenus (Chili, El Salvador, Guatemala, Honduras et Uruguay) tandis que trois autres n'ont pas pris part au vote.

SITUATION A LA FRONTIERE ENTRE LE COSTA-RICA ET LE NICARAGUA. — *Le conseil permanent de l'O.E.A. s'était réuni le 6 juin pour examiner une proposition du représentant du Costa-Rica au sujet de la nomination de l'ambassadeur du Honduras à la tête de la commission d'observateurs civils de l'O.E.A. à la frontière de ce pays avec le Nicaragua. Au cours de la discussion, le représentant d'El Salvador s'est élevé contre les accusations qui mettent en cause la neutralité de son pays, et d'après lesquelles El Salvador s'alignerait sur le Nicaragua dans un éventuel conflit armé entre ce pays et le Costa-Rica. De son côté, le représentant du Honduras s'est référé au problème des réfugiés politiques, soulignant la situation dramatique de plus de seize mille Nicaraguayens sur le territoire de son pays.*

Organisation du traité de l'Atlantique nord

Session ministérielle du conseil

REUNI en session ministérielle à La Haye les 30 et 31 mai, le conseil de l'Atlantique nord a renouvelé ses exhortations à la fermeté et à la solidarité au sein de l'alliance, « *associées à un effort de défense soutenu* ». Il s'est aussi félicité de l'accord SALT 2 auquel venaient de parvenir les Etats-Unis et l'U.R.S.S.

Exprimant leur préoccupation devant l' « *accroissement continu de la puissance militaire du pacte de Varsovie qui dépasse les niveaux justifiés par les besoins de la défense* », les ministres ont souligné la nécessité de continuer à dégager les ressources voulues pour moderniser et renforcer les moyens alliés dans la mesure requise par la dissuasion et la défense.

Le communiqué publié à l'issue de la rencontre cite encore comme sujets soumis à l'examen des ministres : les négociations sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces (dont ils ont déploré le piétinement) ; la nécessité du désarmement ; la C.S.C.E. (ils ont noté à ce propos que la situation demeurait inchangée dans le domaine des droits de l'homme et qu'elle s'était même parfois « *dégradée* » dans le domaine de l'information) ; la coopération en matière d'équipement (notamment la mise au point de procédures de planification des armements) ; la coopération et l'aide économique au sein de l'alliance ; les questions du Proche-Orient ; la situation en Méditerranée et le conflit gréco-turc. En outre, ayant examiné deux rapports sur les plans civils d'urgence afin d'assurer un soutien civil au renforcement rapide des forces alliées en Europe, le conseil est convenu de la nécessité de « *remédier aux insuffisances actuelles et d'élever sensiblement, avec la plus grande diligence, le niveau de préparation civile* ».

COMITE DES PLANS DE DEFENSE. — *Le comité des plans de défense du conseil de l'Atlantique nord avait auparavant siégé à Bruxelles, les 15 et 16 mai. Il a notamment adopté une nouvelle directive ministérielle* « qui servira de base politique à toutes les activités de planification à mener au sein de l'OTAN en matière de défense, tant dans le cadre national qu'à l'échelon national ».

Dans ce texte, les ministres donnent des instructions pour l'élaboration, dans le cadre du système de planification de la défense, de nouveaux objectifs de forces portant sur toute la gamme des besoins militaires de l'OTAN, en précisant que cette planification doit demeurer essentiellement fonction de l'évaluation des capacités effectives du pacte de Varsovie plutôt que de ses intentions présumées. Pour sa part, l'OTAN doit continuer à mettre l'accent sur le renforcement de son potentiel classique, « tout en gardant des moyens rendant crédibles les autres composantes de la Triade — forces nucléaires de théâtre d'opérations — et le lien qui existe entre elles, et tout en évitant d'abaisser le seuil nucléaire ».

● AGENCE SPATIALE EUROPEENNE. — *La campagne « Maquette Erpols » du lanceur européen Ariane s'est achevée le 6 juin à Kourou (Guyane française). Cette campagne avait pour objectifs : de valider les conditions générales d'assemblage du lanceur et sa compatibilité avec les installations au sol ; de valider le fonctionnement technique des moyens et systèmes d'avitaillement et de vidange tant au sol que sur le lanceur, ainsi que le déroulement des procédures correspondantes ; et, enfin, d'évaluer le comportement technique du lanceur dans les conditions climatiques environnantes.*

● ASSOCIATION DES NATIONS DE L'ASIE DU SUD-EST. — *Le président en exercice de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), M. Mochtar Kusumaatmadja, a demandé le 23 juin à la République démocratique du Vietnam d'envoyer un délégué en Indonésie pour* « discuter du problème des réfugiés qui crée une tension nouvelle dans la région ».

● COMITE INTERGOUVERNEMENTAL POUR LES MIGRATIONS EUROPEENNES. — *Le conseil du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME) a tenu une session extraordinaire à Genève, les 21 et 22 mai, pour examiner la situation créée par la forte augmentation du nombre de réfugiés et de migrants qui auront, en 1979, besoin de l'aide du CIME pour leur réinstallation.*

Sur la réinstallation des réfugiés de la région indochinoise, le conseil, ayant noté le lourd fardeau supporté par les pays de premier asile, a adopté une résolution dans laquelle il a exprimé sa vive inquiétude au sujet du sort de ces réfugiés, estimé que la charge de leur réinstallation ne devrait pas peser exclusivement sur quelques pays, et exhorté d'autres pays à accueillir des réfugiés proportionnellement à leur capacité d'absorption. Plusieurs pays ont annoncé la mise en place de programmes nouveaux ou supplémentaires pour l'admission de réfugiés indochinois : République fédérale d'Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Colombie, Danemark, Norvège et Suisse.

Le conseil a adopté, en outre, le budget du CIME pour 1979 : 58,3 millions de dollars, dont 51 millions pour les dépenses d'opérations.

● COMMISSION EUROPEENNE DE L'AVIATION CIVILE. — *M. E. Willoch (directeur général de l'aviation civile de Norvège) a été élu pour trois ans président de la Commission européenne de l'aviation civile (C.E.A.C.), au terme de la session de cet organisme du 12 au 15 juin à Strasbourg. M. Willoch succède à M. H. Raben, directeur général de l'aviation civile des Pays-Bas.*

M. Claude Abraham (directeur de l'aviation civile française) a été élu premier vice-président de la C.E.A.C. et président du premier des quatre comités permanents (comité économique).

La commission a accepté à l'unanimité l'adhésion de Malte, qui porte ainsi à vingt-deux le nombre des Etats membres. Enfin, elle a adopté plusieurs recommandations concernant en particulier les questions de sécurité et la mise en application ou l'extension de mesures tendant à simplifier les formalités de déplacement à travers les frontières.

● COMMISSION DU PACIFIQUE SUD. — *Les représentants de vingt-deux pays et territoires de la région ont participé à la réunion du comité de planification et d'examen de la Commission du Pacifique sud (C.P.S.), qui s'est tenue à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) du 28 au 31 mai. En procédant à l'évaluation du programme de travail de 1978, le comité a accordé une attention particulière au système de production agricole intégrée qui utilise des digesteurs de lisier pour produire du combustible, des aliments et des engrais ; il a recommandé à la C.P.S. de poursuivre ses travaux dans ce domaine. Le programme de travail accorde une très grande place au développement rural, au développement communautaire, à l'animation des jeunes, aux recherches sur les ressources marines et à l'exploitation de ces dernières, à la formation et, enfin, aux bourses et subventions.*

Le comité a été informé que le budget total de la C.P.S. pour 1980 s'élèverait à 344 millions de francs C.F.P. (soit près de 3 500 000 dollars australiens) et a examiné des rapports sur les dispositions actuellement prises en vue de la création d'un Conseil océanien de docimologie.

● CONFERENCE EUROPEENNE DES MINISTRES DES TRANSPORTS. — *La recherche de solutions aux problèmes posés par le trafic de marchandises en transit, auxquels l'évolution récente de la situation des transports en Europe a donné une particulière importance, ainsi que les problèmes relatifs aux subventions accordées aux transports publics urbains, ont constitué les deux grands thèmes des discussions du conseil de la Conférence européenne des ministres des transports (C.E.M.T.), à Belgrade, les 30 et 31 mai.*

● CROIX-ROUGE. — *Au cours de deux opérations qui se sont déroulées les 21 et 28 mai en présence de délégués du Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.-R.), deux cent trente-huit prisonniers vietnamiens et soixante-trois prisonniers chinois ont été rapatriés dans leurs pays. Trois autres opérations étaient prévues en juin, afin de permettre à l'ensemble des prisonniers, de part et d'autre, de regagner leurs foyers.*

— Le 25 mai, le C.I.C.-R. a fourni son assistance pour l'évacuation, sur N'Djamena (Tchad), de quatre cent soixante-sept civils d'Abéché (mise à disposition de camions, secours médicaux et aide alimentaire).

— Un programme d'aide aux victimes des combats en Ouganda a été mis en œuvre au mois de mai par les soins du C.I.C.-R. comportant des distributions de médicaments.

— Lors des violents affrontements qui se sont déroulés en mai à Jinotega, au nord du Nicaragua, le C.I.C.-R., secondé par la Société nationale, a organisé une action de secours d'urgence en faveur de la population civile.

— Une série de visites de lieux de détention s'est déroulée du 21 avril au 11 mai dans la province du Shaba, au Zaïre. Trois délégués au C.I.C.R. ont visité treize lieux de détention civils et militaires à Lubumbashi, Likasi, Buluo et Kolwezi, dans lesquels ils ont pu s'entretenir sans témoin avec tous les détenus de leur choix.

● ORGANISATION EUROPEENNE POUR LA RECHERCHE NUCLEAIRE. — *La soixante-troisième session du conseil de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) s'est tenue à Genève les 21 et 22 juin. Elle a été suivie d'une cérémonie célébrant le vingt-cinquième anniversaire du CERN, à laquelle ont participé les ministres des Etats membres de l'organisation.*

● ORGANISATION INTERNATIONALE DE PROTECTION CIVILE. — *Au cours de sa neuvième session, à Genève, les 28 et 29 mars dernier, le conseil exécutif de l'Organisation internationale de protection civile (O.I.P.C.) s'est préoccupé de l'amélioration qualitative et quantitative des moyens d'information et de liaison au profit des autorités nationales de protection civile. Le conseil a adopté le nouveau programme d'études des éléments de la protection civile, tels que la structuration et l'équipement des unités d'intervention. Il a, en outre, décidé le maintien des cours internationaux et régionaux destinés aux cadres supérieurs (gestionnaires nationaux des secours en cas de catastrophe) ainsi qu'aux enseignants, afin d'assurer une formation accélérée du personnel et l'instruction permanente du public au plan national. Dans ce contexte, le conseil a opté pour l'attribution de nouvelles bourses d'études pour la formation dans les écoles de protection civile régionales et nationales.*

L'O.I.P.C. a été invitée à redoubler d'efforts pour tisser, à travers elle, des liens plus étroits entre pays avancés et pays plus démunis, mais aussi à encourager la coopération technique entre pays en développement confrontés aux mêmes problèmes de survie des populations et de sauvegarde des biens.

● PAYS NON ALIGNES. — *La conférence des ministres des affaires étrangères du bureau de coordination des pays non alignés s'est réunie à Colombo (Sri-Lanka), du 6 au 10 juin, pour préparer la rencontre des chefs d'Etat et de gouvernement prévue à La Havane en septembre. On sait que ce mouvement tend à se diviser entre les partisans d'un engagement avec les pays socialistes, animés par Cuba, et les pays fidèles au non-alignement autour de la Yougoslavie : le débat de fond à ce sujet aura lieu à La Havane. Les ministres se sont contentés d'un compromis sur la représentation du Cambodge et la participation de l'Egypte. Le communiqué final réaffirme les grands principes du mouvement et propose une véritable négociation sur le système économique mondial dans le cadre de l'ONU pour pallier l'échec de la dernière CNUCED et du dialogue Nord-Sud.*

● UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE. — *La première partie de la vingt-cinquième session ordinaire de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (U.E.O.) s'est tenue à Paris du 18 au 21 juin. Dans son rapport annuel destiné à l'assemblée, le conseil des ministres de l'U.E.O. rappelle que l'Assemblée* « poursuit le double objectif de la sécurité et de l'union européenne » *et qu'elle* « est la seule assemblée européenne compétente en matière de défense ». *On trouvera un bref résumé de ses travaux dans le prochain numéro du* Monde diplomatique.

L'INFLUENCE DES SOCIÉTÉS MULTINATIONALES A L'ONU

De nouvelles tentatives pour pénétrer le système

Par ERICH H. JACOBY *

LES sociétés multinationales possèdent, certes, le pouvoir d'agir sur les politiques économiques et monétaires sans tenir compte des conceptions des gouvernements et des banques centrales des pays concernés. Mais elles aspirent encore à acquérir une influence décisive dans la sphère des Nations unies, où d'innombrables projets d'assistance technique promettent d'immenses bénéfices. Jusqu'à présent, leur stratégie pour prendre pied au sein du système des Nations unies n'a pas réussi (1), mais depuis quelque temps elles redoublent d'efforts à cet effet.

A la suite de l'échec d'une précédente tentative l'été dernier, lors de la vingt-cinquième session du conseil de direction du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Programme de coopération industrielle (P.C.I.), qui associait une centaine de sociétés multinationales, a été légalement dissous. Mais, dès décembre 1978, ses anciens membres fondaient un nouvel organisme, le Conseil pour le développement industriel (C.D.I.), présenté comme purement « *philanthropique* » et que ses membres ont l'intention de faire enregistrer aux Etats-Unis (à New-York) comme « société à but non lucratif » devant collaborer intimement avec le PNUD. Les formes que prendra cette collaboration sont détaillées dans un accord provisoire devant être signé dès que le C.D.I. aura été dûment enregistré. Il n'est pas peu paradoxal que l'ancien P.C.I., composé de sociétés multinationales, se mue en une société purement « philanthropique ». Mais, à y regarder de plus près, il apparaît clairement que le C.D.I. doit en fait constituer un instrument permettant à ces sociétés géantes d'entrer dans le système des Nations unies, même s'il leur faut pour cela passer par la porte de service.

LE projet d'accord et le projet descriptif exposant les détails de la collaboration envisagée entre le C.D.I. et le PNUD ont été diffusés parmi les représentations de gouvernements membres. Le préambule de l'accord, rédigé dans un style propre aux Nations unies, se termine sur cette phrase : « *Le secrétaire général a accepté de nouvelles dispositions institutionnelles qui permettront au système des Nations unies d'utiliser les compétences et les ressources des milieux industriels au profit des pays en voie de développement et à la demande de ceux-ci.* »

Les six paragraphes de l'article premier décrivent en détail l'utilisation qui peut être faite des « *compétences* » et des « *ressources des milieux industriels* ». Le premier paragraphe, par exemple, stipule que le C.D.I. se donne pour but de rendre disponibles les services des grandes sociétés par le biais du système de développement des Nations unies, dont le PNUD et autres organismes dépendant de l'ONU.

Le paragraphe 3 du même article développe ce thème et précise que les « missions à l'étranger » et l' « échange d'informations » constituent les deux principaux types d'activité du programme de collaboration. Les missions à l'étranger seront ordinairement composées d'un « *petit nombre de cadres industriels venant des entreprises publiques et privées appropriées, ainsi que d'un personnel spécialement recruté dans le système des Nations unies, si le gouvernement hôte en fait la demande* ».

L'article premier, tel qu'il est formulé, ne laisse aucun doute sur les intentions : les organismes de l'ONU aideront un groupe de grandes sociétés triées sur le volet à vendre leur coûteuse technologie aux pays sous-développés. Le C.D.I. semble vraiment très sûr de son affaire. L'article 3 du projet stipule que l'accord sera conclu par le président du C.D.I. et l'administrateur du PNUD pour une période de cinq ans à partir de la date de sa signature, avec pour seule formalité une période probatoire d'un an.

Du point de vue des sociétés multinationales, le C.D.I. est à coup sûr préférable à l'ancien P.C.I., car il n'englobe pas seulement le programme de la F.A.O. mais le système des Nations unies tout entier, et donc toutes leurs activités d'assistance technique. Le C.D.I. ne faisant légalement pas partie, en tant que « *société à but non lucratif* », du système des Nations unies, ses activités échapperaient au contrôle des organes compétents de l'ONU, tel le Conseil économique et social, et seuls ses rapports avec le PNUD seraient soumis à examen.

Il n'est pas moins intéressant d'étudier le projet descriptif du C.D.I., qui a également été communiqué aux Etats membres. Bien qu'il soit rédigé dans la terminologie habituelle de l'ancien P.C.I., il laisse place, parfois, à des formules moins bridées qui peuvent en dire long. Celle-ci, par exemple, dans le paragraphe 5 : « *Le caractère des aptitudes à créer et à gérer une capacité productive ne varie pas pour l'essentiel, quels que soient le système économique d'un pays ou son stade de développement.* »

Le paragraphe 8 témoigne d'une absence de scrupules encore plus nette. On sait, en effet, comment, depuis un an, les sociétés multinationales se démènent pour pouvoir réintégrer le cercle magique des Nations unies. Cela a beau être un fait bien connu, ce texte n'en déclare pas moins que « *le secrétaire général des Nations unies a prié le président du Conseil de prendre ces nouvelles dispositions afin que le système des Nations unies puisse avoir recours à la compétence des milieux industriels* ».

Enfin, dans le dernier paragraphe du projet descriptif, on lit que « *le siège du Conseil se situe à New-York, à proximité du secrétariat de l'ONU, afin de faciliter l'organisation du travail en coopération avec le système des Nations unies sur la base des accords de travail conclus à la demande des Nations unies* ». Ce qui tend à confirmer que l'objectif recherché est bien une intégration complète au système des Nations unies, même si rien de tel n'est formulé officiellement.

(1) Cf *le Monde diplomatique* de juillet 1976 et septembre 1978.

* Professeur à l'université de Stockholm.

INTERROGATIONS

La France et l'Europe des droits de l'homme

Par LOUIS JOINET *

REUNIS à Strasbourg le 11 mai 1979, les ministres des affaires étrangères des pays membres du Conseil de l'Europe *« se sont félicités du fait que la Communauté européenne étudie la possibilité d'adhérer à la convention européenne des droits de l'homme »*.

Le 10 juin, à l'issue d'une terne campagne électorale éludant soigneusement tout débat sur l'Europe des libertés, les Français ont élu leurs représentants au Parlement de la C.E.E.

Quelle sera l'attitude de ce nouveau Parlement — et des représentants français — à l'égard de l'initiative encouragée par les ministres réunis à Strasbourg ?

Saura-t-il combler les lacunes de la campagne électorale en inscrivant prioritairement à son ordre du jour un large débat sur l' *« espace européen des libertés »* ? Saura-t-il engager son poids politique pour que soit provisoirement suspendue la mise en place d'un *« espace judiciaire européen »* aux contours imprécis, couvert par le secret technocratique et dont on mesure mal les retombées liberticides ? Le débat sur l'adhésion de la C.E.E. à la convention européenne des droits de l'homme pourrait en être l'occasion.

Cette adhésion aurait un double mérite :

— Elle donnerait au Parlement un système contraignant de référence lors des débats touchant aux libertés, spécialement à une époque où la tentation est grande de promouvoir (faut-il citer la récente convention sur la répression du terrorisme ?) des textes internationaux de circonstance ;

— *Elle mettrait* les Etats membres — à commencer par la France — et les partis politiques face à leurs responsabilités.

POUR les uns, tenants de la supranationalité, l'adhésion de la C.E.E. en *tant qu'institution, donc indépendamment* de l'adhésion de chacun des pays membres, ne pourrait qu'être pleine et entière, et par conséquent aller bien au-delà des actuels engagements de la France à l'égard de la convention européenne. Nous verrons combien ceux-ci sont encore marqués par la défiance à l'égard de l'Europe des droits de l'homme.

Pour les autres, sauf à renier l'orientation politique prise à l'égard de leurs électeurs, soutenir cette adhésion serait définitivement reconnaître dans sa plénitude la *compétence supranationale de la Cour des* droits de l'homme de Strasbourg et renforcer la supranationalité de la C.E.E. La repousser donnerait à croire qu'ils ne sont pas d'actifs défenseurs des droits de l'homme.

L'importance de l'enjeu fait d'autant plus regretter que le débat n'ait pu avoir lieu avant le 10 juin. Nombre de questions eussent pu être posées :

— Pourquoi la France, « berceau des droits de l'homme », avait-elle attendu près de vingt-cinq ans avant de ratifier la convention ?

— Pourquoi, à la différence de tous les autres pays membres de la C.E.E., persiste-t-elle dans son refus de reconnaître à toute personne victime des agissements de l'Etat le droit de saisir directement les *organes de la Cour européenne* ?

— Pourquoi, à notre connaissance, est-elle seule parmi les vingt et un pays membres du Conseil de l'Europe à n'avoir ratifié la convention qu'à la condition que les garanties qu'elle prévoit ne s'appliquent pas à la procédure disciplinaire militaire, au monopole étatique de la radiotélévision ni à la faculté donnée au pouvoir exécutif de suspendre certaines garanties constitutionnelles en cas d'état d'exception ?

Faudra-t-il, à nouveau, attendre un quart de siècle pour que la France accepte l'adhésion *communautaire* ?

EN politique intérieure, mille arguments ont été avancés, sous deux Républiques, pour justifier une telle réticence à l'égard de la convention. N'a-t-on *pas soutenu* qu'il *s'agissait* d'un *texte* d'inspiration anglo-saxonne, étranger à notre culture juridique germano-latine ! Alors qu'il est de notoriété publique que deux éminents Français, le regretté président Cassin et P.H. Teitgen, ont été parmi ses principaux promoteurs. Ou encore, que *« la France disposant d'un système de protection des libertés individuelles dont peu d'Etats disposent (...), la ratification de la convention n'apparaissait pas indispensable sur le plan pratique sinon moral »* !

Avec le droit de recours individuel, la convention reconnaît à toute personne, après épuisement des voies de recours prévues par la législation nationale, le droit de s'adresser directement à la commission européenne des droits de l'homme.

Cet organe, qui, à la différence de la Cour, n'a pas de pouvoirs juridictionnels, apprécie la recevabilité de la demande et, après avoir instruit l'affaire, tente de concilier le plaignant et l'Etat mis en cause. En cas d'échec, elle décide ou non, sous certaines conditions, de déférer l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme, véritable tribunal supranational.

SANS le recours ouvert aux individus, *« la ratification ne signifie pas grand-chose »*, écrivait en 1963 le professeur Pinto. Solitaire parmi les Neuf, la France persiste dans son refus d'accepter l'exercice de ce droit. Ce refus doit être stigmatisé à un double titre. N'y a-t-il pas quelque hypocrisie à se parer constamment de la défense des droits de l'homme, tout en écartant l'un des mécanismes essentiels permettant d'en assurer la protection ? Circonstance aggravante : cette défiance à l'égard de l'Europe des droits de l'homme traduit en réalité une défiance à l'égard du citoyen, ramené au statut d'incapable mineur. Les droits de l'Etat priment les droits de l'homme : telle est la philosophie de la position française.

Position de moins en moins admissible depuis que la convention sur la répression du terrorisme est ouverte à la signature. Par sa recommandation n° 817, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a solennellement invité les Etats membres, préalablement à toute ratification, à reconnaître le droit de recours individuel.

Conscients des graves dangers que recèle, au nom de l'antiterrorisme, l'application de cette convention, les parlementaires ont ainsi voulu en limiter les risques et s'assurer que toute extradition autorisée en vertu de cette convention pourrait, le cas échéant, être soumise au contrôle des institutions européennes des droits de l'homme. Encore faudrait-il que celles-ci puissent être saisies par voie de requête individuelle.

Ce contrôle pourrait se révéler plus efficace qu'il n'y paraît depuis qu'une jurisprudence audacieuse des organes de la convention assimile à un traitement inhumain et dégradant — expression qui vise habituellement la torture — le fait d'expulser une personne vers un pays où son intégrité physique ou morale pourrait être en danger.

SEULE parmi les Neuf, la France refuse de soumettre à un minimum de contrôle international les exorbitants pouvoirs d'exception que l'article 16 de sa Constitution confère au président de la République en cas de crise.

La convention prévoit, certes, en son article 15 la possibilité pour chaque Etat de suspendre certaines garanties constitutionnelles lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent. A la condition expresse, toutefois, que les mesures dérogatoires envisagées ne soient prises *« que dans la stricte mesure où la situation l'exige »*.

Par une réserve exprimée lors de la ratification, et dont les conséquences pourraient être très graves en cas de crise, la France s'est refusée à tout contrôle des organes de la convention sur l'exercice de ces *pouvoirs d'exception*.

L'exemple de la Grèce, qui a fait la dure expérience de la relativité du postulat démocratique, devrait l'inciter à modifier sa position. Après Caramanlis vinrent les colonels. Sur requête étatique du Danemark, de la Norvège, de la Suède et des Pays-Bas — à laquelle la France n'avait pas cru devoir s'associer, — le régime des colonels dut quitter le Conseil de l'Europe... avant d'en être expulsé. Dans son appréciation, la commission avait estimé que la situation politique n'exigeait pas que soit maintenue la législation d'exception mise en place par Athènes.

C'est parce que la Grèce démocratique avait accepté cette forme de contrôle international que la Grèce des militaires dut en subir les conséquences. S'agissant de la France — nul n'est prophète en son pays, la guerre d'Algérie en témoigne, — cette requête eût été déclarée irrecevable.

DANS le domaine militaire, l'exemple nous vient des Pays-Bas. En mars 1971, cinq appelés hollandais ont été condamnés à des peines disciplinaires, notamment sous forme d'arrêts de rigueur, pour avoir milité dans une association d'appelés et diffusé des brochures critiques sur le service militaire. Usant de leur droit de recours individuel, ils ont obtenu de la Cour européenne :

— L'extension de l'application de la convention aux militaires ;

— La reconnaissance des arrêts de rigueur comme peine privative de liberté ;

— Le droit à un procès équitable.

En France, courant 1975-1976, cinquante-trois appelés, selon Amnesty international — qui les assimile à des prisonniers d'opinion, — ont été mis aux arrêts de rigueur pour avoir milité dans des comités ou syndicats de soldats. Certains ont même été déférés devant la Cour de sûreté de l'Etat.

Le traitement inégal dont ils ont été victimes, au regard du traitement réservé aux militaires hollandais, illustre à l'excès la méfiance de la France à l'égard de la convention européenne. Leurs chances d'obtenir protection contre l'Etat étaient doublement vouées à l'échec : la France a exclu du champ d'application de la convention le régime disciplinaire militaire et n'a, de toute façon, pas admis le recours individuel.

Là encore, la France eût pu s'inspirer de l'exemple des Pays-Bas : sans même attendre la décision de la Cour, le gouvernement a fait voter une loi le 12 septembre 1974 abrogeant les arrêts de rigueur.

Mais la France — dit-on — *« est dotée d'un système de protection des libertés dont peu d'Etats disposent »*. Cela explique sans doute ceci !

Veut-on un autre exemple ? Lors de la ratification de la convention, par une déclaration laconique, le gouvernement a fait savoir que celle-ci était *« compatible avec le régime institué en France par la loi (...) portant statut de la Radiodiffusion télévision française »*.

Dans son rapport, M. Chandernagor, député, écrivait : *« On ne saurait régler de manière plus expéditive un problème en réalité fort complexe. »* L'histoire devait lui donner raison.

Quelques années après, les tentatives de radios libres étaient écrasées dans les conditions que l'on sait.

Le débat n'a pas eu lieu à Strasbourg... faute de requérant, mais devant les juges *correctionnels. Sans préjuger la décision* de la Cour, on peut raisonnablement prévoir que sa jurisprudence aurait su s'adapter à ces revendications nouvelles de liberté d'expression. Car la question n'est pas tranchée. Contrairement à ce qui a été soutenu à l'occasion des procès intentés aux animateurs des radios libres. Seule la Commission, et non la Cour européenne, a pris position sur cette question. Certes, dans un sens restrictif, mais la jurisprudence de la Commission ne s'impose pas aux tribunaux nationaux.

TELLE est la situation en France à la veille d'une éventuelle ratification, par la Communauté européenne, de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés *fondamentales*.

Pour faire bonne mesure, rappelant l'aphorisme du président Poher selon lequel les migrants, au nombre de dix millions, constituaient un Etat européen supplémentaire, M. Schneiter, représentant spé*cial du Conseil de l'Europe*, a récemment *« regretté qu'un certain nombre de pays, dont la France, n'aient pas encore signé la convention européenne portant statut du travailleur migrant »*. La remarque prenait quelque relief au moment où le Parlement français était appelé à se prononcer sur une réforme fort critiquée du statut des étrangers.

Adopter des lois avant la signature d'une convention, puis assortir sa ratification de réserves ou déclarations interprétatives selon lesquelles ces lois sont considérées comme compatibles avec la convention, n'est pas le signe d'une conception élevée des engagements internationaux.

Toute crise économique tend corrélativement à éroder les libertés. Tout débat politique sur les questions économiques devrait actuellement être précédé d'un débat sur les libertés. *« Quand le pain augmente, la liberté diminue »* : écrite d'une main maladroite sur les murs d'une école à Montevideo, cette vérité première n'appelle pas de commentaire. Si ce n'est que les pays démocratiques ont trop souvent la mémoire courte.

* Magistrat.

Dans ce numéro :

Le numéro du « Monde diplomatique » de juin 1979 a été tiré à 115 000 exemplaires.

